



Redécouvrir la Foi avec le Catéchisme de l'Eglise Catholique

Connaître sans mesure pour aimer sans limite



ANNÉE DE LA FOI 2012-2013



L'éditorial de l'aumônier général :

Pour les pèlerins de Chartres, Notre Dame de Chrétienté s'occupe surtout du pèlerinage de Paris à Chartres chaque année à la Pentecôte.

Mais un pèlerinage est d'abord fait pour aimer davantage le bon Dieu. Pour L'aimer il faut Le connaître. Pour Le connaître, il faut L'enseigner.

C'est ce qu'ont fait nos frères de Cheméré pendant l'année écoulée. Nous vous invitons à découvrir ou redécouvrir cet enseignement.

Ainsi, nous serons fidèles à leur belle devise :

« *Contempler et donner aux autres les choses contemplées* ».

Abbé Denis Coëffet
Aumônier général



*La Direction de Notre Dame de Chrétienté tient à remercier
la Fraternité Saint Vincent Ferrier
qui a rédigé pendant toute l'Année de la Foi les fiches hebdomadaires de formation.*

*Ces fiches nous ont ainsi permis de relire le Catéchisme de l'Eglise Catholique
comme le Pape Benoît XVI l'avait demandé dans la lettre Porta fidei.*



Notre Dame de Chrétienté
191 avenue du Général Leclerc
78220 Viroflay
Téléphone: (+33) 01 39 07 27 00
<http://www.nd-chretienite.com>



Couvent Saint-Thomas-d'Aquin
2 route Ballée
F-53340 Chéméré-le-Roi
Téléphone: (+33) 02 43 98 64 25
<http://www.chemere.org>

Année de la Foi :

Une année pour redécouvrir la Foi

Avec le Catéchisme de l'Église Catholique

But :

Dans sa **Lettre apostolique *Porta Fidei***, le Souverain Pontife Benoît XVI a promulgué une « **Année de la Foi** » qui, commencée le 11 octobre dernier, se poursuivra jusqu'au dernier dimanche de l'année liturgique 2013 (24 novembre). Le Pape lance un **appel à renouveler notre foi**, à grandir dans la foi. Car c'est par la « porte de la foi » que nous sommes « introduits à la vie de communion avec Dieu » (n° 1). « L'Année de la foi est une invitation à une conversion authentique et renouvelée au Seigneur, unique Sauveur du monde » (n° 6), à « redécouvrir la joie de croire et retrouver l'enthousiasme de communiquer la foi » (n° 7). « Nous désirons que cette Année suscite en chaque croyant l'aspiration à confesser la foi en plénitude et avec une conviction renouvelée, avec confiance et espérance. » (n° 9)

Pour cela, le Pape indique **deux moyens** pour grandir dans la foi : une **étude plus approfondie** du contenu de la foi et la **grâce de Dieu** qui permet de multiplier les actes de foi surnaturelle. « Redécouvrir les contenus de la foi professée, célébrée, vécue et priée, et réfléchir sur l'acte lui-même par lequel on croit, est un engagement que chaque croyant doit faire sien, surtout en cette Année » (n° 9). Mais, « la connaissance des contenus à croire n'est pas suffisante si ensuite le cœur, authentique sanctuaire de la personne, n'est pas ouvert par la grâce qui permet d'avoir des yeux pour regarder en profondeur et comprendre que ce qui a été annoncé est la Parole de Dieu. » (n° 10)

Benoît XVI insiste à deux reprises sur la nécessité d'un renouvellement de notre foi car nous vivons dans un **contexte de crise de la foi**. « Alors que dans le passé il était possible de reconnaître un tissu culturel unitaire, largement admis dans son renvoi aux contenus de la foi et aux valeurs inspirées par elle, aujourd'hui il ne semble plus en être ainsi dans de grands secteurs de la société, en raison d'une profonde crise de la foi qui a

touché de nombreuses personnes. » (n° 2) Cette crise touche aussi l'Église de l'après-concile ; elle « concerne la profession de la vraie foi et sa juste interprétation » (n° 5).

Moyen :

Le Pape nous donne lui-même le moyen : puisque cette année 2012 est le vingtième anniversaire de la promulgation par le bienheureux pape Jean-Paul II du *Catéchisme de l'Église Catholique* (CEC), il appelle à « la **redécouverte et l'étude des contenus fondamentaux de la foi qui trouvent dans le *Catéchisme de l'Église catholique* leur synthèse systématique et organique** » (n° 11) ; il insiste même : « pour accéder à une connaissance systématique des contenus de la foi, **tous** peuvent trouver dans le *Catéchisme de l'Église catholique* une aide précieuse et indispensable » (n° 11). Et il cite le bienheureux pape Jean-Paul II présentant le CEC : « Je le reconnais comme un instrument valable et autorisé au service de la communion ecclésiale et comme une **norme sûre pour l'enseignement de la foi** » (ibid.).

Concrètement, que proposons-nous ? L'envoi **chaque semaine** de l'année liturgique 2013, à partir du premier dimanche de l'Avent (2 décembre) jusqu'au 24 novembre 2013, d'une **lettre ou fiche de deux pages qui soit un guide de lecture du *Catéchisme de l'Église Catholique***. Chaque lettre portera sur un thème en lien avec l'année liturgique ; son envoi se fera avant chaque dimanche de l'année et avant les principales fêtes liturgiques (8 décembre, Noël, etc.).

Chaque lettre présentera le thème par un choix des passages du CEC le concernant ; elle offrira des extraits, pour rester court et abordable par tous ; sa lecture demandera dix minutes ; elle comportera des renvois « pour aller plus loin » et quelques résolutions concrètes pour rayonner la foi mieux connue.

« Que personne ne devienne paresseux dans la foi. » (Benoît XVI, *Porta fidei*, n° 15)

« *Connaître sans mesure*

***pour aimer sans limite* »**

SOMMAIRE

(selon l'ordre de l'année liturgique)

| | | |
|---------------------------------|---|-----------|
| | Liste des Sigles du CATÉCHISME de L'ÉGLISE catholique | 12 |
| Temps de l'Avent | 0. Année de la foi: prologue La doctrine chrétienne Qu'est-ce que le Catéchisme de l'Eglise Catholique (CEC) ? L'homme « capable » de Dieu | 14 |
| | 1. Année de la foi: 1er dimanche de l'Avent Dieu se révèle aux hommes La Révélation de Dieu Plénitude de la Révélation en Jésus-Christ Sa transmission : Tradition, Ecriture et Magistère | 19 |
| | HS1. Année de la foi: 8 décembre Immaculée Conception Marie Immaculée, celle qui a cru Marie Immaculée Notre modèle : Celle qui a cru | 23 |
| | 2. Année de la foi: 2e dimanche de l'Avent Dieu se révèle aux hommes : la Sainte Ecriture Inspiration et vérité de la Sainte Ecriture Comment lire l'Ecriture ? | 26 |
| | 3. Année de la foi: 3ème dimanche de l'Avent Dieu se révèle aux hommes : la réponse de la Foi Ce qu'est la Foi Caractéristiques de la Foi Vie de la Foi | 30 |
| | 4. Année de la foi: 4ème dimanche de l'Avent « Je crois en Dieu » Dieu révèle son nom Qui est Dieu ? Les « attributs divins » La portée de la foi en Dieu Unique | 35 |
| | HS2. Année de la foi: Noël 25 décembre Noël : qui est Jésus ? Le Verbe incarné ! L'incarnation Jésus, vrai Dieu et vrai homme, dans l'unité de sa Personne divine Comment le Fils de Dieu est-il homme ? | 39 |
| Temps de Noël et de l'Épiphanie | 5. Année de la foi: Dimanche dans l'octave de Noël 30 décembre Jésus-Christ, conçu du Saint-Esprit, né de la Vierge Marie Pourquoi le Verbe s'est-il fait chair ? « Pour nous les hommes et pour notre salut » Conçu du Saint-Esprit, né de la Vierge Marie Conception de Jésus et virginité de Marie | 43 |

| | | |
|---|---|--|
| Temps de Noël et de l'Épiphanie | HS3. Année de la foi: Saint Nom de Jésus 2 janvier « Jésus-Christ, son Fils unique, notre Seigneur » Les Noms de Jésus Respecter le Nom de Dieu | 48 |
| | 6. Année de la foi: Epiphanie 6 janvier Mystère de l'Epiphanie et adoration de Jésus Toute la vie de Jésus est « mystère » « Tu adoreras le Seigneur, ton Dieu, et tu le serviras » (1er commandement de Dieu) | 52 |
| | 7. Année de la foi: Baptême de Notre Seigneur Jésus Christ Le Baptême de Jésus et notre Baptême Le Baptême de Jésus Notre Baptême : le sacrement de la naissance à la vie d'enfant de Dieu | 56 |
| | 8. Année de la foi: 2ème Dimanche après l'Epiphanie «Les Noces de Cana ou la sanctification de la famille» La famille dans le plan de Dieu La famille et la société | 60 |
| | HS4. Année de la foi: 2 février Présentation au temple – Vie consacrée «La vie consacrée» La vie consacrée De multiples formes de vie consacrée | 72 |
| | Temps de la Septuagésime | 9. Année de la foi: Dimanche de la septuagésime «La Création» La création : œuvre commune de la Sainte Trinité Le mystère de la création Dieu réalise son dessein : la divine Providence |
| 10. Année de la foi: Dimanche de la Sexagésime « Créateur du ciel et de la terre » Les anges Le monde visible L'homme | | 68 |
| 11. Année de la foi: Dimanche de la Quinquagésime La chute : le péché originel La réalité du péché Le péché originel Conséquences du péché d'Adam pour l'humanité | | 76 |

| | | |
|---------------------|---|-----|
| Temps du Carême | 12. Année de la foi: 1er Dimanche de Carême Le combat contre le Démon Des anges révoltés Un grand combat Les armes (en plus de la prière, de la pénitence et des sacrements) | 80 |
| | 13. Année de la foi: 2e Dimanche de Carême Le péché Qu'est-ce que le péché ? Gravité du péché : péché mortel et péché véniel | 84 |
| | 14. Année de la foi: 3e Dimanche de Carême Conversion et pénitence Jésus appelle à la conversion La pénitence dans la vie chrétienne Pénitence et indulgences | 88 |
| | 15. Année de la foi: 4e Dimanche de Carême Le sacrement de pénitence Comment est appelé ce sacrement ? Les actes du pénitent Le ministre et les effets du sacrement de Pénitence | 92 |
| | HS5. Année de la foi : 19 mars - Fête de Saint Joseph Pour fêter saint Joseph Saint Joseph, Epoux et Père virginal de Jésus Les fidèles laïcs | 100 |
| Temps de la Passion | 16. Année de la foi: 1er Dimanche de la Passion Examen de conscience Première table de la Loi : “ Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit ” (Mt 22, 37) Seconde table de la Loi : “ Tu aimeras ton prochain comme toi-même ” (Mc 12, 29-31) | 96 |
| | 17. Année de la foi: Dimanche des Rameaux La Passion Rédemptrice La mort rédemptrice dans le dessein du salut Le Christ s’est offert Lui-même pour nos péchés | 104 |

| | | |
|--------------|---|-----|
| Temps pascal | 18. Année de la foi : Dimanche de la Résurrection La Résurrection « Jésus-Christ a été enseveli », « est descendu aux enfers » Il est ressuscité le troisième jour | 108 |
| | 19. Année de la foi: 1er Dimanche après Pâques Le Jour du Seigneur Le jour du Sabbat Le Dimanche | 113 |
| | 20. Année de la foi: 2e Dimanche après Pâques La liturgie (I) La liturgie La liturgie, oeuvre de la Trinité | 117 |
| | 21. Année de la foi: 3e Dimanche après Pâques La liturgie (II) L’Esprit Saint et l’Eglise dans la liturgie La liturgie : qui célèbre ? La liturgie : signes et symboles | 121 |
| | 22. Année de la foi: 4e Dimanche après Pâques La liturgie (III) La liturgie : paroles et actions, chants et musiques, saintes images Les temps liturgiques | 126 |
| | 23. Année de la foi: 5e Dimanche après Pâques La liturgie (IV) La Liturgie des Heures ou « Office divin » Les lieux de la liturgie Diversité liturgique et unité du mystère | 131 |
| | HS6. Année de la foi : Ascension L’Ascension de Jésus L’Ascension « D’où Il viendra juger les vivants et les morts » | 136 |
| | 24. Année de la foi : Dimanche après l’Ascension L’Esprit Saint L’Esprit Saint, troisième Personne de la Sainte Trinité Le nom, les appellations et les symboles de l’Esprit Saint | 141 |

| | | |
|--------------------------|--|-----|
| Temps après la Pentecôte | 25. Année de la foi : Dimanche de la Pentecôte L'effusion du Saint-Esprit Signes et rite de la Confirmation Les effets de la Confirmation Le sujet et le ministre du sacrement de Confirmation Qui peut donner ce sacrement ? | 146 |
| | 26. Année de la foi : Dimanche de la Trinité La Sainte Trinité Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit La révélation de Dieu comme Trinité La Sainte Trinité dans la doctrine de la Foi | 151 |
| | HS7. Année de la foi : Fête Dieu Fête-Dieu L'Eucharistie, un sacrement d'une richesse inépuisable L'Eucharistie, un sacrement d'une richesse inépuisable | 156 |
| | 27. Année de la foi : 2e Dimanche après la Pentecôte Solennité de la Fête-Dieu Le Sacrifice sacramentel Le sacrifice de la croix et le banquet sacré | 160 |
| | 28. Année de la foi : 3e Dimanche après la Pentecôte Solennité du Sacré-Coeur Le banquet pascal L'Eucharistie : « gage de la gloire à venir » | 164 |
| | 29. Année de la foi : 4e Dimanche après la Pentecôte Les sacrements Sacrements du Christ et de l'Église Sacrements de la foi et du salut pour la vie éternelle | 168 |
| | 30. Année de la foi : 5e Dimanche après la Pentecôte Le sacrement de l'Ordre Le sacrement du ministère apostolique Participation à l'unique sacerdoce du Christ En la personne du Christ au nom de toute l'Église | 172 |
| | 31. Année de la foi : 6e Dimanche après la Pentecôte Le Pape La constitution hiérarchique de l'Église Les trois charges ou ministères dans l'Église | 177 |
| | 32. Année de la foi : 7e Dimanche après la Pentecôte Le sacrement de l'Ordre (II) Les trois degrés du sacrement de l'Ordre Rite, ministre, candidat et effets du sacrement de l'Ordre | 181 |
| | 33. Année de la foi : 8e Dimanche après la Pentecôte L'Église (I) Noms, images et symboles de l'Église Origine, fondation et mission de l'Église | 185 |

| | | |
|--------------------------|--|-----|
| Temps après la Pentecôte | 34. Année de la foi : 9e Dimanche après la Pentecôte L'Église (II) Le mystère de l'Église L'Église, Peuple de Dieu, Corps du Christ, Temple de l'Esprit Saint | 189 |
| | 35. Année de la foi : 10e Dimanche après la Pentecôte L'Église (III) L'Église est une L'Église est sainte | 193 |
| | 36. Année de la foi : 11e Dimanche après la Pentecôte L'Église (IV) L'Église est catholique L'Église est apostolique | 197 |
| | 37. Année de la foi : 12e Dimanche après la Pentecôte L'Église (V) L'apostolat et la mission des fidèles laïcs Appartenance à l'Église catholique et salut La mission – une exigence de la catholicité de l'Église | 201 |
| | 38. Année de la foi : 13e Dimanche après la Pentecôte La vie dans le Christ La vie dans le Christ L'homme, image de Dieu Notre vocation à la béatitude | 205 |
| | 39. Année de la foi : 14e Dimanche après la Pentecôte Liberté et moralité des actes humains La liberté de l'homme La moralité des actes humains | 209 |
| | 40. Année de la foi : 15e Dimanche après la Pentecôte La conscience morale Le jugement de conscience Passions et vie morale | 213 |
| | 41. Année de la foi : 16e Dimanche après la Pentecôte Les vertus Les vertus humaines Les vertus théologiques | 217 |
| | 42. Année de la foi : 17e Dimanche après la Pentecôte La communauté humaine La personne et la société Autorité et bien commun La justice sociale | 221 |
| | 43. Année de la foi : 18e Dimanche après la Pentecôte Le salut de Dieu : la loi et la grâce (1) La loi morale La Loi ancienne et la Loi nouvelle ou Loi évangélique | 225 |

| | | |
|--------------------------|--|-----|
| Temps après la Pentecôte | 44. Année de la foi : 19e Dimanche après la Pentecôte Le salut de Dieu : la loi et la grâce (2) La justification La grâce et le mérite | 229 |
| | 45. Année de la foi : 20e Dimanche après la Pentecôte Tu ne tueras pas Le respect de la vie humaine Le respect de l'âme d'autrui : le scandale | 233 |
| | 46. Année de la foi : 21e Dimanche après la Pentecôte Tu ne commettras pas d'adultère : la vocation à la chasteté « Homme et femme, Il les créa... » Les divers régimes de la chasteté | 237 |
| | 47. Année de la foi : 22e Dimanche après la Pentecôte Tu ne voleras pas La destination universelle et la propriété privée des biens Justice sociale et amour des pauvres | 240 |
| | 48. Année de la foi : 23e Dimanche après la Pentecôte La vie en société Vivre dans la vérité La doctrine sociale de l'Église | 244 |
| | HS8. Année de la foi : Fête de la Toussaint 1^{er} novembre Toussaint Le ciel de tous les saints Mourir dans le Christ Jésus Le Purgatoire | 247 |
| | 49. Année de la foi : 24ème Dimanche après la Pentecôte La prière Qu'est-ce que la prière ? L'appel universel à la prière Les formes de la prière | 251 |
| | 50. Année de la foi : 25ème Dimanche après la Pentecôte La vie de prière Les expressions de la prière Le combat de la prière | 255 |
| | 51. Année de la foi : 26ème Dimanche après la Pentecôte La Prière du Seigneur : « Notre Père » La prière du « Notre Père » | 259 |
| | 52. Année de la foi : dernier Dimanche après la Pentecôte La fin des temps Le jugement particulier et le Jugement dernier L'enfer L'espérance des cieux nouveaux et de la terre nouvelle | 262 |

SOMMAIRE

(Selon l'ordre du Catéchisme)

| | |
|---|-----|
| Liste des Sigles du CATÉCHISME de L'ÉGLISE catholique | 12 |
| Première Partie : La profession de la foi | |
| Première section : Je crois- Nous croyons | |
| La doctrine chrétienne | 14 |
| Qu'est-ce que le Catéchisme de l'Église Catholique (CEC) ? L'homme « capable » de Dieu | |
| Dieu se révèle aux hommes | 19 |
| La Révélation de Dieu Plénitude de la Révélation en Jésus-Christ Sa transmission : Tradition, Écriture et Magistère | |
| Dieu se révèle aux hommes : la Sainte Écriture | 26 |
| Inspiration et vérité de la Sainte Écriture Comment lire l'Écriture ? | |
| Dieu se révèle aux hommes : la réponse de la Foi | 30 |
| Ce qu'est la Foi Caractéristiques de la Foi Vie de la Foi | |
| Deuxième section : La profession de la foi chrétienne - Les symboles de la foi | |
| <i>Chapitre 1^{er} : Je crois en Dieu le Père</i> | |
| « Je crois en Dieu » | 35 |
| Dieu révèle son nom : Qui est Dieu ? Les « attributs divins » La portée de la foi en Dieu Unique | |
| La Sainte Trinité | 151 |
| Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit La révélation de Dieu comme Trinité La Sainte Trinité dans la doctrine de la Foi | |
| «La Création» | 64 |
| La création : œuvre commune de la Sainte Trinité Le mystère de la création Dieu réalise son dessein : la divine Providence | |
| « Créateur du ciel et de la terre » | 68 |
| Les anges Le monde visible L'homme | |
| La chute : le péché originel | 76 |
| La réalité du péché Le péché originel Conséquences du péché d'Adam pour l'humanité | |
| Le combat contre le Démon | 80 |
| Des anges révoltés - Un grand combat Les armes (en plus de la prière, de la pénitence et des sacrements) | |
| <i>Chapitre 2^{ème} : Je crois en Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu</i> | |
| « Jésus-Christ, son Fils unique, notre Seigneur » | 48 |
| Les Noms de Jésus Respecter le Nom de Dieu | |

| | |
|---|-----|
| Noël : qui est Jésus ? Le Verbe incarné ! | 39 |
| L'incarnation - Jésus, vrai Dieu et vrai homme, dans l'unité de sa Personne divine Comment le Fils de Dieu est-il homme ? | |
| Jésus-Christ, conçu du Saint-Esprit, né de la Vierge Marie | 43 |
| Pourquoi le Verbe s'est-il fait chair ? « Pour nous les hommes et pour notre salut » Conçu du Saint-Esprit, né de la Vierge Marie Conception de Jésus et virginité de Marie | |
| Marie Immaculée, celle qui a cru | 23 |
| Marie Immaculée Notre modèle : Celle qui a cru | |
| Pour fêter saint Joseph | 100 |
| Saint Joseph, Epoux et Père virginal de Jésus Les fidèles laïcs | |
| Mystère de l'Épiphanie et adoration de Jésus | 52 |
| Toute la vie de Jésus est « mystère » « Tu adoreras le Seigneur, ton Dieu, et tu le serviras » (1 ^{er} commandement de Dieu) | |
| La Passion rédemptrice | 104 |
| La mort rédemptrice dans le dessein du salut Le Christ s'est offert Lui-même pour nos péchés | |
| La Résurrection | 108 |
| « Jésus-Christ a été enseveli », « est descendu aux enfers » Il est ressuscité le troisième jour | |
| L'Ascension de Jésus | 136 |
| L'Ascension « D'où Il viendra juger les vivants et les morts » | |
| <i>Chapitre 3^{ème} : Je crois en l'Esprit Saint</i> | |
| L'Esprit Saint | 141 |
| L'Esprit Saint, troisième Personne de la Sainte Trinité Le nom, les appellations et les symboles de l'Esprit Saint | |
| <i>Je crois en la Sainte Eglise Catholique</i> | |
| L'Eglise (I) | 185 |
| Noms, images et symboles de l'Église Origine, fondation et mission de l'Église | |
| L'Eglise (II) | 189 |
| Le mystère de l'Église L'Église, Peuple de Dieu, Corps du Christ, Temple de l'Esprit Saint | |
| L'Eglise (III) | 193 |
| L'Église est une - L'Église est sainte | |
| L'Eglise (IV) | 197 |
| L'Église est catholique - L'Église est apostolique | |
| L'Eglise (V) | 201 |
| L'apostolat et la mission des fidèles laïcs Appartenance à l'Église catholique et salut La mission – une exigence de la catholicité de l'Église | |

| | |
|---|------------|
| Le Pape La constitution hiérarchique de l'Église Les trois charges ou ministères dans l'Église | 177 |
| «La vie consacrée» La vie consacrée De multiples formes de vie consacrée | 72 |
| Toussaint Le ciel de tous les saints Mourir dans le Christ Jésus Le Purgatoire | 247 |
| La fin des temps Le jugement particulier et le Jugement dernier L'enfer L'espérance des cieux nouveaux et de la terre nouvelle | 262 |
| Deuxième Partie : La célébration du mystère chrétien | |
| Première Section : L'Economie sacramentelle | |
| La liturgie (I) La liturgie La liturgie, œuvre de la Trinité | 117 |
| La liturgie (II) L'Esprit Saint et l'Église dans la liturgie (suite et fin) La liturgie : qui célèbre ? La liturgie : signes et symboles | 121 |
| La liturgie (III) La liturgie : paroles et actions, chants et musiques, saintes images Les temps liturgiques | 126 |
| La liturgie (IV) La Liturgie des Heures ou « Office divin » Les lieux de la liturgie Diversité liturgique et unité du mystère | 131 |
| Deuxième Section : Les sept sacrements de l'Église | |
| Les sacrements Sacrements du Christ et de l'Église Sacrements de la foi et du salut pour la vie éternelle | 168 |
| Chapitre 1 : <i>Les sacrements de l'initiation chrétienne</i> | |
| Le Baptême de Jésus et notre Baptême Le Baptême de Jésus Notre Baptême : le sacrement de la naissance à la vie d'enfant de Dieu | 56 |
| L'effusion du Saint-Esprit Signes et rite de la Confirmation Les effets de la Confirmation Le sujet et le ministre du sacrement de Confirmation Qui peut donner ce sacrement ? | 146 |
| Fête-Dieu L'Eucharistie, un sacrement d'une richesse inépuisable L'Eucharistie, un sacrement d'une richesse inépuisable | 156 |

| | |
|--|------------|
| Solennité de la Fête-Dieu Le Sacrifice sacramentel Le sacrifice de la croix et le banquet sacré | 160 |
| Solennité du Sacré-Cœur Le banquet pascal L'Eucharistie : « gage de la gloire à venir » | 164 |
| Chapitre 2 : Les sacrements de guérison | |
| Conversion et pénitence Jésus appelle à la conversion La pénitence dans la vie chrétienne Pénitence et indulgences | 88 |
| Le sacrement de pénitence Comment est appelé ce sacrement ? Les actes du pénitent Le ministre et les effets du sacrement de Pénitence | 92 |
| Chapitre 3 : <i>Les sacrements du service de la communion</i> | |
| Le sacrement de l'Ordre (I) Le sacrement du ministère apostolique Participation à l'unique sacerdoce du Christ En la personne du Christ au nom de toute l'Église | 172 |
| Le sacrement de l'Ordre (II) Les trois degrés du sacrement de l'Ordre Rite, ministre, candidat et effets du sacrement de l'Ordre | 181 |
| Troisième Partie : La vie dans le Christ | |
| 1ère section : La vocation de l'homme: La vie dans l'Esprit | |
| La vie dans le Christ L'homme, image de Dieu Notre vocation à la béatitude | 205 |
| Liberté et moralité des actes humains La liberté de l'homme La moralité des actes humains | 209 |
| La conscience morale Le jugement de conscience Passions et vie morale | 213 |
| Les vertus Les vertus humaines Les vertus théologiques | 217 |
| Le péché Qu'est-ce que le péché ? Gravité du péché : péché mortel et péché véniel | 84 |
| La communauté humaine La personne et la société Autorité et bien commun La justice sociale | 221 |
| Le salut de Dieu : la loi et la grâce (1) La loi morale La Loi ancienne et la Loi nouvelle ou Loi évangélique | 225 |
| Le salut de Dieu : la loi et la grâce (2) La justification La grâce et le mérite | 229 |

| | |
|---|------------|
| Deuxième section : | |
| Les 10 commandements | |
| Examen de conscience Première table de la Loi : “ Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit ” (Mt 22, 37) Seconde table de la Loi : “ Tu aimeras ton prochain comme toi-même ” (Mc 12, 29-31) | 96 |
| 1^{er} commandement : voir fiche ANF 6 | 54 |
| 2^e commandement : voir fiche HS3 | 48 |
| Le Jour du Seigneur – 3^e commandement Le jour du Sabbat Le Dimanche | 113 |
| 4^e commandement : voir fiche ANF 8 | 60 |
| 5^e commandement : voir fiche ANF 45 | 233 |
| Tu ne commettras pas d’adultère : la vocation à la chasteté – 6^e et 9^e commandement « Homme et femme, Il les créa... » Les divers régimes de la chasteté | 237 |
| Tu ne voleras pas - 7^e et 10^e commandement La destination universelle et la propriété privée des biens Justice sociale et amour des pauvres | 240 |
| La vie en société – 8^e commandement Vivre dans la vérité La doctrine sociale de l’Église | 244 |
| Quatrième Partie : La prière chrétienne | |
| 1ère Section : | |
| La prière dans la vie chrétienne | |
| La prière Qu’est-ce que la prière ? L’appel universel à la prière Les formes de la prière | 251 |
| La vie de prière Les expressions de la prière Le combat de la prière | 255 |
| Deuxième Section : | |
| La prière du Seigneur: "Notre Père!" | |
| La Prière du Seigneur : « Notre Père » La prière du « Notre Père » | 259 |

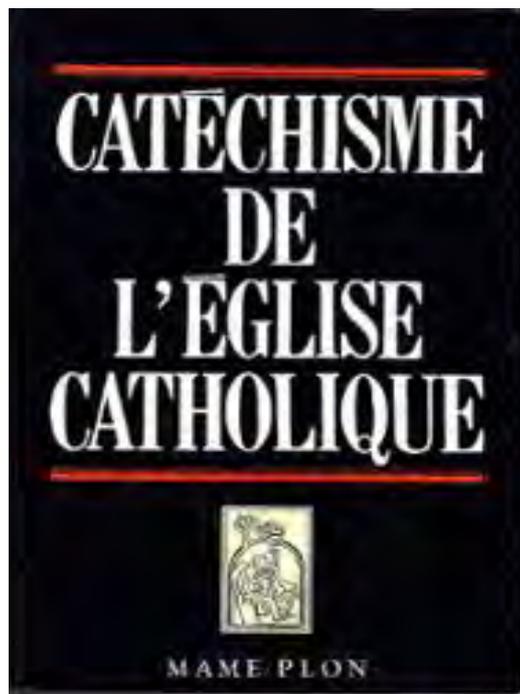
Liste des Sigles du CATÉCHISME de L'ÉGLISE catholique :

| Sigle | Nom | Description | Date | Auteur |
|------------|--|--|-------------------------------------|---|
| AA | Apostolicam actuositatem | Décret sur l'apostolat des Laïcs | 18/11/1965 | Concile Vatican II |
| AG | Ad gentes | Décret sur l'activité missionnaire de l'Église | 07/12/1965 | Concile Vatican II |
| AHMA | Analecta hymnica Medii Aevi | Textes et des Hymnes de L'Eglise Catholique des années 500 À 1400 | Publié en 55 volumes de 1886 à 1926 | |
| Ben | De Benedictionibus | Collection de Bénédiction (Rituel des prières de bénédiction d'objets, personnes...) | 1984 | |
| CA | Centesimus annus | Encyclique à L'occasion du Centenaire de L'encyclique Rerum Novarum | 1er mai 1991 | JEAN-PAUL II |
| Catech. R. | Catechismus Romanus | Catéchisme Tridentin(basé sur le Concile de Trente) | 1566 | |
| CCEO | Corpus Canonum Ecclesiarum Orientalium | Code de Droit de L'Église Orientale | | |
| CD | Christus Dominus | Décret sur La charge pastorale des Évêques dans L'Église | 28/10/1965 | Concile Vatican II |
| CDF | Congrégation pour la doctrine de la foi | Anciennement nommée Saint-Office, est la plus ancienne des neuf congrégations de la Curie romaine | | |
| CJC | Codex Iuris Canonici | Code De Droit Canonique | 1983 | |
| CL | Christifideles laici | Exhortation Apostolique sur la vocation et la mission des laïcs dans l'Eglise et dans le monde | 30/12/1988 | JEAN-PAUL II |
| COD | Conciliorum oecumenicorum decreta | Sorte de Thesaurus des Décrets de tous les Conciles Oecuméniques | 1962 | G. Dossetti, G. Alberigo, P. Joannou, C. Leonardi et P. Prodi |
| CT | Catechesi tradendae | Exhortation Apostolique sur la Catechese en notre temps | 16/10/1979 | JEAN-PAUL II |
| DCG | Directorium Catecheticum Generale | Directoire Générale de La Catéchèse | 1972 et 1998 | |
| DeV | Dominum et Vivificantem | Encyclique sur "Le Saint-Esprit dans la vie de l'Église et du monde | 1986 | JEAN-PAUL II |
| DH | Dignitatis humanae | Déclaration sur la liberté religieuse | 7/12/1965 | Concile Vatican II |
| DM | Dives in misericordia | Encyclique sur "la miséricorde divine" | 1980 | JEAN-PAUL II |
| DS | Denzinger-Schönmetzer, Enchiridion Symbolorum, definitionum et declarationum de rebus fidei et morum | Collection de symboles, de définitions et de déclarations dans les domaines de la foi et de la morale. | 1965 | Denzinger-Schönmetzer |
| DV | Dei Verbum | Constitution Dogmatique sur la révélation divine | 18/11/1965 | Concile Vatican II |
| EN | Evangelii nuntiandi | Exhortation Apostolique sur "l'Évangélisation dans le monde actuel" | 1975 | Paul VI |
| FC | Familiaris consortio | Exhortation Apostolique sur "Les tâches de la famille chrétienne dans Le monde d'aujourd'hui" | 1981 | JEAN-PAUL II |
| GB | Gravissimum educationis | Déclaration sur L'éducation chrétienne | 28/10/1965 | Concile Vatican II |
| GS | Gaudium et spes | Constitution Pastorale sur l'Église dans le monde de se temps | 07/12/1965 | Concile Vatican II |
| HV | Humanae vitae | Sur "la vie humaine" | 1968 | Paul VI |
| IGLH | Introductio generalis LH | Introduction Générale à la Liturgie des Heures (Bréviaire romain) | | |
| IGMR | Institutio generalis MR | Introduction Générale au Missel Romain | | |

| Sigle | Nom | Description | Date | Auteur |
|------------|---|--|------------|--------------------|
| IM | Inter mirifica | Décret sur "Les moyens de communication sociale" | 4/12/1963 | Concile Vatican II |
| LE | Laborem exercens | Encyclique Sur "Le Travail Humain." | 1981 | JEAN-PAUL II |
| LG | Lumen gentium | Constitution Dogmatique Sur "L'Église" | 21/11/1964 | Concile Vatican II |
| LH | Liturgia Horarum | Liturgie des Heures (souvent appelé "Le Bréviaire") | | |
| MC | Marialis cultus | Sur Le culte de la Vierge Marie | 1974 | Paul VI |
| MD | Mulieris dignitatem | Lettre Apostolique sur "La dignité de la femme et de sa vocation spécifique" | 1988 | Paul VI |
| MF | Mysterium fidei | Encyclique sur La doctrine et le culte de l'eucharistie, la messe, la présence réelle | 1965 | Paul VI |
| MM | Mater et magistra | Encyclique à L'occasion du 70ème anniversaire de Rerum Novarum et du 30ème Anniversaire de Quadragesimo Anno, soulignant les récents développements de la question sociale | 1961 | Jean XXXIII |
| MR | Missale Romanum | Missel Romain | 1970 | |
| NA | Nostra aetate | Déclaration sur L'Église et les religions non-chrétiennes | 28/10/1965 | Concile Vatican II |
| OBA | Ordo baptismi adultorum | L'Ordo du Baptême des adultes (Rituel) | | |
| OBP | Ordo baptismi parvulorum | L'Ordo du Baptême des enfants (Rituel) | | |
| OCf | Ordo confirmationis | L'Ordo de la Confirmation (Rituel) | | |
| OcM | Ordo celebrandi Matrimonium | L'Ordo pour la célébration du Mariage (Rituel) | | |
| OCV | Ordo consecrationis virginum | L'Ordo pour les Consécrations des Vierges (Rituel) | | |
| OE | Orientalium ecclesiarum | Décret sur les Églises Orientales Catholiques | 21/11/1964 | Concile Vatican II |
| OEx | Ordo exsequiarum | L'Ordo des Funérailles (Rituel) | | |
| off. lect. | office des lectures | Office des Lectures | | |
| OICA | Ordo initiationis christianae adultorum | L'Ordo de l'Initiation chrétienne des adultes (Rituel) | | |
| OP | Ordo poenitentiae | L'Ordo du sacrement de la Pénitence (Rituel) | | |
| OT | Optatam totius | Décret sur la formation des prêtres | 28/10/1965 | Concile Vatican II |
| PC | Perfectae caritatis | Décret sur la vie religieuse | 28/10/1965 | Concile Vatican II |
| PO | Presbyterorum Ordinis | Décret sur le ministère et la vie des Prêtres | 7/12/1965 | Concile V. II |
| PP | Populorum progressio | Encyclique soulignant l'Importance de la question sociale pour le développement des peuples | 1967 | Paul VI |
| PT | Pacem in terris | Encyclique qui souligne la paix qui est fondée sur la vérité, justice, la charité, la liberté, et appartient à tous les hommes de bonne volonté | 1963 | Jean XXXIII |
| RH | Redemptor hominis | Encyclique sur le "Rédempteur de l'Homme" | 1979 | JEAN-PAUL II |
| RM | Redemptoris Mater | Encyclique Sur "La Mère du Rédempteur" | 1987 | JEAN-PAUL II |
| RP | Reconciliatio et poenitentia | Exhortation Apostolique sur La "Réconciliation et de la Pénitence" | 1984 | JEAN-PAUL II |
| SC | Sacrosanctum concilium | Constitution sur la Sainte Liturgie | 04/12/1963 | Concile Vatican II |
| SPF | Credo du Peuple de Dieu: profession de foi solennelle | Profession de Foi solennelle du Pape Paul VI | 29/06/1968 | Concile Vatican II |
| SRS | Sollicitudo rei socialis | Encyclique sur "La sollicitude de l'Église pour la question sociale" | 1987 | JEAN-PAUL II |
| UR | Unitatis redintegratio | Décret sur "L'Oecuménisme" | 21/11/1964 | Concile Vatican II |

0. Année de la foi: prologue

La doctrine chrétienne



Qu'est-ce que le Catéchisme de l'Eglise Catholique (CEC) ?

Ce catéchisme s'inscrit dans la mission de catéchèse de l'Eglise :

+ Qu'est-ce que la catéchèse ?

5 "La catéchèse est une éducation de la foi des enfants, des jeunes et des adultes, qui comprend spécialement un enseignement de la doctrine chrétienne, donné en général de façon organique et systématique, en vue d'initier à la plénitude de la vie chrétienne " (CT 18).

+ L'Eglise a reçu cette mission de Jésus qui, Lui-même, était envoyé par le Père :

1 Dieu, infiniment Parfait et Bienheureux en Lui-même, dans un dessein de pure bonté, a librement créé l'homme pour le faire participer à sa vie bienheureuse. C'est pourquoi, de tout temps et en tout lieu, Il se fait proche de l'homme. Il l'appelle, l'aide à Le chercher, à Le connaître et à L'aimer de toutes ses forces. Il convoque tous les hommes que le péché a dispersés dans l'unité de sa famille, l'Eglise. Pour ce faire, Il a envoyé son Fils comme Rédempteur et Sauveur lorsque les temps furent accomplis. En Lui et par Lui, Il appelle les hommes à devenir, dans l'Esprit Saint, ses enfants d'adoption, et donc les héritiers de sa vie bienheureuse.

2 Pour que cet appel retentisse par toute la terre, le Christ a envoyé les apôtres qu'Il avait choisis en leur donnant mandat d'annoncer l'Évangile (Mt 28, 19-20). Forts de cette mission, les apôtres " s'en allèrent prêcher en tout lieu, le Seigneur agissant avec eux et confirmant la Parole par les signes qui l'accompagnaient " (Mc 16, 20).

3 Ceux qui à l'aide de Dieu ont accueilli l'appel du Christ et y ont librement répondu, ont été à leur tour pressés par l'amour du Christ d'annoncer partout dans le monde la Bonne Nouvelle. (...) Tous les fidèles du Christ sont appelés à le transmettre de génération en génération (...).

+ Pourquoi le bienheureux Jean-Paul II a-t-il publié un nouveau catéchisme ?

9 Le ministère de la catéchèse puise des énergies toujours nouvelles dans les Conciles. Le Concile de Trente constitue à cet égard un exemple à souligner : il a donné à la catéchèse une priorité dans ses constitutions et ses décrets ; il est à l'origine du Catéchisme Romain qui porte aussi son nom et constitue une œuvre de premier ordre comme abrégé de la doctrine chrétienne (...).

10 Il n'est pas étonnant, dès lors, que, dans le mouvement à la suite du deuxième Concile du Vatican, la catéchèse de l'Église ait de nouveau attiré l'attention. (...) La session extraordinaire du Synode des évêques de 1985 demanda " que soit rédigé un catéchisme ou compendium de toute la doctrine catholique tant sur la foi que sur la morale ". Le Saint-Père, Jean Paul II, a fait sien ce vœu émis par le Synode des évêques en reconnaissant que " ce désir répond tout à fait à un vrai besoin de l'Église universelle et des Églises particulières " (Discours 7 décembre 1985). Il mit tout en œuvre pour la réalisation de ce vœu des pères du Synode.

+ Son but :

11 Ce Catéchisme a pour but de présenter un exposé organique et synthétique des contenus essentiels et fondamentaux de la doctrine catholique tant sur la foi que sur la morale, à la lumière du Concile Vatican II et de l'ensemble de la Tradition de l'Église.

+ Son plan :

13 Le plan de ce Catéchisme s'inspire de la grande tradition des catéchismes qui articulent la catéchèse autour de quatre " piliers " :

1° - la profession de la foi baptismale (le Symbole),

2° - les sacrements de la foi,

3° - la vie de la foi (les Commandements),

4° - la prière du croyant (le Notre Père).

+ Sa finalité :

25 Pour conclure cette présentation, il est opportun de rappeler ce principe pastoral qu'énonce le Catéchisme Romain (= catéchisme du Concile de Trente): Toute la finalité de la doctrine et de l'enseignement doit être placée dans l'amour qui ne finit pas. Car on peut bien exposer ce qu'il faut croire, espérer ou faire; mais surtout on doit toujours faire apparaître l'Amour de Notre Seigneur afin que chacun comprenne que tout acte de vertu parfaitement chrétien n'a pas d'autre origine que l'Amour et pas d'autre terme que l'Amour (Catech. R. préface 10).

L'homme « capable » de Dieu

Le CEC réaffirme d'abord que l'homme est habité par le désir de Dieu :

27 Le désir de Dieu est inscrit dans le cœur de l'homme, car l'homme est créé par Dieu et pour Dieu; Dieu ne cesse d'attirer l'homme vers Lui, et ce n'est qu'en Dieu que l'homme trouvera la vérité et le bonheur qu'il ne cesse de chercher.

Les voies d'accès à la connaissance de Dieu : la création et la Révélation :

+ La création, point de départ des « preuves de l'existence de Dieu » :



31 Créé à l'image de Dieu, appelé à connaître et à aimer Dieu, l'homme qui cherche Dieu découvre certaines " voies " pour accéder à la connaissance de Dieu. On les appelle aussi " preuves de l'existence de Dieu ", non pas dans le sens des preuves que cherchent les sciences naturelles, mais dans le sens d'" arguments convergents et convaincants " qui permettent d'atteindre à de vraies certitudes.

Ces " voies " pour approcher Dieu ont pour point de départ la création : le monde matériel et la personne humaine.

32 Le monde : A partir du mouvement et du devenir, de la contingence, de l'ordre et de la beauté du monde, on peut connaître Dieu comme origine et fin de l'univers.

33 L'homme : avec son ouverture à la vérité et à la beauté, son sens du bien moral, sa liberté et la voix de sa conscience, son aspiration à l'infini et au bonheur, l'homme s'interroge sur l'existence de Dieu. A travers tout cela il perçoit des signes de son âme spirituelle. " Germe d'éternité qu'il porte en lui-même, irréductible à la seule matière " (GS 18, § 1 ; cf. 14, § 2), son âme ne peut avoir son origine qu'en Dieu seul.

34 Le monde et l'homme attestent qu'ils n'ont en eux-mêmes ni leur principe premier ni leur fin ultime, mais participent à l'Etre en soi, sans origine et sans fin. Ainsi, par ces diverses " voies ", l'homme peut accéder à la connaissance de l'existence d'une réalité qui est la cause première et la fin ultime de tout, " et que tous appellent Dieu " (S. Thomas d'A., s. th. 1, 2, 3).

+ Rôle et limites des preuves rationnelles de l'existence de Dieu pour notre foi : elles disposent à accueillir la foi et montrent l'harmonie entre foi et raison :

36 " La Sainte Église, notre mère, tient et enseigne que Dieu, principe et fin de toutes choses, peut être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine à partir des choses créées " (Cc. Vatican I : DS 3004 ; cf. 3026 ; DV 6). Sans cette capacité, l'homme ne pourrait accueillir la révélation de Dieu. L'homme a cette capacité parce qu'il est créé " à l'image de Dieu " (Gn 1, 27).

35 les preuves de l'existence de Dieu peuvent disposer à la foi et aider à voir que la foi ne s'oppose pas à la raison humaine.

37 Dans les conditions historiques dans lesquelles il se trouve, l'homme éprouve cependant bien des difficultés pour connaître Dieu avec la seule lumière de sa raison (...).

38 C'est pourquoi l'homme a besoin d'être éclairé par la révélation de Dieu, non seulement sur ce qui dépasse son entendement, mais aussi sur " les vérités religieuses et morales qui, de soi, ne sont pas inaccessibles à la raison, afin qu'elles puissent être, dans l'état actuel du genre humain, connues de tous sans difficulté, avec une ferme certitude et sans mélange d'erreur " (ibid., DS 3876 ; cf. Cc. Vatican I : DS 3005 ; DV 6 ; S. Thomas d'A., s. th. 1, 1, 1).

+ Comment parler de Dieu avec nos mots humains ?

48 Nous pouvons réellement nommer Dieu en partant des multiples perfections des créatures, similitudes du Dieu infiniment parfait, même si notre langage limité n'en épuise pas le mystère.

42 Dieu transcende toute créature. Il faut donc sans cesse purifier notre langage de ce qu'il a de limité, d'imagé, d'imparfait pour ne pas confondre le Dieu " ineffable, incompréhensible, invisible, insaisissable " (Liturgie de S. Jean Chrysostome, Anaphore) avec nos représentations humaines. Nos paroles humaines restent toujours en deçà du mystère de Dieu.

Pour aller plus loin :

- . Catéchisme de l'Eglise Catholique, Prologue et Ire partie, section 1, ch. 1 : L'homme est capable de Dieu : http://www.vatican.va/archive/FRA0013/___PA.HTM
- . Exhortation apostolique Catechesi tradendae, sur la catéchèse en notre temps (1979) : http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/apost_exhortations/documents/hf_jp-ii_exh_16101979_catechesi-tradendae_fr.html

Résolution pratique :

- . Engagement à profiter de ce moyen de compléter ma formation chrétienne : lire fidèlement ces lettres.
- . Faire connaître ce moyen de vivre l'année de la foi en approfondissant le CEC à au moins trois personnes.

1. Année de la foi: 1er dimanche de l'Avent

Dieu se révèle aux hommes

Avent : première étape du cycle de Noël, centré sur le mystère de l'Incarnation du Fils de Dieu ; pendant l'Avent, nous revivons l'avènement de Jésus parmi nous pour mieux l'accueillir dans nos cœurs. Pendant ce temps, méditons sur Dieu qui vient à notre rencontre pour nous sauver ; Il se révèle à nous d'abord par les prophètes puis par son propre Fils, le Verbe Incarné ; et, enfin, nous transmet sa Parole par l'Eglise.

La Révélation de Dieu



+ Le « dessein bienveillant » de Dieu révélé par des actions et par des paroles :

Dans sa bonté et dans sa sagesse, Dieu se révèle à l'homme. Par les événements et par ses paroles, il se révèle lui-même ainsi que son dessein de bienveillance, qu'il a établi de toute éternité dans le Christ, en faveur des hommes. Ce dessein consiste à faire participer, par la grâce de l'Esprit Saint, tous les hommes à la vie divine, pour qu'ils soient fils adoptifs en son Fils unique. (*Compendium n° 6*)

+ Les étapes de la Révélation :

70 Au delà du témoignage que Dieu donne de Lui-même dans les choses créées, Il s'est manifesté Lui-même à *nos premiers parents*. Il leur a parlé et, après la chute, leur a promis le salut (cf. Gn 3, 15) et leur a offert son alliance.

71 Dieu conclut avec Noé une alliance éternelle entre Lui et tous les êtres vivants (cf. Gn 9, 16). Elle durera tant que dure le monde.

72 Dieu a élu Abraham et a conclu une alliance avec lui et sa descendance. Il en a formé son peuple auquel il a révélé sa loi par Moïse. Il l'a préparé par les prophètes à accueillir le salut destiné à toute l'humanité.

60 Le peuple issu d'Abraham sera le dépositaire de la promesse faite aux patriarches, le peuple de l'élection (cf. Rm 11, 28), appelé à préparer le rassemblement, un jour, de tous les enfants de Dieu dans l'unité de l'Église (cf. Jn 11, 52 ; 10, 16) ; il sera la racine sur laquelle seront greffés les païens devenus croyants (cf. Rm 11, 17-18. 24).

Plénitude de la Révélation en Jésus-Christ : Quelle est l'étape dernière et définitive de la révélation de Dieu ?

Cette étape s'est accomplie par le Verbe incarné, Jésus Christ, médiateur et plénitude de la révélation. Parce qu'il est le Fils unique de Dieu fait homme, il est la Parole parfaite et définitive du Père. Avec l'envoi du Fils et le don de l'Esprit Saint, la Révélation est désormais pleinement accomplie, même si la foi de l'Église devra en saisir graduellement toute la portée au cours des siècles. « Dès lors qu'Il nous a donné son Fils, qui est sa Parole unique et définitive, Dieu nous a tout dit en une seule fois dans cette Parole et il n'a plus rien à dire » (saint Jean de la Croix). (*Compendium n° 9*)

+ Il n'y aura plus d'autre Révélation ; que penser des « révélations privées » ?

67 Au fil des siècles il y a eu des révélations dites " privées ", dont certaines ont été reconnues par l'autorité de l'Église. Elles n'appartiennent cependant pas au dépôt de la foi. Leur rôle n'est pas d' " améliorer " ou de " compléter " la Révélation définitive du Christ, mais d'aider à en vivre plus pleinement à une certaine époque de l'histoire. Guidé par le Magistère de l'Église, le sens des fidèles sait discerner et accueillir ce qui dans ces révélations constitue un appel authentique du Christ ou de ses saints à l'Église.

La foi chrétienne ne peut pas accepter des " révélations " qui prétendent dépasser ou corriger la Révélation dont le Christ est l'achèvement. C'est le cas de certaines religions non chrétiennes et aussi de certaines sectes récentes qui se fondent sur de telles " révélations ".

Sa transmission : Tradition, Ecriture et Magistère

+ Ce qu'est la Tradition :

La Tradition apostolique est la transmission du message du, Christ, qui s'accomplit, depuis les origines du christianisme, par la prédication, le témoignage, les institutions, le culte, les écrits inspirés. Les Apôtres ont transmis à leurs successeurs, les Évêques, et, à travers eux, à toutes les générations, jusqu'à la fin des temps, ce qu'ils ont reçu du Christ et ce qu'ils ont appris de l'Esprit Saint. (*Compendium n° 12*)

La Tradition apostolique se réalise de deux manières : par la transmission vivante de la Parole de Dieu (appelée plus simplement la *Tradition*) et par la *Sainte Écriture*, qui est la même annonce du salut, consignée par écrit. (*Compendium n° 13*)

83 La *Tradition dont nous parlons ici vient des apôtres et transmet ce que ceux-ci ont reçu de l'enseignement et de l'exemple de Jésus et ce qu'ils ont appris par l'Esprit Saint*. En effet, la première génération de chrétiens n'avait pas encore un Nouveau Testament écrit, et le Nouveau Testament lui-même atteste le processus de la Tradition vivante. *Il faut en distinguer les " traditions " théologiques, disciplinaires, liturgiques ou dévotionnelles nées au cours du temps dans les Églises locales. Elles constituent des formes particulières sous lesquelles la grande Tradition reçoit des expressions adaptées aux divers lieux et aux diverses époques. C'est à sa lumière que celles-ci peuvent être maintenues, modifiées ou aussi abandonnées sous la conduite du Magistère de l'Église.*

Remarque : *Dans les numéros précédents, le Catéchisme de l'Eglise Catholique désigne ce que l'on appelle la « Tradition active », l'action de transmission de la Révélation ; elle se distingue de la « Tradition objective », l'objet transmis, c'est-à-dire le dépôt révélé, dont parle le n° 97.*

Tradition et Ecriture sainte :

97 " La Sainte Tradition et la Sainte Écriture *constituent un unique dépôt sacré de la parole de Dieu* " (DV 10) en lequel, comme dans un miroir, l'Église pérégrinante contemple Dieu, source de toutes ses richesses.

81 " La *Sainte Écriture est la parole de Dieu en tant que, sous l'inspiration de l'Esprit divin, elle est consignée par écrit.* " " Quant à la *sainte Tradition*, elle porte la parole de Dieu, confiée par le Christ Seigneur et par l'Esprit Saint aux apôtres, et la transmet intégralement à leurs successeurs, pour que, illuminés par l'Esprit de vérité, en la prêchant, ils la gardent, l'exposent et la répandent avec fidélité " (DV 9).

82 Il en résulte que l'Église à laquelle est confiée la transmission et l'interprétation de la Révélation, " *ne tire pas de la seule Écriture Sainte sa certitude sur tous les points de la Révélation. C'est pourquoi l'une et l'autre doivent être reçues et vénérées avec égal sentiment d'amour et de respect* " (Ibid.).

+ Le Magistère :

85 " *La charge d'interpréter de façon authentique la Parole de Dieu, écrite ou transmise, a été confiée au seul Magistère vivant de l'Église dont l'autorité s'exerce au nom de Jésus-Christ* " (DV 10), c'est-à-dire aux évêques en communion avec le successeur de Pierre, l'évêque de Rome.

86 " Pourtant, ce Magistère n'est pas au-dessus de la parole de Dieu, mais il la sert, n'enseignant que ce qui fut transmis, puisque par mandat de Dieu, avec l'assistance de l'Esprit Saint, il écoute cette Parole avec amour, la garde saintement et l'expose aussi avec fidélité, et puise en cet unique dépôt de la foi tout ce qu'il propose à croire comme étant révélé par Dieu " (DV 10).

87 Les fidèles, se souvenant de la parole du Christ à ses apôtres : " *Qui vous écoute, m'écoute* " (Lc 10, 16 ; cf. LG 20), reçoivent avec docilité les enseignements et directives que leurs pasteurs leur donnent sous différentes formes.

+ Lien indissoluble entre Tradition, Sainte Écriture et Magistère de l'Église :

95 " Il est donc clair que la Sainte Tradition, la Sainte Écriture et le Magistère de l'Église, par une très sage disposition de Dieu, *sont tellement reliés et solidaires entre eux qu'aucune de ces réalités ne subsiste sans les autres*, et que toutes ensemble, chacune à sa façon, sous l'action du seul Esprit Saint, contribuent efficacement au salut des âmes " (DV 10, § 3).

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l'Eglise Catholique*, Ire partie, section 1, ch. 2 : Dieu à la rencontre de l'homme : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

- Vatican II, Constitution dogmatique sur la Révélation divine *Dei Verbum* : http://www.vatican.va/archive/hist_...

- Abbé Bernard LUCIEN : *Révélation et Tradition* (éd. Nuntiavit)

Résolution pratique :

- Docilité au Magistère de l'Eglise : lire régulièrement les grands textes du Magistère, spécialement ceux du Pape (encycliques, exhortations apostoliques, etc.). Profiter du trésor de ses enseignements réguliers (discours du mercredi, sermons,...).

- M'abonner à *Discours du Pape* (éd. Téqui) ou à *L'Homme nouveau* qui donne dans chaque numéro des extraits des enseignements du Pape ?

HS1. Année de la foi: 8 décembre Immaculée Conception

Marie Immaculée, celle qui a cru

La fête de l'Immaculée Conception a lieu dans les premiers jours de l'Avent, le 8 décembre. Ainsi nos regards sont tournés vers celle qui a été choisie par Dieu pour être la Mère de son Fils, celle par qui le Verbe s'est fait chair et qui fut comblée de grâces pour être préparée à cette mission : Marie. Elle est notre modèle dans l'accueil des desseins de Dieu, modèle de foi : « Bienheureuse celle qui a cru ! » dira sa cousine Elisabeth, lors de la Visitation (Lc 1, 45).



Marie Immaculée

+ La prédestination de Marie :

488 " Dieu a envoyé son Fils " (Ga 4, 4), mais pour lui " façonner un corps " (cf. He 10, 5) *il a voulu la libre coopération d'une créature. Pour cela, de toute éternité, Dieu a choisi, pour être la Mère de Son Fils, une fille d'Israël, une jeune juive de Nazareth en Galilée, " une vierge fiancée à un homme du nom de Joseph, de la maison de David, et le nom de la vierge était Marie " (Lc 1, 26-27).*

+ La digne Mère de Dieu : Marie comblée de grâce, Immaculée :

490 Pour être la Mère du Sauveur, Marie " fut pourvue par Dieu de dons à la mesure d'une si grande tâche " (LG 56). L'ange Gabriel, au moment de l'Annonciation la salue comme "

pleine de grâce " (Lc 1, 28). En effet, pour pouvoir donner l'assentiment libre de sa foi à l'annonce de sa vocation, il fallait qu'elle soit toute portée par la grâce de Dieu.

491 Au long des siècles l'Église a pris conscience que Marie, "*comblée de grâce "* par Dieu (Lc 1, 28), avait été rachetée dès sa conception. C'est ce que confesse *le dogme de l'Immaculée Conception, proclamé en 1854 par le pape Pie IX : « La bienheureuse Vierge Marie a été, au premier instant de sa conception, par une grâce et une faveur singulière du Dieu Tout-Puissant, en vue des mérites de Jésus-Christ Sauveur du genre humain, préservée intacte de toute souillure du péché originel »* (DS 2803).

Remarque : **Le privilège de l'Immaculée conception ne désigne donc point une conception de Marie hors des lois de la nature et ne concerne pas sa virginité, mais le fait qu'elle n'a pas été atteinte par le péché originel que, comme fille d'Adam et Eve, elle aurait dû contracter. Cette préservation du péché originel lui a été accordée grâce aux mérites futurs de son Fils. + Son annonce dans le « protévangile » :**

410 Après sa chute (péché originel), l'homme n'a pas été abandonné par Dieu. Au contraire, Dieu l'appelle (cf. Gn 3, 9) et lui annonce de façon mystérieuse la victoire sur le mal et le relèvement de sa chute (cf. Gn 3, 15). Ce passage de la Genèse a été appelé " Protévangile ", étant la première annonce du Messie rédempteur, celle d'un *combat entre le serpent et la Femme* et de la victoire finale d'un descendant de celle-ci.

411 (...) De nombreux Pères et docteurs de l'Église voient dans la femme annoncée dans le " protévangile " *la mère du Christ, Marie, comme " nouvelle Eve "*. Elle a été *celle qui, la première et d'une manière unique, a bénéficié de la victoire sur le péché remportée par le Christ : elle a été préservée de toute souillure du péché originel* (cf. Pie IX : DS 2803) et *durant toute sa vie terrestre, par une grâce spéciale de Dieu, elle n'a commis aucune sorte de péché* (cf. Cc. Trente : DS 1573).

+ Par les mérites de son Fils, elle est la « Toute Sainte » :

492 Cette " sainteté éclatante absolument unique " dont elle est " enrichie dès le premier instant de sa conception " (LG 56) lui vient tout entière du Christ : elle est "*rachetée de façon éminente en considération des mérites de son Fils "* (LG 53). Plus que toute autre personne créée, le Père l'a " bénie par toutes sortes de bénédictions spirituelles, aux cieux, dans le Christ " (Ep 1, 3). Il l'a " élue en Lui, dès avant la fondation du monde, pour être sainte et immaculée en sa présence, dans l'amour " (cf. Ep 1, 4).

493 Les Pères de la tradition orientale appellent la Mère de Dieu "*la Toute Sainte* (Panaghia), ils la célèbrent comme " indemne de toute tache de péché, ayant été pétrie par l'Esprit Saint, et formée comme une nouvelle créature " (LG 56). Par la grâce de Dieu, *Marie est restée pure de tout péché personnel tout au long de sa vie.*

Notre modèle : Celle qui a cru

L'obéissance de la foi :

144 Obéir (ob-audire) dans la foi, c'est se soumettre librement à la parole écoutée, parce que sa vérité est garantie par Dieu, la Vérité même. De cette obéissance, Abraham est le modèle que nous propose l'Écriture Sainte. *La Vierge Marie en est la réalisation la plus parfaite.*

+ « Bienheureuse celle qui a cru » :

148 La Vierge Marie réalise de la façon la plus parfaite l'obéissance de la foi. Dans la foi, *Marie accueille l'annonce et la promesse* apportées par l'ange Gabriel, croyant que " rien n'est impossible à Dieu " (Lc 1, 37 ; cf. Gn 18, 14), et donnant son assentiment : " Je suis la servante du Seigneur, qu'il m'advienne selon ta parole " (Lc 1, 38). Élisabeth la salua : "*Bienheureuse celle qui a cru en l'accomplissement de ce qui lui a été dit de la part du Seigneur* " (Lc 1, 45). C'est pour cette foi que toutes les générations la proclameront bienheureuse (cf. Lc 1, 48).

149 *Pendant toute sa vie, et jusqu'à sa dernière épreuve* (cf. Lc 2, 35), lorsque Jésus, son fils, mourut sur la Croix, sa foi n'a pas vacillé. *Marie n'a pas cessé de croire* " en l'accomplissement " de la parole de Dieu. Aussi bien, l'Église vénère-t-elle en Marie la réalisation la plus pure de la foi..

Pour aller plus loin :

Catéchisme de l'Église Catholique, Ire partie, section 2, ch. 2 ; art. 3, § 2 : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Pie IX, Bulle Ineffabilis Deus, du 8 décembre 1854, pour la définition et la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception: <http://www.icrsp.org/Saints-Patrons...>

Résolution pratique :

Dévotion à l'Immaculée : aimer porter la Médaille miraculeuse donnée par Notre-Dame lors de son apparition Rue du Bac (1830) et aimer dire souvent l'invocation : « O, Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous ».

Lire une vie de saint Maximilien Kolbe, l'apôtre de l'Immaculée (par exemple, celle de Philippe Maxence, éditions Perrin).

2. Année de la foi: 2e dimanche de l'Avent

Dieu se révèle aux hommes : la Sainte Ecriture

« Dans les Saints livres, le Père qui est aux Cieux vient avec tendresse au-devant de ses fils et entre en conversation avec eux » (DV 21) ; « dans la condescendance de sa bonté, *Dieu*, pour se révéler aux hommes, *leur parle en paroles humaines* » (101). « *La Sainte Écriture est la parole de Dieu en tant que, sous l'inspiration de l'Esprit divin, elle est consignée par écrit* » (81). Son cœur, c'est la Parole du Fils, la Parole qu'est le Verbe fait chair : « Toute l'Écriture divine n'est qu'un seul livre, et ce seul livre c'est le Christ, " car toute l'Écriture divine parle du Christ, et toute l'Écriture divine s'accomplit dans le Christ " (Hugues de Saint Victor, *De arca Noe* 2, 8) » (134).



Inspiration et vérité de la Sainte Écriture

105 Dieu est l'Auteur de l'Écriture Sainte. « La vérité divinement révélée, que contiennent et présentent les livres de la Sainte Écriture, y a été consignée *sous l'inspiration de l'Esprit Saint* ». (DV 11).

Dieu, « Auteur principal », inspire et guide les « auteurs secondaires » des livres de la Bible :

106 Dieu a inspiré les auteurs humains des livres sacrés. " En vue de composer ces livres sacrés, *Dieu a choisi des hommes* auxquels il eut recours dans le plein usage de leurs facultés et de leurs moyens, *pour que, lui-même agissant en eux et par eux, ils missent par écrit, en vrais auteurs, tout ce qui était conforme à son désir, et cela seulement* "(DV 11).

Inhérence de l'Écriture :

107 *Les livres inspirés enseignent la vérité.* " Dès lors, puisque toutes les assertions des auteurs inspirés ou hagiographes doivent être tenues pour *assertions de l'Esprit Saint*, il faut déclarer que les livres de l'Écriture *enseignent fermement, fidèlement et sans erreur la vérité que Dieu a voulu voir consignée pour notre salut* dans les Lettres sacrées " (DV 11).

La religion chrétienne n'est pas une " religion du Livre " mais celle du Verbe incarné :

108 Cependant, *la foi chrétienne n'est pas une " religion du Livre "*. Le christianisme est la religion de la " Parole " de Dieu, " non d'un verbe écrit et muet, *mais du Verbe incarné et vivant* " (S. Bernard, hom. miss. 4, 11). Pour qu'elles ne restent pas lettre morte, il faut que le Christ, Parole éternelle du Dieu vivant, par l'Esprit Saint nous " ouvre l'esprit à l'intelligence des Écritures " (Lc 24, 45).

Comment lire l'Écriture ?

+ Principes de lecture :

109 Dans l'Écriture Sainte, *Dieu parle à l'homme à la manière des hommes*. Pour bien interpréter l'Écriture, il faut donc être *attentif à ce que les auteurs humains ont vraiment voulu affirmer et à ce que Dieu a bien voulu nous manifester par leurs paroles* (cf. DV 12, § 1).

110 Pour découvrir *l'intention des auteurs sacrés*, il faut *tenir compte des conditions de leur temps et de leur culture, des " genres littéraires " en usage à cette époque, des manières de sentir, de parler et de raconter courantes en ce temps-là.* " Car c'est de façon bien différente que la vérité se propose et s'exprime en des textes diversement historiques, en des textes, ou prophétiques, ou poétiques, ou même en d'autres genres d'expression " (DV 12, § 2).

111 à 114 Mais puisque l'Écriture Sainte est inspirée, il y a un autre principe de l'interprétation juste, non moins important que le précédent, et sans lequel l'Écriture demeurerait lettre morte : « *La Sainte Écriture doit être lue et interprétée à la lumière du même Esprit qui la fit rédiger* » (DV 12, § 3).

Le Concile Vatican II indique *trois critères* pour une interprétation de l'Écriture conforme à l'Esprit qui l'a inspirée (cf. DV 12, § 3) :

- 1.** *Porter une grande attention " au contenu et à l'unité de toute l'Écriture "*. (...)
- 2.** *Lire ensuite l'Écriture dans " la Tradition vivante de toute l'Église "*. Selon un adage des Pères, *la Sainte Écriture se lit bien plus dans le cœur de l'Église* que dans les moyens matériels de son expression. (...)
- 3.** *Être attentif " à l'analogie de la foi "* (cf. Rm 12, 6). Par " analogie de la foi " nous entendons la cohésion des vérités de la foi entre elles et dans le projet total de la Révélation.

+ Les sens de l'Écriture :

115 Selon une ancienne tradition, on peut distinguer *deux sens de l'Écriture* : le *sens littéral* et le *sens spirituel*, ce dernier étant subdivisé en sens *allégorique*, *moral* et *anagogique*. La concordance profonde des quatre sens assure toute sa richesse à la lecture vivante de l'Écriture dans l'Église :

116 Le *sens littéral*. C'est le sens signifié par les paroles de l'Écriture et découvert par l'exégèse qui suit les règles de la juste interprétation. " Tous les sens de la Sainte Ecriture trouvent leur appui dans le sens littéral " (S. Thomas d'A., s. th. 1, 1, 10, ad 1).

117 Le *sens spirituel*. Grâce à l'unité du dessein de Dieu, non seulement le texte de l'Écriture, mais aussi les réalités et les événements dont il parle peuvent être des signes.

1. Le *sens allégorique*. Nous pouvons acquérir une compréhension plus profonde des événements en *reconnaissant leur signification dans le Christ* ; ainsi, la traversée de la Mer Rouge est un signe de la victoire du Christ, et par là du Baptême (cf. 1 Co 10, 2).

2. Le *sens moral*. Les événements rapportés dans l'Écriture doivent nous *conduire à un agir juste*. Ils ont été écrits " pour notre instruction " (1 Co 10, 11 ; cf. He 3 – 4, 11).

3. Le *sens anagogique*. Nous pouvons voir des réalités et des événements dans *leur signification éternelle*, nous conduisant (en grec : *anagoge*) vers notre *Patrie*. Ainsi, l'Église sur terre est signe de la Jérusalem céleste (cf. Ap 21, 1 – 22, 5).

118 Un distique médiéval résume la signification des quatre sens :

Le *sens littéral* enseigne les événements, *l'allégorie* ce qu'il faut croire, le *sens moral* ce qu'il faut faire, *l'anagogie* vers quoi il faut tendre (Augustin de Dace).

+ Guidé par le Magistère de l'Église, sous l'assistance de l'Esprit Saint :

119 « Tout ce qui concerne la manière d'interpréter l'Écriture est finalement soumis au jugement de l'Église, qui exerce le ministère et le mandat divinement reçus de garder la parole de Dieu et de l'interpréter » (DV 12, 3) : « Je ne croirais pas à l'Évangile, si l'autorité de l'Église catholique ne m'y poussait. » (S. Augustin).

100 La charge d'interpréter authentiquement la Parole de Dieu a été confiée au seul Magistère de l'Église, au Pape et aux évêques en communion avec lui.

+ Comment lire l'Ancien et le Nouveau Testament ?

120 C'est la Tradition apostolique qui a fait discerner à l'Église quels écrits devaient être comptés dans la liste des Livres Saints (cf. DV 8, 3). Cette liste intégrale est appelée " Canon " des Écritures. Elle comporte *pour l'Ancien Testament* 46 écrits (45, si l'on compte Jr et Lm ensemble) et 27 *pour le Nouveau* (cf. DS 179 ; 1334-1336 ; 1501-1504).

123 Les chrétiens *vénèrent l'Ancien Testament comme vraie Parole de Dieu*. L'Église a toujours vigoureusement repoussé l'idée de rejeter l'Ancien Testament sous prétexte que le Nouveau l'aurait rendu caduc (Marcionisme).

140 L'unité des deux Testaments découle de l'unité du dessein de Dieu et de sa Révélation. *L'Ancien Testament prépare le Nouveau, alors que celui-ci accomplit l'Ancien ; les deux s'éclairent mutuellement ; les deux sont vraie Parole de Dieu.*

129 (...) Selon un vieil adage, le Nouveau Testament est caché dans l'Ancien, alors que l'Ancien est dévoilé dans le Nouveau : " Le Nouveau se cache dans l'Ancien et dans le Nouveau l'Ancien se dévoile " (S. Augustin, Hept. 2, 73 : PL 34, 623 ; cf. DV 16).

+ Exhortation à lire la Sainte Écriture :

133 *L'Église " exhorte instamment et spécialement tous les chrétiens (...) à acquérir, par la lecture fréquente des divines Écritures, 'la science éminente de Jésus-Christ' (Ph 3, 8). 'En effet, ignorer les Écritures, c'est ignorer le Christ'(S. Jérôme, Is. prol. : PL 24, 17B) " (DV 25).*

141 " *L'Église a toujours vénéré les divines Écritures, comme elle l'a fait pour le Corps même du Seigneur " (DV 21) : ces deux nourrissent et régissent toute la vie chrétienne. " Ta Parole est la lumière de mes pas, la lampe de ma route " (Ps 119, 105 ; cf. Is 50, 4).*

Pour aller plus loin :

. *Catéchisme de l'Eglise Catholique*, Ire partie, section 1, ch. 2 : art. 3 : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

. Vatican II, Constitution dogmatique sur la Révélation divine *Dei Verbum* : http://www.vatican.va/archive/hist_...

Résolution pratique :

. Lire régulièrement l'Écriture Sainte, à la lumière de la Tradition de l'Église.

. Pour entrer dans la compréhension des Écritures, acquérir et étudier : Scott Hahn, *Comprendre les Écritures. Un cours complet d'introduction à la Bible*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2008 (grand public).

3. Année de la foi: 3^{ème} dimanche de l'Avent

Dieu se révèle aux hommes : la réponse de la Foi

La réponse de l'homme à Dieu : « Par sa révélation, " provenant de l'immensité de sa charité, Dieu, qui est invisible, s'adresse aux hommes comme à ses amis et converse avec eux pour les inviter à entrer en communion avec lui et les recevoir en cette communion " (DV 2). La réponse adéquate à cette invitation est la foi. » (142).

Ce qu'est la Foi



150 La foi est d'abord une *adhésion personnelle de l'homme à Dieu* ; elle est en même temps, et inséparablement, l'*assentiment libre à toute la vérité que Dieu a révélée*. En tant qu'adhésion personnelle à Dieu et assentiment à la vérité qu'il a révélée, la foi chrétienne *diffère de la foi en une personne humaine*. Il est juste et bon de se confier totalement en Dieu et de croire absolument ce qu'Il dit. Il serait vain et faux de mettre une telle foi en une créature.

+ La vertu théologique de Foi :

1814 La foi est la *vertu théologique par laquelle nous croyons en Dieu et à tout ce qu'Il nous a dit et révélé, et que la Sainte Église nous propose à croire, parce qu'Il est la vérité même.* (...)

Caractéristiques de la Foi

+ Un don de Dieu :

153 La foi est un *don de Dieu, une vertu surnaturelle infuse par Lui.* " Pour prêter cette foi, l'homme a besoin de *la grâce prévenante et aidante de Dieu*, ainsi que des secours intérieurs du Saint-Esprit. Celui-ci touche le coeur et le tourne vers Dieu, ouvre les yeux de l'esprit et donne 'à tous la douceur de consentir et de croire à la vérité' " (DV 5).

+ Acte humain libre et raisonnable :

154 Il n'en est pas moins vrai que croire est un acte authentiquement humain. Il *n'est contraire ni à la liberté ni à l'intelligence* de l'homme de faire confiance à Dieu et d'adhérer aux vérités par lui révélées. Déjà dans les relations humaines il n'est pas contraire à notre propre dignité de croire ce que d'autres personnes nous disent sur elles-mêmes et sur leurs intentions, et de faire confiance à leurs promesses (comme, par exemple, lorsqu'un homme et une femme se marient), pour entrer ainsi en communion mutuelle. Dès lors, il est encore moins contraire à notre dignité de " présenter par la foi la soumission plénière de notre intelligence et de notre volonté au Dieu qui révèle " (Cc. Vatican I : DS 3008) et d'entrer ainsi en communion intime avec Lui.

+ Acte de l'intelligence et de la volonté soutenues par la grâce (définition de saint Thomas d'Aquin) :

155 Dans la foi, l'intelligence et la volonté humaines coopèrent avec la grâce divine : "*Croire est un acte de l'intelligence adhérant à la vérité divine sous le commandement de la volonté mue par Dieu au moyen de la grâce* " (S. Thomas d'A., s. th. 2-2, 2, 9 ; cf. Cc. Vatican I : DS 3010).

+ Son motif : l'autorité de Dieu même qui révèle et qui ne peut ni se tromper ni nous tromper :

156 Le motif de croire n'est pas le fait que les vérités révélées apparaissent comme vraies et intelligibles à la lumière de notre raison naturelle. *Nous croyons " à cause de l'autorité de Dieu même qui révèle et qui ne peut ni se tromper ni nous tromper "*. " Néanmoins, pour que l'hommage de notre foi fût conforme à la raison, Dieu a voulu que les secours intérieurs du

Saint-Esprit soient accompagnés des *preuves extérieures de sa Révélation* " (ibid., DS 3009). C'est ainsi que les miracles du Christ et des saints (cf. Mc 16, 20 ; He 2, 4), les prophéties, la propagation et la sainteté de l'Église, sa fécondité et sa stabilité " *sont des signes certains de la Révélation*, adaptés à l'intelligence de tous ", des "*motifs de crédibilité* " qui montrent que l'assentiment de la foi n'est " nullement un mouvement aveugle de l'esprit " (Cc. Vatican I : DS 3008-3010).

+ Une connaissance très certaine :

157 La foi est certaine, *plus certaine que toute connaissance humaine, parce qu'elle se fonde sur la Parole même de Dieu*, qui ne peut pas mentir. Certes, les vérités révélées peuvent paraître obscures à la raison et à l'expérience humaines, mais " *la certitude que donne la lumière divine est plus grande que celle que donne la lumière de la raison naturelle* " (S. Thomas d'A., s. th. 2-2, 171, 5, obj. 3). " Dix mille difficultés ne font pas un seul doute " (Newman, apol.).

+ Foi et science :

159 " *Bien que la foi soit au-dessus de la raison, il ne peut jamais y avoir de vrai désaccord entre elles*. Puisque le même Dieu qui révèle les mystères et communique la foi a fait descendre dans l'esprit humain la lumière de la raison, Dieu ne pourrait se nier lui-même ni le vrai contredire jamais le vrai " (Cc. Vatican I : DS 3017). " C'est pourquoi la recherche méthodique, dans tous les domaines du savoir, si elle est menée d'une manière vraiment scientifique et si elle suit les normes de la morale, ne sera jamais réellement opposée à la foi : les réalités profanes et celles de la foi trouvent leur origine dans le même Dieu. Bien plus, celui qui s'efforce, avec persévérance et humilité, de pénétrer les secrets des choses, celui-là, même s'il n'en a pas conscience, est comme conduit par la main de Dieu, qui soutient tous les êtres et les fait ce qu'ils sont " (GS 36, § 2).

+ Acte libre mais nécessaire au salut :

160 Pour être humaine, " la réponse de la foi donnée par l'homme à Dieu *doit être volontaire* ; en conséquence, *personne ne doit être contraint à embrasser la foi malgré soi*. Par sa nature même, en effet, l'acte de foi a un caractère volontaire " (DH 10 ; cf. CIC, can. 748, § 2). " Dieu, certes, appelle l'homme à Le servir en esprit et vérité ; *si cet appel oblige l'homme en conscience, il ne le contraint pas*. (...) " (DH 11). Le Christ a invité à la foi et à la conversion, Il n'y a nullement contraint.

183 La foi est nécessaire au salut. Le Seigneur lui-même l'affirme : " Celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé ; celui qui ne croira pas, sera condamné " (Mc 16, 16).

Vie de la Foi

+ Le combat de la Foi :

162 La foi est un don gratuit que Dieu fait à l'homme. Ce don inestimable, *nous pouvons perdre ce don inestimable* ; S. Paul en avertit Timothée : " Combats le bon combat, possédant foi et bonne conscience ; pour s'en être affranchis, certains ont fait naufrage dans la foi " (1 Tm 1, 18-19). Pour vivre, croître et persévérer jusqu'à la fin dans la foi *nous devons la nourrir par la Parole de Dieu ; nous devons implorer le Seigneur de l'augmenter* (cf. Mc 9, 24 ; Lc 17, 5 ; 22, 32) ; elle doit " agir par la charité " (Ga 5, 6 ; cf. Jc 2, 14-26), être portée par l'espérance (cf. Rm 15, 13) et être enracinée dans la foi de l'Église.

1815 Le don de la foi demeure en celui qui n'a pas péché contre elle (cf. Cc. Trente : DS 1545). Mais " sans les œuvres, la foi est morte " (Jc 2, 26) : privée de l'espérance et de l'amour, la foi n'unit pas pleinement le fidèle au Christ et n'en fait pas un membre vivant de son Corps.

184 " La foi est un avant-goût de la connaissance qui nous rendra bienheureux dans la vie future " (S. Thomas d'A., comp. 1, 2).

+ Les péchés contre la Foi :

2088 Le premier commandement (de Dieu) nous demande de *nourrir et de garder avec prudence et vigilance notre foi* et de rejeter tout ce qui s'oppose à elle. Il y a de *diverses manières de pécher contre la foi* :

- Le *doute volontaire* portant sur la foi néglige ou refuse de tenir pour vrai ce que Dieu a révélé et que l'Église propose à croire. (...) S'il est délibérément cultivé, le doute peut conduire à l'aveuglement de l'esprit.

2089 - *L'incrédulité* est la négligence de la vérité révélée ou le refus volontaire d'y donner son assentiment.

- *L'hérésie* est la négation obstinée, après la réception du baptême, d'une vérité qui doit être crue de foi divine et catholique, ou le doute obstiné sur cette vérité.

- *L'apostasie* est le rejet total de la foi chrétienne.

- Le *schisme* est le refus de la soumission au Souverain Pontife ou de communion avec les membres de l'Église qui lui sont soumis " (CIC, can. 751).

+ Les formules de la Foi :

170 Nous ne croyons *pas en des formules, mais dans les réalités qu'elles expriment* et que la foi nous permet de " toucher ". " L'acte (de foi) du croyant *ne s'arrête pas à l'énoncé, mais à la réalité (énoncée)* " (S. Thomas d'A., s. th. 2-2, 1, 2, ad 2). Cependant, ces réalités, nous

les approchons à l'aide des formulations de la foi. Celles-ci permettent d'exprimer et de transmettre la foi, de la célébrer en communauté, de l'assimiler et d'en vivre de plus en plus.

+ Croire dans et par l'Église :

181 " Croire " est un acte ecclésial. *La foi de l'Église précède, engendre, porte et nourrit notre foi.* Église est la mère de tous les croyants. " Nul ne peut avoir Dieu pour Père qui n'a pas l'Église pour mère " (S. Cyprien, unit. eccl. : PL 4, 503A).

Pour aller plus loin :

. Catéchisme de l'Église Catholique, Ire partie, section 1, ch. 3 : La réponse de l'homme à Dieu : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

. Père S.-Th. Bonino : Je vis dans la foi au Fils de Dieu, éd. Parole et Silence, St-Maur, 2000, 130 p.

Résolution pratique :

. Apprendre et aimer réciter le symbole des Apôtres : « Je crois en Dieu... »

. Remercier Dieu pour le don de la Foi et prendre du temps pour l'approfondir, spécialement par la lecture régulière de ces fiches hebdomadaires du Catéchisme de l'Église catholique.

4. Année de la foi: 4^{ème} dimanche de l'Avent

« Je crois en Dieu »

Dieu vient à notre rencontre, Il nous parle ; Il nous révèle qui Il est. C'est ce que nous enseigne d'abord le *Credo*. « " Je crois en Dieu " : cette première affirmation de la profession de foi est aussi la plus fondamentale. *Tout le Symbole parle de Dieu*, et s'il parle aussi de l'homme et du monde, il le fait par rapport à Dieu. Les articles du Credo dépendent tous du premier, tout comme les commandements explicitent le premier. Les autres articles nous font mieux connaître Dieu tel qu'Il s'est révélé progressivement aux hommes. " Les fidèles font d'abord profession de croire en Dieu " (Catech. R. 1, 2, 6). » (199)

Dieu révèle son nom :

203 A son peuple Israël Dieu s'est révélé en lui faisant connaître son nom. *Le nom exprime l'essence, l'identité de la personne et le sens de sa vie. Dieu a un nom.* Il n'est pas une force anonyme. Livrer son nom, c'est se faire connaître aux autres ; c'est en quelque sorte se livrer soi-même en se rendant accessible, capable d'être connu plus intimement et d'être appelé, personnellement.

204 Dieu s'est révélé progressivement et sous divers noms à son peuple, mais c'est la révélation du nom divin faite à Moïse dans la théophanie du buisson ardent, au seuil de l'Exode et de l'alliance du Sinaï, qui s'est avérée être la révélation fondamentale pour l'Ancienne et la Nouvelle Alliance.

+ " Je suis Celui qui Suis " :

206 En révélant Son nom mystérieux de YHWH, " *Je Suis Celui qui Est* " ou " *Je Suis Celui qui Suis* " ou aussi " *Je Suis qui Je Suis* ", Dieu dit Qui Il est et de quel nom on doit L'appeler. *Ce nom Divin est mystérieux comme Dieu est mystère.* Il est tout à la fois un nom révélé et comme le refus d'un nom, et par là même il exprime le mieux Dieu comme ce qu'Il est, infiniment au-dessus de tout ce que nous pouvons comprendre ou dire : Il est le " *Dieu caché* " (Is 45, 15), son nom est *ineffable* (cf. Jg 13, 18), et Il est le Dieu qui se fait proche des hommes.

209 Par respect pour sa sainteté, le peuple d'Israël ne prononce pas le nom de Dieu. Dans la lecture de l'Écriture Sainte le nom révélé est *remplacé par le titre divin " Seigneur " (Adonai, en grec Kyrios).* C'est sous ce titre que sera acclamée la Divinité de Jésus : " *Jésus est Seigneur* ".



+ Dieu seul EST

212 Au cours des siècles, la foi d'Israël a pu déployer et approfondir les richesses contenues dans la révélation du nom divin. *Dieu est unique*, hormis Lui pas de dieux (cf. Is 44, 6). Il *transcende* le monde et l'histoire. C'est *Lui qui a fait le ciel et la terre* (...). En Lui " n'existe aucun changement, ni l'ombre d'une variation " (Jc 1, 17). Il est " *Celui qui est* ", depuis toujours et pour toujours, et c'est ainsi qu'Il *demeure toujours fidèle à Lui-même et à ses promesses*.

213 La révélation du nom ineffable " *Je suis Celui qui Suis* " contient donc la vérité que *Dieu seul EST*. C'est en ce sens que déjà la traduction des Septante et à sa suite la Tradition de l'Église, ont compris le nom divin : *Dieu est la plénitude de l'Être et de toute perfection*, sans origine et sans fin. Alors que toutes les créatures ont reçu de Lui tout leur être et leur avoir, *Lui seul est son être même et Il est de Lui-même tout ce qu'Il est*.

Qui est Dieu ? Les « attributs divins » :

+ Dieu est unique :

200 " *Je crois en un seul Dieu.* " C'est avec ces paroles que commence le Symbole de Nicée-Constantinople. La confession de l'Unicité de Dieu, qui a sa racine dans la Révélation Divine de l'Ancienne Alliance, est inséparable de celle de l'existence de Dieu et tout aussi fondamentale. Dieu est Unique : il n'y a qu'un seul Dieu : " La foi chrétienne confesse qu'il y a *un seul Dieu, par nature, par substance et par essence* " (Catech. R. 1, 2, 8).

+ Dieu est Vérité :

215 *Dieu est la Vérité même*, ses paroles ne peuvent tromper. C'est pourquoi on peut se livrer en toute confiance à la vérité et à la fidélité de sa parole en toutes choses. Le commencement du péché et de la chute de l'homme fut un mensonge du tentateur qui induit à douter de la parole de Dieu, de sa bienveillance et de sa fidélité.

216 La vérité de Dieu est sa sagesse qui commande tout l'ordre de la création et du gouvernement du monde (cf. Sg 13, 1-9). Dieu qui, seul, a créé le ciel et la terre (cf. Ps 115, 15), peut seul donner la connaissance véritable de toute chose créée dans sa relation à Lui (cf. Sg 7, 17-21).

217 Dieu est vrai aussi quand Il se révèle : l'enseignement qui vient de Dieu est " *une doctrine de vérité* " (Mt 2, 6). Quand Il enverra son Fils dans le monde, ce sera " *pour rendre témoignage à la Vérité* " (Jn 18, 37).

+ Dieu est Amour :

218 - 220 Au cours de son histoire, Israël a pu découvrir que Dieu n'avait qu'une raison de s'être révélé à lui et de l'avoir choisi parmi tous les peuples pour être à lui : son *amour gratuit* (cf. Dt 4, 37 ; 7, 8 ; 10, 15). L'amour de Dieu pour Israël est *comparé à l'amour d'un père pour son fils* (Os 11, 1). Cet amour est *plus fort que l'amour d'une mère pour ses enfants* (cf. Is 49, 14-15). Dieu aime son Peuple *plus qu'un époux sa bien-aimée* (cf. Is 62, 4-5) ; cet amour sera vainqueur même des pires infidélités (cf. Ez 16 ; Os 11) ; il ira jusqu'au don le plus précieux : " *Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique* " (Jn 3, 16). L'amour de Dieu est " *éternel* " (Is 54, 8) : (...) " D'un amour éternel, je t'ai aimé ; c'est pourquoi je t'ai conservé ma faveur " (Jr 31, 3).

221 S. Jean va encore plus loin lorsqu'il atteste : " *Dieu est Amour* " (1 Jn 4, 8. 16) : *l'Être même de Dieu est Amour*. En envoyant dans la plénitude des temps son Fils unique et l'Esprit d'Amour, Dieu révèle son secret le plus intime (cf. 1 Co 2, 7-16 ; Ep 3, 9-12) : *Il est Lui-même éternellement échange d'amour* : Père, Fils et Esprit Saint, et Il nous a destinés à y avoir part.

+ Dieu est miséricordieux : « un Dieu qui pardonne » :

211 Le nom divin " Je suis " ou " Il est " exprime la fidélité de Dieu qui, malgré l'infidélité du péché des hommes et du châtement qu'il mérite, " garde sa grâce à des milliers " (Ex 34, 7). Dieu révèle qu'il est " *riche en miséricorde* " (Ep 2, 4) en allant jusqu'à donner son propre Fils.

+ Dieu est Saint :

208 Devant la présence attirante et mystérieuse de Dieu, l'homme découvre sa petitesse. Devant la gloire du *Dieu trois fois saint*, Isaïe s'écrie : " Malheur à moi, je suis perdu ! Car je suis un homme aux lèvres impures " (Is 6, 5). (...). Mais parce que Dieu est saint, Il peut pardonner à l'homme qui se découvre pécheur devant Lui : " Je ne donnerai pas cours à l'ardeur de ma colère (...) car je suis Dieu et non pas homme, au milieu de toi *je suis le Saint* " (Os 11, 9).

+ Dieu est « Tout-Puissant » :

268 De tous les attributs divins, seule la Toute-Puissance de Dieu est nommée dans le Symbole : la confesser est d'une grande portée pour notre vie. Nous croyons qu'elle est *universelle*, car Dieu qui a tout créé (cf. Gn 1, 1 ; Jn 1, 3), régit tout et peut tout ; *aimante*, car Dieu est notre Père (cf. Mt 6, 9) ; *mystérieuse*, car seule la foi peut la discerner lorsqu' " elle se déploie dans la faiblesse " (2 Co 12, 9 ; cf. 1 Co 1, 18).

269 Si Dieu est Tout-Puissant " au ciel et sur la terre " (Ps 135, 6), c'est qu'Il les a faits. Rien ne Lui est donc impossible (cf. Lc 1, 37) et Il dispose à son gré de son œuvre (cf. Jr 27, 5) ; Il est le Seigneur de l'univers dont Il a établi l'ordre qui Lui demeure entièrement soumis et disponible ; Il est le Maître de l'histoire : Il gouverne les cœurs et les événements selon son gré (cf. Est 4, 17c ; Pr 21, 1) (...).

271 La Toute-Puissance divine n'est nullement arbitraire : " *En Dieu la puissance et l'essence, la volonté et l'intelligence, la sagesse et la justice sont une seule et même chose, de sorte que rien ne peut être dans la puissance divine qui ne puisse être dans la juste volonté de Dieu ou dans sa sage intelligence* " (S. Thomas d'A., s. th. 1, 25, 5, ad 1).

La portée de la foi en Dieu Unique :

222 à 227 Croire en Dieu, l'Unique, et L'aimer de tout son être a des conséquences immenses pour toute notre vie :

- C'est *connaître la grandeur et la majesté de Dieu* : " Oui, Dieu est si grand qu'Il dépasse notre science " (Jb 36, 26). C'est pour cela que *Dieu doit être " premier servi "* (Ste Jeanne d'Arc, dictum).

- C'est *vivre en action de grâces* : si Dieu est l'Unique, tout ce que nous sommes et tout ce que nous possédons vient de Lui : " Qu'as-tu que tu n'aies reçu ? " (1 Co 4, 7). " Comment rendrai-je au Seigneur tout le bien qu'Il m'a fait ? " (Ps 116, 12).

- C'est *connaître l'unité et la vraie dignité de tous les hommes* : tous, ils sont faits " à l'image et à la ressemblance de Dieu " (Gn 1, 26).

- C'est *bien user des choses créées* : la foi en Dieu l'Unique nous amène à user de tout ce qui n'est pas Lui *dans la mesure où cela nous rapproche de Lui*, et à nous en détacher dans la mesure où cela nous détourne de Lui (cf. Mt 5, 29-30 ; 16, 24 ; 19, 23-24).

- C'est *faire confiance à Dieu en toute circonstance, même dans l'adversité*. Une prière de sainte. Thérèse de Jésus l'exprime admirablement : Que rien ne te trouble / Que rien ne t'effraie

Tout passe / Dieu ne change pas La patience obtient tout / Celui qui a Dieu Ne manque de rien / Dieu seul suffit. (Poes. 9)

Pour aller plus loin :

. *Catéchisme de l'Eglise Catholique*, Ire partie, section 2, ch. 1, art. 1, § 1 & 3 : « Je crois en Dieu » et « Le Tout-Puissant » : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

. Charles Journet, *Entretiens sur Dieu le Père* (éd. Parole et Silence)

Résolution pratique :

. Prendre un quart d'heure pour méditer sur les « attributs divins ». Ai-je le « sens de Dieu », avec les conséquences explicitées aux n° 222-227 ?

HS2. Année de la foi: Noël 25 décembre

Noël : qui est Jésus ? Le Verbe incarné !

Le mystère de Noël : « Jésus est né dans l'humilité d'une étable, dans une famille pauvre (cf.



Lc 2, 6-7) ; de simples bergers sont les premiers témoins de l'événement. C'est dans cette pauvreté que se manifeste la gloire du ciel (cf. Lc 2, 8-20). L'Église ne se lasse pas de chanter la gloire de cette nuit : La Vierge aujourd'hui met au monde l'Éternel Et la terre offre une grotte à l'Inaccessible. Les anges et les pasteurs le louent Et les mages avec l'étoile s'avancent, Car Tu es né pour nous, Petit Enfant, Dieu éternel ! (Kontakion de Romanos le Mélode) » (525)

L'incarnation

+ “ Le Verbe s'est fait chair ” :

461 Reprenant l'expression de S. Jean (“ Le Verbe s'est fait chair ” : Jn 1, 14), l'Église appelle “ Incarnation ” le fait que *le Fils de Dieu ait assumé une nature humaine* pour accomplir en elle notre salut.

479 Au temps établi par Dieu, le Fils unique du Père, la Parole éternelle, c'est-à-dire le Verbe et l'Image substantielle du Père, s'est incarné :

sans perdre la nature divine il a assumé la nature humaine.

483 L'Incarnation est donc le mystère de l'admirable union de la nature divine et de la nature humaine dans l'unique Personne du Verbe.

Jésus, vrai Dieu et vrai homme, dans l'unité de sa Personne divine

+ Ni division ni mélange entre les natures :

464 L'événement unique et tout à fait singulier de l'Incarnation du Fils de Dieu ne signifie pas que *Jésus-Christ soit en partie Dieu et en partie homme, ni qu'il soit le résultat du mélange confus entre le divin et l'humain*. Il s'est fait vraiment homme en restant vraiment Dieu. Jésus-Christ est vrai Dieu et vrai homme. Cette vérité de foi, l'Église a dû la défendre et la clarifier au cours des premiers siècles face à des hérésies qui la falsifiaient.

+ Jésus en tant que Fils de Dieu est « consubstantiel » au Père :

465 Dès les temps apostolique la foi chrétienne a *insisté sur la vraie incarnation du Fils de Dieu, “ venu dans la chair ”*(cf. 1 Jn 4, 2-3 ; 2 Jn 7). Mais dès le troisième siècle, l'Église a dû affirmer contre Paul de Samosate, dans un Concile réuni à Antioche, que Jésus-Christ est Fils de Dieu *par nature et non par adoption*. Le premier Concile œcuménique de Nicée, en 325, confessa dans son Credo que le Fils de Dieu est “ *engendré, non pas créé, de la même substance (homousios – DS 125) que le Père* ” et *condamna Arius* qui affirmait que “ le Fils de Dieu est sorti du néant ” (DS 130) et qu'il serait “ d'une autre substance que le Père ” (DS 126).

+ Deux natures unies en l'unique Personne divine du Fils de Dieu :

466 L'hérésie *nestorienne* voyait dans le Christ une personne humaine *conjointe* à la personne divine du Fils de Dieu. Face à elle S. Cyrille d'Alexandrie et le troisième Concile œcuménique réuni à Ephèse en 431 ont confessé que “ le Verbe, en s'unissant *dans sa personne* une chair animée par une âme rationnelle, est devenu homme ” (DS 250). *L'humanité du Christ n'a d'autre sujet que la personne divine du Fils de Dieu qui l'a assumée et faite sienne dès sa conception*. Pour cela le Concile d'Ephèse a proclamé en 431 que *Marie est devenue en toute vérité Mère de Dieu* par la conception humaine du Fils de Dieu dans son sein.

467 Le quatrième Concile œcuménique, à Chalcédoine, a confessé en 451 : « A la suite des saints Pères, nous enseignons unanimement à confesser un seul et même Fils, notre Seigneur Jésus-Christ, le même *parfait en divinité et parfait en humanité*, le même vraiment Dieu et vraiment homme, Un seul et même Christ, Seigneur, Fils unique, que nous devons reconnaître *en deux natures, sans confusion, sans changement, sans division, sans séparation*. La différence des natures n'est nullement supprimée par leur union, mais plutôt les propriétés de chacune sont sauvegardées et réunies *en une seule personne* et une seule hypostase » (DS 301-302).

468 Après le Concile de Chalcédoine, certains firent de la nature humaine du Christ une sorte de sujet personnel. Contre eux, le cinquième Concile œcuménique, à Constantinople en 553, a confessé à propos du Christ : “ Il n'y *aqu'une seule hypostase (ou personne)*, qui est notre Seigneur Jésus-Christ, *un de la Trinité* ” (DS 424). Tout dans l'humanité du Christ doit donc être attribué à sa personne divine comme à son sujet propre (cf. déjà Cc. Ephèse : DS 255), non seulement les miracles mais aussi les souffrances (cf. DS 424) et même la mort : “ Celui qui a été crucifié dans la chair, notre Seigneur Jésus-Christ, est vrai Dieu, Seigneur de la gloire et Un de la sainte Trinité ” (DS 432).

469 L'Église confesse ainsi que Jésus est inséparablement vrai Dieu et vrai homme. Il est vraiment le Fils de Dieu qui s'est fait homme, notre frère, et cela sans cesser d'être Dieu, notre Seigneur :

“ Il resta ce qu'Il était, Il assuma ce qu'il n'était pas ”, chante la liturgie romaine.

Comment le Fils de Dieu est-il homme ?

482 Le Christ, étant vrai Dieu et vrai homme, a *une intelligence et une volonté humaines*, parfaitement accordées et soumises à son *intelligence et sa volonté divines*, qu'il a en commun avec le Père et le Saint-Esprit.

+ L'âme et la connaissance humaine du Christ :

472 Cette âme humaine que le Fils de Dieu a assumée est *douée d'une vraie connaissance humaine*. En tant que telle celle-ci ne pouvait pas être de soi illimitée : elle était exercée dans les conditions historiques de son existence dans l'espace et le temps. C'est pourquoi le Fils de Dieu a pu vouloir en se faisant homme " *croître en sagesse, en taille et en grâce* " (Lc 2, 52) et de même avoir à s'enquérir sur ce que dans la condition humaine on doit apprendre de manière expérimentale (cf. Mc 6, 38 ; Mc 8, 27 ; Jn 11, 34 ; etc.). Cela correspondait à la réalité de son abaissement volontaire dans " la condition d'esclave " (Ph 2,7).

473 Mais en même temps, cette connaissance vraiment humaine du Fils de Dieu exprimait la vie divine de sa personne (cf. S. Grégoire le Grand). " La nature humaine du Fils de Dieu, non par elle-même mais par son union au Verbe, connaissait et manifestait en elle tout ce qui convient à Dieu " (S. Maxime le Confesseur). C'est en premier le cas de la *connaissance intime et immédiate que le Fils de Dieu fait homme a de son Père* (cf. Mc 14, 36 ; Mt 11, 27 ; Jn 1, 18 ; 8, 55 ; etc.). Le Fils montrait aussi dans sa connaissance humaine la pénétration divine qu'il avait des *pensées secrètes du cœur* des hommes (cf. Mc 2, 8 ; Jn 2, 25 ; 6, 61 ; etc.).

474 De par son union à la Sagesse divine en la personne du Verbe incarné, la *connaissance humaine du Christ jouissait en plénitude de la science des desseins éternels* qu'il était venu révéler (cf. Mc 8, 31 ; 9, 31 ; 10, 33-34 ; 14, 18-20. 26-30). Ce qu'il reconnaît ignorer dans ce domaine (cf. Mc 13, 32), il déclare ailleurs n'avoir pas mission de le révéler (cf. Ac 1, 7).

+ La volonté humaine du Christ :

475 De manière parallèle, l'Église a confessé au sixième Concile œcuménique (Cc. Constantinople III en 681) que le Christ possède *deux volontés et deux opérations naturelles, divines et humaines, non pas opposées, mais coopérantes*, de sorte que le Verbe fait chair a voulu humainement dans l'obéissance à son Père tout ce qu'il a décidé divinement avec le Père et le Saint-Esprit pour notre salut (cf. DS 556-559).

+ Le vrai corps du Christ :

476 Puisque le Verbe s'est fait chair en assumant une vraie humanité, *le corps du Christ était délimité* (cf. Cc. Latran en 649 : DS 504). A cause de cela, le visage humain de Jésus peut être "dépeint" (Ga 3, 2). Au septième Concile œcuménique (Cc. Nicée II en 787 : DS 600-603) l'Église a reconnu comme *légitime qu'il soit représenté sur des images saintes*.

477 En même temps l'Église a toujours reconnu que, dans le corps de Jésus, "Dieu qui est par nature invisible est *devenu visible à nos yeux*" (MR, Préface de Noël). En effet, les particularités individuelles du corps du Christ expriment la personne divine du Fils de Dieu. Celui-ci a fait siens les traits de son corps humain au point que, dépeints sur une image sainte, ils peuvent être vénérés car *le croyant qui vénère son image, "vénère en elle la personne qui y est dépeinte"* (Cc. Nicée II : DS 601).

+ Le Cœur du Verbe incarné :

478 Jésus nous a tous et chacun connus et aimés durant sa vie, son agonie et sa passion et il s'est livré pour chacun de nous : "Le Fils de Dieu m'a aimé et s'est livré pour moi" (Ga 2, 20). Il nous a tous aimés d'un cœur humain. Pour cette raison, le *Cœur sacré de Jésus*, transpercé par nos péchés et pour notre salut (cf. Jn 19, 34), "est considéré comme le *signe et le symbole éminents... de cet amour que le divin Rédempteur porte sans cesse au Père éternel et à tous les hommes sans exception*" (Pie XII, Enc. "Haurietis aquas" : DS 3924 ; cf. DS 3812).

Pour aller plus loin :

. *Catéchisme de l'Église Catholique*, Ire partie, 2e section, ch. 2, art. 3, §1 : Le Fils de Dieu s'est fait homme : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

. Cal Charles Journet : *Entretiens sur l'incarnation*, éd. Parole et Silence, St-Maur, 2002, 160 p.

Résolution pratique :

"Devenir enfant" par rapport à Dieu est la condition pour entrer dans le Royaume (cf. Mt 18, 3-4) ; pour cela il faut s'abaisser (cf. Mt 23, 12), devenir petit ; plus encore : il faut "naître d'en haut" (Jn 3, 7), "naître de Dieu" (Jn 1, 13) pour "devenir enfants de Dieu" (Jn 1, 12). Le mystère de Noël s'accomplit en nous lorsque le Christ "prend forme" en nous (Ga 4, 19). Noël est le mystère de cet "admirable échange" : « O admirable échange ! Le créateur du genre humain, assumant un corps et une âme, a daigné naître d'une vierge et, devenu homme sans l'intervention de l'homme, Il nous a fait don de sa divinité. » (LH, antienne de l'octave de Noël) (**526**)

- Témoigner de notre foi par une crèche visible dans notre maison et/ou dans notre lieu de travail.

5. Année de la foi: Dimanche dans l'octave de Noël 30 décembre

Jésus-Christ, conçu du Saint-Esprit, né de la Vierge Marie

Devant la crèche, nous redisons notre acte de foi en la Bonne nouvelle : Dieu a envoyé son propre Fils ! « Mais quand vint la plénitude du temps, Dieu envoya son Fils, né d'une femme, né sujet de la loi, afin de racheter les sujets de la loi, afin de nous conférer l'adoption filiale » (Ga 4, 4-5). Voici " la Bonne Nouvelle touchant Jésus-Christ, Fils de Dieu " (Mc 1, 1) : Dieu a visité son peuple (cf. Lc 1, 68), il a accompli les promesses faites à Abraham et à sa descendance (cf. Lc 1, 55) ; il l'a fait au-delà de toute attente : Il a envoyé son " Fils bien-aimé " (Mc 1, 11). » (422) « Nous croyons et confessons que Jésus de Nazareth, né juif d'une fille d'Israël, à Bethléem, au temps du roi Hérode le Grand et de l'empereur César Auguste ... est le Fils éternel de Dieu fait homme, qu'il est " sorti de Dieu " (Jn 13, 3), " descendu du ciel " (Jn 3, 13 ; 6, 33), " venu dans la chair " (1 Jn 4, 2), car " le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous (...)." (Jn 1, 14. 16) » (423)



Pourquoi le Verbe s'est-il fait chair ? « Pour nous les hommes et pour notre salut »

456 Avec le Credo de Nicée-Constantinople, nous répondons en confessant : “ *Pour nous les hommes et pour notre salut* Il descendit du ciel ; par l'Esprit Saint, Il a pris chair de la Vierge Marie et s'est fait homme ”.

457 Le Verbe s'est fait chair *pour nous sauver en nous réconciliant avec Dieu* : “ C'est Dieu qui nous a aimés et qui a envoyé son Fils en victime de propitiation pour nos péchés ” (1 Jn 4, 10). “ Le Père a envoyé son Fils, le sauveur du monde ” (1 Jn 4, 14). “ Celui-là a paru pour ôter les péchés ” (1 Jn 3, 5).

458 Le Verbe s'est fait chair *pour que nous connaissions ainsi l'amour de Dieu* : “ En ceci s'est manifesté l'amour de Dieu pour nous : Dieu a envoyé son Fils unique dans le monde afin que nous vivions par lui ” (1 Jn 4, 9). “ Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique afin que quiconque croit en lui ne se perde pas, mais ait la vie éternelle ” (Jn 3, 16).

459 Le Verbe s'est fait chair *pour être notre modèle de sainteté* : “ Prenez sur vous mon joug et apprenez de moi... ” (Mt 11, 29). “ Je suis la voie, la vérité et la vie ; nul ne vient au Père sans passer par moi ” (Jn 14, 6). Et le Père, sur la montagne de la Transfiguration, ordonne : “ Écoutez-le ” (Mc 9, 7 ; cf. Dt 6, 4-5). Il est en effet le modèle des Béatitudes et la norme de la Loi nouvelle (...).

460 Le Verbe s'est fait chair *pour nous rendre “ participants de la nature divine ”* (2 P 1, 4) : “ Car telle est la raison pour laquelle le Verbe s'est fait homme, et le Fils de Dieu, Fils de l'homme : c'est *pour que l'homme*, en entrant en communion avec le Verbe et en recevant ainsi la filiation divine, *devienne fils de Dieu* ” (S. Irénée, hær. 3, 19, 1). “ Car le Fils de Dieu s'est fait homme pour nous faire Dieu ” (S. Athanase, inc. 54, 3). “ Le Fils unique de Dieu, voulant que nous participions à sa divinité, assumait notre nature, afin que Lui, fait homme, fit les hommes Dieu ” (S. Thomas d'A.).

461 Reprenant l'expression de S. Jean (“ Le Verbe s'est fait chair ” : Jn 1, 14), l'Église appelle “ Incarnation ” le fait que le Fils de Dieu ait assumé une nature humaine pour accomplir en elle notre salut.

Conçu du Saint-Esprit, né de la Vierge Marie

+ Conçu du Saint-Esprit :

484 L'Annonciation à Marie inaugure la “ plénitude des temps ” (Ga 4, 4), c'est-à-dire l'accomplissement des promesses et des préparations. Marie est invitée à concevoir Celui en qui habitera “ corporellement la plénitude de la divinité ” (Col 2, 9). La réponse divine à son “ comment cela se fera-t-il, puisque je ne connais point d'homme ? ” (Lc 1, 34) est donnée par la puissance de l'Esprit : “ *L'Esprit Saint viendra sur toi* ” (Lc 1, 35).

485 *La mission de l'Esprit Saint est toujours conjointe et ordonnée à celle du Fils* (cf. Jn 16, 14-15). L'Esprit Saint est envoyé pour sanctifier le sein de la Vierge Marie et *la féconder divinement*, lui qui est " le Seigneur qui donne la Vie ", en faisant qu'elle conçoive le Fils éternel du Père dans une humanité tirée de la sienne.

+ Né du consentement de Marie :

511 La Vierge Marie a " *coopéré* au salut des hommes avec sa foi et son obéissance libres " (LG 56). Elle a prononcé son oui " *au nom de toute la nature humaine* " (S. Thomas d'A., s. th. 3, 30, 1). Par son obéissance, elle est devenue la nouvelle Eve, mère des vivants.

La maternité divine de Marie : Marie, en vérité, la Theotokos, la Mère de Dieu

495 Appelée dans les Évangiles " la mère de Jésus " (Jn 2, 1 ; 19, 25 ; cf. Mt 13, 55), Marie est acclamée, sous l'impulsion de l'Esprit, dès avant la naissance de son fils, comme " la mère de mon Seigneur " (Lc 1, 43). En effet, Celui qu'elle a conçu comme homme du Saint-Esprit et qui est devenu vraiment son Fils selon la chair, n'est autre que le Fils éternel du Père, la deuxième Personne de la Sainte Trinité. L'Église confesse que Marie est vraiment *Mère de Dieu* (Theotokos) (cf. DS 251).

509 Marie est vraiment " Mère de Dieu " puisqu'elle est la *mère du Fils éternel de Dieu fait homme, qui est Dieu lui-même*.

Conception de Jésus et virginité de Marie

+ La conception virginale de Marie :

496 Dès les premières formulations de la foi (cf. DS 10-64), l'Église a confessé que *Jésus a été conçu par la seule puissance du Saint-Esprit* dans le sein de la Vierge Marie, affirmant aussi l'aspect corporel de cet événement : Jésus a été conçu " *de l'Esprit Saint sans semence virile* " (Cc. Latran en 649 : DS 503). Les Pères voient dans la conception virginale le signe que c'est vraiment le Fils de Dieu qui est venu dans une humanité comme la nôtre.

497 Les récits évangéliques (cf. Mt 1, 18-25 ; Lc 1, 26-38) comprennent la conception virginale comme une oeuvre divine qui dépasse toute compréhension et toute possibilité humaines (cf. Lc 1, 34) : " Ce qui a été engendré en elle vient de l'Esprit Saint ", dit l'ange à Joseph au sujet de Marie, sa fiancée (Mt 1, 20). L'Église y voit l'accomplissement de la promesse divine donnée par le prophète Isaïe : " Voici que *la vierge concevra* et enfantera un fils " (Is 7, 14, d'après la traduction grecque de Mt 1, 23).

498 On a été parfois troublé par le silence de l'Évangile de S. Marc et des Épîtres du Nouveau Testament sur la conception virginale de Marie. On a aussi pu se demander s'il ne

s'agissait pas ici de légendes ou de constructions théologiques sans prétentions historiques. A quoi il faut répondre : La foi en la conception virginale de Jésus a rencontré vive opposition, moqueries ou incompréhension de la part des non-croyants, juifs et païens (cf. S. Justin, dial. 66, 67 ; Origène, Cels. 1, 32. 69) : elle n'était pas motivée par la mythologie païenne ou par quelque adaptation aux idées du temps. Le sens de cet événement n'est accessible qu'à la foi qui le voit dans ce " lien qui relie les mystères entre eux " (DS 3016), dans l'ensemble des mystères du Christ, de son Incarnation à sa Pâque.

+ Marie – " toujours Vierge " :

499 L'approfondissement de sa foi en la maternité virginale a conduit l'Église à confesser la *virginité réelle et perpétuelle de Marie* (cf. DS 427) *même dans l'enfantement* du Fils de Dieu fait homme (cf. DS 291 ; 294 ; 442 ; 503 ; 571 ; 1880). En effet la naissance du Christ " n'a pas diminué, mais consacré l'intégrité virginale " de sa mère (LG 57). La liturgie de l'Église célèbre Marie comme la *Aeiparthenos*, " *toujours vierge* " (cf. LG 52).

510 Marie " est restée Vierge en concevant son Fils, Vierge en l'enfantant, Vierge en le portant, Vierge en le nourrissant de son sein, Vierge toujours " (S. Augustin, serm. 186, 1).

500 A cela on objecte parfois que l'Écriture mentionne des frères et soeurs de Jésus (cf. Mc 3, 31-35 ; 6, 3 ; 1 Co 9, 5 ; Ga 1, 19). L'Église a toujours compris ces passages comme ne désignant pas d'autres enfants de la Vierge Marie : en effet Jacques et Joseph, " frères de Jésus " (Mt 13, 55), sont les fils d'une Marie disciple du Christ (cf. Mt 27, 56) qui est désignée de manière significative comme " l'autre Marie " (Mt 28, 1). Il s'agit de proches parents de Jésus, selon une expression connue de l'Ancien Testament (cf. Gn 13, 8 ; 14, 16 ; 29, 15 ; etc.).

+ La maternité virginale de Marie dans le dessein de Dieu :

503 *La virginité de Marie manifeste l'initiative absolue de Dieu dans l'Incarnation. Jésus n'a que Dieu comme Père* (cf. Lc 2, 48-49).

504 Jésus est conçu du Saint-Esprit dans le sein de la Vierge Marie parce qu'il est le *Nouvel Adam* (cf. 1 Co 15, 45) qui inaugure la création nouvelle : " Le premier homme, issu du sol, est terrestre ; le second homme, lui, vient du ciel " (1 Co 15, 47).

505 Jésus, le *Nouvel Adam*, inaugure par sa conception virginale la *nouvelle naissance des enfants d'adoption dans l'Esprit Saint par la foi*. " Comment cela se fera-t-il ? " (Lc 1, 34 ; cf. Jn 3, 9). La participation à la vie divine ne vient pas " du sang, ni du vouloir de chair, ni du vouloir d'homme, mais de Dieu " (Jn 1, 13). L'accueil de cette vie est virginal car celle-ci est entièrement donnée par l'Esprit à l'homme. Le sens sponsal de la vocation humaine par rapport à Dieu (cf. 2 Co 11, 2) est accompli parfaitement dans la maternité virginale de Marie.

506 Marie est vierge parce que sa virginité est *le signe de sa foi* “ que nul doute n’altère ” (LG 63) *et de sa donation sans partage* à la volonté de Dieu (cf. 1 Co 7, 34-35).

507 Marie est *à la fois vierge et mère* car elle est la *figure et la plus parfaite réalisation de l’Église* (cf. LG 63) : “ L’Église devient à son tour une Mère, grâce à la parole de Dieu qu’elle reçoit dans la foi : par la prédication en effet, et par le Baptême elle engendre, à une vie nouvelle et immortelle, des fils conçus du Saint-Esprit et nés de Dieu. Elle est aussi vierge, ayant donné à son Époux sa foi, qu’elle garde intègre et pure ” (LG 64).

Pour aller plus loin :

. *Catéchisme de l’Église Catholique*, Ire partie, 2e section, ch. 2, art. 3, § 2 : Conçu du Saint-Esprit, né de la Vierge Marie : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

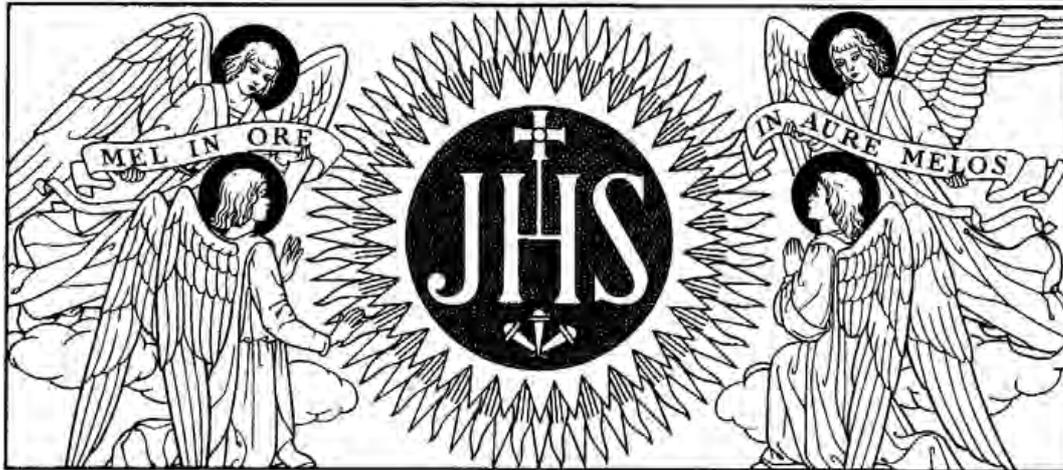
. Cal Charles Journet : *Entretiens sur Marie*, éd. Parole et Silence, St-Maur, 2001, 120 p.

Résolution pratique :

Invoquer souvent Marie comme notre Mère. « Jésus est le Fils unique de Marie. Mais la *maternité spirituelle de Marie* (cf. Jn 19, 26-27 ; Ap 12, 17) *s’étend à tous les hommes* qu’il est venu sauver : “ Elle engendra son Fils, dont Dieu a fait ‘l’aîné d’une multitude de frères’ (Rm 8, 29), c’est-à-dire de croyants, à la naissance et à l’éducation desquels elle apporte la coopération de son amour maternel ” (LG 63) » **(501)**.

HS3. Année de la foi: Saint Nom de Jésus 2 janvier

« Jésus-Christ, son Fils unique, notre Seigneur »



Le 2 janvier, l'Eglise fête le saint Nom de Jésus. Dans la tradition biblique, le nom désigne la personne et donc indique son mystère, sa mission ; Dieu Lui-même donne un nom à ceux qu'Il envoie pour une mission particulière, ainsi de Jacob devenu Israël ou du Prince des Apôtres, Simon, appelé Pierre.

Les Noms de Jésus

+ Jésus :

430 Jésus veut dire en hébreu : “ *Dieu sauve* ”. Lors de l'Annonciation, l'ange Gabriel lui donne comme nom propre le nom de Jésus qui *exprime à la fois son identité et sa mission* (cf. Lc 1, 31). Puisque “ Dieu seul peut remettre les péchés ” (Mc 2, 7), c'est lui qui, en Jésus, son Fils éternel fait homme “ *sauvera son peuple de ses péchés* ” (Mt 1, 21).

431 Dans l'histoire du salut, Dieu ne s'est pas contenté de délivrer Israël de “ la maison de servitude ” (Dt 5, 6) en le faisant sortir d'Égypte. Il le *sauve encore de son péché*. Parce que le péché est toujours une offense faite à Dieu (cf. Ps 51, 6), c'est Lui seul qui peut l'absoudre (cf. Ps 51, 12).

432 Le nom de Jésus signifie que le nom même de Dieu est présent en la personne de son Fils (cf. Ac 5, 41 ; 3 Jn 7) fait homme pour la *rédemption universelle et définitive des péchés*. Il est le nom divin qui seul apporte le salut (cf. Jn 3, 5 ; Ac 2, 21) : *...“ il n'y a pas sous le ciel d'autre nom* donné aux hommes par lequel nous puissions être sauvés ” (Ac 4, 12 ; cf. Ac 9, 14 ; Jc 2, 7).

434 La Résurrection de Jésus glorifie le nom du Dieu Sauveur (cf. Jn 12, 28) car désormais, c'est le nom de Jésus qui manifeste en plénitude la puissance suprême du “ *nom au-dessus de tout nom* ” (Ph 2, 9-10). Les esprits mauvais craignent son nom (cf. Ac 16, 16-18 ; 19, 13-16) et c'est en son nom que les disciples de Jésus font des miracles (cf. Mc 16, 17), car tout ce qu'ils demandent au Père en son nom, celui-ci le leur accorde (Jn 15, 16).

+ Christ :

453 Le nom de Christ signifie “ oint ”, “ Messie ”. Jésus est le Christ car “ Dieu L’a oint de l’Esprit Saint et de puissance ” (Ac 10, 38). Il était “ celui qui doit venir ” (Lc 7, 19), l’objet de “ l’espérance d’Israël ” (Ac 28, 20).

436 Christ vient de la traduction grecque du terme hébreu “ Messie ” qui veut dire “ oint ”. Il ne devient le *nom propre de Jésus* que parce que celui-ci accomplit parfaitement la mission divine qu’il signifie. En effet en Israël étaient *oints au nom de Dieu ceux qui lui étaient consacrés pour une mission venant de lui*. Le Messie devait être oint par l’Esprit du Seigneur (cf. Is 11, 2) à la fois comme *roi et prêtre* (cf. Za 4, 14 ; 6, 13) mais aussi comme *prophète* (cf. Is 61, 1 ; Lc 4, 16-21). Jésus a accompli l’espérance messianique d’Israël dans sa triple fonction de prêtre, de prophète et de roi.

+ Fils de Dieu :

454 Le nom de *Fils de Dieu* signifie la *relation unique et éternelle de Jésus-Christ à Dieu son Père* : Il est le Fils unique du Père (cf. Jn 1, 14. 18 ; 3, 16. 18) et Dieu lui-même (cf. Jn 1, 1). Croire que Jésus-Christ est le Fils de Dieu est nécessaire pour être chrétien (cf. Ac 8, 37 ; 1 Jn 2, 23).

441 Fils de Dieu, dans l’Ancien Testament, est un titre donné aux anges, au peuple de l’Élection, aux enfants d’Israël et à leurs rois. Il signifie alors une filiation adoptive qui établit entre Dieu et sa créature des relations d’une intimité particulière. Quand le Roi-Messie promis est dit “ fils de Dieu ” (cf. 1 Ch 17, 13 ; Ps 2, 7), cela n’implique pas nécessairement, selon le sens littéral de ces textes, qu’il soit plus qu’humain. Ceux qui ont désigné ainsi Jésus en tant que Messie d’Israël (cf. Mt 27, 54) n’ont peut-être pas voulu dire davantage (cf. Lc 23, 47).

442 Il n’en va pas de même pour Pierre quand il *confesse Jésus comme “ le Christ, le Fils du Dieu vivant ”* (Mt 16, 16) car celui-ci lui répond avec solennité : “ Cette *révélation* ne t’est pas venue de la chair et du sang mais *de mon Père* qui est dans les cieux ” (Mt 16, 17). Parallèlement Paul, (après) sa conversion sur le chemin de Damas : “ Aussitôt il se mit à prêcher Jésus, proclamant qu’il est le Fils de Dieu ” (Ac 9, 20). Ce sera dès le début (cf. 1 Th 1, 10) le centre de la foi apostolique (cf. Jn 20, 31) professée d’abord par Pierre comme fondement de l’Église (cf. Mt 16, 18).

443 Si Pierre a pu reconnaître le caractère transcendant de la filiation divine de Jésus Messie, c’est que celui-ci l’a nettement laissé entendre. Devant le Sanhédrin, à la demande de ses accusateurs : “ Tu es donc le Fils de Dieu ”, Jésus a répondu : “ Vous le dites bien, je le suis ” (Lc 22, 70). Bien avant déjà, Il s’est désigné comme “ le Fils ” qui connaît le Père (cf. Mt 11, 27 ; 21, 37-38), qui est distinct des “ serviteurs ” que Dieu a auparavant envoyés à son peuple (cf. Mt 21, 34-36), supérieur aux anges eux-mêmes (cf. Mt 24, 36). Il a distingué sa filiation de celle de ses disciples en ne disant jamais “ notre Père ” (cf. Mt 5, 48 ; 6, 8 ; 7, 21)

sauf pour leur ordonner “ vous donc priez ainsi : Notre Père ” (Mt 6, 9) ; et il a souligné cette distinction : “ Mon Père et votre Père ” (Jn 20, 17).

444 Jésus se désigne Lui-même comme “ le Fils Unique de Dieu ” (Jn 3, 16) et affirme par ce titre sa *préexistence éternelle* (cf. Jn 10, 36). Il demande la foi “ au nom du Fils unique de Dieu ” (Jn 3, 18). Cette confession chrétienne apparaît déjà dans l’exclamation du centurion face à Jésus en croix : “ Vraiment cet homme était Fils de Dieu ” (Mc 15, 39). Dans le mystère pascal seulement le croyant peut donner sa portée ultime au titre de “ Fils de Dieu ”.

+ Seigneur :

455 Le nom de Seigneur signifie la *souveraineté divine*. Confesser ou invoquer Jésus comme Seigneur, *c’est croire en sa divinité*. “ Nul ne peut dire ‘Jésus est Seigneur’ s’il n’est avec l’Esprit Saint ” (1 Co 12, 3).

446 Dans la traduction grecque des livres de l’Ancien Testament, le nom ineffable sous lequel Dieu s’est révélé à Moïse (cf. Ex 3, 14), *YHWH*, est rendu par *Kyrios* (“ *Seigneur* ”). Seigneur devient dès lors le *nom le plus habituel pour désigner la divinité même du Dieu d’Israël*. C’est dans ce sens fort que le Nouveau Testament utilise le titre de “ Seigneur ” à la fois pour le Père, mais aussi, et c’est là la nouveauté, *pour Jésus reconnu ainsi comme Dieu lui-même*(cf. 1 Co 2, 8).

447 Jésus lui-même s’attribue de façon voilée ce titre lorsqu’il discute avec les Pharisiens sur le sens du Psaume 109 (cf. Mt 22, 41-46), mais aussi de manière explicite en s’adressant à ses apôtres (cf. Jn 13, 13). Tout au long de sa vie publique ses gestes de domination sur la nature, sur les maladies, sur les démons, sur la mort et le péché, démontraient sa souveraineté divine.

449 En attribuant à Jésus le titre divin de Seigneur, les premières confessions de foi de l’Église affirment, dès l’origine (cf. Ac 2, 34-36), que le pouvoir, l’honneur et la gloire dus à Dieu le Père conviennent aussi à Jésus (cf. Rm 9, 5 ; Tt 2, 13 ; Ap 5, 13) parce qu’il est de “ condition divine ” (Ph 2, 6) et que le Père a manifesté cette souveraineté de Jésus en le ressuscitant des morts et en l’exaltant dans sa gloire (cf. Rm 10, 9 ; 1 Co 12, 3 ; Ph 2, 11).

Respecter le Nom de Dieu

+ Le nom du Seigneur est saint :

2161 Le *deuxième commandement* prescrit de *respecter le nom du Seigneur*.

2143 “ *Le nom du Seigneur est saint* ”. C’est pourquoi l’homme ne peut en abuser. Il doit le garder en mémoire dans un *silence d’adoration aimante* (cf. Za 2, 17). Il ne le fera intervenir *dans ses propres paroles que pour le bénir, le louer et le glorifier* (cf. Ps 29, 2 ; 96, 2 ; 113, 1-2).

2144 La *déférence* à l'égard de son Nom exprime celle qui est due au mystère de Dieu lui-même et à toute la réalité sacrée qu'il évoque. Le *sens du sacré* relève de la vertu de religion.

+ Les péchés contre le deuxième commandement :

2162 Le second commandement *interdit tout usage inconvenant* du Nom de Dieu. Le *blasphème* consiste à user du Nom de Dieu, de Jésus-Christ, de la Vierge Marie et des saints d'une façon injurieuse.

2148 Il est encore blasphématoire de recourir au nom de Dieu pour couvrir des pratiques criminelles, réduire des peuples en servitude, torturer ou mettre à mort. L'abus du nom de Dieu pour commettre un crime provoque le rejet de la religion. Le blasphème est contraire au respect dû à Dieu et à son saint nom. Il est *de soi un péché grave* (cf. CIC, can. 1369).

2149 Les *jurons*, qui font intervenir le nom de Dieu, sans intention de blasphème, sont un manque de respect envers le Seigneur. Le second commandement interdit aussi *l'usage magique* du Nom divin.

2150 Le deuxième commandement proscrit le *faux serment*. Faire serment ou jurer, c'est prendre Dieu à témoin de ce que l'on affirme. C'est invoquer la véracité divine en gage de sa propre véracité. Le serment engage le nom du Seigneur.

2154 " Le *serment*, c'est-à-dire l'énonciation du Nom divin comme témoin de la vérité, ne peut être porté qu'en vérité, avec discernement et selon la justice " (CIC, can. 1199, § 1).

2164 " Ne *jur*er ni par le Créateur, ni par la créature, si ce n'est avec vérité, nécessité et révérence " (S. Ignace, ex. spir. 38).

2163 Le *parjure* est un manquement grave envers le Seigneur, toujours fidèle à ses promesses.

Pour aller plus loin :

.*Catéchisme de l'Eglise Catholique*, Ire partie, 2e section, ch. 2, art. 2 : Et en Jésus-Christ, son Fils unique, notre Seigneur : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...> et IIIe partie, 2e section, ch. 1, art. 2 : Le deuxième commandement :

<http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

.« Le nom de Jésus est au cœur de la prière chrétienne. Toutes les oraisons liturgiques se concluent par la formule " par notre Seigneur Jésus-Christ ". Le " Je vous salue, Marie " culmine dans " et Jésus, le fruit de vos entrailles, est béni ". La prière du cœur orientale appelée " prière à Jésus " dit : " *Jésus-Christ, Fils de Dieu, Seigneur, prends pitié de moi pécheur* ". De nombreux chrétiens meurent en ayant, comme sainte Jeanne d'Arc, le seul mot de " Jésus " aux lèvres » (435)

.Réciter les litanies du Saint Nom de Jésus : <http://www.abbaye-saint-benoit.ch/b...>

6. Année de la foi: Epiphanie 6 janvier

Mystère de l'Épiphanie et adoration de Jésus



L'Église fête le 6 janvier l'Épiphanie de Notre-Seigneur. « L'Épiphanie est la *manifestation de Jésus comme Messie d'Israël, Fils de Dieu et Sauveur du monde*. (...) Elle célèbre l'adoration de Jésus par des " mages " venus d'Orient (Mt 2, 1). Dans ces " mages ", représentants des religions païennes environnantes, l'Évangile voit les prémices des nations qui accueillent la Bonne Nouvelle du salut par l'Incarnation. La venue des mages à Jérusalem pour " rendre hommage au roi des Juifs " (Mt 2, 2) montre qu'ils cherchent en Israël, à la lumière messianique de l'étoile de David (cf. Nb 24, 17 ; Ap 22, 16), celui qui sera le roi des nations (cf. Nb 24, 17-19). L'Épiphanie manifeste que " la plénitude des païens entre dans la famille des patriarches " (S. Léon le Grand, serm. 33, 3). » (528)

Toute la vie de Jésus est « mystère »

515 Les Évangiles sont écrits par des hommes qui ont été parmi les premiers à avoir la foi (cf. Mc 1, 1 ; Jn 21, 24) et qui veulent la faire partager à d'autres. Ayant connu dans la foi qui est Jésus, ils ont pu voir et faire voir les traces de son mystère dans toute sa vie terrestre. Des langes de sa nativité jusqu'au vinaigre de sa passion et au suaire de sa Résurrection, *tout dans la vie de Jésus est signe de son mystère*. A travers ses gestes, ses miracles, ses paroles, il a été révélé qu'" en Lui habite corporellement toute la plénitude de la divinité " (Col 2, 9). *Son humanité* apparaît ainsi comme le " *sacrement* ", c'est-à-dire le *signe et l'instrument de sa divinité et du salut qu'il apporte* : ce qu'il y

avait de visible dans sa vie terrestre conduisit au mystère invisible de sa filiation divine et de sa mission rédemptrice.

+ Les traits communs des « mystères » de Jésus :

516 Toute la vie du Christ est *Révélation du Père* : ses paroles et ses actes, ses silences et ses souffrances, sa manière d'être et de parler. Jésus peut dire : " Qui me voit, voit le Père " (Jn 14, 9). Notre Seigneur s'étant fait homme pour accomplir la volonté du Père (cf. He 10, 5-7), *les moindres traits de ses mystères nous manifestent " l'amour de Dieu pour nous "* (1 Jn 4, 9).

517 Toute la vie du Christ est *mystère de Rédemption*. La Rédemption nous vient *avant tout par le sang de la Croix* (cf. Ep 1, 7 ; Col 1, 13-14 ; 1 P 1, 18-19), mais ce mystère est à l'œuvre *dans toute la vie du Christ* : dans son Incarnation déjà, par laquelle, en se faisant pauvre, il nous enrichit par sa pauvreté (cf. 2 Co 8, 9) ; dans sa vie cachée qui, par sa soumission (cf. Lc 2, 51), répare notre insoumission ; dans sa parole qui purifie ses auditeurs (cf. Jn 15, 3) ; dans ses guérisons et ses exorcismes, par lesquels " il a pris nos infirmités et s'est chargé de nos maladies " (Mt 8, 17 ; cf. Is 53, 4) ; dans sa Résurrection, par laquelle il nous justifie (cf. Rm 4, 25).

518 Toute la vie du Christ est *mystère de Récapitulation*. Tout ce que Jésus a fait, dit et souffert, avait pour but de rétablir l'homme déchu dans sa vocation première.

+ Notre communion aux mystères de Jésus :

519 Toute la richesse du Christ " est destinée à tout homme et constitue le bien de chacun " (RH 11). *Le Christ n'a pas vécu sa vie pour lui-même, mais pour nous*, de son Incarnation " pour nous les hommes et *pour notre salut* " jusqu'à sa mort " *pour nos péchés* " (1 Co 15, 3) et à sa Résurrection " *pour notre justification* " (Rm 4, 25). Maintenant encore, il est " *notre avocat* auprès du Père " (1 Jn 2, 1), " étant toujours vivant pour intercéder en notre faveur " (He 7, 25). Avec tout ce qu'il a vécu et souffert pour nous une fois pour toutes, il reste présent pour toujours " devant la face de Dieu en notre faveur " (He 9, 24).

520 En toute sa vie, Jésus se montre comme *notre modèle* (cf. Rm 15, 5 ; Ph 2, 5) : il est " l'homme parfait " (GS 38) qui nous invite à devenir ses disciples et à le suivre : par son abaissement, il nous a donné un exemple à imiter (cf. Jn 13, 15), par sa prière, il attire à la prière (cf. Lc 11, 1), par sa pauvreté, il appelle à accepter librement le dénuement et les persécutions (cf. Mt 5, 11-12).

521 *Tout ce que le Christ a vécu, il fait que nous puissions le vivre en Lui et qu'il le vive en nous.* « Nous devons continuer et accomplir en nous *les états et mystères de Jésus*, et le prier souvent qu'il les consomme et accomplisse en nous et en toute son Église (...). Car le Fils de Dieu a dessein de mettre une participation, et de faire comme une extension et continuation de ses mystères en nous et en toute son Église, par les grâces qu'il veut nous communiquer, et par les effets qu'il veut opérer en nous par ces mystères. Et *par ce moyen il veut les accomplir en nous* » (S. Jean Eudes).

« Tu adoreras le Seigneur, ton Dieu, et tu le serviras » (1er commandement de Dieu)

2084 La première parole (du Décalogue) contient *le premier commandement de la loi* : “ Tu adoreras le Seigneur, ton Dieu, et tu le serviras ... Vous n’irez pas à la suite d’autres dieux ” (Dt 6, 13-14). Le premier appel et la juste exigence de Dieu est que l’homme l’accueille et l’adore.

2086 “ Le premier des préceptes embrasse *la foi, l’espérance et la charité*. Qui dit Dieu, en effet, dit un être constant, immuable, toujours le même, fidèle, parfaitement juste. D’où il suit que nous devons nécessairement accepter ses Paroles, et avoir en lui une foi et une confiance entières. Il est tout-puissant, clément, infiniment porté à faire du bien. Qui pourrait ne pas mettre en lui toutes ses espérances ? Et qui pourrait ne pas l’aimer en contemplant les trésors de bonté et de tendresse qu’il a répandus sur nous ? De là cette formule que Dieu emploie dans la Sainte Écriture soit au commencement, soit à la fin de ses préceptes : ‘Je suis le Seigneur’ ” (Catech. R. 3, 2, 4).

2095 *Les vertus théologales* de foi, d’espérance et de charité *informent et vivifient les vertus morales*. Ainsi, la charité nous porte à *rendre à Dieu ce qu’en toute justice nous lui devons en tant que créatures*. La vertu de religion nous dispose à cette attitude.

2135 “ C’est le Seigneur ton Dieu que tu adoreras ” (Mt 4, 10). *Adorer Dieu, Le prier, Lui offrir le culte* qui Lui revient, *accomplir les promesses et les vœux* qu’on Lui a faits, sont des actes de la vertu de religion qui relèvent de l’obéissance au premier commandement.

+ L’adoration et le sacrifice :

2096 De la vertu de religion, l’adoration est l’acte premier. *Adorer Dieu, c’est Le reconnaître comme Dieu, comme le Créateur et le Sauveur, le Seigneur et le Maître de tout ce qui existe, l’Amour infini et miséricordieux*. “ Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et c’est à Lui seul que tu rendras un culte ” (Lc 4, 8), dit Jésus, citant le Deutéronome (6, 13).

2097 Adorer Dieu, c’est, *dans le respect et la soumission absolue reconnaître le “ néant de la créature ” qui n’est que par Dieu*. Adorer Dieu, c’est comme Marie, dans le Magnificat, Le louer, L’exalter et s’humilier soi-même, en confessant avec gratitude qu’Il a fait de grandes choses et que saint est son nom (cf. Lc 1, 46-49). L’adoration du Dieu unique libère l’homme du repliement sur soi-même, de l’esclavage du péché et de l’idolâtrie du monde.

2099 *Il est juste d’offrir à Dieu des sacrifices en signe d’adoration et de reconnaissance, de supplication et de communion* : “ Est un véritable sacrifice toute action opérée pour adhérer à Dieu dans la sainte communion et pouvoir être bienheureux ” (S. Augustin, civ. 10, 6).

2100 Pour être véridique, *le sacrifice extérieur doit être l’expression du sacrifice spirituel*. (...) Jésus rappelle la parole du prophète Osée : “ C’est la miséricorde que je désire, et non le sacrifice ” (Mt 9, 13 ; 12, 7 ; cf. Os 6, 6). *Le seul sacrifice parfait est celui que le Christ a offert sur la croix* en totale offrande à l’amour du Père et pour notre salut (cf. He 9, 13-14). En nous unissant à son sacrifice nous pouvons faire de notre vie un sacrifice à Dieu.

+ « Tu n'auras pas d'autres dieux devant Moi » :

2110 Le premier commandement *interdit d'honorer d'autres dieux que l'Unique Seigneur* qui s'est révélé à son peuple. Il proscrit la superstition et l'irrégion. La *superstition* représente en quelque sorte un excès pervers de religion ; *l'irrégion* est un vice opposé par défaut à la vertu de religion.

2111 La *superstition* est la déviation du sentiment religieux et des pratiques qu'il impose. Elle peut affecter aussi le culte que nous rendons au vrai Dieu, par exemple, lorsqu'on attribue une importance en quelque sorte magique à certaines pratiques, par ailleurs légitimes ou nécessaires. *Attacher à la seule matérialité des prières ou des signes sacramentels leur efficacité, en dehors de dispositions intérieures qu'ils exigent, c'est tomber dans la superstition* (cf. Mt 23, 16-22).

2113 *L'idolâtrie* ne concerne pas seulement les faux cultes du paganisme. Elle reste une tentation constante de la foi. Elle consiste à *diviniser ce qui n'est pas Dieu*. Il y a idolâtrie dès lors que l'homme honore et révère une créature à la place de Dieu, qu'il s'agisse des dieux ou des démons (par exemple le satanisme), de pouvoir, de plaisir, de la race, des ancêtres, de l'Etat, de l'argent, etc. " Vous ne pouvez servir Dieu et Mammon ", dit Jésus (Mt 6, 24). De nombreux martyrs sont morts pour ne pas adorer " la Bête " (cf. Ap 13-14), en refusant même d'en simuler le culte. *L'idolâtrie récuse l'unique Seigneurie de Dieu* ; elle est donc incompatible avec la communion divine (cf. Ga 5, 20 ; Ep 5, 5).

2139 L'action de *tenter Dieu*, en paroles ou en actes, le *sacrilège*, la *simonie* sont des péchés d'irrégion interdits par le premier commandement.

2120 Le *sacrilège* consiste à profaner ou à traiter indignement les sacrements et les autres actions liturgiques, ainsi que les personnes, les choses et les lieux consacrés à Dieu. Le sacrilège est un péché grave surtout quand il est commis contre l'Eucharistie puisque, dans ce sacrement, le Corps même du Christ nous est rendu présent substantiellement (cf. CIC, can. 1367 ; 1376).

Pour aller plus loin :

Catéchisme de l'Eglise Catholique, Ire partie, 2e section, ch. 2, art. 3, § 3, I : Toute la vie du Christ est Mystère : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...> et IIIe partie, 2e section, ch. 1, art. 1 : Le premier commandement : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

« La vie humaine s'unifie dans l'adoration de l'Unique. Le commandement d'adorer le seul Seigneur simplifie l'homme et le sauve d'une dispersion infinie. » (2114)

Imiter les Mages en adorant l'Enfant-Dieu dans la crèche : « Les actes de foi, d'espérance et de charité que commande le premier commandement s'accomplissent dans la prière. *L'élévation de l'esprit vers Dieu est une expression de notre adoration de Dieu* : prière de louange et d'action de grâce, d'intercession et de demande. La prière est une condition indispensable pour pouvoir obéir aux commandements de Dieu. " Il faut toujours prier sans jamais se lasser " (Lc 18, 1). » (2098)

7. Année de la foi: Baptême de Notre Seigneur Jésus Christ

Le Baptême de Jésus et notre Baptême



Le 13 janvier, jour octave de l'Epiphanie, l'Eglise fête le Baptême de Jésus. « Le commencement (cf. Lc 3, 23) de la vie publique de Jésus est son Baptême par Jean dans le Jourdain (cf. Ac 1, 22). Jean proclamait “ un baptême de repentir pour la rémission des péchés ” (Lc 3, 3). Une foule de pécheurs, publicains et soldats (cf. Lc 3, 10-14), Phariséens et Sadducéens (cf. Mt 3, 7) et prostituées (cf. Mt 21, 32) vient se faire baptiser par lui. “ Alors paraît Jésus ”. Le Baptiste hésite, Jésus insiste : il reçoit le Baptême. Alors l'Esprit Saint, sous forme de colombe, vient sur Jésus, et la voix du ciel proclame : “ Celui-ci est mon Fils bien-aimé ” (Mt 3, 13-17). C'est la manifestation (“ Épiphanie ”) de Jésus comme Messie d'Israël et Fils de Dieu. » (535)

Le Baptême de Jésus

536 Le Baptême de Jésus, c'est, de sa part, l'acceptation et l'inauguration de sa mission de Serviteur souffrant. Il se laisse compter parmi les pécheurs (cf. Is 53, 12) ; il est déjà “ l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde ” (Jn 1, 29) ; déjà, il anticipe le “ baptême ” de sa mort sanglante (cf. Mc 10, 38 ; Lc 12, 50). Il vient déjà “ accomplir toute justice ” (Mt 3, 15), c'est-à-dire qu'il se soumet tout entier à la volonté de son Père : il accepte par amour le baptême de mort pour la rémission de nos péchés (cf. Mt 26, 39). A cette acceptation répond la voix du Père qui met toute sa complaisance en son Fils (cf. Lc 3, 22 ; Is 42, 1). L'Esprit que Jésus possède en plénitude dès sa conception, vient “ reposer ” sur lui (Jn 1, 32-33 ; cf. Is 11, 2). Il en sera la source pour toute l'humanité. A son Baptême, “ les cieux s'ouvrirent ” (Mt 3, 16) que le péché d'Adam avait fermés ; et les eaux sont sanctifiées par la descente de Jésus et de l'Esprit, prélude de la création nouvelle.

537 Par le Baptême, le chrétien est sacramentellement assimilé à Jésus qui anticipe en son baptême sa mort et sa résurrection ; il doit entrer dans ce mystère d'abaissement humble et de repentance, descendre dans l'eau avec Jésus, pour remonter avec lui, renaître de l'eau et de l'Esprit pour devenir, dans le Fils, fils bien-aimé du Père et “ vivre dans une vie nouvelle ” (Rm 6, 4).

1227 Selon l'apôtre S. Paul, par le Baptême le croyant communie à la mort du Christ ; il est enseveli et il ressuscite avec lui : « Baptisés dans le Christ Jésus, c'est dans sa mort que tous nous avons été baptisés. Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême dans la mort, afin que, comme le Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père nous vivions nous aussi dans une vie nouvelle. »

(Rm 6, 3-4 ; cf. Col 2, 12). Les baptisés ont “ revêtu le Christ ” (Ga 3, 27). Par l’Esprit Saint, le Baptême est un bain qui purifie, sanctifie et justifie (cf. 1 Co 6, 11 ; 12, 13).

Notre Baptême : le sacrement de la naissance à la vie d’enfant de Dieu

1212 Par les sacrements de *l’initiation chrétienne*, le Baptême, la Confirmation et l’Eucharistie, sont posés les fondements de toute vie chrétienne.

1213 Le saint Baptême est le *fondement* de toute la vie chrétienne le *porche* de la vie dans l’Esprit (*vitæ spiritualis ianua*) et la porte qui ouvre l’accès aux autres sacrements. Par le Baptême nous sommes *libérés du péché et régénérés comme fils de Dieu, nous devenons membres du Christ* et nous sommes *incorporés à l’Église* et faits *participants à sa mission* (cf. Cc. Florence : DS 1314) : “ Le Baptême est le sacrement de la régénération par l’eau et dans la parole ” (Catech. R. 2, 2, 5).

+ Les noms de ce sacrement :

1214 On l’appelle *Baptême* selon le rite central par lequel il est réalisé : baptiser (en grec *baptizein*) signifie “ *plonger* ”, “ *immerger* ” ; la “ *plongée* ” dans l’eau symbolise l’ensevelissement du catéchumène dans la mort du Christ d’où il sort par la résurrection avec lui (cf. Rm 6, 3-4 ; Col 2, 12), comme “ *nouvelle créature* ” (2 Co 5, 17 ; Ga 6, 15).

1215 Ce sacrement est aussi appelé “ *le bain de la régénération et de la rénovation* en l’Esprit Saint ” (Tt 3, 5), car il signifie et réalise cette *naissance de l’eau et de l’Esprit* sans laquelle “ *nul ne peut entrer au Royaume de Dieu* ” (Jn 3, 5).

1216 “ Ce bain est appelé *illumination*, parce que ceux qui reçoivent cet enseignement (catéchétique) ont l’esprit illuminé ... ” (S. Justin, apol. 1, 61, 12). Ayant reçu dans le Baptême le Verbe, “ *la lumière véritable qui illumine tout homme* ” (Jn 1, 9), le baptisé, “ *après avoir été illuminé* ” (He 10, 32) est devenu “ *fils de lumière* ” (1 Th 5, 5), et “ *lumière* ” lui-même (Ep 5, 8).

+ Rites du Baptême :

1235 Le *signe de la croix*, au seuil de la célébration, marque l’empreinte du Christ sur celui qui va lui appartenir et signifie la grâce de la rédemption que le Christ nous a acquise par sa croix.

1237 Puisque le Baptême signifie la libération du péché et de son instigateur, le diable, on prononce un (ou plusieurs)*exorcisme(s)* sur le candidat. Il est oint de *l’huile des catéchumènes* ou bien le célébrant lui impose la main, et il *renonce explicitement à Satan*. Ainsi préparé, il peut confesser la foi de l’Église à laquelle il sera “ *confié* ” par le Baptême (cf. Rm 6, 17).

1239 Suit alors le *rite essentiel* du sacrement : le Baptême proprement dit, qui signifie et réalise la mort au péché et l’entrée dans la vie de la Très Sainte Trinité à travers la configuration au Mystère pascal du Christ. Le Baptême est accompli de la façon la plus significative par la *triple immersion dans l’eau baptismale*. Mais depuis l’antiquité il peut aussi être conféré en versant *par trois fois l’eau sur la tête* du candidat.

1240 Dans l'Église latine, cette triple infusion est accompagnée par les paroles du ministre : “ *N., je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit* ”.

1241 *L'onction du saint chrême*, huile parfumée consacrée par l'évêque, signifie le don de l'Esprit Saint au nouveau baptisé. Il est devenu un chrétien, c'est-à-dire “ oint ” de l'Esprit Saint, incorporé au Christ, qui est oint prêtre, prophète et roi.

1243 *Le vêtement blanc* symbolise que le baptisé a “ revêtu le Christ ” (Ga 3, 27) : est ressuscité avec le Christ. Le cierge, allumé au cierge pascal, signifie que le Christ a illuminé le néophyte. Dans le Christ, les baptisés sont “ la lumière du monde ” (Mt 5, 14 ; cf. Ph 2, 15). Le nouveau baptisé est maintenant enfant de Dieu dans le Fils Unique.

1256 Sont *ministres ordinaires* du Baptême l'évêque et le prêtre, et, dans l'Église latine, aussi le diacre (cf. CIC, can. 861, § 1). *En cas de nécessité, toute personne*, même non baptisée, ayant l'intention requise, peut baptiser, en appliquant la formule baptismale trinitaire (cf. CIC 861, § 2). *L'intention requise*, c'est de vouloir faire ce que fait l'Église en baptisant. L'Église voit la raison de cette possibilité dans la volonté salvifique universelle de Dieu (cf. 1 Tm 2, 4) et dans la nécessité du Baptême pour le salut (cf. Mc 16, 16) (cf. DS 1315 ; 646 ; CIC, can. 861, § 2).

+ Les fruits du Baptême :

1279 Le fruit du Baptême ou grâce baptismale est une réalité riche qui comporte : la rémission du péché originel et de tous les péchés personnels ; la naissance à la vie nouvelle par laquelle l'homme devient fils adoptif du Père, membre du Christ, temple du Saint-Esprit. Par le fait même, le baptisé est incorporé à l'Église, Corps du Christ, et rendu participant du sacerdoce du Christ.

1263 Par le Baptême, *tous les péchés sont remis*, le péché originel et tous les péchés personnels *ainsi que toutes les peines du péché* (cf. DS 1316). En effet, en ceux qui ont été régénérés il ne demeure rien qui les empêcherait d'entrer dans le Royaume de Dieu, ni le péché d'Adam, ni le péché personnel, ni les suites du péché, dont la plus grave est la séparation de Dieu.

1280 Le Baptême imprime dans l'âme un *signe spirituel indélébile, le caractère*, qui consacre le baptisé au culte de la religion chrétienne. En raison du caractère *le Baptême ne peut pas être réitéré* (cf. DS 1609 et 1624).

1266 La Très Sainte Trinité donne au baptisé la *grâce sanctifiante, la grâce de la justification* qui : – le rend capable de croire en Dieu, d'espérer en Lui et de L'aimer par les *vertus théologiques* ; – lui donne de pouvoir vivre et agir sous la motion de l'Esprit Saint par les *dons du Saint-Esprit* ; – lui permet de croître dans le bien par les *vertus morales*.

Ainsi, tout *l'organisme de la vie surnaturelle* du chrétien a sa racine dans le saint Baptême.

+ Nécessité du Baptême:

1257 Le Seigneur lui-même affirme que le Baptême est *nécessaire pour le salut* (cf. Jn 3, 5). Aussi a-t-il commandé à ses disciples d'annoncer l'Évangile et de baptiser toutes les nations (cf. Mt 28, 20). Le Baptême est nécessaire au salut pour ceux auxquels l'Évangile a été annoncé et qui ont eu la possibilité de demander ce sacrement (cf. Mc 16, 16). L'Église ne connaît pas d'autre moyen que le

baptême pour assurer l'entrée dans la béatitude éternelle ; c'est pourquoi elle se garde de négliger la mission qu'elle a reçue du Seigneur de faire " renaître de l'eau et de l'Esprit " tous ceux qui peuvent être baptisés. Dieu a lié le salut au sacrement du Baptême, *mais il n'est pas lui-même lié à ses sacrements*.

1281 *Ceux qui subissent la mort à cause de la foi, les catéchumènes et tous les hommes qui, sous l'impulsion de la grâce, sans connaître l'Église, cherchent sincèrement Dieu et s'efforcent d'accomplir sa volonté, peuvent être sauvés même s'ils n'ont pas reçu le Baptême (cf. LG 16).*

1282 Depuis les temps les plus anciens, le Baptême est administré aux *enfants*, car il est une grâce et un don de Dieu qui ne supposent pas des mérites humains ; les enfants sont baptisés dans la foi de l'Église. L'entrée dans la vie chrétienne donne accès à la vraie liberté.

1255 Pour que la grâce baptismale puisse se déployer, *l'aide des parents est importante*. C'est là aussi le rôle du *parrain* ou de la *marraine*, qui doivent être des croyants solides, capables et prêts à aider le nouveau baptisé, enfant ou adulte, sur son chemin dans la vie chrétienne (cf. CIC, can. 872-874). Leur tâche est une véritable fonction ecclésiale (" officium " ; cf. SC 67) Toute la communauté ecclésiale porte une part de responsabilité dans le déploiement et la garde de la grâce reçue au Baptême.

Pour aller plus loin :

Catéchisme de l'Église Catholique, IIe partie, 2e section, ch. 1, art. 1 : le sacrement du Baptême : (http://www.vatican.va/archive/FRA0013/___PF.HTM)

Résolution pratique :

Connaître le jour de notre Baptême et remercier Dieu au jour anniversaire pour le trésor de ce don ; prier quelques instants pour tous ceux par qui ce don nous a été donné : parents, prêtre, etc.

8. Année de la foi: 2^{ème} Dimanche après l'Épiphanie

«Les Noces de Cana ou la sanctification de la famille»



« Au seuil de sa vie publique, Jésus opère son premier signe – à la demande de sa Mère – lors d'une fête de mariage (cf. Jn 2, 1-11). L'Église accorde une grande importance à la présence de Jésus aux noces de Cana. Elle y voit la *confirmation de la bonté du mariage et l'annonce que désormais le mariage sera un signe efficace de la présence du Christ.* » (1613) Bonté du mariage et beauté de la famille, sanctifiée par Jésus : le *Catéchisme de l'Église Catholique* le rappelle à propos de la vie cachée de Jésus : « Nazareth est l'école où l'on commence à comprendre la vie de Jésus : l'école de l'Évangile (...). Une leçon de vie familiale. *Que Nazareth nous enseigne ce qu'est la famille, sa communion d'amour, son austère et simple beauté, son caractère sacré et inviolable (...)* » (Paul VI). » (533)

La famille dans le plan de Dieu

+ Nature de la famille :

2201 La communauté conjugale est établie sur le consentement des époux. *Le mariage et la famille sont ordonnés au bien des époux et à la procréation et à l'éducation des enfants.* L'amour des époux et la génération des enfants instituent entre les membres d'une même famille des relations personnelles et des responsabilités primordiales.

2202 *Un homme et une femme unis en mariage forment avec leurs enfants une famille.* Cette disposition *précède* toute reconnaissance par l'autorité publique ; elle *s'impose* à elle. On la considérera comme la *référence normale*, en fonction de laquelle doivent être appréciées les diverses formes de parenté.

2203 *En créant l'homme et la femme, Dieu a institué la famille humaine et l'a dotée de sa constitution fondamentale.* Ses membres sont des personnes égales en dignité. Pour le bien commun de ses membres et de la société, la famille implique une diversité de responsabilités, de droits et de devoirs.

2390 Il y a *union libre* lorsque l'homme et la femme refusent de donner une forme juridique et publique à une liaison impliquant l'intimité sexuelle.

L'expression est fallacieuse : que peut signifier une union dans laquelle les personnes ne s'engagent pas l'une envers l'autre et témoignent ainsi d'un manque de confiance, en l'autre, en soi-même, ou en l'avenir ?

L'expression recouvre des *situations différentes* : concubinage, refus du mariage en tant que tel, incapacité à se lier par des engagements à long terme (cf. FC 81). *Toutes ces situations offensent la dignité du mariage ; elles détruisent l'idée même de la famille* ; elles affaiblissent le sens de la fidélité. Elles sont contraires à la loi morale : l'acte sexuel doit prendre place exclusivement dans le mariage ; en dehors de celui-ci, il constitue toujours un péché grave et exclut de la communion sacramentelle.

+ La famille chrétienne :

2204 “ La famille chrétienne constitue une révélation et une réalisation spécifiques de la communion ecclésiale ; pour cette raison, (...) elle doit être désignée comme *une église domestique* ” (FC 21 ; cf. LG 11). Elle est une communauté de foi, d'espérance et de charité ; elle revêt dans l'Église une importance singulière comme il apparaît dans le Nouveau Testament (cf. Ep 5, 21-6. 4 ; Col 3, 18-21 ; 1 P 3, 1-7).

2205 *La famille chrétienne est une communion de personnes, trace et image de la communion du Père et du Fils dans l'Esprit Saint.* Son activité procréatrice et éducative est le reflet de l'oeuvre créatrice du Père. Elle est appelée à partager la prière et le sacrifice du Christ. La prière quotidienne et la lecture de la Parole de Dieu fortifient en elle la charité. La famille chrétienne est *évangélisatrice et missionnaire*.

2373 La Sainte Écriture et la pratique traditionnelle de l'Église voient dans *les familles nombreuses un signe de la bénédiction divine et de la générosité des parents* (cf. GS 50, § 2).

2374 *Grande est la souffrance des couples qui se découvrent stériles.* “ Que pourrais-tu me donner, demande Abram à Dieu ? Je m'en vais sans enfant...”

+ La famille, Eglise domestique :

1655 *Le Christ a voulu naître et grandir au sein de la Sainte Famille de Joseph et de Marie.* L'Église n'est autre que la “ famille de Dieu ”. Dès ses origines, le noyau de l'Église était souvent constitué par ceux qui, “ avec toute leur maison ”, étaient devenus croyants (cf. Ac 18, 8). Lorsqu'ils se convertissaient, ils désiraient aussi que “ toute leur maison ” soit sauvée (cf. Ac 16, 31 et 11, 14). Ces familles devenues croyantes étaient des îlots de vie chrétienne dans un monde incroyant.

1656 De nos jours, dans un monde souvent étranger et même hostile à la foi, *les familles croyantes sont de première importance*, comme foyers de foi vivante et rayonnante. C'est pour cela que le deuxième Concile du Vatican appelle la famille, avec une vieille expression, *Ecclesia domestica* (LG 11 ; cf. FC 21). C'est au sein de la famille que *les parents* sont “ par la parole et par l'exemple (...) pour leurs enfants les *premiers hérauts de la foi*, au service de la vocation propre de chacun et tout spécialement de la vocation sacrée ” (LG 11).

1657 *C'est ici que s'exerce de façon privilégiée le sacerdoce baptismal* du père de famille, de la mère, des enfants, de tous les membres de la famille, " par la réception des sacrements, la prière et l'action de grâce, le témoignage d'une vie sainte, et par leur renoncement et leur charité effective " (LG 10). Le foyer est ainsi la *première école de vie chrétienne* et " une école d'enrichissement humain " (GS 52, § 1). C'est ici que l'on apprend l'endurance et la joie du travail, l'amour fraternel, le pardon généreux, même réitéré, et surtout le culte divin par la prière et l'offrande de sa vie.

2685 La famille chrétienne est le *premier lieu de l'éducation à la prière*. Fondée sur le sacrement de Mariage, elle est " l'Église domestique " où les enfants de Dieu apprennent à prier " en Église " et à persévérer dans la prière. Pour les jeunes enfants en particulier, *la prière familiale quotidienne* est le premier témoin de la mémoire vivante de l'Église éveillée patiemment par l'Esprit Saint.

1658 Il faut encore faire mémoire de certaines personnes qui sont, à cause des conditions concrètes dans lesquelles elles doivent vivre – et souvent sans l'avoir voulu – particulièrement proches du cœur de Jésus et qui méritent donc affection et sollicitude empressée de l'Église et notamment des pasteurs : le grand nombre de *personnes célibataires*. A elles toutes il faut ouvrir les portes des foyers, " Églises domestiques ", et de la grande famille qu'est l'Église.

La famille et la société

2207 La famille est la *cellule originelle de la vie sociale*. Elle est la *société naturelle* où *l'homme et la femme* sont appelés au don de soi dans l'amour et dans le don de la vie. L'autorité, la stabilité et la vie de relations au sein de la famille constituent les fondements de la liberté, de la sécurité, de la fraternité au sein de la société. La famille est la communauté dans laquelle, dès l'enfance, on peut apprendre les valeurs morales, commencer à honorer Dieu et bien user de la liberté. La vie de famille est initiation à la vie en société.

2250 " *Le bien humain et chrétien de la personne et de la société est étroitement lié à la bonne santé de la communauté conjugale et familiale* " (GS 47, § 1).

2208 La famille doit vivre de façon que ses membres apprennent le souci et la prise en charge des jeunes et des anciens, des personnes malades ou handicapées et des pauvres. Nombreuses sont les familles qui, à certains moments, ne se trouvent pas en mesure de fournir cette aide. Il revient alors à d'autres personnes, à d'autres familles et, subsidiairement, à la société, de pourvoir à leurs besoins : " La dévotion pure et sans tache devant Dieu notre Père consiste en ceci : visiter orphelins et veuves dans leurs épreuves et se garder de toute souillure du monde " (Jc 1, 27).

2209 *La famille doit être aidée et défendue* par les mesures sociales appropriées. Là où les familles ne sont pas en mesure de remplir leurs fonctions, les autres corps sociaux ont le devoir de les aider et de soutenir l'institution familiale. Suivant le principe de subsidiarité, les communautés plus vastes se garderont d'usurper ses pouvoirs ou de s'immiscer dans sa vie.

2210 L'importance de la famille pour la vie et le bien-être de la société (cf. GS 47, § 1) entraîne

une responsabilité particulière de celle-ci dans le soutien et l'affermissement du mariage et de la famille. Que le pouvoir civil considère comme un *devoir grave* de “ *reconnaître et de protéger la vraie nature du mariage et de la famille, de défendre la moralité publique et de favoriser la prospérité des foyers* ” (GS 52, § 2).

2211 La communauté politique a le *devoir d'honorer la famille, de l'assister*, de lui assurer notamment :

- la liberté de fonder un foyer, d'avoir des enfants et de les élever en accord avec ses propres convictions morales et religieuses ;
- la protection de la stabilité du lien conjugal et de l'institution familiale ;
- la liberté de professer sa foi, de la transmettre, d'élever ses enfants en elle, avec les moyens et les institutions nécessaires ;
- le droit à la propriété privée, la liberté d'entreprendre, d'obtenir un travail, un logement, le droit d'émigrer ;
- selon les institutions des pays, le droit aux soins médicaux, à l'assistance pour les personnes âgées, aux allocations familiales ;
- la protection de la sécurité et de la salubrité, notamment à l'égard des dangers comme la drogue, la pornographie, l'alcoolisme, etc.
- la liberté de former des associations avec d'autres familles et d'être ainsi représentées auprès des autorités civiles (cf. FC 46).

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l'Eglise Catholique*, IIIe partie, 2e section, ch. 2, art. 4 : le quatrième commandement : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

Invoquer la sainte Famille afin qu'elle veille sur toutes les familles et leur obtiennent de réaliser le plan de Dieu sur elles.

Participer à une action en faveur de la défense des familles face aux attaques qu'elles rencontrent au plan législatif (prière, jeûne, aumône, pétition à signer, etc).

9. Année de la foi: Dimanche de la septuagésime

«La Création»



La liturgie a connu très tôt comme une préface au temps du Carême : le temps de la septuagésime ; il sert de transition entre le cycle de Noël, centré sur le mystère de l'Incarnation, et celui de Pâques, centré sur le mystère de la Rédemption, c'est-à-dire le salut accompli par le Christ. Pour mieux comprendre l'oeuvre rédemptrice, la liturgie du dimanche de la septuagésime tourne nos regards vers la création, avant de s'arrêter sur le drame du péché originel et sur la réponse divine qu'y apporte le Christ. « Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre » (Gn 1, 1). C'est avec ces paroles solennelles que commence l'Écriture Sainte. Le Symbole de la foi reprend ces paroles en confessant Dieu le Père Tout-puissant comme “ le Créateur du ciel et de la terre ”, “ de l'univers visible et invisible ”. » (279)

La création : oeuvre commune de la Sainte Trinité

290 “ *Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre* ” (Gn 1, 1) : trois choses sont affirmées dans ces premières paroles de l'Écriture : le *Dieu éternel a posé un commencement à tout ce qui existe* en dehors de lui. *Lui seul est créateur* (le verbe “ créer ” – en hébreu bara – a toujours pour sujet Dieu). La *totalité* de ce qui existe (exprimé par la formule “ le ciel et la terre ”) dépend de Celui qui lui donne d'être.

291 “ *Au commencement était le Verbe (...) et le Verbe était Dieu. (...) Tout a été fait par lui et sans lui rien n'a été fait* ” (Jn 1, 1-3). Le Nouveau Testament révèle que *Dieu a tout créé par le*

Verbe Éternel, son Fils bien-aimé. C'est en lui " qu'ont été créées toutes choses, dans les cieux et sur la terre (...) tout a été créé par lui et pour lui. Il est avant toute chose et tout subsiste en lui " (Col 1, 16-17). La foi de l'Église affirme de même *l'action créatrice de l'Esprit Saint* : il est le " donateur de vie " (Symbole de Nicée-Constantinople), " l'Esprit Créateur " (" Veni, Creator Spiritus "), la " Source de tout bien " (Liturgie byzantine, Tropaïre des vêpres de Pentecôte). **292** Insinuée dans l'Ancien Testament (cf. Ps 33, 6 ; 104, 30 ; Gn 1, 2-3), révélée dans la Nouvelle Alliance, l'action créatrice du Fils et de l'Esprit, inséparablement une avec celle du Père, est clairement affirmée par la règle de foi de l'Église : " Il n'existe qu'un seul Dieu (...) : il est le Père, il est Dieu, il est le Créateur, il est l'Auteur, il est l'Ordonnateur. Il a fait toutes choses par lui-même, c'est-à-dire par son Verbe et par sa Sagesse " (S. Irénée, *hær.* 2, 30, 9), " par le Fils et l'Esprit " qui sont comme " ses mains " (*ibid.*, 4, 20, 1). *La création est l'œuvre commune de la Sainte Trinité.*

+ « Le monde a été créé pour la gloire de Dieu » :

293 C'est une vérité fondamentale que l'Écriture et la Tradition ne cessent d'enseigner et de célébrer : " *Le monde a été créé pour la gloire de Dieu* " (Cc. Vatican I : DS 3025). Dieu a créé toutes choses, explique S. Bonaventure, " non pour accroître la Gloire, mais *pour manifester et communiquer cette gloire* " (sent. 2, 1, 2, 2, 1). Car Dieu n'a pas d'autre raison pour créer que son amour et sa bonté : " *C'est la clef de l'amour* qui a ouvert sa main pour produire les créatures " (S. Thomas d'A., sent. 2, prol.)

294 *La gloire de Dieu c'est que se réalise cette manifestation et cette communication de sa bonté* en vue desquelles le monde a été créé. Faire de nous " des fils adoptifs par Jésus-Christ : tel fut le dessein bienveillant de Sa volonté à la louange de gloire de sa grâce " (Ep 1, 5-6) (...). La fin ultime de la création, c'est que Dieu, " qui est le Créateur de tous les êtres, devienne enfin 'tout en tous' (1 Co 15, 28), en procurant à la fois sa gloire et notre béatitude " (AG 2).

Le mystère de la création

+ Dieu crée par sagesse et par amour :

295 Nous croyons que Dieu a créé le monde *selon sa sagesse* (cf. Sg 9, 9). Il n'est pas le produit d'une nécessité quelconque, d'un destin aveugle ou du hasard. Nous croyons qu'il procède de la *volonté libre de Dieu* qui a voulu faire participer les créatures à son être, sa sagesse et sa bonté : " Car c'est toi qui crées toutes choses ; tu as voulu qu'elles soient, et elles furent créées " (Ap 4, 11). " Que tes oeuvres sont nombreuses, Seigneur ! Toutes avec sagesse tu les fis " (Ps 104, 24). " Le Seigneur est bonté envers tous, ses tendresses vont à toutes ses oeuvres " (Ps 145, 9).

+ Dieu crée " de rien " un monde ordonné et bon :

296 Nous croyons que Dieu n'a besoin de rien de préexistant ni d'aucune aide pour créer (cf. Cc. Vatican I : DS 3022). La création n'est pas non plus une émanation nécessaire de la

substance divine (cf. Cc. Vatican I : DS 3023-3024). Dieu crée librement “ *de rien* ” (DS 800 ; 3025) : « Quoi d’extraordinaire si Dieu avait tiré le monde d’une matière préexistante ? Un artisan humain, quand on lui donne un matériau, en fait tout ce qu’il veut. Tandis que la puissance de Dieu se montre précisément quand il part du néant pour faire tout ce qu’il veut. » (S. Théophile d’Antioche, Autol. 2, 4 : PG 6, 1052).

298 Puisque Dieu peut créer de rien, il peut, par l’Esprit Saint, donner la vie de l’âme à des pécheurs en créant en eux un cœur pur (cf. Ps 51, 12), et la vie du corps aux défunts par la Résurrection, Lui “ qui donne la vie aux morts et appelle le néant à l’existence ” (Rm 4, 17).

299 Puisque Dieu crée avec sagesse, *la création est ordonnée* : “ Tu as tout disposé avec mesure, nombre et poids ” (Sg 11, 20). Créée dans et par le Verbe éternel, “ image du Dieu invisible ” (Col 1, 15), elle est destinée, adressée à l’homme, image de Dieu (cf. Gn 1, 26), appelé à une relation personnelle avec Dieu. Notre intelligence, participant à la lumière de l’Intellect divin, peut entendre ce que Dieu nous dit par sa création (cf. Ps 19, 2-5), certes non sans grand effort et dans un esprit d’humilité et de respect devant le Créateur et son oeuvre (cf. Jb 42, 3). Issue de la bonté divine, la création *participe à cette bonté* (“ *Et Dieu vit que cela était bon (...)* très bon ” : Gn 1, 4. 10. 12. 18. 21. 31). Car la création est voulue par Dieu comme *un don adressé à l’homme*, comme un *héritage* qui lui est destiné et confié. L’Église a dû, à maintes reprises, défendre la bonté de la création, y compris du monde matériel (cf. DS 286 ; 455-463 ; 800 ; 1333 ; 3002).

+ Dieu transcende la création et lui est présent :

300 Dieu est *infiniment plus grand que toutes ses œuvres* (cf. Si 43, 28) : “ Sa majesté est plus haute que les cieux ” (Ps 8, 2), “ à sa grandeur point de mesure ” (Ps 145, 3). Mais parce qu’il est le Créateur souverain et libre, *cause première* de tout ce qui existe, *Il est présent au plus intime de ses créatures* : “ En Lui nous avons la vie, le mouvement et l’être ” (Ac 17, 28). Selon les paroles de S. Augustin, Il est “ plus haut que le plus haut de moi, plus intime que le plus intime ” (Conf. 3, 6, 11).

Dieu réalise son dessein : la divine Providence

302 La création a sa bonté et sa perfection propres, mais *elle n’est pas sortie tout achevée des mains du Créateur*. Elle est créée dans un état de cheminement (“ *in statu viæ* ”) vers une perfection ultime encore à atteindre, à laquelle Dieu l’a destinée. *Nous appelons divine providence les dispositions par lesquelles Dieu conduit sa création vers cette perfection.*

303 Le témoignage de l’Écriture est unanime : *la sollicitude de la divine providence est concrète et immédiate, elle prend soin de tout, des moindres petites choses jusqu’aux grands événements du monde et de l’histoire.* Avec force, les livres saints affirment la souveraineté absolue de Dieu dans le cours des événements : “ Il y a beaucoup de pensées dans le cœur de l’homme, seul le dessein de Dieu se réalisera ” (Pr 19, 21).

322 Le Christ nous invite à l'abandon filial à la Providence de notre Père céleste (cf. Mt 6, 26-34), et l'apôtre S. Pierre reprend : " De toute votre inquiétude, déchargez vous sur lui, car il prend soin de vous " (1 P 5, 7 ; cf. Ps 55, 23).

+ La providence et les causes secondes :

306 Dieu est le Maître souverain de son dessein. Mais pour sa réalisation, *Il se sert aussi du concours des créatures*. Ceci n'est pas un signe de faiblesse, mais de la *grandeur* et de la *bonté* du Dieu Tout-puissant. Car Dieu ne donne pas seulement à ses créatures d'exister, il leur donne aussi *la dignité d'agir elles-mêmes*, d'être causes et principes les unes des autres et de *coopérer* ainsi à l'accomplissement de son dessein.

307 Aux hommes, Dieu accorde même de pouvoir participer librement à sa providence en leur confiant la responsabilité de "*soumettre*" la terre et de la dominer (cf. Gn 1, 26-28). Dieu donne ainsi aux hommes d'être *causes intelligentes et libres* pour compléter l'œuvre de la Création, en parfaire l'harmonie pour leur bien et celui de leur prochains. Coopérateurs souvent inconscients de la volonté divine, les hommes peuvent entrer délibérément dans le plan divin, par leurs actions, par leurs prières, mais aussi par leurs souffrances (cf. Col 1, 24). Ils deviennent alors pleinement "*collaborateurs de Dieu*" (1 Co 3, 9 ; 1 Th 3, 2) et de son Royaume (cf. Col 4, 11).

308 C'est une vérité inséparable de la foi en Dieu le Créateur : *Dieu agit en tout agir de ses créatures*. Il est la *cause première* qui opère dans et par les *causes secondes* : " Car c'est Dieu qui opère en nous à la fois le vouloir et l'opération même, au profit de ses bienveillants desseins " (Ph 2, 13 ; cf. 1 Co 12, 6). Loin de diminuer la dignité de la créature, cette vérité la rehausse. Tirée du néant par la puissance, la sagesse et la bonté de Dieu, elle ne peut rien si elle est coupée de son origine, car " la créature sans le Créateur s'évanouit " (GS 36, § 3) ; encore moins peut elle atteindre sa fin ultime sans l'aide de la grâce (cf. Mt 19, 26 ; Jn 15, 5 ; Ph 4, 13).

+ La providence et le scandale du mal :

324 La *permission divine du mal physique et du mal moral est un mystère* que Dieu éclaire par son Fils, Jésus-Christ, mort et ressuscité pour vaincre le mal. La foi nous donne la certitude que Dieu ne permettrait pas le mal *s'il ne faisait pas sortir le bien du mal même*, par des voies que nous ne connaissons pleinement que dans la vie éternelle.

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l'Eglise Catholique*, IIIe e partie, 2e section, ch. 1, art. 1, § 4 : le Créateur : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

Confiance et abandon entre les mains de la Providence divine : « " Tout concourt au bien de ceux qui aiment Dieu " (Rm 8, 28). Le témoignage des saints ne cesse de confirmer cette vérité : « Ainsi, S. Catherine de Sienna dit à " ceux qui se scandalisent et se révoltent de ce qui leur arrive " : "*Tout procède de l'amour, tout est ordonné au salut de l'homme, Dieu ne fait rien que dans ce but*" (Dial. 4, 138). » **(313)**.

10. Année de la foi: Dimanche de la Sexagésime

« Créateur du ciel et de la terre »



« Le Symbole des apôtres professe que Dieu est “ le Créateur du ciel et de la terre ”, et le Symbole de Nicée-Constantinople explicite : “ ... de l’univers visible et invisible ”. Dans l’Écriture Sainte, l’expression “ ciel et terre ” signifie : *tout ce qui existe, la création tout entière*. Elle indique aussi le lien, à l’intérieur de la création, qui à la fois unit et distingue ciel et terre : “ La terre ”, c’est le monde des hommes (cf. Ps 115, 16). “ Le ciel ” ou “ les cieux ” peut désigner le firmament (cf. Ps 19, 2), mais aussi le “ lieu ” propre de Dieu : “ notre Père aux cieux ” (Mt 5, 16 ; cf. Ps 115, 16) et, par conséquent, aussi le “ ciel ” qui est la gloire eschatologique. Enfin, le mot “ ciel ” indique le “ lieu ” des créatures spirituelles – les anges – qui entourent Dieu. » (325 - 326)

Les anges

+ L’existence des anges. Qui sont-ils ? :

328 *L’existence des êtres spirituels, non corporels, que l’Écriture Sainte nomme habituellement anges, est une vérité de foi.* Le témoignage de l’Écriture est aussi net que l’unanimité de la Tradition.

329 S. Augustin dit à leur sujet : “ ‘Ange’ désigne la fonction, non pas la nature. Tu demandes comment s’appelle cette *nature* ? – Esprit. Tu demandes la *fonction* ? – Ange ; d’après ce qu’il est, c’est un esprit, d’après ce qu’il fait, c’est un ange ” (Psal. 103, 1, 15). De tout leur être, les anges sont *serviteurs et messagers de Dieu*.

330 En tant que *créatures purement spirituelles*, ils ont intelligence et volonté : ils *sont* des créatures *personnelles* (cf. Pie XII : DS 3801) et *immortelles* (cf. Lc 20, 36). Ils dépassent en perfection toutes les créatures visibles. L’éclat de leur gloire en témoigne (cf. Dn 10, 9-12).

+ Le Christ “ avec tous ses anges ” :

331 Le Christ est le *centre du monde angélique*. Ce sont ses anges à Lui : “ Quand le Fils de l’homme viendra dans sa gloire avec tous ses anges ... ” (Mt 25, 31). Ils sont à Lui parce que créés par et pour lui : “ Car c’est en lui qu’ont été créées toutes choses, dans les cieux et sur la terre, les visibles et les invisibles : trônes, seigneuries, principautés, puissances ; tout a été créé par lui et pour lui ” (Col 1, 16). Ils sont à Lui plus encore parce qu’Il les a faits *messagers de son dessein de salut* (He 1, 14).

332 Ils sont là, *dès la création* (cf. Jb 38, 7) et *tout au long de l’histoire du salut*, annonçant de loin ou de près ce salut et servant le dessein divin de sa réalisation (...).

333 De l’Incarnation à l’Ascension, *la vie du Verbe incarné est entourée de l’adoration et du service des anges*. (...) Ils seront *là au retour du Christ* qu’ils annoncent (cf. Ac 1, 10-11), au service de son jugement (cf. Mt 13, 41 ; 24, 31)..

+ Les anges dans la vie de l’Église ; les anges gardiens :

334 D’ici là *toute la vie de l’Église bénéficie de l’aide mystérieuse et puissante des anges*.

335 Dans sa liturgie, *l’Église se joint aux anges* pour adorer le Dieu trois fois saint ; elle *invoque leur assistance*, elle fête plus particulièrement la mémoire de certains anges (S. Michel, S. Gabriel, S. Raphaël, les anges gardiens).

336 Du début (de l’existence) (cf. Mt 18, 10) au trépas (cf. Lc 16, 22), *la vie humaine est entourée de leur garde* (cf. Ps 34, 8 ; 91, 10-13) et de leur *intercession* (cf. Tb 12, 12). “ *Chaque fidèle a à ses côtés un ange comme protecteur et pasteur* pour le conduire à la vie ” (S. Basile, Eun. 3, 1).

Le monde visible

338 *Il n’existe rien qui ne doive son existence à Dieu créateur. Le monde a commencé quand il a été tiré du néant par la parole de Dieu* ; tous les êtres existants, toute la nature, toute l’histoire humaine s’enracinent en cet événement primordial : c’est la genèse même par laquelle le monde est constitué, et le temps commencé (cf. S. Augustin, Gen. Man. 1, 2, 4).

339 *Chaque créature possède sa bonté et sa perfection propres*. (...) *Les différentes créatures, voulues en leur être propre, reflètent, chacune à sa façon, un rayon de la sagesse et de la bonté infinies de Dieu*. C’est pour cela que l’homme doit respecter la bonté propre de chaque créature pour éviter un usage désordonné des choses, qui méprise le Créateur et entraîne des conséquences néfastes pour les hommes et pour leur environnement.

340 *L’interdépendance des créatures est voulue par Dieu*. Le soleil et la lune, le cèdre et la petite fleur, l’aigle et le moineau : les innombrables diversités et inégalités signifient qu’aucune créature ne se suffit à elle-même, qu’elles *n’existent qu’en dépendance les unes des autres, pour se compléter mutuellement, au service les unes des autres*.

341 *La beauté de l'univers* : L'ordre et l'harmonie du monde créé résultent de la diversité des êtres et des relations qui existent entre eux. L'homme les découvre progressivement comme lois de la nature. Ils font l'admiration des savants. *La beauté de la création reflète l'infinie beauté du Créateur*. Elle doit inspirer le respect et la soumission de l'intelligence de l'homme et de sa volonté.

343 *L'homme est le sommet de l'oeuvre de la création*. Le récit inspiré l'exprime en distinguant nettement la création de l'homme de celle des autres créatures (cf. Gn 1, 26).

L'homme

+ « Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa » (Gn 1, 27) :

356 De toutes les créatures visibles, *seul l'homme est " capable de connaître et d'aimer son Créateur "* (GS 12, § 3) ; il est *" la seule créature sur terre que Dieu a voulue pour elle-même "* (GS 24, § 3) ; lui seul est *appelé à partager, par la connaissance et l'amour, la vie de Dieu*. C'est à cette fin qu'il a été créé, et c'est là la raison fondamentale de sa dignité.

357 Parce qu'il est *à l'image de Dieu* l'individu humain a *la dignité de personne* : il n'est pas seulement quelque chose, mais *quelqu'un*. Il est capable de se connaître, de se posséder et de librement se donner et *entrer en communion* avec d'autres personnes, et il est *appelé, par grâce, à une alliance avec son Créateur*, à Lui offrir une réponse de foi et d'amour que nul autre ne peut donner à sa place.

358 Dieu a *tout créé pour l'homme* (cf. GS 12, § 1 ; 24, § 3 ; 39, § 1), mais *l'homme a été créé pour servir et aimer Dieu et pour Lui offrir toute la création*.

359 " En réalité, c'est seulement *dans le mystère du Verbe incarné* que s'éclaire véritablement le mystère de l'homme " (GS 22, § 1).

360 Grâce à la communauté d'origine *le genre humain forme une unité*. Car Dieu " a fait sortir d'une souche unique toute la descendance des hommes " (Ac 17, 26 ; cf. Tb 8, 6).

361 " Cette loi de solidarité humaine et de charité " (Pie XII, enc. " Summi pontificatus "), sans exclure la riche variété des personnes, des cultures et des peuples, nous assure que *tous les hommes sont vraiment frères*.

+ « Un de corps et d'âme » (GS 14, § 1) :

362 La personne humaine, créée à l'image de Dieu, est *un être à la fois corporel et spirituel*. L'homme *tout entier* est donc *voulu par Dieu*.

363 Souvent, le terme âme désigne dans l'Écriture Sainte la vie humaine (cf. Mt 16, 25-26 ; Jn 15, 13) ou toute la personne humaine (cf. Ac 2, 41). Mais il désigne aussi ce qu'il y a de plus intime en l'homme (cf. Mt 26, 38 ; Jn 12, 27) et de plus grande valeur en lui (cf. Mt 10, 28), ce par quoi il est plus particulièrement image de Dieu : " âme " signifie *le principe spirituel en l'homme*.

364 *Le corps de l'homme participe à la dignité de l' " image de Dieu "* : il est corps humain précisément parce qu'il est animé par l'âme spirituelle, et c'est la *personne humaine tout entière*

qui est destinée à devenir, dans le Corps du Christ, le Temple de l'Esprit (cf. 1 Co 6, 19-20 ; 15, 44-45) :

« Il est donc interdit à l'homme de dédaigner la vie corporelle. Mais au contraire *il doit estimer et respecter son corps* qui a été créé par Dieu et qui doit ressusciter au dernier jour. » (GS 14, § 1).

365 L'unité de l'âme et du corps est si profonde que l'on doit considérer l'âme comme la "*forme*" du corps (cf. Cc. Vienne en 1312 : DS 902) ; c'est-à-dire, c'est grâce à l'âme spirituelle que le corps constitué de matière est un corps humain et vivant ; l'esprit et la matière, dans l'homme, ne sont pas deux natures unies, mais *leur union forme une unique nature*.

366 L'Église enseigne que *chaque âme spirituelle est immédiatement créée par Dieu* (cf. Pie XII, enc. " Humani generis ", 1950 : DS 3896) – elle n'est pas " produite " par les parents – ; elle nous apprend aussi qu'elle est *immortelle* (cf. Cc. Latran V en 1513 : DS 1440) : elle ne périt pas lors de sa séparation du corps dans la mort, et s'unira de nouveau au corps lors de la résurrection finale.

367 *Parfois il se trouve que l'âme soit distinguée de l'esprit.* (...) L'Église enseigne que cette distinction n'introduit pas une dualité dans l'âme (Cc. Constantinople IV en 870 : DS 657). " Esprit " signifie que l'homme est ordonné dès sa création à sa fin surnaturelle (Cc. Vatican I : DS 3005), et que son âme est capable d'être surélevée gratuitement à la communion avec Dieu (cf. Pie XII, Enc. " Humani generis ", 1950 : DS 3891).

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l'Eglise Catholique*, Ire partie, 2e section, ch. 1, art. 1, § 5 : le ciel et la terre ; § 6 : L'homme : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

Renouveler notre foi et notre dévotion à notre ange gardien : « Les anges sont des *créatures spirituelles qui glorifient Dieu sans cesse et qui servent ses desseins salvifiques* envers les autres créatures : " Les anges concourent à tout ce qui est bon pour nous " (S. Thomas d'Aquin) ». **(350)**

Méditons quelques instants sur *la grandeur de notre vocation* : « Quel est donc l'être qui va venir à l'existence entouré d'une telle considération ? C'est l'homme, grande et admirable figure vivante, plus précieux aux yeux de Dieu que la création tout entière : c'est l'homme, c'est pour lui qu'existent le ciel et la terre et la mer et la totalité de la création, et c'est à son salut que Dieu a attaché tant d'importance qu'il n'a même pas épargné son Fils unique pour lui. Car Dieu n'a pas eu de cesse de tout mettre en oeuvre pour faire monter l'homme jusqu'à lui et le faire asseoir à sa droite. » (S. Jean Chrysostome). **(358)**

HS4. Année de la foi: Présentation au temple - 2 février

«La vie consacrée»



Le 2 février, l'Église fête la présentation de Jésus au Temple. « *La présentation de Jésus au Temple* (cf. Lc 2, 22-39) Le montre comme *le Premier-Né appartenant au Seigneur* (cf. Ex 13, 12-13). Jésus est reconnu comme le Messie tant attendu, “ lumière des nations ” et “ gloire d'Israël ”, mais aussi “ signe de contradiction ”. Le glaive de douleur prédit à Marie annonce cette autre oblation, parfaite et unique, de la Croix qui donnera le salut que Dieu a “ préparé à la face de tous les peuples. ” » (529) En ce jour, Jésus a offert à son Père dans le Temple sa propre vie et tout ce qu'il est. C'est pourquoi l'Église a placé le 2 février la « Journée de la vie consacrée ». C'est l'occasion de rendre grâce pour ce don, de prier pour la fidélité des consacrés à leur engagement et de demander que de nombreuses vocations puissent s'épanouir à la gloire de Dieu et au profit de l'extension du Royaume de Dieu.

La vie consacrée

+ Conseils évangéliques et vie consacrée :

944 La vie consacrée à Dieu se caractérise par *la profession publique des conseils évangéliques de pauvreté, de chasteté et d'obéissance dans un état de vie stable reconnu par l'Église.*

915 *Les conseils évangéliques sont, dans leur multiplicité, proposés à tout disciple du Christ. La perfection de la charité à laquelle tous les fidèles sont appelés comporte pour ceux qui assument librement l'appel à la vie consacrée, l'obligation de pratiquer la chasteté dans le célibat pour le Royaume, la pauvreté et l'obéissance. C'est la profession de ces conseils dans*

un état de vie stable reconnu par l'Église, qui caractérise la " vie consacrée " à Dieu (cf. LG 42-43 ; PC 1).

916 *L'état de la vie consacrée* apparaît dès lors comme l'une des manières de connaître une consécration " *plus intime* ", qui s'enracine dans le Baptême et *dédie totalement à Dieu* (cf. PC 5). Dans la vie consacrée, les fidèles du Christ se proposent, sous la motion de l'Esprit Saint, de *suivre le Christ de plus près, de se donner à Dieu* aimé par-dessus tout et, *poursuivant la perfection de la charité au service du Royaume*, de signifier et d'annoncer dans l'Église la gloire du monde à venir (cf. CIC, can. 573).

+ La virginité pour le Royaume :

1618 Le Christ est le *centre* de toute vie chrétienne. Le lien avec Lui prend la *première place* devant tous les autres liens, familiaux ou sociaux (cf. Lc 14, 26 ; Mc 10, 28-31). Dès le début de l'Église, il y a eu des hommes et des femmes qui *ont renoncé au grand bien du mariage pour suivre l'Agneau partout où il va* (cf. Ap 14, 4), pour *se soucier des choses du Seigneur, pour chercher à Lui plaire* (cf. 1 Co 7, 32), pour *aller au devant de l'Époux qui vient* (cf. Mt 25, 6). Le Christ lui-même a invité certains à le suivre en ce mode de vie dont Il demeure le modèle : « Il y a des eunuques qui le sont de naissance, dès le sein de leur mère ; il y a aussi des eunuques qui le sont devenus par la main des hommes ; et *il y en a qui se sont faits eunuques eux-mêmes à cause du Royaume des cieux*. Que celui qui peut comprendre, comprenne. » (Mt 19, 12)

1620 Les deux, le sacrement du Mariage et la virginité pour le Royaume de Dieu, viennent du Seigneur lui-même. C'est Lui qui leur donne sens et leur accorde la grâce indispensable pour les vivre conformément à sa volonté (cf. Mt 19, 3-12). L'estime de la virginité pour le Royaume (cf. LG 42 ; PC 12 ; OT 10) et le sens chrétien du Mariage sont inséparables et se favorisent mutuellement : « Dénigrer le mariage, c'est amoindrir du même coup la gloire de la virginité ; en faire l'éloge, c'est rehausser l'admiration qui est due à la virginité... Car enfin, ce qui ne paraît un bien que par comparaison avec un mal ne peut être vraiment un bien, *mais ce qui est mieux encore que des biens incontestés est le bien par excellence* » (S. Jean Chrysostome, virg. 10, 1 ; cf. FC 16).

+ Consécration et mission : annoncer le Roi qui vient :

931 Livré à Dieu suprêmement aimé, celui que le Baptême avait déjà voué à Lui se trouve ainsi *consacré plus intimement au service divin et dédié au bien de l'Église*. Par l'état de consécration à Dieu, l'Église manifeste le Christ et montre comment l'Esprit Saint agit en elle de façon admirable. Ceux qui professent les conseils évangéliques *ont donc d'abord pour mission de vivre leur consécration*. " Mais puisqu'ils se vouent au service de l'Église en vertu même de leur consécration, ils sont *tenus par obligation de travailler de manière spéciale à l'œuvre missionnaire*, selon le mode propre à leur Institut " (CIC, can. 783 ; cf. RM 69).

933 Que ce témoignage soit public, comme dans l'état religieux, ou plus discret, ou même secret, la venue du Christ demeure pour tous les consacrés l'origine et l'orient de leur vie : « Comme le Peuple de Dieu n'a pas ici-bas de cité permanente, (cet état) (...) manifeste pour

tous les croyants la présence, déjà dans ce siècle, des biens célestes ; il témoigne de la vie nouvelle et éternelle acquise par la Rédemption du Christ, il annonce la résurrection future et la gloire céleste. » (LG 44).

+ Consécration et mission : annoncer le Roi qui vient :

2233 *Les parents accueilleront et respecteront avec joie et action de grâce l'appel du Seigneur à un de leurs enfants de le suivre dans la virginité pour le Royaume, dans la vie consacrée ou dans le ministère sacerdotal.*

De multiples formes de vie consacrée

918 “ Dès les origines de l'Église, il y eut des hommes et des femmes qui voulurent, par la *pratique des conseils évangéliques, suivre plus librement le Christ et l'imiter plus fidèlement* et qui, chacun à sa manière, menèrent une vie consacrée à Dieu. Beaucoup parmi eux, sous l'impulsion du Saint-Esprit, vécurent dans la solitude, ou bien fondèrent des familles religieuses que l'Église accueillit volontiers et approuva de son autorité ” (PC 1).

+ La vie érémitique :

920 Sans toujours professer publiquement les trois conseils évangéliques, les ermites, “ *dans un retrait plus strict du monde, dans le silence de solitude, dans la prière assidue et la pénitence, vouent leur vie à la louange de Dieu et au salut du monde* ” (CIC, can. 603, § 1).

921 Ils *montrent à chacun cet aspect intérieur du mystère de l'Église qu'est l'intimité personnelle avec le Christ. Cachée aux yeux des hommes, la vie de l'ermitte est prédication silencieuse de Celui auquel il a livré sa vie, parce qu'il est tout pour lui.*

+ Les vierges et les veuves consacrées :

922 Dès les temps apostoliques, des *vierges* (cf. 1 Co 7, 34-36) et des *veuves chrétiennes*, appelées par le Seigneur à *s'attacher à Lui sans partage* dans une plus grande liberté de cœur, de corps et d'esprit, ont pris la décision, approuvée par l'Église, de vivre, respectivement, dans l'état de la virginité ou de la chasteté perpétuelle “ *à cause du Royaume des cieux* ” (Mt 19, 12).

923 “ *Exprimant le propos sacré de suivre le Christ de plus près, (des vierges) sont consacrées à Dieu par l'évêque diocésain selon le rite liturgique approuvé, sont épousées mystiquement par le Christ Fils de Dieu et sont vouées au service de l'Église* ” (CIC, can. 604, § 1). Par ce rite solennel (*Consecratio virginum*), “ *la vierge est constituée personne consacrée, signe transcendant de l'amour de l'Église envers le Christ, image eschatologique de cette Épouse du Ciel et de la vie future* ” (OCV prænотanda 1).

+ La vie religieuse :

925 Née en Orient dans les premiers siècles du christianisme et vécue dans les instituts canoniquement érigés par l'Église, la vie religieuse se distingue des autres formes de la vie consacrée par *l'aspect cultuel, la profession publique des conseils évangéliques, la vie fraternelle menée en commun, le témoignage rendu à l'union du Christ et de l'Église* (cf. CIC, can. 607).

926 La vie religieuse *relève du mystère de l'Église*. Elle est un *don* que l'Église reçoit de son Seigneur et qu'elle offre comme un *état de vie stable* au fidèle appelé par Dieu dans la profession des conseils. Ainsi l'Église peut-elle à la fois manifester le Christ et se reconnaître Épouse du Sauveur. La vie religieuse est invitée à *signifier*, sous ses formes variées, *la charité même de Dieu*, dans le langage de notre temps.

927 Tous les religieux prennent place parmi les *coopérateurs de l'évêque diocésain* dans sa charge pastorale (cf. CD 33-35). " L'histoire atteste *les grands mérites* des familles religieuses dans la propagation de la foi et dans la formation de nouvelles Églises, depuis les antiques Institutions monastiques et les Ordres médiévaux jusqu'aux Congrégations modernes " (Jean-Paul II, RM 69).

+ Les instituts séculiers :

928 " L'institut séculier est un institut de vie consacrée où les fidèles vivant *dans le monde* tendent à la perfection de la charité et s'efforcent *de contribuer surtout de l'intérieur à la sanctification du monde* " (CIC, can. 710).

929 Par une " vie parfaitement et entièrement consacrée à (cette) sanctification " (Pie XII, const. ap. " *Provida Mater* "), les membres de ces instituts participent à la tâche d'évangélisation de l'Église, " *dans le monde et à partir du monde* ", où leur présence agit " *à la manière d'un ferment* " (PC 11).

+ Les sociétés de vie apostolique :

930 Au côté des formes diverses de vie consacrée " prennent place les sociétés de vie apostolique dont les membres, *sans les vœux religieux*, poursuivent la fin apostolique propre de leur société et, menant la *vie fraternelle en commun*, tendent, selon leur mode de vie propre, à la perfection de la charité par l'observation des constitutions. " (CIC, can. 731, §§ 1. 2).

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l'Église Cath.*, Ire P., 2e sect., ch. 3, art. 9, § 4, III : La vie consacrée : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

- JEAN-PAUL II, exhortation apostolique *Vita*

Consecrata : http://www.vatican.va/holy_father/j...

Résolution pratique :

. Me suis-je demandé sincèrement si Dieu ne m'appelait pas aussi sur cette voie du don total au Seigneur ?

. Réciter trois « Je vous salue Marie » pour tous les consacrés.

« Les parents accueilleront et respecteront avec joie et action de grâce l'appel du Seigneur à un de leurs enfants de le suivre dans la virginité pour le Royaume, dans la vie consacrée ou dans le ministère sacerdotal. » (2233)

11. Année de la foi: Dimanche de la Quinquagésime

La chute : le péché originel



« Dieu est infiniment bon et toutes ses oeuvres sont bonnes. Cependant, personne n'échappe à l'expérience de la souffrance, des maux dans la nature – qui apparaissent comme liés aux limites propres des créatures –, et surtout à la question du mal moral. D'où vient le mal ? “ Je cherchais d'où vient le mal et je ne trouvais pas de solution ”, dit S. Augustin (conf. 7), et sa propre quête douloureuse ne trouvera d'issue que dans sa conversion au Dieu vivant. Car “ le mystère de l'iniquité ” (2 Th 2, 7) ne s'éclaire qu'à la lumière du mystère de la piété (cf. 1 Tm 3, 16). *La révélation de l'amour divin dans le Christ a manifesté à la fois l'étendue du mal et la surabondance de la grâce* (cf. Rm 5, 20). Nous devons donc considérer la question de l'origine du mal en fixant le regard de notre foi sur Celui qui, seul, en est le Vainqueur. » (385).

La réalité du péché

386 *Le péché est présent dans l'histoire de l'homme* : il serait vain de tenter de l'ignorer ou de donner à cette obscure réalité d'autres noms. Pour essayer de comprendre ce qu'est le péché, il faut d'abord reconnaître le lien profond de l'homme avec Dieu, car en dehors de ce rapport, le mal du péché n'est pas démasqué dans sa véritable identité de refus et d'opposition face à Dieu, tout en continuant à peser sur la vie de l'homme et sur l'histoire.

387 *La réalité du péché*, et plus particulièrement du péché des origines, *ne s'éclaire qu'à la lumière de la Révélation divine*. Sans la connaissance qu'elle nous donne de Dieu on ne peut

clairement reconnaître le péché, et on est tenté de l'expliquer uniquement comme un défaut de croissance, comme une faiblesse psychologique, une erreur, la conséquence nécessaire d'une structure sociale inadéquate, etc. C'est seulement dans la connaissance du dessein de Dieu sur l'homme que l'on comprend que le péché est *un abus de la liberté* que Dieu donne aux personnes créées pour qu'elles puissent l'aimer et s'aimer mutuellement.

+ Le péché originel – une vérité essentielle de la foi :

389 La doctrine du péché originel est pour ainsi dire “ *le revers* ” de la Bonne Nouvelle que Jésus est le Sauveur de tous les hommes, que *tous ont besoin du salut* et que *le salut est offert à tous* grâce au Christ. L'Église qui a le sens du Christ (cf. 1 Co 2, 16) sait bien qu'*on ne peut pas toucher à la révélation du péché originel sans porter atteinte au mystère du Christ*.

390 Le récit de la chute (Gn 3) utilise un langage imagé, mais il affirme un événement primordial, un fait qui a eu lieu au commencement de l'histoire de l'homme (cf. GS 13, § 1). La Révélation nous donne la certitude de foi que toute l'histoire humaine est marquée par la faute originelle librement commise par nos premiers parents (cf. Cc. Trente : DS 1513 ; Paul VI, discours 11 juillet 1966).

Le péché originel

384 La révélation nous fait connaître *l'état de sainteté et de justice originelles* de l'homme et de la femme avant le péché : de leur amitié avec Dieu découlait la *félicité* de leur existence au paradis.

374 Le premier homme n'a pas seulement été créé bon, mais il a été constitué *dans une amitié avec son Créateur et une harmonie avec lui-même et avec la création autour de lui* telles qu'elles ne seront dépassées que par la gloire de la nouvelle création dans le Christ.

396 Dieu a créé l'homme à son image et l'a constitué dans son amitié. Créature spirituelle, *l'homme ne peut vivre cette amitié que sur le mode de la libre soumission à Dieu*. C'est ce qu'exprime la défense faite à l'homme de manger de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, “ car du jour où tu en mangeras, tu mourras ” (Gn 2, 17). “ L'arbre de la connaissance du bien et du mal ” (Gn 2, 17) évoque symboliquement la limite infranchissable que l'homme, en tant que créature, doit *librement* reconnaître et respecter avec confiance. L'homme dépend du Créateur, il est soumis aux lois de la création et aux normes morales qui règlent l'usage de la liberté.

+ Le premier péché de l'homme :

397 L'homme, tenté par le diable, a laissé *mourir dans son coeur la confiance envers son créateur* (cf. Gn 3, 1-11) et, *en abusant de sa liberté, a désobéi au commandement de Dieu*. C'est en cela qu'a consisté le premier péché de l'homme (cf. Rm 5, 19). Tout péché, par la suite, sera une désobéissance à Dieu et un manque de confiance en sa bonté.

398 Dans ce péché, *l'homme s'est préféré lui-même à Dieu*, et par là même, *il a méprisé Dieu* : il a fait choix de soi-même contre Dieu, contre les exigences de son état de créature et dès

lors *contre son propre bien*. Constitué dans un état de sainteté, l'homme était destiné à être pleinement " divinisé " par Dieu dans la gloire. Par la séduction du diable, il a voulu " être comme Dieu " (cf. Gn 3, 5), mais " sans Dieu, et avant Dieu, et non pas selon Dieu " (S. Maxime le Confesseur).

399 L'Écriture montre les *conséquences dramatiques* de cette première désobéissance. Adam et Eve *perdent* immédiatement *la grâce de la sainteté originelle* (cf. Rm 3, 23). Ils ont peur de ce Dieu dont ils ont conçu *une fausse image*, celle d'un Dieu jaloux de ses prérogatives (cf. Gn 3, 5).

400 *L'harmonie* dans laquelle ils étaient, établie grâce à la justice originelle, *est détruite* ; la *maîtrise des facultés* spirituelles de l'âme sur le corps est brisée (cf. Gn 3, 7) ; *l'union de l'homme et de la femme* est soumise à des tensions (cf. Gn 3, 11-13) ; leurs rapports seront marqués par la convoitise et la domination (cf. Gn 3, 16). *L'harmonie avec la création* est rompue : la création visible est devenue pour l'homme étrangère et hostile (cf. Gn 3, 17. 19). Enfin, la conséquence explicitement annoncée pour le cas de la désobéissance (cf. Gn 2, 17) se réalisera : l'homme " retournera à la poussière de laquelle il est formé " (Gn 3, 19). *La mort* fait son entrée dans l'histoire de l'humanité (cf. Rm 5, 12).

401 *Depuis ce premier péché, une véritable " invasion " du péché inonde le monde* : le fratricide <http://www.nd-chretiente.com/dotclear/admin/index.php> commis par Caïn sur Abel (cf. Gn 4, 3-15) ; la *corruption universelle* à la suite du péché (cf. Gn 6, 5. 12 ; Rm 1, 18-32) (...). L'Écriture et la Tradition de l'Église ne cessent de rappeler la présence et l'universalité du péché dans l'histoire de l'homme.

Conséquences du péché d'Adam pour l'humanité

402 *Tous les hommes sont impliqués dans le péché d'Adam*. S. Paul l'affirme : " Par la désobéissance d'un seul homme, la multitude (c'est-à-dire tous les hommes) a été constituée pécheresse " (Rm 5, 19 ; cf. 5, 12). A *l'universalité du péché et de la mort* l'apôtre oppose *l'universalité du salut* dans le Christ : " Comme la faute d'un seul a entraîné sur tous les hommes une condamnation, de même l'oeuvre de justice d'un seul (celle du Christ) procure à tous une justification qui donne la vie " (Rm 5, 18).

403 A la suite de S. Paul l'Église a toujours enseigné que l'immense misère qui opprime les hommes et leur inclination au mal et à la mort ne sont pas compréhensibles sans leur lien avec le péché d'Adam et le fait *qu'il nous a transmis un péché dont nous naissons tous affectés et qui est " mort de l'âme "* (cf. Cc. Trente : DS 1512). En raison de cette certitude de foi, l'Église donne le *Baptême* pour la rémission des péchés *même aux petits enfants* qui n'ont pas commis de péché personnel (cf. Cc. Trente : DS 1514).

404 *Comment le péché d'Adam est-il devenu le péché de tous ses descendants ?* Tout le genre humain est en Adam " comme l'unique corps d'un homme unique " (S. Thomas d'A., mal. 4, 1). Par cette " unité du genre humain " tous les hommes sont impliqués dans le péché d'Adam, comme tous sont impliqués dans la justice du Christ. Cependant, la *transmission* du péché originel est un *mystère* que nous ne pouvons pas comprendre pleinement. Mais nous savons

par la Révélation qu'Adam avait reçu la sainteté et la justice originelles non pas pour lui seul, mais pour toute la nature humaine : en cédant au tentateur, *Adam et Eve* commettent un *péché personnel*, mais ce péché *affecte la nature humaine* qu'ils vont transmettre dans un état déchu (cf. Cc. Trente : DS 1511-1512). C'est un péché qui sera transmis par *propagation* à toute l'humanité, c'est-à-dire par la transmission d'une nature humaine privée de la sainteté et de la justice originelles. Et c'est pourquoi le péché originel est appelé " péché " *de façon analogique* : c'est un péché " *contracté* " et non pas " *commis* ", un état et non pas un acte. **405** Quoique *propre* à *chacun* (cf. Cc. Trente : DS 1513), le péché originel *n'a, en aucun descendant d'Adam, un caractère de faute personnelle*. C'est la privation de la sainteté et de la justice originelles, mais *la nature humaine n'est pas totalement corrompue* : elle est *blessée* dans ses propres forces naturelles, *soumise à l'ignorance, à la souffrance et à l'empire de la mort, et inclinée au péché* (cette inclination au mal est appelée " *concupiscence* ").

+ " Là où le péché a abondé, la grâce a surabondé " (Rm 5, 20) :

410 Après sa chute, l'homme n'a pas été abandonné par Dieu. Au contraire, Dieu l'appelle (cf. Gn 3, 9) et lui annonce de façon mystérieuse la victoire sur le mal et le relèvement de sa chute (cf. Gn 3, 15). Ce passage de la Genèse a été appelé " *Protévangile* ", étant la première annonce du Messie rédempteur.

412 *Mais pourquoi Dieu n'a-t-il pas empêché le premier homme de pécher ?* S. Léon le Grand répond : " La grâce ineffable du Christ nous a donné des *biens meilleurs* que ceux que l'envie du démon nous avait ôtés " (serm. 73, 4 : PL 54, 396). Et S. Thomas d'Aquin : " Rien ne s'oppose à ce que la nature humaine ait été destinée à une *fin plus haute* après le péché. Dieu permet, en effet, que les maux se fassent *pour en tirer un plus grand bien*. D'où le mot de S. Paul : '*Là où le péché a abondé, la grâce a surabondé*' (Rm 5, 20). Et le chant de l'Exultet : '*O heureuse faute qui a mérité un tel et un si grand Rédempteur*' " (S. Thomas d'A., s. th. 3, 1, 3, ad 3).

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l'Eglise Catholique*, 1re partie, 2e section, ch. 1, art. 1, § 7 : La chute : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

Entrer dans le combat spirituel avec humilité et confiance dans la grâce de Dieu. « Le Baptême, en donnant la vie de la grâce du Christ, efface le péché originel et retourne l'homme vers Dieu, *mais les conséquences pour la nature*, affaiblie et inclinée au mal, persistent dans l'homme et l'appellent *au combat spirituel*. La doctrine sur le péché originel – liée à celle de la Rédemption par le Christ – *donne un regard de discernement lucide* sur la situation de l'homme et de son agir dans le monde. Ignorer que l'homme a une nature blessée, inclinée au mal, donne lieu à de graves erreurs dans le domaine de l'éducation, de la politique, de l'action sociale (cf. CA 25) et des mœurs. » (**405 - 407**)

12. Année de la foi: 1er Dimanche de Carême

Le combat contre le Démon



Entrer en carême, c'est suivre le Christ dans son combat contre le péché, ses conséquences et son instigateur : le Démon. « Les Évangiles parlent d'un temps de solitude de Jésus au désert immédiatement après son baptême par Jean : " Poussé par l'Esprit " au désert, Jésus y demeure quarante jours sans manger ; il vit avec les bêtes sauvages et les anges le servent (cf. Mc 1, 12-13). A la fin de ce temps, Satan le tente par trois fois cherchant à mettre en cause son attitude filiale envers Dieu. Jésus repousse ces attaques qui récapitulent les tentations d'Adam au Paradis et d'Israël au désert, et le diable s'éloigne de lui " pour revenir au temps marqué " (Lc 4, 13). Les Évangélistes indiquent le sens salvifique de cet événement mystérieux. Jésus est le *nouvel Adam*, resté fidèle là où le premier a succombé à la tentation. (...) Le Christ se révèle comme le Serviteur de Dieu

totallement *obéissant à la volonté divine*. En cela, Jésus est *vainqueur du diable* : il a " ligoté l'homme fort " pour lui reprendre son butin (Mc 3, 27). La victoire de Jésus sur le tentateur au désert anticipe la victoire de la passion, obéissance suprême de son amour filial du Père. » (538 - 539)

Des anges révoltés

+ La chute des Anges :

391 Derrière le choix désobéissant de nos premiers parents il y a une voix séductrice, opposée à Dieu (cf. Gn 3, 4-5) qui, par envie, les fait tomber dans la mort (cf. Sg 2, 24). L'Écriture et la Tradition de l'Église voient en cet être *un ange déchu, appelé Satan ou diable* (cf. Jn 8, 44 ; Ap 12, 9). L'Église enseigne qu'il a été d'abord un ange bon, fait par Dieu. " Le diable et les autres démons ont certes été créés par Dieu naturellement bons, mais c'est eux qui se sont rendus mauvais " (Cc. Latran IV en 1215 : DS 800).

392 L'Écriture parle d'un *péché* de ces anges (cf. 2 P 2, 4). Cette " chute " consiste dans le choix libre de ces esprits créés, qui ont radicalement et irrévocablement refusé Dieu et son

Règne. Nous trouvons un reflet de cette rébellion dans les paroles du tentateur à nos premiers parents : “ Vous deviendrez comme Dieu ” (Gn 3, 5). Le diable est “ pécheur dès l’origine ” (1 Jn 3, 8), “ père du mensonge ” (Jn 8, 44).

393 C’est le caractère *irrévocable* de leur choix, et non un défaut de l’infinie miséricorde divine, qui fait que le péché des anges ne peut être pardonné. “ Il n’y a pas de repentir pour eux après la chute, comme il n’y a pas de repentir pour les hommes après la mort ” (S. Jean Damascène, f. o. 2, 4).

+ Le « Mauvais » :

2850 « MAIS DELIVRE-NOUS DU MAL. » La dernière demande à notre Père est aussi portée dans la prière de Jésus : “ Je ne te prie pas de les retirer du monde mais de les garder du *Mauvais* ” (Jn 17, 15). Elle nous concerne, chacun personnellement, mais c’est toujours “ *nous* ” qui prions, en communion avec toute l’Église et pour la délivrance de toute la famille humaine.

2851 Dans cette demande, *le Mal n’est pas une abstraction, mais il désigne une personne, Satan, le Mauvais, l’ange qui s’oppose à Dieu.* Le “ diable ” (*dia-bolos*) est celui qui “ se jette en travers ” du Dessein de Dieu et de son “ œuvre de salut ” accomplie dans le Christ.

2852 “ Homicide dès l’origine, menteur et père du mensonge ” (Jn 8, 44), “ le Satan, le *séducteur* du monde entier ” (Ap 12, 9), c’est par lui que le péché et la mort sont entrés dans le monde et c’est par sa défaite définitive que la création toute entière sera “ libérée du péché et de la mort ” (MR, prière eucharistique IV). “ Nous savons que quiconque est né de Dieu ne pêche pas, mais l’Engendré de Dieu le garde et le Mauvais n’a pas prise sur lui. Nous savons que nous sommes de Dieu et que *le monde entier gît au pouvoir du Mauvais* ” (1 Jn 5, 18-19).

2854 En demandant d’être délivrés du Mauvais, nous prions également pour être libérés de tous les maux, présents, passés et futurs, dont il est *l’auteur ou l’instigateur*. Dans cette ultime demande, l’Église porte toute la détresse du monde devant le Père.

Un grand combat

394 L’Écriture atteste *l’influence néfaste* de celui que Jésus appelle “ l’homicide dès l’origine ” (Jn 8, 44), et qui a même tenté de détourner Jésus de la mission reçue du Père (cf. Mt 4, 1-11). “ *C’est pour détruire les œuvres du diable* que le Fils de Dieu est apparu ” (1 Jn 3, 8).

395 *La puissance de Satan n’est cependant pas infinie.* Il n’est qu’une créature, puissante du fait qu’il est *pur esprit*, mais toujours une créature : il ne peut empêcher l’édification du Règne de Dieu. Quoique Satan agisse dans le monde par *haine* contre Dieu et son Royaume en Jésus-Christ, et quoique son action cause de *graves dommages* – de nature spirituelle et indirectement même de nature physique – pour chaque homme et pour la société, cette action est *permise* par la divine Providence qui avec force et douceur dirige l’histoire de l’homme et du monde. La permission divine de l’activité diabolique est un *grand mystère*, mais “ nous savons que Dieu fait tout concourir au bien de ceux qui l’aiment ” (Rm 8, 28).

+ Divination et magie :

2116 *Toutes les formes de divination sont à rejeter : recours à Satan ou aux démons, évocation des morts ou autres pratiques supposées à tort “ dévoiler ” l’avenir (cf. Dt 18, 10 ; Jr 29, 8). La consultation des horoscopes, l’astrologie, la chiromancie, l’interprétation des présages et des sorts, les phénomènes de voyance, le recours aux médiums recèlent une volonté de puissance sur le temps, sur l’histoire et finalement sur les hommes en même temps qu’un désir de se concilier les puissances cachées. Elles sont en contradiction avec l’honneur et le respect, mêlé de crainte aimante, que nous devons à Dieu seul.*

2117 *Toutes les pratiques de magie ou de sorcellerie par lesquelles on prétend domestiquer les puissances occultes pour les mettre à son service et obtenir un pouvoir surnaturel sur le prochain, – fût-ce pour lui procurer la santé –, sont gravement contraires à la vertu de religion. Ces pratiques sont plus condamnables encore quand elles s’accompagnent d’une intention de nuire à autrui ou qu’elles recourent à l’intervention des démons. Le port des amulettes est lui aussi répréhensible. Le spiritisme implique souvent des pratiques divinatoires ou magiques. Aussi l’Église avertit-elle les fidèles de s’en garder. Le recours aux médecines dites traditionnelles ne légitime ni l’invocation des puissances mauvaises, ni l’exploitation de la crédulité d’autrui.*

+ « Un dur combat contre les puissances des ténèbres » :

407 *La doctrine sur le péché originel – liée à celle de la Rédemption par le Christ – donne un regard de discernement lucide sur la situation de l’homme et de son agir dans le monde. Par le péché des premiers parents, le diable a acquis une certaine domination sur l’homme, bien que ce dernier demeure libre. Le péché originel entraîne “ la servitude sous le pouvoir de celui qui possédait l’empire de la mort, c’est-à-dire du diable ” (Cc. Trente : DS 1511 ; cf. He 2, 14). Ignorer que l’homme a une nature blessée, inclinée au mal, donne lieu à de graves erreurs dans le domaine de l’éducation, de la politique, de l’action sociale (cf. CA 25) et des mœurs.*

409 *Cette situation dramatique du monde qui “ tout entier gît au pouvoir du mauvais ” (1 Jn 5, 19 ; cf. 1 P 5, 8) fait de la vie de l’homme un combat : « Un dur combat contre les puissances des ténèbres passe à travers toute l’histoire des hommes ; commencé dès les origines, il durera, le Seigneur nous l’a dit, jusqu’au dernier jour. Engagé dans cette bataille, l’homme doit sans cesse combattre pour s’attacher au bien ; et non sans grands efforts, avec la grâce de Dieu, il parvient à réaliser son unité intérieure. » (GS 37, § 2).*

Les armes (en plus de la prière, de la pénitence et des sacrements)

+ L’exorcisme ; l’exemple de Jésus et la pratique de l’Eglise :

550 *La venue du Royaume de Dieu est la défaite du royaume de Satan : “ Si c’est par l’Esprit de Dieu que j’expulse les démons, c’est qu’alors le Royaume de Dieu est arrivé pour vous ” (Mt 12,*

28). Les *exorcismes* de Jésus libèrent des hommes de l'emprise des démons (cf. Lc 8, 26-39). Ils anticipent la grande victoire de Jésus sur " le prince de ce monde " (Jn 12, 31). C'est *par la Croix du Christ* que le Royaume de Dieu sera définitivement établi.

1673 *Quand l'Église demande publiquement et avec autorité, au nom de Jésus-Christ, qu'une personne ou un objet soit protégé contre l'emprise du Malin et soustrait à son empire, on parle d'exorcisme.* Jésus l'a pratiqué (cf. Mc 1, 25-26), c'est de lui que l'Église tient le pouvoir et la charge d'exorciser (cf. Mc 3, 15 ; 6, 7. 13 ; 16,17). Sous une forme simple, l'exorcisme est pratiqué lors de la célébration du Baptême. L'exorcisme solennel, appelé " *grand exorcisme* ", ne peut être pratiqué que par un prêtre et avec la permission de l'évêque. Il faut y procéder avec prudence, en observant strictement les règles établies par l'Église. L'exorcisme vise à expulser les démons ou à libérer de l'emprise démoniaque et cela par l'autorité spirituelle que Jésus a confiée à son Église.

+ La victoire du Christ :

1708 *Par sa passion, le Christ nous a délivrés de Satan et du péché.* Il nous a mérités la vie nouvelle dans l'Esprit Saint. Sa grâce restaure ce que le péché avait détérioré en nous.

2853 *La victoire* sur le " prince de ce monde " (Jn 14, 30) est *acquise, une fois pour toutes*, à l'Heure où Jésus se livre librement à la mort pour nous donner sa Vie. C'est le jugement de ce monde et le prince de ce monde est jeté bas (cf. Jn 12, 31 ; Ap 12, 10). " Il se lance à la poursuite de la Femme " (cf. Ap 12, 13-16), mais il n'a pas de prise sur elle : la nouvelle Eve, " pleine de grâce " de l'Esprit Saint, est préservée du péché et de la corruption de la mort (Conception immaculée et Assomption de la très sainte Mère de Dieu, Marie, toujours vierge). " Alors, furieux de dépit contre la Femme, il s'en va guerroyer contre le reste de ses enfants " (Ap 12, 17). C'est pourquoi l'Esprit et l'Église prient : " Viens, Seigneur Jésus " (Ap 22, 17. 20) puisque sa Venue nous délivrera du Mauvais.

Pour aller plus loin :

- Congrégation pour la Doctrine de la Foi : *Foi chrétienne et démonologie*, 26 juin 1975 : http://www.vatican.va/roman_curia/c...

Résolution pratique :

« Le Seigneur qui a enlevé votre péché et pardonné vos fautes est à même de vous protéger et de vous garder contre les ruses du Diable qui vous combat, afin que l'ennemi, qui a l'habitude d'engendrer la faute, ne vous surprenne pas. *Qui se confie en Dieu ne redoute pas le Démon.* " Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? " (Rm 8, 31) » (S. Ambroise, sacr. 5, 30). **(2852)**

13. Année de la foi: 2e Dimanche de Carême

Le péché

« La conversion requiert *la mise en lumière du péché*, elle contient en elle-même le jugement intérieur de la conscience » (Jean-Paul II, DeV 31, cité dans 1848). Pour recevoir la miséricorde de Dieu et être sauvé, il nous faut d'abord reconnaître notre péché : « “ Dieu nous a créés sans nous, il n'a pas voulu nous sauver sans nous ” (S. Augustin, serm. 169, 11, 13). L'accueil de sa miséricorde réclame de nous *l'aveu de nos fautes*. “ Si nous disons : ‘Nous n'avons pas de péché’, nous nous abusons, la vérité n'est pas en nous. Si nous confessons nos péchés, Il est assez fidèle et juste pour remettre nos péchés et nous purifier de toute injustice ” (1 Jn 1, 8-9). (...) Pour faire son oeuvre, la grâce doit découvrir le péché pour convertir notre coeur et nous conférer “ la justice pour la vie éternelle par Jésus-Christ notre Seigneur ” (Rm 5, 21). Tel un médecin qui sonde la plaie avant de la panser, Dieu, par sa Parole et par son Esprit, projette une lumière vive sur le péché. » (1847- 1848)



Qu'est-ce que le péché ?

+ La chute des Anges :

1849 Le péché est une *faute contre la raison, la vérité, la conscience droite* ; il est un *manquement à l'amour véritable, envers Dieu et envers le prochain, à cause d'un attachement pervers à certains biens*. Il blesse la nature de l'homme et porte atteinte à la solidarité humaine. Il a été défini comme “ *une parole, un acte ou un désir contraires à la loi éternelle* ” (S. Augustin, Faust. 22, 27 ; S. Thomas d'A., s. th. 1-2, 71, 6).

1850 Le péché est une *offense à l'égard de Dieu* : “ Contre toi, toi seul, j’ai péché. Ce qui est mal à tes yeux, je l’ai fait ” (Ps 51, 6). Le péché se dresse contre l’amour de Dieu pour nous et en détourne nos cœurs. Comme le péché premier, il est une *désobéissance, une révolte contre Dieu*, par la volonté de devenir “ comme des dieux ”, connaissant et déterminant le bien et le mal (Gn 3, 5). Le péché est ainsi “ amour de soi jusqu’au mépris de Dieu ” (S. Augustin, civ. 14, 28). Par cette exaltation orgueilleuse de soi, le péché est diamétralement contraire à l’obéissance de Jésus qui accomplit le salut (cf. Ph 2, 6-9).

1853 On peut distinguer les péchés *selon leur objet*, comme pour tout acte humain, ou *selon les vertus* auxquelles ils s’opposent, par excès ou par défaut, ou *selon les commandements* qu’ils contrarient. On peut les ranger aussi selon qu’ils concernent *Dieu, le prochain ou soi-même* ; on peut les diviser en péchés spirituels et charnels, ou encore en péchés en pensée, en parole, par action ou par omission. *La racine du péché est dans le cœur de l’homme*, dans sa libre volonté, selon l’enseignement du Seigneur : “ Du cœur en effet procèdent mauvais desseins, meurtres, adultères, débauches, vols, faux témoignages, diffamations. Voilà les choses qui rendent l’homme impur ” (Mt 15, 19-20).

Gravité du péché : péché mortel et péché véniel

1854 Il convient d’apprécier les péchés *selon leur gravité*. Déjà perceptible dans l’Écriture (cf. 1 Jn 5, 16-17), la *distinction entre péché mortel et péché véniel* s’est imposée dans la tradition de l’Église. L’expérience des hommes la corrobore.

1855 Le *péché mortel détruit la charité* dans le cœur de l’homme par une *infraction grave* à la loi de Dieu ; il *détourne l’homme de Dieu*, qui est sa fin ultime et sa béatitude en Lui préférant un bien inférieur. Le *péché véniel laisse subsister la charité*, même s’il l’offense et la blesse.

1856 Le *péché mortel*, attaquant en nous le principe vital qu’est la charité, *nécessite une nouvelle initiative de la miséricorde de Dieu et une conversion du cœur* qui s’accomplit normalement dans le cadre du sacrement de la *Réconciliation* : « Lorsque la volonté se porte à une chose *de soi contraire à la charité par laquelle on est ordonné à la fin ultime*, le péché par son objet même a de quoi être mortel (...) qu’il soit contre l’amour de Dieu, comme le blasphème, le parjure, etc., ou contre l’amour du prochain, comme l’homicide, l’adultère, etc. (...) En revanche, lorsque la volonté du pécheur se porte quelquefois à une chose qui contient en soi un *désordre* mais n’est cependant *pas contraire à l’amour de Dieu et du prochain*, tel que parole oiseuse, rire superflu, etc., de tels péchés sont *véniels*. » (S. Thomas d’A., s. th. 1-2, 88, 2)

+ Conditions pour qu’un péché soit mortel :

1874 *Choisir délibérément*, c’est-à-dire en le sachant et en le voulant, une chose *gravement contraire à la loi divine et à la fin dernière de l’homme*, c’est *commettre un péché mortel*. Celui-ci détruit en nous la charité sans laquelle la béatitude éternelle est impossible. Sans repentir, il entraîne la *mort éternelle*.

1857 Pour qu'un péché soit mortel *trois conditions* sont ensemble requises : " Est péché mortel tout péché qui a pour *objet une matière grave*, et qui est commis en *pleine conscience* et de *propos délibéré* " (RP 17).

1858 La *matière grave* est précisée par les dix commandements selon la réponse de Jésus au jeune homme riche : " Ne tue pas, ne commets pas d'adultère, ne vole pas, ne porte pas de faux témoignage, ne fais pas de tort, honore ton père et ta mère " (Mc 10, 19). La *gravité des péchés* est *plus ou moins grande* : un meurtre est plus grave qu'un vol. La qualité des personnes lésées entre aussi en ligne de compte : la violence exercée contre les parents est de soi plus grave qu'envers un étranger.

1859 Le péché mortel requiert pleine connaissance et entier consentement. Il présuppose la *connaissance du caractère peccamineux* de l'acte, de son opposition à la Loi de Dieu. Il implique aussi un *consentement suffisamment délibéré* pour être un choix personnel. L'ignorance affectée et l'endurcissement du cœur (cf. Mc 3, 5-6 ; Lc 16, 19-31) ne diminuent pas, mais augmentent le caractère volontaire du péché.

1860 L'*ignorance involontaire* peut diminuer sinon excuser l'imputabilité d'une faute grave. Mais nul n'est censé ignorer les principes de la loi morale qui sont inscrits dans la conscience de tout homme. Les impulsions de la sensibilité, les passions peuvent également réduire le caractère volontaire et libre de la faute, de même que des pressions extérieures ou des troubles pathologiques. Le péché par *malice*, par choix délibéré du mal, est le plus grave.

1861 Le péché mortel est une *possibilité radicale de la liberté humaine* comme l'amour lui-même. Il entraîne la perte de la charité et la privation de la grâce sanctifiante, c'est-à-dire de l'état de grâce. S'il n'est pas racheté par le repentir et le pardon de Dieu, il cause l'exclusion du Royaume du Christ et la mort éternelle de l'enfer, notre liberté ayant le pouvoir de faire des choix pour toujours, sans retour. Cependant si nous pouvons juger qu'un acte est en soi une faute grave, nous devons confier le jugement sur les personnes à la justice et à la miséricorde de Dieu.

+ Le péché véniel :

1862 On commet un *péché véniel* quand on n'observe pas dans une *matière légère* la mesure prescrite par la loi morale, *ou bien* quand on désobéit à la loi morale *en matière grave, mais sans pleine connaissance ou sans entier consentement*.

1863 Le péché véniel *affaiblit la charité* ; il traduit une *affection désordonnée* pour des biens créés ; il empêche les progrès de l'âme dans l'exercice des vertus et la pratique du bien moral ; il mérite des peines temporelles. Le péché véniel *délibéré* et resté sans repentance nous dispose peu à peu à commettre le péché mortel. Cependant le péché véniel ne rompt pas l'alliance avec Dieu. Il est humainement réparable avec la grâce de Dieu. " Il ne prive pas de la grâce sanctifiante ou déifiante et de la charité, ni par suite, de la béatitude éternelle " (RP 17) :

« L'homme ne peut, tant qu'il est dans la chair, éviter tout péché, du moins les péchés légers. Mais ces péchés que nous disons légers, ne les tiens pas pour anodins. (...) Quelle est alors notre espérance ? Avant tout, la confession... » (S. Augustin, ep. Jo. 1, 6)

1864 “ Tout péché et blasphème sera remis aux hommes, mais le *blasphème contre l'Esprit* ne sera pas remis ” (Mt 12, 31 ; cf. Mc 3, 29 ; Lc 12, 10). Il n'y a pas de limites à la miséricorde de Dieu, mais qui *refuse délibérément d'accueillir la miséricorde de Dieu* par le repentir rejette le pardon de ses péchés et le salut offert par l'Esprit Saint (cf. DeV 46). Un tel endurcissement peut conduire à l'impénitence finale et à la perte éternelle.

+ « Un dur combat contre les puissances des ténèbres » :

1865 *Le péché crée un entraînement au péché* ; il engendre le vice par la répétition des mêmes actes. Il en résulte des *inclinations perverses* qui obscurcissent la conscience et corrompent l'appréciation concrète du bien et du mal. Ainsi le péché tend-il à se reproduire et à se renforcer, mais il ne peut détruire le sens moral jusqu'en sa racine.

1866 Les vices peuvent être rangés d'après les vertus qu'ils contrarient, ou encore rattachés aux *péchés capitaux* que l'expérience chrétienne a distingués à la suite de S. Jean Cassien et de S. Grégoire le Grand (mor. 31, 45 : PL 76, 621A). Ils sont appelés capitaux parce qu'ils *sont générateurs d'autres péchés, d'autres vices*. Ce sont l'orgueil, l'avarice, l'envie, la colère, l'impureté, la gourmandise, la paresse ou acédie.

1868 Le péché est un acte personnel. De plus, nous avons une *responsabilité dans les péchés commis par d'autres, quand nous y coopérons* : en y participant directement et volontairement ; en les commandant, les conseillant, les louant ou les approuvant ; en ne les révélant pas ou en ne les empêchant pas, quand on y est tenu ; en protégeant ceux qui font le mal.

1869 Ainsi le péché rend les hommes *complices les uns des autres*, fait régner entre eux la concupiscence, la violence et l'injustice. Les péchés provoquent des situations sociales et des institutions contraires à la Bonté divine. Les *“structures de péché”* sont l'expression et l'effet des péchés personnels. Elles induisent leurs victimes à commettre le mal à leur tour. Dans un sens analogique elles constituent un “ péché social ” (cf. RP 16).

Pour aller plus loin :

Catéchisme de l'Eglise Catholique, 3e partie, 1re section, ch. 1, art. 8 : le péché : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

« Aux yeux de la foi, *aucun mal n'est plus grave que le péché* et rien n'a de pires conséquences pour les pécheurs eux-mêmes, pour l'Église et pour le monde entier. Revenir à la communion avec Dieu après l'avoir perdue par le péché, est un *mouvement né de la grâce* du Dieu plein de miséricorde et soucieux du salut des hommes. Il faut demander ce don précieux pour soi-même comme pour autrui. Le mouvement de retour à Dieu, appelé *conversion et repentir*, implique *une douleur et une aversion vis-à-vis des péchés commis*, et le *propos ferme* de ne plus pécher à l'avenir. La conversion touche donc le passé et l'avenir ; elle se nourrit de l'espérance en la miséricorde divine. » (1488 - 1489 - 1490)

14. Année de la foi: 3e Dimanche de Carême

Conversion et pénitence



« Depuis Pâques, c'est l'Esprit Saint qui *confond le monde en matière de péché* (cf. Jn 16, 8-9), à savoir que le monde n'a pas cru en Celui que le Père a envoyé. Mais ce même Esprit, qui dévoile le péché, est le Consolateur (cf. Jn 15, 26) qui donne au cœur de l'homme la grâce du *repentir et de la conversion* (cf. Ac 2, 36-38 ; cf. Jean-Paul II, De V 27-48). » (1433) Le temps du carême est ce temps favorable pour la conversion et la pénitence. « La conversion au Christ, la nouvelle naissance du Baptême, le don de l'Esprit Saint, le Corps et le Sang du Christ reçus en nourriture, nous ont rendus " saints et immaculés " devant lui (Ep 1, 4), comme l'Église elle-même, épouse du Christ, est " sainte et immaculée " devant lui (Ep 5, 27). Cependant, la vie nouvelle reçue dans l'initiation chrétienne *n'a pas supprimé la fragilité et la faiblesse* de la nature humaine, ni l'inclination au péché que la tradition appelle la concupiscence, qui demeure dans les baptisés pour qu'ils fassent leurs preuves dans *le combat de la vie chrétienne* aidés par la grâce du Christ (cf. DS 1515). Ce combat est celui de la *conversion en vue de la sainteté* et de la vie éternelle à laquelle le Seigneur ne cesse de nous appeler (cf. DS 1545 ; LG 40). » (1426)

Jésus appelle à la conversion

1427 Jésus appelle à la conversion. Cet appel est une *partie essentielle* de l'annonce du Royaume : " Les temps sont accomplis et le Royaume de Dieu est tout proche ; *repentez-vous* et croyez à la Bonne Nouvelle " (Mc 1,15). Dans la prédication de l'Église cet appel s'adresse d'abord à ceux qui ne connaissent pas encore le Christ et son Évangile. Aussi, le Baptême est-il le lieu principal de la conversion première et fondamentale. C'est par la foi en la Bonne Nouvelle et par le Baptême (cf. Ac 2, 38) que

l'on renonce au mal et qu'on acquiert le salut, c'est-à-dire la rémission de tous les péchés et le don de la vie nouvelle.

1428 Or *l'appel du Christ à la conversion continue* à retentir dans la vie des chrétiens. Cette *seconde conversion* est une *tâche ininterrompue* pour toute l'Église qui " enferme des pécheurs dans son propre sein " et qui " est donc à la fois sainte et appelée à se purifier, et qui poursuit constamment son effort de pénitence et de renouvellement " (LG 8). Cet effort de conversion n'est pas seulement une œuvre humaine. Elle est le mouvement du " *cœur contrit* " (Ps 51, 19) *attiré et mû par la grâce* (cf. Jn 6, 44 ; 12, 32) à répondre à l'amour miséricordieux de Dieu qui nous a aimés le premier (cf. 1 Jn 4, 10).

1429 La seconde conversion a aussi une dimension communautaire. Cela apparaît dans l'appel du Seigneur à toute une Église : " *Repens-toi !* " (Ap 2, 5). S. Ambroise dit des deux conversions que, dans l'Église, " il y a l'eau et les larmes : l'eau du Baptême et les *larmes de la Pénitence* " (ep. 41).

+ La pénitence intérieure :

1430 Comme déjà chez les prophètes, *l'appel de Jésus à la conversion et à la pénitence ne vise pas d'abord des œuvres extérieures*, " le sac et la cendre ", les jeûnes et les mortifications, mais la conversion du cœur, la pénitence intérieure. Sans elle, les œuvres de pénitence restent stériles et mensongères ; par contre, la conversion intérieure pousse à l'expression de cette attitude en des signes visibles, des gestes et des œuvres de pénitence (cf. Jl 2, 12-13 ; Is 1, 16-17 ; Mt 6, 1-6. 16-18).

1431 La *pénitence intérieure est une réorientation radicale de toute la vie*, un retour, une *conversion vers Dieu* de tout notre cœur, une cessation du péché, une *aversion du mal*, avec une répugnance envers les mauvaises actions que nous avons commises. En même temps, elle comporte le désir et la *résolution de changer de vie* avec l'espérance de la miséricorde divine et la confiance en l'aide de sa grâce. Cette conversion du cœur est accompagnée d'une *douleur et d'une tristesse salutaires* que les Pères ont appelées *animi cruciatus* (affliction de l'esprit), *compunctio cordis* (repentir du cœur) (cf. Cc. Trente : DS 1677-1678 ; 1705 ; Catech. R. 2, 5, 4).

1432 Le cœur de l'homme est lourd et endurci. Il faut que Dieu donne à l'homme un *cœur nouveau* (cf. Ez 36, 26-27). La conversion est *d'abord une œuvre de la grâce de Dieu* qui fait revenir nos cœurs à Lui : " Convertis-nous, Seigneur, et nous serons convertis " (Lm 5, 21). Dieu nous donne la force de commencer à nouveau. C'est en découvrant la grandeur de l'amour de Dieu que notre cœur est ébranlé par *l'horreur et le poids du péché* et qu'il commence à craindre d'offenser Dieu par le péché et d'être séparé de lui. Le cœur humain se convertit en regardant vers Celui que nos péchés ont transpercé (cf. Jn 19, 37 ; Za 12, 10) : « Ayons les yeux fixés sur le sang du Christ et comprenons combien il est précieux à son Père car, répandu pour notre salut, il a ménagé au monde entier la grâce du repentir. » (S. Clément de Rome, Cor. 7,4).

La pénitence dans la vie chrétienne

1435 La conversion se réalise dans la vie quotidienne par des gestes de réconciliation, par le souci des pauvres, l'exercice et la défense de la justice et du droit (cf. Am 5, 24 ; Is 1, 17), par l'aveu des fautes aux frères, la correction fraternelle, la révision de vie, l'examen de conscience, la direction spirituelle, l'acceptation des souffrances, l'endurance de la persécution à cause de la justice. *Prendre sa Croix, chaque jour, et suivre Jésus* est le chemin le plus sûr de la pénitence (cf. Lc 9, 23).

1436 *Eucharistie et Pénitence*. La conversion et la pénitence quotidiennes trouvent leur *source* et leur nourriture dans l'Eucharistie, car en elle est rendu présent le sacrifice du Christ qui nous a réconciliés avec Dieu ; par elles sont nourris et fortifiés ceux qui vivent de la vie du Christ ; " elle est l'antidote qui nous libère de nos fautes quotidiennes et nous préserve des péchés mortels " (Cc. Trente : DS 1638).

1437 La lecture de l'Écriture Sainte, la prière de la Liturgie des Heures et du Notre Père, tout acte sincère de culte ou de piété ravive en nous l'esprit de conversion et de pénitence et contribue au pardon de nos péchés.

1438 *Les temps et les jours de pénitence* au cours de l'année liturgique (le temps du *carême*, chaque *vendredi* en mémoire de la mort du Seigneur) sont des moments forts de la pratique pénitentielle de l'Église (cf. SC 109-110 ; CIC, can. 1249-1253 ; CCEO, can. 880-883). Ces temps sont particulièrement appropriés pour les exercices spirituels, les liturgies pénitentielles, les pèlerinages en signe de pénitence, les privations volontaires comme le jeûne et l'aumône, le partage fraternel (œuvres caritatives et missionnaires).

1439 Le *mouvement de la conversion et de la pénitence* a été merveilleusement décrit par Jésus dans la *parabole dite du fils prodigue* dont le centre est le père miséricordieux (cf. Lc 15, 11-24).

Pénitence et indulgences

1471 La doctrine et la pratique des indulgences dans l'Église sont étroitement liées aux effets du sacrement de Pénitence. " L'indulgence est la *rémission devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés dont la faute est déjà effacée*, rémission que le fidèle bien disposé obtient à certaines conditions déterminées, par l'action de l'Église, laquelle, en tant que dispensatrice de la rédemption, distribue et applique par son autorité le trésor des satisfactions du Christ et des saints " (Paul VI, const. ap. " *Indulgentiarum doctrina* ", Norme 1).

" L'indulgence est *partielle ou plénière*, selon qu'elle libère partiellement ou totalement de la peine temporelle due pour le péché " (ibid. Norme 2). " Tout fidèle peut gagner des indulgences pour soi-même ou les appliquer aux défunts " (CIC, can. 994).

+ Les peines du péché :

1472 Pour comprendre cette doctrine et cette pratique de l'Église il faut voir que le péché a une *double conséquence*. Le *péché grave nous prive de la communion avec Dieu*, et par là il nous rend incapables de la vie éternelle, dont la privation s'appelle la "*peine éternelle*" du péché. D'autre part, *tout péché, même véniel*, entraîne un *attachement malsain aux créatures*, qui a besoin de purification, soit ici-bas, soit après la mort, dans l'état qu'on appelle Purgatoire. Cette purification libère de ce qu'on appelle la "*peine temporelle*" du péché. Ces deux peines ne doivent pas être conçues comme une espèce de vengeance, infligée par Dieu de l'extérieur, mais bien comme découlant de la nature même du péché. Une conversion qui procède d'une fervente charité peut arriver à la totale purification du pécheur, de sorte qu'aucune peine ne subsisterait (cf. Cc. Trente : DS 1712-1713 ; 1820).

1473 Le pardon du péché et la restauration de la communion avec Dieu entraînent la remise des peines éternelles du péché. Mais des *peines temporelles du péché demeurent*. Le chrétien doit s'efforcer, en supportant patiemment les souffrances et les épreuves de toutes sortes et, le jour venu, en faisant sereinement face à la mort, *d'accepter comme une grâce ces peines temporelles* du péché ; il doit s'appliquer, par les œuvres de miséricorde et de charité, ainsi que par la prière et les différentes pratiques de la *pénitence*, à se dépouiller complètement du "*vieil homme*" et à revêtir "*l'homme nouveau*" (cf. Ep 4, 24).

+ Obtenir l'indulgence de Dieu par l'Église :

1478 L'indulgence s'obtient par l'Église qui, en vertu du pouvoir de lier et de délier qui lui a été accordé par le Christ Jésus, intervient en faveur d'un chrétien et lui ouvre le trésor des mérites du Christ et des saints pour obtenir du Père des miséricordes la remise des peines temporelles dues pour ses péchés. C'est ainsi que l'Église ne veut pas seulement venir en aide à ce chrétien, mais aussi *l'inciter à des œuvres de piété, de pénitence et de charité* (cf. Paul VI, loc. cit. 8 ; Cc. Trente : DS 1835).

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l'Église Catholique*, IIe partie, 2e section, ch. 2, art. 4 : le sacrement de pénitence et de réconciliation : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

- Jean-Paul II, Exhortation apostolique *Reconciliatio et poenitentia* : http://www.vatican.va/holy_father/j...

Résolution pratique :

- « La pénitence intérieure du chrétien peut avoir des expressions très variées. L'Écriture et les Pères insistent surtout sur trois formes : *le jeûne, la prière, l'aumône* (cf. Tb 12, 8 ; Mt 6, 1-18), qui expriment la conversion par rapport à soi-même, par rapport à Dieu et par rapport aux autres. » (**1434**)
- Quelles résolutions ai-je pris pour ce carême dans chacun de ces domaines ? Y suis-je fidèle ?
- Comme œuvre apostolique : ai-je fait connaître ce parcours de la Foi dans ma paroisse, auprès d'amis ?

15. Année de la foi: 4e Dimanche de Carême

Le sacrement de pénitence

« Le Christ a institué le sacrement de Pénitence pour tous les membres pécheurs de son Église, avant tout pour ceux qui, après le baptême, sont tombés dans le péché grave et qui ont ainsi perdu la grâce baptismale et blessé la communion ecclésiale. C'est à eux que le sacrement de Pénitence offre une nouvelle possibilité de se convertir et de retrouver la grâce de la justification. Les Pères de l'Église présentent ce sacrement comme " la seconde planche (de salut) après le naufrage qu'est la perte de la grâce " (Cc. Trente : DS 1542 ; cf. Tertullien, pæn. 4, 2). »
(1446)



Comment est appelé ce sacrement ?

1423 Il est appelé sacrement de conversion puisqu'il réalise sacramentellement l'appel de Jésus à la conversion (cf. Mc 1, 15), la démarche de revenir au Père (cf. Lc 15, 18) dont on s'est éloigné par le péché. Il est appelé sacrement de Pénitence puisqu'il consacre une démarche personnelle et ecclésiale de conversion, de repentir et de satisfaction du chrétien pécheur.

1424 Il est appelé sacrement de la confession puisque l'aveu, la confession des péchés devant le prêtre est un élément essentiel de ce sacrement. Dans un sens profond ce sacrement est aussi une " confession ", reconnaissance et louange de la sainteté de Dieu et de sa miséricorde envers l'homme pécheur. Il est appelé sacrement du pardon puisque par l'absolution sacramentelle du prêtre, Dieu accorde au pénitent " le pardon et la paix " (OP, formule de l'absolution). Il est appelé sacrement de Réconciliation car il donne au pécheur l'amour de Dieu qui réconcilie : " Laissez-vous réconcilier avec Dieu " (2 Co 5, 20).

+ Dieu seul pardonne les péchés :

1441 Dieu seul pardonne les péchés (cf. Mc 2, 7). Parce que Jésus est le Fils de Dieu, Il dit de Lui-même : " Le Fils de l'Homme a le pouvoir de remettre les péchés sur la terre " (Mc 2, 10) et Il exerce ce pouvoir divin : " Tes péchés sont pardonnés ! " (Mc 2, 5 ; cf. Lc 7, 48). Plus encore : en vertu de sa divine autorité, Il donne ce pouvoir aux hommes (cf. Jn 20, 21-23) pour qu'ils l'exercent en son nom.

Les actes du pénitent

1491 Le sacrement de la Pénitence est constitué par l'ensemble des trois actes posés par le pénitent, et par l'absolution du prêtre. Les actes du pénitent sont : le repentir, la confession ou manifestation des péchés au prêtre et le propos d'accomplir la réparation et les œuvres de réparation.

+ La contrition :

1451 Parmi les actes du pénitent, la contrition vient en premier lieu. Elle est “ une douleur de l'âme et une détestation du péché commis avec la résolution de ne plus pécher à l'avenir ” (Cc. Trente : DS 1676).

1452 Quand elle provient de l'amour de Dieu aimé plus que tout, la contrition est appelée “ parfaite ” (contrition de charité). Une telle contrition remet les fautes vénielles ; elle obtient aussi le pardon des péchés mortels, si elle comporte la ferme résolution de recourir dès que possible à la confession sacramentelle (cf. Cc. Trente : DS 1677).

1453 La contrition dite “ imparfaite ” (ou “ attrition ”) est, elle aussi, un don de Dieu, une impulsion de l'Esprit Saint. Elle naît de la considération de la laideur du péché ou de la crainte de la damnation éternelle et des autres peines dont est menacé le pécheur (contrition par crainte). Un tel ébranlement de la conscience peut amorcer une évolution intérieure qui sera parachevée sous l'action de la grâce, par l'absolution sacramentelle. Par elle-même, cependant, la contrition imparfaite n'obtient pas le pardon des péchés graves, mais elle dispose à l'obtenir dans le sacrement de la Pénitence (cf. Cc. Trente : DS 1678 ; 1705).

+ La confession des péchés :

1493 Celui qui veut obtenir la réconciliation avec Dieu et avec l'Église, doit confesser au prêtre tous les péchés graves qu'il n'a pas encore confessés et dont il se souvient après avoir examiné soigneusement sa conscience.

1458 Sans être strictement nécessaire, la confession des fautes quotidiennes (péchés véniels) est néanmoins vivement recommandée par l'Église (cf. Cc. Trente : DS 1680 ; CIC, can. 988, § 2). En effet, la confession régulière de nos péchés véniels nous aide à former notre conscience, à lutter contre nos penchants mauvais, à nous laisser guérir par le Christ, à progresser dans la vie de l'Esprit.

1457 D'après le commandement de l'Église, “ tout fidèle parvenu à l'âge de la discrétion doit confesser, au moins une fois par an, les péchés graves dont il a conscience ” (CIC, can. 989 ; cf. DS 1683, DS 1708). Celui qui a conscience d'avoir commis un péché mortel ne doit pas recevoir la Sainte communion, même s'il éprouve une grande contrition, sans avoir préalablement reçu l'absolution sacramentelle (cf. Cc. Trente : DS

1647 ; 1661), à moins qu'il n'ait un motif grave pour communier et qu'il ne lui soit possible d'accéder à un confesseur (cf. CIC, can. 916 ; CCEO, can. 711).

+ La satisfaction :

1459 Beaucoup de péchés causent du tort au prochain. Il faut faire le possible pour le réparer (par exemple restituer des choses volées, rétablir la réputation de celui qui a été calomnié, compenser des blessures). La simple justice exige cela. Mais en plus, le péché blesse et affaiblit le pécheur lui-même, ainsi que ses relations avec Dieu et avec le prochain. L'absolution enlève le péché, mais elle ne remédie pas à tous les désordres que le péché a causés (cf. Cc. Trente : DS 1712). Relevé du péché, le pécheur doit encore recouvrer la pleine santé spirituelle. Il doit donc faire quelque chose de plus pour réparer ses péchés : il doit " satisfaire " de manière appropriée ou " expier " ses péchés. Cette satisfaction s'appelle aussi " pénitence ".

1460 La pénitence que le confesseur impose doit tenir compte de la situation personnelle du pénitent et doit chercher son bien spirituel. Elle doit correspondre autant que possible à la gravité et à la nature des péchés commis. Elle peut consister dans la prière, une offrande, dans les œuvres de miséricorde, le service du prochain, dans des privations volontaires, des sacrifices, et surtout dans l'acceptation patiente de la Croix que nous devons porter. De telles pénitences aident à nous configurer au Christ qui, seul, a expié pour nos péchés une fois pour toutes. « Ainsi l'homme n'a rien dont il puisse se glorifier, mais toute notre " gloire " est dans le Christ (...) en qui nous satisfaisons, " en faisant de dignes fruits de pénitence " (Lc 3, 8), qui en Lui puisent leur force, par Lui sont offerts au Père et grâce à Lui sont acceptés par le Père. » (Cc. Trente : DS 1691)

Le ministre et les effets du sacrement de Pénitence

1461 Puisque le Christ a confié à ses apôtres le ministère de la réconciliation (cf. Jn 20, 23 ; 2 Co 5, 18), les évêques, leurs successeurs, et les presbytres, collaborateurs des évêques, continuent à exercer ce ministère. En effet, ce sont les évêques et les presbytres, qui ont, en vertu du sacrement de l'Ordre, le pouvoir de pardonner tous les péchés " au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ".

1495 Seuls les prêtres qui ont reçu de l'autorité de l'Église la faculté d'absoudre peuvent pardonner les péchés au nom du Christ.

1465 En célébrant le sacrement de la Pénitence, le prêtre accomplit le ministère du Bon Pasteur qui cherche la brebis perdue, celui du Bon Samaritain qui panse les blessures, du Père qui attend le Fils prodigue et l'accueille à son retour, du juste juge qui ne fait pas acception de personne et dont le jugement est à la fois juste et miséricordieux. Bref, le prêtre est le signe et l'instrument de l'amour miséricordieux de Dieu envers le pécheur.

1467 Étant donné la délicatesse et la grandeur de ce ministère et le respect dû aux personnes, l'Église déclare que tout prêtre qui entend des confessions est obligé de garder un secret absolu au sujet des péchés que ses pénitents lui ont confessés, sous des peines très sévères (CIC, can. 983-984 ; 1388, §1 ; CCEO, can. 1456). Il ne peut pas non plus faire état des connaissances que la confession lui donne sur la vie des pénitents. Ce secret, qui n'admet pas d'exceptions, s'appelle le " sceau sacramentel ", car ce que le pénitent a manifesté au prêtre reste " scellé " par le sacrement.

1484 " La confession individuelle et intégrale suivie de l'absolution demeure le seul mode ordinaire par lequel les fidèles se réconcilient avec Dieu et l'Église, sauf si une impossibilité physique ou morale dispense d'une telle confession " (OP 31).

1496 Les effets spirituels du sacrement de Pénitence sont :

- la réconciliation avec Dieu par laquelle le pénitent recouvre la grâce ;
- la réconciliation avec l'Église ;
- la remise de la peine éternelle encourue par les péchés mortels ;
- la remise, au moins en partie, des peines temporelles, suites du péché ;
- la paix et la sérénité de la conscience, et la consolation spirituelle ;
- l'accroissement des forces spirituelles pour le combat chrétien.

1468 " Toute l'efficacité de la Pénitence consiste à nous rétablir dans la grâce de Dieu et à nous unir à Lui dans une souveraine amitié " (Catech. R. 2, 5, 18). Le but et l'effet de ce sacrement sont donc la réconciliation avec Dieu.

Pour aller plus loin :

- Catéchisme de l'Église Catholique, IIe partie, 2e section, ch. 2, art. 4 : le sacrement de pénitence et de réconciliation :

<http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

- Jean-Paul II, Exhortation apostolique Reconciliatio et poenitentia :

http://www.vatican.va/holy_father/j...

Résolution pratique :

- « Chez ceux qui reçoivent le sacrement de Pénitence avec un cœur contrit et dans une disposition religieuse, " il est suivi de la paix et de la tranquillité de la conscience, qu'accompagne une forte consolation spirituelle " (Cc. Trente : DS 1674). En effet, le sacrement de la réconciliation avec Dieu apporte une véritable " résurrection spirituelle ", une restitution de la dignité et des biens de la vie des enfants de Dieu dont le plus précieux est l'amitié de Dieu (Lc 15, 32).» (1468)
- Suis-je fidèle à recevoir fréquemment ce sacrement de la miséricorde ? M'engager à le recevoir au moins avant toutes les grandes fêtes (Noël, Pâques, Pentecôte, etc.) ou tous les mois.

16. Année de la foi: 1er Dimanche de la Passion

Examen de conscience

« Il convient de préparer la réception de ce sacrement (de pénitence) par un *examen de conscience* fait à la lumière de la Parole de Dieu. Les textes les plus adaptés à cet effet sont à chercher dans le Décalogue et dans la catéchèse morale des Évangiles et des lettres apostoliques : sermon sur la Montagne, les enseignements apostoliques (cf. Rm 12-15 ; 1 Co 12-13 ; Ga 5 ; Ep 4-6). » (1454) Le *Catéchisme de l'Église Catholique* offre aussi des pistes pour un examen de conscience dans sa troisième partie sur « La vie dans le Christ » et sa présentation des dix commandements. Déjà au n° 1852, il nous rappelle l'énumération de saint Paul : « L'épître aux Galates oppose *les œuvres de la chair* au fruit de l'Esprit : “ On sait bien tout ce que produit la chair : fornication, impureté, débauche, idolâtrie, magie, haines, discorde, jalousie, emportements, disputes, dissensions, scissions, sentiments d'envie, orgies, ripailles et choses semblables – et je vous préviens, comme je l'ai déjà fait, que ceux qui commettent ces fautes-là n'hériteront pas du Royaume de Dieu ” (5, 19-21 ; cf. Rm 1, 28-32 ; 1 Co 6, 9-10 ; Ep 5, 3-5 ; Col 3, 5-8 ; 1 Tm 1, 9-10 ; 2 Tm 3, 2-5) ».

Première table de la Loi : “ Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit ” (Mt 22, 37)

+ “ Tu adoreras le Seigneur, ton Dieu, et tu le serviras ” (Dt 6, 13-14) :

2134 Le premier commandement appelle l'homme à *croire en Dieu, à espérer en Lui et à L'aimer* par-dessus tout.

2135 “ C'est le Seigneur ton Dieu que tu adoreras ” (Mt 4, 10). Adorer Dieu, Le prier, Lui offrir le culte qui Lui revient, *accomplir les promesses et les vœux* qu'on Lui a faits, sont des actes de la vertu de religion qui relèvent de l'obéissance au premier commandement.

2138 La *superstition* est une déviation du culte que nous rendons au vrai Dieu. Elle éclate dans l'*idolâtrie*, ainsi que dans les différentes formes de *divination* et de *magie*.

2139 L'action de *tenter Dieu*, en paroles ou en actes, le *sacrilège*, la *simonie* sont des péchés d'irrégion interdits par le premier commandement.



+ “ Le nom du Seigneur est saint ” :

2161 Le deuxième commandement prescrit de *respecter le nom du Seigneur*. Le nom du Seigneur est saint.

2162 Le second commandement interdit *tout usage inconvenant* du Nom de Dieu. Le *blasphème* consiste à user du Nom de Dieu, de Jésus-Christ, de la Vierge Marie et des saints d'une façon injurieuse.

2163 Le *faux serment* appelle Dieu à témoigner d'un mensonge. Le *parjure* est un manquement grave envers le Seigneur, toujours fidèle à ses promesses.

2164 “ Ne *jur*er ni par le Créateur, ni par la créature, si ce n'est avec vérité, nécessité et révérence ” (S. Ignace, ex. spir. 38).

+ “ Observe le jour du sabbat pour le sanctifier ” (Dt 5, 12) :

2192 “ Le dimanche ... doit être observé dans l'Église tout entière comme le principal jour de fête de précepte ” (CIC, can. 1246, § 1). “ Le dimanche et les autres jours de fête de précepte, les fidèles sont *tenus par l'obligation de participer à la Messe* ” (CIC, can. 1247).

2193 “ Le dimanche ou les autres jours de précepte, les *fidèles s'abstiendront de ces travaux et de ces affaires qui empêchent* le culte dû à Dieu, la joie propre du jour du Seigneur ou la détente convenable de l'esprit et de l'âme ” (CIC, can. 1247).

2195 Chaque chrétien doit éviter d'imposer sans nécessité à autrui ce qui l'empêcherait de garder le Jour du Seigneur.

Seconde table de la Loi : “ Tu aimeras ton prochain comme toi-même ” (Mc 12, 29-31)

+ “ Honore ton père et ta mère ” (Dt 5, 16 ; Mc 7, 8) :

2251 Les *enfants* doivent à leurs parents respect, gratitude, juste obéissance et aide. Le respect filial favorise l'harmonie de toute la vie familiale.

2252 Les *parents* sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants à la foi, à la prière et à toutes les vertus. Ils ont le devoir de pourvoir dans toute la mesure du possible aux besoins physiques et spirituels de leurs enfants.

2254 L'*autorité publique* est tenue de respecter les droits fondamentaux de la personne humaine et les conditions d'exercice de sa liberté.

2255 Le devoir des *citoyens* est de travailler avec les pouvoirs civils à l'édification de la société dans un esprit de vérité, de justice, de solidarité et de liberté.

2256 Le *citoyen est obligé en conscience* de ne pas suivre les prescriptions des autorités civiles quand ces préceptes sont contraires aux exigences de l'ordre moral. “ Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ” (Ac 5, 29).

+ “ Tu ne tueras pas l’innocent ni le juste ” (Ex 23, 7) :

2322 Dès sa conception, l’enfant a le droit à la vie. L’*avortement direct*, c’est-à-dire voulu comme une fin ou comme un moyen, est une “ pratique infâme ” (GS 27, § 3) gravement contraire à la loi morale. L’Église sanctionne d’une peine canonique d’excommunication ce délit contre la vie humaine.

2324 L’*euthanasie volontaire*, quels qu’en soient les formes et les motifs, constitue un meurtre. Elle est gravement contraire à la dignité de la personne humaine et au respect du Dieu vivant, son Créateur.

2325 Le *suicide* est gravement contraire à la justice, à l’espérance et à la charité. Il est interdit par le cinquième commandement.

2326 Le *scandale* constitue une faute grave quand par action ou par omission il entraîne délibérément à pécher gravement.

+ “ Tu ne commettras pas d’adultère ” (Ex 20, 14 ; Dt 5, 17) :

2396 Parmi les péchés gravement contraires à la chasteté, il faut citer la *masturbation*, la *fornication*, la *pornographie* et les *pratiques homosexuelles*.

2397 L’alliance que les époux ont librement contractée implique un amour fidèle. Elle leur confère l’obligation de garder indissoluble leur mariage.

2399 La régulation des naissances représente un des aspects de la paternité et de la maternité responsables. La légitimité des intentions des époux ne justifie pas le recours à des moyens moralement irrecevables (par ex. la *stérilisation directe* ou la *contraception*).

2400 L’*adultère* et le *divorce*, la *polygamie* et l’*union libre* sont des offenses graves à la dignité du mariage.

+ “ Tu ne voleras pas ” (Mt 19, 18) :

2454 Toute manière de *prendre et d’user injustement du bien d’autrui* est contraire au septième commandement. L’injustice commise exige réparation. La justice commutative exige la restitution du bien dérobé.

2455 La loi morale proscrit les actes qui, à des fins mercantiles ou totalitaires, conduisent à asservir des êtres humains, à les acheter, à les vendre comme des marchandises.

2456 La domination accordée par le Créateur sur les ressources minérales, végétales et animales de l’univers ne peut être séparée du respect des obligations morales, y compris envers les générations à venir.

2457 Les animaux sont confiés à la gérance de l’homme qui leur doit bienveillance. Ils peuvent servir à la juste satisfaction des besoins de l’homme.

2463 Dans la multitude d'êtres humains sans pain, sans toit, sans lieu, comment ne pas reconnaître Lazare, mendiant affamé de la parabole (cf. Lc 17, 19-31) ? Comment ne pas entendre Jésus : " A moi non plus vous ne l'avez pas fait " (Mt 25, 45) ?

+ " Tu ne témoigneras pas faussement contre ton prochain " (Ex 20, 16) :

2506 Le chrétien n'a pas à " rougir de rendre témoignage au Seigneur " (2 Tm 1, 8) en acte et en parole. Le martyr est le suprême témoignage rendu à la vérité de la foi.

2507 Le respect de la réputation et de l'honneur des personnes interdit toute attitude ou toute parole de médisance ou de calomnie.

2508 Le *mensonge* consiste à dire le faux avec l'intention de tromper le prochain.

2509 Une faute commise à l'encontre de la vérité demande réparation.

2511 Les secrets professionnels doivent être gardés. Les *confidences préjudiciables* à autrui n'ont pas à être divulguées.

2512 La société a droit à une information fondée sur la vérité, la liberté, la justice. Il convient de s'imposer modération et discipline dans l'usage des moyens de communication sociale.

+ " Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain " (Ex 20, 17) :

2528 " Quiconque regarde une femme avec convoitise a déjà commis dans son cœur l'adultère avec elle " (Mt 5, 28).

2532 La purification du cœur exige la prière, la pratique de la *chasteté*, la *pureté de l'intention et du regard*.

2533 La pureté du cœur demande la *pudeur* qui est patience, modestie et discrétion. La pudeur préserve l'intimité de la personne.

+ " Tu ne convoiteras ... rien de ce qui est à ton prochain " (Ex 20, 17) :

2552 Le dixième commandement défend la *cupidité déréglée*, née de la passion immodérée des richesses et de leur puissance.

2553 L'*envie* est la tristesse éprouvée devant le bien d'autrui et le désir immodéré de se l'approprier. Elle est un vice capital.

2512 La société a droit à une information fondée sur la vérité, la liberté, la justice. Il convient de s'imposer modération et discipline dans l'usage des moyens de communication sociale.

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l'Eglise Catholique*, IIIe partie : voir à chaque section ce qui correspond à chaque commandement, en particulier dans les parties « en bref ».

Résolution pratique :

- Fixer un moment pour recevoir le sacrement de pénitence avant Pâques.

HS5. Année de la foi: 19 mars - Fête de Saint Joseph

Pour fêter saint Joseph

Le 19 mars, l'Eglise fête saint Joseph, l'Epoux de la Très Sainte Vierge Marie et le père adoptif de Jésus. Au cours des siècles, la dévotion à saint Joseph n'a cessé de grandir à l'imitation et à la suite de celle envers Notre-Dame.

Le *Catéchisme de l'Eglise Catholique* (CEC) en est un témoin, puisque saint Joseph est le saint le plus mentionné après la Sainte Vierge Marie, même si aucun développement spécial ne lui est consacré. Le CEC rappelle que le 19 mars est un jour de fête de précepte



pour l'Eglise universelle, où les fidèles sont invités à participer à la messe (n° 2177). En France, l'Etat n'a pas permis à l'Eglise de bénéficier de ce jour de congé : ce n'est plus une fête d'obligation depuis le Concordat signé avec Napoléon. Le CEC mentionne le rôle essentiel de saint Joseph auprès de Marie dans le mystère de l'Incarnation. Il souligne sa mission auprès de Jésus durant la vie cachée du Sauveur et rappelle qu'il est le Patron de la bonne mort (n° 1014). Pour honorer ce grand saint, nous reproduisons ces numéros du CEC en y ajoutant l'exposé du Catéchisme sur le rôle et la mission des fidèles laïcs.

Saint Joseph, Epoux et Père virginal de Jésus

497 Les récits évangéliques (cf. Mt 1, 18-25 ; Lc 1, 26-38) comprennent la conception virginale comme une oeuvre divine qui dépasse toute compréhension et toute possibilité humaines (cf. Lc 1, 34) : “ *Ce qui a été engendré en elle vient de l'Esprit Saint* ”, dit l'ange à Joseph au sujet de Marie, sa fiancée (Mt 1, 20). L'Eglise y voit l'accomplissement de la promesse divine donnée par le prophète Isaïe : “ *Voici que la vierge concevra et enfantera un fils* ” (Is 7, 14, d'après la traduction grecque de Mt 1, 23). **1846** L'Evangile est la révélation, en Jésus-Christ, de la miséricorde de Dieu pour les pécheurs (cf. Lc 15). L'ange l'annonce à Joseph : “ *Tu lui donneras le nom de Jésus* : car c'est lui qui sauvera son peuple de ses péchés ” (Mt 1, 21).

+ Joseph et les mystères de la vie cachée de Jésus :

531 Pendant la plus grande partie de sa vie, *Jésus a partagé la condition de l'immense majorité des hommes : une vie quotidienne sans apparente grandeur, vie de travail manuel, vie religieuse juive soumise à la Loi de Dieu (cf. Ga 4, 4), vie dans la communauté. De toute cette période il nous est révélé que Jésus était " soumis " à ses parents et qu' " il croissait en sagesse, en taille et en grâce devant Dieu et devant les hommes " (Lc 2, 51-52).*

532 *La soumission de Jésus à sa mère et à son père légal accomplit parfaitement le quatrième commandement. Elle est l'image temporelle de son obéissance filiale à son Père céleste. La soumission de tous les jours de Jésus à Joseph et à Marie annonçait et anticipait la soumission du Jeudi Saint : " Non pas ma volonté... " (Lc 22, 42)....*

533 *La vie cachée de Nazareth permet à tout homme de communier à Jésus par les voies les plus quotidiennes de la vie : « Nazareth est l'école où l'on commence à comprendre la vie de Jésus : l'école de l'Évangile (...). Une leçon de silence d'abord. Que naisse en nous l'estime du silence, cette admirable et indispensable condition de l'esprit (...). Une leçon de vie familiale. Que Nazareth nous enseigne ce qu'est la famille, sa communion d'amour, son austère et simple beauté, son caractère sacré et inviolable (...). Une leçon de travail. Nazareth, ô maison du " Fils du Charpentier ", c'est ici que nous voudrions comprendre et célébrer la loi sévère et rédemptrice du labeur humain (...); comme nous voudrions enfin saluer ici tous les travailleurs du monde entier et leur montrer leur grand modèle, leur frère divin. » (Paul VI, discours 5 janvier 1964 à Nazareth)*

534 *Le recouvrement de Jésus au Temple (cf. Lc 2, 41-52) est le seul événement qui rompt le silence des Évangiles sur les années cachées de Jésus. Jésus y laisse entrevoir le mystère de sa consécration totale à une mission découlant de sa filiation divine : " Ne saviez-vous pas que je me dois aux affaires de mon Père ? " Marie et Joseph " ne comprirent pas " cette parole, mais ils l'accueillirent dans la foi ... tout au long des années où Jésus restait enfoui dans le silence d'une vie ordinaire.*

Les fidèles laïcs

897 *« Sous le nom de laïcs, on entend ici l'ensemble des chrétiens excepté les membres de l'ordre sacré et de l'état religieux reconnu par l'Église, c'est-à-dire les chrétiens qui, étant incorporés au Christ par le baptême, intégrés au Peuple de Dieu, faits participants à leur manière de la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, exercent pour leur part, dans l'Église et dans le monde, la mission qui est celle de tout le peuple chrétien. » (LG 31)*

+ La vocation des laïcs :

898 *" La vocation propre des laïcs consiste à chercher le règne de Dieu précisément à travers la gérance des choses temporelles qu'ils ordonnent selon Dieu (...). C'est à eux*

qu'il revient, d'une manière particulière, d'éclairer et d'orienter toutes les réalités temporelles auxquelles ils sont étroitement unis, de telle sorte qu'elles se fassent et prospèrent constamment selon le Christ et soient à la louange du Créateur et Rédempteur " (LG 31).

899 L'initiative des chrétiens laïcs est particulièrement nécessaire lorsqu'il s'agit de découvrir, d'inventer des moyens *pour imprégner les réalités sociales, politiques, économiques, les exigences de la doctrine et de la vie chrétiennes.*

900 Parce que, comme tous les fidèles, ils sont chargés par Dieu de l'apostolat en vertu du baptême et de la confirmation, les *laïcs sont tenus par l'obligation et jouissent du droit, individuellement ou groupés en associations, de travailler à ce que le message divin du salut soit connu et reçu par tous les hommes et par toute la terre* ; cette obligation est encore plus pressante lorsque ce n'est que par eux que les hommes peuvent entendre l'Évangile et connaître le Christ. Dans les communautés ecclésiales, leur action est si nécessaire que, sans elle, l'apostolat des pasteurs ne peut, la plupart du temps, obtenir son plein effet (cf. LG 33).

+ La participation des laïcs à la charge sacerdotale du Christ :

901 « Les laïcs, en vertu de leur consécration au Christ et de l'onction de l'Esprit Saint, reçoivent la *vocation admirable et les moyens qui permettent à l'Esprit de produire en eux des fruits* toujours plus abondants. En effet, *toutes leurs activités*, leurs prières et leurs entreprises apostoliques, leur vie conjugale et familiale, leurs labeurs quotidiens, leurs détente d'esprit et de corps, s'ils sont vécus dans l'Esprit de Dieu, et même les épreuves de la vie, pourvu qu'elles soient patiemment supportées, tout cela devient *" offrande spirituelle, agréable à Dieu par Jésus-Christ "* (1 P 2, 5) ; et dans la célébration eucharistique, *ces offrandes rejoignent l'oblation du Corps du Seigneur pour être offertes en toute piété au Père.* C'est ainsi que les laïcs consacrent à Dieu le monde lui-même, rendant partout à Dieu dans la sainteté de leur vie un culte d'adoration. » (LG 34 ; cf. LG 10)

902 De façon particulière, *les parents participent de la charge de sanctification* " lorsqu'ils mènent une vie conjugale selon l'esprit chrétien et procurent à leurs enfants une éducation chrétienne " (CIC, can. 835, § 4).

+ Leur participation à la charge prophétique du Christ :

904 - 905 " Le Christ (...) accomplit sa fonction prophétique non seulement par la hiérarchie (...) mais aussi par les laïcs dont il fait pour cela des témoins en les pourvoyant du sens de la foi et de la grâce de la parole " (LG 35). Leur mission prophétique, les laïcs l'accomplissent aussi *par l'évangélisation*, " *c'est-à-dire l'annonce du Christ faite par le témoignage de la vie et par la parole* ". Chez les laïcs, " cette action évangélisatrice (...) prend un caractère spécifique et une particulière efficacité du fait qu'elle s'accomplit dans les conditions communes du siècle " (LG 35) : « Cet apostolat

ne consiste pas dans le seul témoignage de la vie : le véritable apôtre cherche les occasions d'annoncer le Christ par la parole, soit aux incroyants (...), soit aux fidèles. » (AA 6 ; cf. AG 15)

906 Ceux d'entre les fidèles laïcs qui en sont capables et qui s'y forment peuvent aussi prêter leur concours à la formation catéchétique (cf. CIC, can. 774 ; 776 ; 780), à l'enseignement des sciences sacrées (cf. CIC, can. 229), aux moyens de communication sociale (cf. CIC, can. 823, § 1).

+ Leur participation à la charge royale du Christ :

908 Par son obéissance jusqu'à la mort (cf. Ph 2, 8-9), le *Christ a communiqué à ses disciples le don de la liberté royale*, " pour qu'ils arrachent au péché son empire en eux-mêmes par leur abnégation et la sainteté de leur vie " (LG 36) : « *Celui qui soumet son propre corps et régit son âme, sans se laisser submerger par les passions est son propre maître : il peut être appelé roi parce qu'il est capable de régir sa propre personne ; il est libre et indépendant et ne se laisse pas captiver par un esclavage coupable.* » (S. Ambroise, Psal. 118, 14, 30 : PL 15, 1403A)

909 « Que les laïcs, en outre, unissant leurs forces, *apportent aux institutions et aux conditions de vie dans le monde*, quand elles provoquent au péché, les assainissements convenables, *pour qu'elles deviennent toutes conformes aux règles de la justice et favorisent l'exercice de la vertu* au lieu d'y faire obstacle. En agissant ainsi ils imprègnent de valeur morale la culture et les oeuvres humaines. » (LG 36)

910 « Les laïcs peuvent aussi se sentir appelés ou être appelés à *collaborer avec les pasteurs au service de la communauté ecclésiale*, pour la croissance et la vie de celle-ci, exerçant des ministères très diversifiés, selon la grâce et les charismes que le Seigneur voudra bien déposer en eux. » (EN 73)

912 Les fidèles doivent « distinguer avec soin entre les droits et devoirs qui leur incombent en tant que membres de l'Église et ceux qui leur reviennent comme membres de la société humaine. Qu'ils s'efforcent d'accorder harmonieusement les uns et les autres entre eux, se souvenant que la conscience chrétienne doit être leur guide en tous domaines temporels, car *aucune activité humaine, fut-elle d'ordre temporel, ne peut être soustraite à l'empire de Dieu* » (LG 36).

Pour aller plus loin :

- JEAN-PAUL II, exhortat. apostolique *Redemptoris custos* sur la figure et la mission de s. Joseph dans la vie du Christ et de l'Église : http://www.vatican.va/holy_father/j...

Résolution pratique :

-Développer notre dévotion envers saint Joseph ; réciter les Litanies en son honneur, spécialement à l'intention du Pape, puisque saint Joseph est aussi le Patron de l'Église universelle : <http://www.salve-regina.com/salve/L...>

17. Année de la foi: Dimanche des Rameaux

La Passion rédemptrice

« Le mystère pascal de la Croix et de la Résurrection du Christ est au centre de la Bonne Nouvelle que les apôtres, et l'Église à leur suite, doivent annoncer au monde. Le dessein sauveur de Dieu s'est accompli " une fois pour toutes " (He 9, 26) par la mort rédemptrice de son Fils Jésus-Christ. L'Église reste fidèle à " l'interprétation de toutes les Écritures " donnée par Jésus lui-même avant comme après sa Pâque : " Ne fallait-il pas que le Messie endurât ces souffrances pour entrer dans sa gloire ? " (Lc 24, 26-27. 44-45). Les souffrances de Jésus ont pris leur *forme historique concrète* du fait qu'il a été " rejeté par les anciens, les grands prêtres et les scribes " (Mc 8, 31) qui l'ont " livré aux païens pour être bafoué, flagellé et mis en croix " (Mt 20, 19). » (571-572)



La mort rédemptrice dans le dessein du salut

+ " Jésus livré selon le dessein bien arrêté de Dieu " :

599 La mort violente de Jésus n'a pas été le fruit du hasard dans un concours malheureux de circonstances. Elle appartient au *mystère du dessein de Dieu*, comme S. Pierre l'explique aux Juifs de Jérusalem dès son premier discours de Pentecôte : " Il avait été livré selon le dessein bien arrêté et la prescience de Dieu " (Ac 2, 23). Ce langage biblique ne signifie pas que ceux qui ont " livré Jésus " (Ac 3, 13) n'ont été que les exécutants passifs d'un scénario écrit d'avance par Dieu.

600 A Dieu tous les moments du temps sont présents dans leur actualité. Il établit donc son dessein éternel de " prédestination " en y incluant la réponse libre de chaque

homme à sa grâce : “ Oui, vraiment, ils se sont rassemblés dans cette ville contre ton saint serviteur Jésus, que tu as oint, Hérode et Ponce Pilate avec les nations païennes et les peuples d’Israël (cf. Ps 2, 1-2), de telle sorte qu’ils ont accompli tout ce que, dans ta puissance et ta sagesse, tu avais prédestiné ” (Ac 4, 27-28). Dieu a permis les actes issus de leur aveuglement (cf. Mt 26, 54 ; Jn 18, 36 ; 19, 11) en vue d’accomplir son dessein de salut (cf. Ac 3, 17-18).

+ “ Mort pour nos péchés selon les Écritures ” :

601 Ce dessein divin de salut par la mise à mort du “ Serviteur, le Juste ” (Is 53, 11 ; cf. Ac 3, 14) avait été *annoncé par avance dans l’Écriture* comme un *mystère de rédemption universelle*, c’est-à-dire de rachat qui libère les hommes de l’esclavage du péché (cf. Is 53, 11-12 ; Jn 8, 34-36). S. Paul professe, dans une confession de foi qu’il dit avoir “ reçue ” (1 Co 15, 3) que “ le Christ est *mort pour nos péchés selon les Écritures* ” (ibidem ; cf. aussi Ac 3, 18 ; 7, 52 ; 13, 29 ; 26, 22-23). La mort rédemptrice de Jésus accomplit en particulier la prophétie du Serviteur souffrant (cf. Is 53, 7-8 et Ac 8, 32-35). Jésus lui-même a présenté le sens de sa vie et de sa mort à la lumière du Serviteur souffrant (cf. Mt 20, 28). Après sa Résurrection, il a donné cette interprétation des Écritures aux disciples d’Emmaüs (cf. Lc 24, 25-27), puis aux apôtres eux-mêmes (cf. Lc 24, 44-45).

603 Jésus n’a pas connu la réprobation comme s’il avait lui-même péché (cf. Jn 8, 46). Mais dans l’amour rédempteur qui l’unissait toujours au Père (cf. Jn 8, 29), il nous a assumés dans l’égarement de notre péché par rapport à Dieu au point de pouvoir dire en notre nom sur la croix : “ Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m’as-tu abandonné ? ” (Mc 15, 34 ; Ps 22, 1). L’ayant rendu ainsi solidaire de nous pécheurs, “ Dieu n’a pas épargné son propre Fils mais l’a livré pour nous tous ” (Rm 8, 32) pour que nous soyons “ réconciliés avec Lui par la mort de son Fils ” (Rm 5, 10).

+ Dieu a l’initiative de l’amour rédempteur universel :

604 En livrant son Fils pour nos péchés, Dieu manifeste que son dessein sur nous est un dessein d’amour bienveillant qui précède tout mérite de notre part : “ En ceci consiste l’amour : ce n’est pas nous qui avons aimé Dieu, mais c’est lui qui nous a aimés et qui a envoyé son Fils en victime de propitiation pour nos péchés ” (1 Jn 4, 10 ; cf. 4, 19 ; Rm 5, 8).

605 Cet amour est sans exclusion, Jésus l’a rappelé en conclusion de la parabole de la brebis perdue : “ Ainsi on ne veut pas, chez votre Père qui est aux cieux, qu’un seul de ces petits ne se perde ” (Mt 18, 14). Il affirme “ donner sa vie en rançon pour la multitude ” (Mt 20, 28) ; ce dernier terme n’est pas restrictif : il oppose l’ensemble de l’humanité à l’unique personne du Rédempteur qui se livre pour la sauver (cf. Rm 5, 18-19). L’Église, à la suite des apôtres (cf. 2 Co 5, 15 ; 1 Jn 2, 2), enseigne que le Christ est *mort pour tous les hommes sans exception* : “ Il n’y a, il n’y a eu et il n’y aura aucun homme pour qui le Christ n’ait pas souffert ” (Cc. Quiercy en 853 : DS 624).

Le Christ s'est offert Lui-même pour nos péchés

606 Le Fils de Dieu, “ descendu du ciel non pour faire sa volonté mais celle de son Père qui l'a envoyé ” (Jn 6, 38), “ dit en entrant dans le monde : (...) *Voici je viens (...) pour faire ô Dieu ta volonté. (...) C'est en vertu de cette volonté que nous sommes sanctifiés par l'oblation du corps de Jésus-Christ, une fois pour toutes* ” (He 10, 5-10).

607 Ce désir d'épouser le dessein d'amour rédempteur de son Père anime toute la vie de Jésus (cf. Lc 12, 50 ; 22, 15 ; Mt 16, 21-23) car sa passion rédemptrice est la raison d'être de son Incarnation : “ Père, sauve-moi de cette heure ! Mais c'est pour cela que je suis venu à cette heure ” (Jn 12, 27).

+ “ L'Agneau qui enlève le péché du monde ” :

608 Après avoir accepté de Lui donner le Baptême à la suite des pécheurs (cf. Lc 3, 21 ; Mt 3, 14-15), Jean-Baptiste a vu et montré en Jésus *l'Agneau de Dieu, qui enlève les péchés du monde* (cf. Jn 1, 29. 36). Il manifeste ainsi que Jésus est à la fois le *Serviteur souffrant* qui, silencieux, se laisse mener à l'abattoir (cf. Is 53, 7 ; Jr 11, 19) et porte le péché des multitudes (cf. Is 53, 12), et *l'agneau Pascal* symbole de la rédemption d'Israël lors de la première Pâque (cf. Ex 12, 3-14 ; Jn 19, 36).

609 En épousant dans son cœur humain l'amour du Père pour les hommes, Jésus “ les a aimés jusqu'à la fin ” (Jn 13, 1) “ car il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime ” (Jn 15, 13). Ainsi, dans la souffrance et dans la mort, *son humanité est devenue l'instrument libre et parfait de son amour divin* qui veut le salut des hommes. En effet, il a *librement accepté* sa passion et sa mort par amour de son Père et des hommes que Celui-ci veut sauver : “ Personne ne m'enlève la vie, mais *je la donne de moi-même* ” (Jn 10, 18). D'où la *souveraine liberté du Fils de Dieu* quand il va lui-même vers la mort (cf. Jn 18, 4-6 ; Mt 26, 53).

+ Le « oui » du Christ lors de son agonie à Gethsémani :

612 La coupe de la Nouvelle Alliance, que Jésus a anticipée à la Cène en s'offrant lui-même (cf. Lc 22, 20), il l'*accepte* ensuite des mains du Père dans son *agonie à Gethsémani* (cf. Mt 26, 42) en se faisant “ obéissant jusqu'à la mort ” (Ph 2, 8 ; cf. He 5, 7-8). Jésus prie : “ Mon Père, s'il est possible que cette coupe passe loin de moi... ” (Mt 26, 39). Il *exprime ainsi l'horreur que représente la mort pour sa nature humaine*. En effet celle-ci, comme la nôtre, est destinée à la vie éternelle ; en plus, à la différence de la nôtre, elle est parfaitement exempte du péché (cf. He 4, 15) qui cause la mort (cf. Rm 5, 12) ; mais surtout elle est *assumée par la personne divine* du “ Prince de la Vie ” (Ac 3, 15), du “ Vivant ” (Ap 1, 17 ; cf. Jn 1, 4 ; 5, 26). En acceptant dans sa volonté humaine que la volonté du Père soit faite (cf. Mt 26, 42), il accepte sa mort en tant que rédemptrice pour “ porter lui-même nos fautes dans son corps sur le bois ” (1 P 2, 24).

+ La mort du Christ est le sacrifice unique et définitif :

613 La mort du Christ est à la fois le sacrifice Pascal qui accomplit la rédemption définitive des hommes (cf. 1 Co 5, 7 ; Jn 8, 34-36) par l'Agneau qui porte le péché du monde (cf. Jn 1, 29 ; 1 P 1, 19) et le sacrifice de la Nouvelle Alliance (cf. 1 Co 11, 25) qui remet l'homme en communion avec Dieu en le réconciliant avec Lui par le sang répandu pour la multitude en rémission des péchés (cf. Mt 26, 28).

614 Ce sacrifice du Christ est *unique*, il achève et dépasse tous les sacrifices (cf. He 10, 10). Il est d'abord un *don de Dieu le Père* lui-même : c'est le Père qui livre son Fils pour nous réconcilier avec lui (cf. 1 Jn 4, 10). Il est en même temps *offrande du Fils de Dieu fait homme* qui, librement et par amour, offre sa vie à son Père *par l'Esprit Saint*, pour réparer notre désobéissance.

615 " Comme par la désobéissance d'un seul la multitude a été constituée pécheresse, ainsi par l'obéissance d'un seul la multitude sera constituée juste " (Rm 5, 19). *Par son obéissance jusqu'à la mort*, Jésus a accompli la substitution du Serviteur souffrant qui " offre sa vie *en sacrifice expiatoire* ", alors qu'il portait le péché des multitudes qu'il justifie en s'accablant lui-même de leurs fautes (cf. Is 53, 10-12). *Jésus a réparé pour nos fautes et satisfait au Père pour nos péchés* (cf. Cc. Trente : DS 1529).

616 C'est " l'amour jusqu'à la fin " (Jn 13, 1) qui confère sa *valeur de rédemption et de réparation, d'expiation et de satisfaction* au sacrifice du Christ. Il nous a tous connus et aimés dans l'offrande de sa vie (cf. Ga 2, 20 ; Ep 5, 2. 25). Aucun homme, fût-il le plus saint, n'était en mesure de prendre sur lui les péchés de tous les hommes et de s'offrir en sacrifice pour tous. *L'existence dans le Christ de la Personne divine du Fils*, qui dépasse et, en même temps, embrasse toutes les personnes humaines, et qui le constitue *Tête de toute l'humanité, rend possible son sacrifice rédempteur pour tous*.

617 " Par sa sainte passion, sur le bois de la Croix, Il nous a mérité la justification " enseigne le Concile de Trente (DS 1529) : soulignant le caractère unique du sacrifice du Christ comme " principe de salut éternel " (He 5, 9). Et l'Église vénère la Croix en chantant : " Salut, O Croix, notre unique espérance " (Hymne " Vexilla Regis ").

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l'Église Catholique*, Ire partie, 2e section, ch. 2, art. 4, § 2 : Jésus est mort crucifié : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

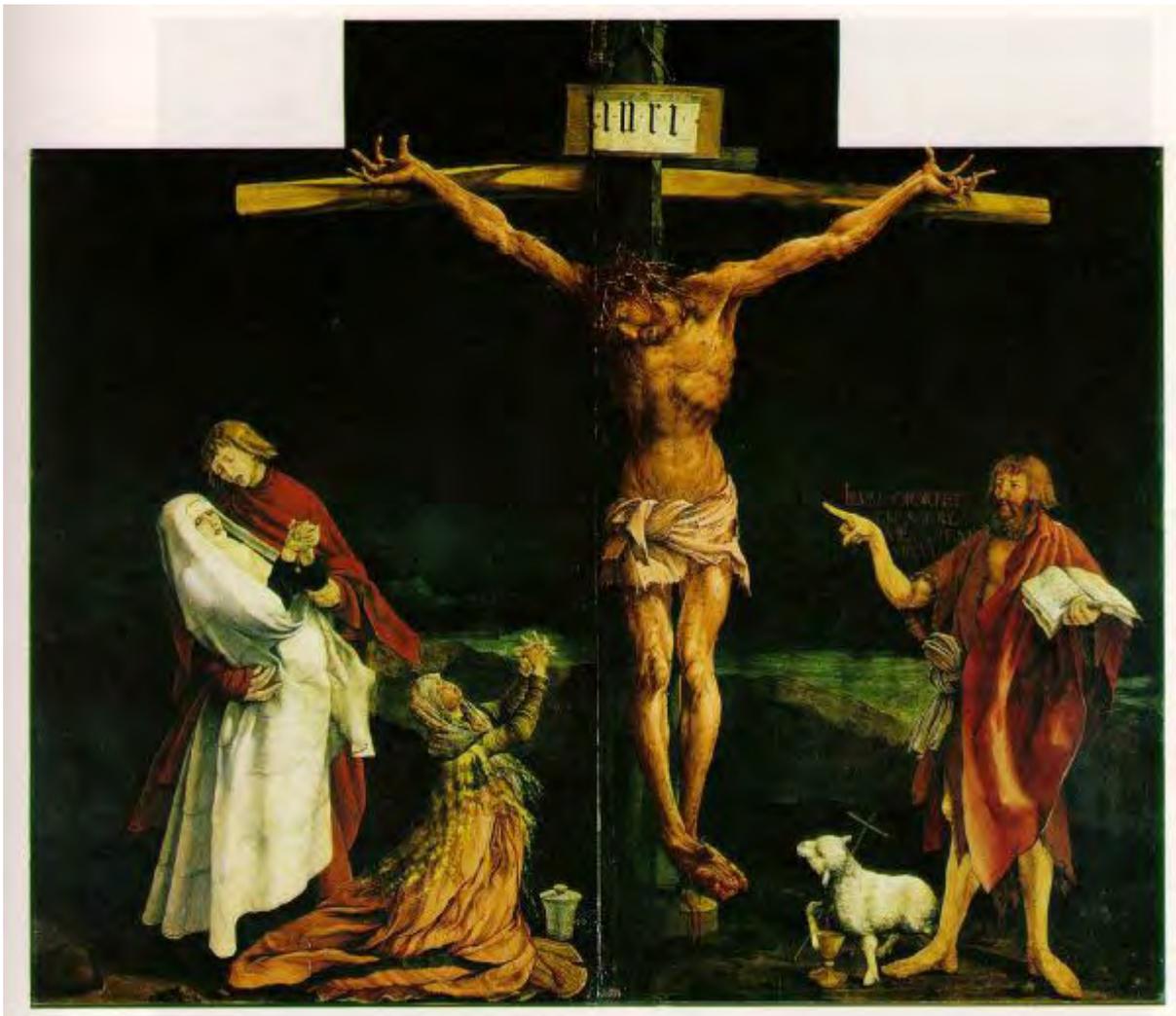
Résolution pratique :

- « La Croix est l'unique sacrifice du Christ " seul médiateur entre Dieu et les hommes " (1 Tm 2, 5). Mais, parce que, dans sa Personne divine incarnée, " il s'est en quelque sorte uni lui-même à tout homme " (GS 22, § 2), il " offre à tous les hommes, d'une façon que Dieu connaît, la possibilité d'être associés au mystère pascal " (GS 22, § 5). *Il appelle ses disciples à " prendre leur croix et à le suivre "* (Mt 16, 24) car " il a souffert pour nous, il nous a tracé le chemin afin que nous suivions ses pas " (1 P 2, 21). Il veut en effet associer à son sacrifice rédempteur ceux-là même qui en sont les premiers bénéficiaires (cf. Mc 10, 39 ; Jn 21, 18-19). Cela s'accomplit suprêmement en la personne de sa Mère, associée plus intimement que tout autre au mystère de sa souffrance rédemptrice (cf. Lc 2, 35) : « En dehors de la Croix il n'y a pas d'autre échelle par où monter au ciel. » (Ste. Rose de Lima, vita). » (618) - Suis-je fidèle à suivre le Christ sur le chemin de la Croix pour mériter de participer à sa gloire ?

18. Année de la foi: Dimanche de la Résurrection

La Résurrection

« “ Nous vous annonçons la Bonne Nouvelle : la promesse faite à nos pères, Dieu l’a accomplie en notre faveur à nous, leurs enfants : Il a ressuscité Jésus ” (Ac 13, 32-33). *La Résurrection de Jésus est la vérité culminante de notre foi dans le Christ, crue et vécue comme vérité centrale* par la première communauté chrétienne, transmise comme *fondamentale* par la Tradition, établie par les documents du Nouveau Testament, prêchée comme partie essentielle du mystère pascal en même temps que la Croix. » (638) « “ Jésus est descendu dans les régions inférieures de la terre. Celui qui est descendu est le même que celui qui est aussi monté ” (Ep 4, 9-10). Le Symbole des apôtres confesse en un même article de foi la descente du Christ aux enfers et sa Résurrection des morts le troisième jour, parce que dans sa Pâque c’est du fond de la mort qu’il a fait jaillir la vie. » (631)



« Jésus-Christ a été enseveli », « est descendu aux enfers »

624 Dans son dessein de salut, Dieu a disposé que son Fils non seulement “ mourrait pour nos péchés ” (1 Co 15, 3) mais aussi qu’il “ goûterait la mort ”, c’est-à-dire *connaîtrait l’état de mort, l’état de séparation entre son âme et son corps*, durant le temps compris entre le moment où il a expiré sur la croix et le moment où il est ressuscité. Cet état du Christ mort est le mystère du sépulcre et de la descente aux enfers. C’est le *mystère du Samedi Saint* où le Christ déposé au tombeau manifeste le grand repos sabbatique de Dieu (cf. He 4, 7-9) après l’accomplissement (cf. Jn 19, 30) du salut des hommes qui met en paix l’univers entier (cf. Col 1, 18-20).

+ Le Christ au sépulcre dans son corps :

626 Puisque le “ Prince de la vie ” qu’on a mis à mort (Ac 3, 15) est bien le même que “ le Vivant qui est ressuscité ” (Lc 24, 5-6), il faut que *la personne divine du Fils de Dieu ait continué à assumer son âme et son corps séparés entre eux* par la mort : « Du fait qu’à la mort du Christ l’âme a été séparée de la chair, la personne unique ne s’est pas trouvée divisée en deux personnes ; car le corps et l’âme du Christ ont existé au même titre dès le début dans la personne du Verbe ; et dans la mort, quoique séparés l’un de l’autre, ils *sont restés chacun avec la même et unique personne du Verbe.* » (S. Jean Damascène, f. o. 3, 27).

627 La mort du Christ a été une *vraie mort* en tant qu’elle a mis fin à son existence humaine terrestre. Mais à cause de l’union que la Personne du Fils a gardée avec son Corps, il n’est pas devenu une dépouille mortelle comme les autres car “ il n’était pas possible qu’il fût retenu en son pouvoir (de la mort) ” (Ac 2, 24). C’est pourquoi “ *la vertu divine a préservé le corps du Christ de la corruption* ” (S. Thomas d’A., s. th. 3, 51, 3).

+ Le Christ « est descendu aux enfers » :

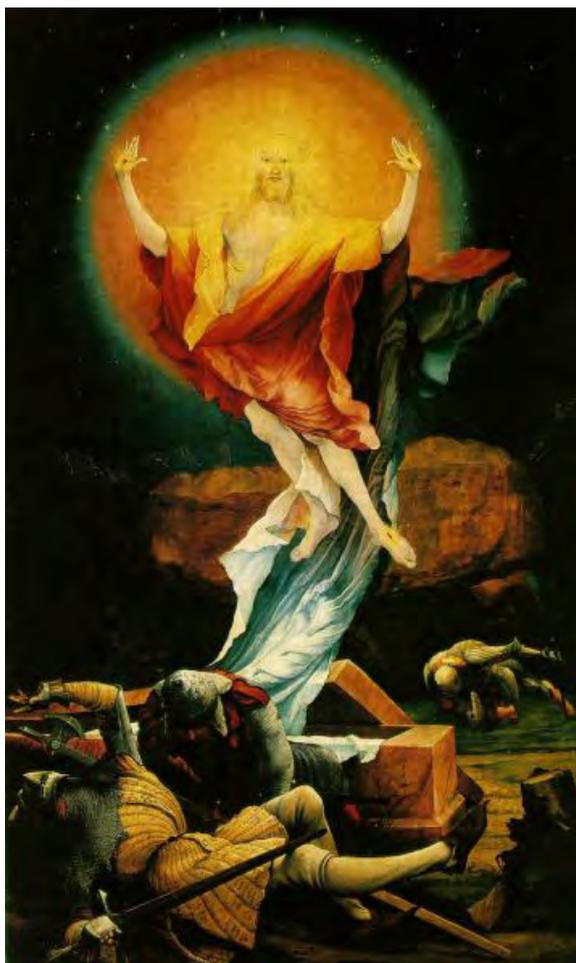
633 Le séjour des morts où le Christ mort est descendu, l’Écriture l’appelle les enfers, le *Shéol* ou l’*Hadès* (cf. Ph 2, 10 ; Ac 2, 24 ; Ap 1, 18 ; Ep 4, 9) parce que ceux qui s’y trouvent sont *privés de la vision de Dieu* (cf. Ps 6, 6 ; 88, 11-13). Tel est en effet, en attendant le Rédempteur, le cas de tous les morts, méchants ou justes (cf. Ps 89, 49 ; 1 S 28, 19 ; Ez 32, 17-32) ce qui ne veut pas dire que leur sort soit identique comme le montre Jésus dans la parabole du pauvre Lazare reçu dans “ le sein d’Abraham ” (cf. Lc 16, 22-26). “ Ce sont précisément ces *âmes saintes*, qui attendaient leur Libérateur dans le sein d’Abraham, *que Jésus-Christ délivra* lorsqu’il descendit aux enfers ” (Catech. R. 1, 6, 3). Jésus n’est pas descendu aux enfers pour y délivrer les damnés (cf. Cc. Rome de 745 : DS 587) ni pour détruire l’enfer de la damnation (cf. DS 1011 ; 1077) mais pour *libérer les justes qui l’avaient précédé* (cf. Cc. Tolède IV en 625 : DS 485 ; Mt 27, 52-53).

637 Le Christ mort, dans son âme unie à sa personne divine, est descendu au séjour des morts. *Il a ouvert aux justes qui l’avaient précédé les portes du ciel.*

Il est ressuscité le troisième jour

639 Le mystère de la résurrection du Christ est un *événement réel* qui a eu des *manifestations historiquement constatées* comme l'atteste le Nouveau Testament. Déjà S. Paul peut écrire aux Corinthiens vers l'an 56 : " Je vous ai donc transmis ce que j'avais moi-même reçu, à savoir que le Christ est mort pour nos péchés (...), qu'il a été mis au tombeau, qu'il est ressuscité le troisième jour selon les Écritures, qu'il est apparu à Céphas, puis aux Douze " (1 Co 15, 3-4).

647 *Événement historique constatable* par le signe du tombeau vide et par la réalité des rencontres des apôtres avec le Christ ressuscité, *la Résurrection n'en demeure pas moins*, en ce qu'elle transcende et dépasse l'histoire, au cœur du *mystère de la foi*. C'est pourquoi le Christ ressuscité ne se manifeste pas au monde (cf. Jn 14, 22) mais à ses disciples, " à ceux qui étaient montés avec lui de Galilée à Jérusalem, ceux-là mêmes qui sont maintenant ses témoins auprès du peuple " (Ac 13, 31).



+ Les apparitions du Ressuscité :

641 Marie de Magdala et les saintes femmes (...) furent les premières messagères de la Résurrection du Christ pour les apôtres eux-mêmes. C'est à eux que Jésus apparaît ensuite, d'abord à Pierre, puis aux Douze (cf. 1 Co 15, 5). Pierre, appelé à confirmer la foi de ses frères (cf. Lc 22, 31), voit donc le Ressuscité avant eux et c'est sur son témoignage que la communauté s'écrie : " C'est bien vrai ! Le Seigneur est ressuscité et il est apparu à Simon " (Lc 24, 34. 36).

642 La foi de la première communauté des croyants est fondée sur le témoignage d'hommes concrets, connus des chrétiens et, pour la plupart, vivant encore parmi eux. Ces " témoins de la Résurrection du Christ " (cf. Ac 1, 22) sont avant tout Pierre et les Douze, mais pas seulement eux : Paul parle clairement de plus de cinq cents personnes auxquelles Jésus est apparu en une seule fois, en plus de Jacques et de tous les apôtres (cf. 1 Co 15, 4-8).

643 Devant ces témoignages il est impossible d'interpréter la Résurrection du Christ en dehors de l'ordre physique, et de ne pas la reconnaître comme un *fait historique*. Il

résulte des faits que la foi des disciples a été soumise à l'épreuve radicale de la passion et de la mort en croix de leur maître annoncée par celui-ci à l'avance (cf. Lc 22, 31-32). La secousse provoquée par la passion fut si grande que les disciples (tout au moins certains d'entre eux) ne crurent pas aussitôt à la nouvelle de la résurrection. Loin de nous montrer une communauté saisie par une exaltation mystique, les Évangiles nous présentent les disciples abattus (" le visage sombre " : Lc 24, 17) et effrayés (cf. Jn 20, 19). C'est pourquoi ils n'ont pas cru les saintes femmes de retour du tombeau et " leurs propos leur ont semblé du radotage " (Lc 24, 11 ; cf. Mc 16, 11. 13).

644 Même mis devant la réalité de Jésus ressuscité, les disciples doutent encore (cf. Lc 24, 38), tellement la chose leur paraît impossible (cf. Lc 24, 39-41 ; Jn 20, 24-27). C'est pourquoi l'hypothèse selon laquelle la résurrection aurait été un " produit " de la foi (ou de la crédulité) des apôtres est sans consistance. Bien au contraire, leur foi dans la Résurrection est née – sous l'action de la grâce divine – de *l'expérience directe de la réalité de Jésus ressuscité*.

+ L'état de l'humanité ressuscitée du Christ :

645 Jésus ressuscité établit avec ses disciples des rapports directs, à travers le toucher et le partage du repas (cf. Lc 24, 29-43 ; Jn 21, 9. 13-15). Il les invite par là à reconnaître qu'il *n'est pas un esprit* mais surtout à constater que le *corps ressuscité* avec lequel il se présente à eux *est le même qui a été martyrisé et crucifié* puisqu'il porte encore les traces de sa passion (cf. Lc 24, 40 ; Jn 20, 20. 27). Ce corps authentique et réel possède pourtant en même temps les *propriétés nouvelles d'un corps glorieux* : il n'est plus situé dans l'espace et le temps, mais peut se rendre présent à sa guise où et quand il veut (cf. Mt 28, 9. 16-17 ; Lc 24, 15. 36 ; Jn 20, 14. 19. 26 ; 21, 4) car son humanité ne peut plus être retenue sur terre et n'appartient plus qu'au domaine divin du Père (cf. Jn 20, 17). Pour cette raison aussi Jésus ressuscité est souverainement libre d'apparaître comme il veut : sous l'apparence d'un jardinier (cf. Jn 20, 14-15) ou " sous d'autres traits " (Mc 16, 12) que ceux qui étaient familiers aux disciples, afin précisément de susciter leur foi (cf. Jn 20, 14. 16 ; 21, 4. 7).

646 La *Résurrection du Christ ne fut pas un retour à la vie terrestre*, comme ce fut le cas pour les résurrections qu'il avait accomplies avant Pâques : la fille de Jaïre, le jeune homme de Naïm, Lazare. Ces faits étaient des événements miraculeux, mais les personnes miraculées retrouvaient, par le pouvoir de Jésus, une vie terrestre " ordinaire ". A un certain moment, ils mourront de nouveau. La Résurrection du Christ est *essentiellement différente*. Dans son corps ressuscité, il passe de l'état de mort à *une autre vie au-delà du temps et de l'espace*.

+ Sens et portée salvifique de la Résurrection :

651 " Si le Christ n'est pas ressuscité, alors notre prédication est vaine et vaine aussi notre foi " (1 Co 15, 14). La Résurrection constitue avant tout la confirmation de tout ce

que le Christ lui-même a fait et enseigné. Toutes les vérités, même les plus inaccessibles à l'esprit humain, trouvent leur justification si en ressuscitant le Christ a donné la preuve définitive, qu'il avait promise, de son autorité divine.

653 La *vérité de la divinité de Jésus est confirmée* par sa Résurrection. Il avait dit : « Quand vous aurez élevé le Fils de l'Homme, alors vous saurez que Je Suis » (Jn 8, 28). La Résurrection du Crucifié démontra qu'il était vraiment « Je Suis », le Fils de Dieu et Dieu Lui-même.

654 Il y a un double aspect dans le mystère Pascal : par *sa mort* il nous *libère du péché*, par sa *Résurrection* il nous *ouvre l'accès à une nouvelle vie*. Celle-ci est d'abord la *justification* qui nous remet dans la grâce de Dieu (cf. Rm 4, 25) « afin que, comme le Christ est ressuscité des morts, nous vivions nous aussi dans une vie nouvelle » (Rm 6, 4). Elle consiste en *la victoire sur la mort du péché* et *dans la nouvelle participation à la grâce* (cf. Ep 2, 4-5 ; 1 P 1, 3). Elle accomplit l'adoption filiale car les hommes deviennent frères du Christ, comme Jésus lui-même appelle ses disciples après sa Résurrection : « Allez annoncer à mes frères » (Mt 28, 10 ; Jn 20, 17).

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l'Église Catholique*, Ire partie, 2e section, ch. 2, art. 5, § 1 : « Le Christ est descendu aux enfers » : [:http://www.vatican.va/archive/FRA00...](http://www.vatican.va/archive/FRA00...) et § 2 : « Le troisième jour Il est ressuscité des morts » : [:http://www.vatican.va/archive/FRA00...](http://www.vatican.va/archive/FRA00...)

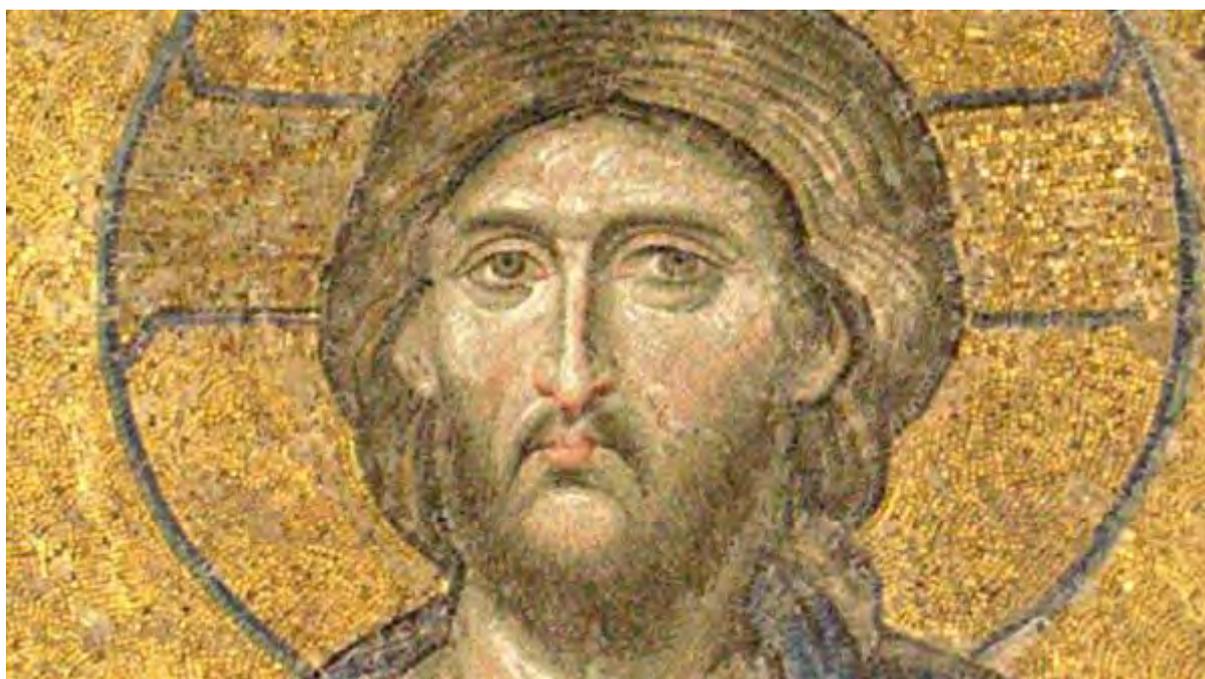
Résolution pratique :

- « Le Christ, « premier-né d'entre les morts » (Col 1, 18), est le *principe de notre propre résurrection*, dès maintenant par la *justification* de notre âme, plus tard par la vivification de notre corps. » (**658**) - Comment est-ce que je vis mon état d'enfant de Dieu, de ressuscité par et dans le Christ ?

19. Année de la foi: 1er Dimanche après Pâques

Le Jour du Seigneur

« Jésus est ressuscité d'entre les morts, “ le premier jour de la semaine ” (Mt 28, 1 ; Mc 16, 2 ; Lc 24, 1 ; Jn 20, 1). En tant que “ premier jour ”, le jour de la Résurrection du Christ rappelle la première création. En tant que “ huitième jour ” qui suit le sabbat (cf. Mc 16, 1 ; Mt 28, 1) il signifie la nouvelle création inaugurée avec la Résurrection du Christ. Il est devenu pour les chrétiens le premier de tous les jours, la première de toutes les fêtes, le jour du Seigneur (Hè kuriakè hèmèra, dies dominica), le “ dimanche ”. » (2174)
« “ L'Église célèbre le mystère pascal, en vertu d'une tradition apostolique qui remonte au jour même de la Résurrection du Christ, chaque huitième jour, qui est nommé à bon droit le Jour du Seigneur, ou dimanche ” (SC 106). » (1166) « Souviens-toi du jour du Sabbat pour le sanctifier. Pendant six jours tu travailleras et tu feras tout ton ouvrage ; mais le septième jour est un sabbat pour le Seigneur ton Dieu. Tu n'y feras aucun ouvrage » (Ex 20, 8-10 ; cf. Dt 5, 12-15).



Le jour du Sabbat

2189 “ Observe le jour du sabbat pour le sanctifier ” (Dt 5, 12). “ Le septième jour sera jour de repos complet, consacré au Seigneur ” (Ex 31, 15).

2169 L'Écriture fait à ce propos mémoire de la création : “ Car en six jours le Seigneur a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qui s'y trouve, mais il s'est reposé le septième jour. Voilà pourquoi le Seigneur a béni le jour du Sabbat, il l'a sanctifié ” (Ex 20, 11).

2170-2171 L'Écriture révèle encore dans le jour du Seigneur un mémorial de la libération d'Israël de la servitude d'Égypte. Dieu a confié à Israël le Sabbat pour qu'il le garde en signe de l'alliance infrangible (cf. Ex 31, 16). Le Sabbat est pour le Seigneur, saintement

réservé à la louange de Dieu, de son œuvre de création et de ses actions salvifiques en faveur d'Israël.

2172 L'agir de Dieu est le modèle de l'agir humain. Si Dieu a " repris haleine " le septième jour (Ex 31, 17), l'homme doit aussi " chômer " et laisser les autres, surtout les pauvres, " reprendre souffle " (Ex 23, 12). Le Sabbat fait cesser les travaux quotidiens et accorde un répit. C'est un jour de protestation contre les servitudes du travail et le culte de l'argent (cf. Ne 13, 15-22 ; 2 Ch 36, 21).

2173 L'Évangile rapporte de nombreux incidents où Jésus est accusé de violer la loi du sabbat. Mais jamais Jésus ne manque à la sainteté de ce jour (cf. Mc 1, 21 ; Jn 9, 16). Il en donne avec autorité l'interprétation authentique : " Le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat " (Mc 2, 27). Avec compassion, le Christ s'autorise " le jour du sabbat, de faire du bien plutôt que le mal, de sauver une vie plutôt que de la tuer " (Mc 3, 3). Le sabbat est le jour du Seigneur des miséricordes et de l'honneur de Dieu (cf. Mt 12, 5 ; Jn 7, 23). " Le Fils de l'Homme est maître du sabbat " (Mc 2, 28).

Le Dimanche

2192 " Le dimanche ... doit être observé dans l'Église tout entière comme le principal jour de fête de précepte " (CIC, can. 1246, § 1).

2175 Le Dimanche se distingue expressément du Sabbat auquel il succède chronologiquement, chaque semaine, et dont il remplace pour les chrétiens la prescription cérémonielle. Il accomplit, dans la Pâque du Christ, la vérité spirituelle du sabbat juif et annonce le repos éternel de l'homme en Dieu. Car le culte de la loi préparait le mystère du Christ, et ce qui s'y pratiquait figurait quelque trait relatif au Christ (cf. 1 Co 10, 11).

2176 La célébration du dimanche observe la prescription morale naturellement inscrite au cœur de l'homme de " rendre à Dieu un culte extérieur, visible, public et régulier sous le signe de son bienfait universel envers les hommes " (S. Thomas d'A., s. th. 2-2, 122, 4). Le culte dominical accomplit le précepte moral de l'Ancienne Alliance dont il reprend le rythme et l'esprit en célébrant chaque semaine le Créateur et le Rédempteur de son peuple.

+ L'Eucharistie dominicale :

2177-2178 La célébration dominicale du Jour et de l'Eucharistie du Seigneur est au cœur de la vie de l'Église. Cette pratique de l'assemblée chrétienne date des débuts de l'âge apostolique (cf. Ac 2, 42-46 ; 1 Co 11, 17). L'épître aux Hébreux rappelle : " Ne désertez pas votre propre assemblée comme quelques-uns ont coutume de le faire ; mais encouragez-vous mutuellement " (He 10, 25).

La tradition garde le souvenir d'une exhortation toujours actuelle : " Venir tôt à l'Église, s'approcher du Seigneur et confesser ses péchés, se repentir dans la prière ... Assister à

la sainte et divine liturgie, finir sa prière et ne point partir avant le renvoi ... Nous l'avons souvent dit : ce jour vous est donné pour la prière et le repos. Il est le Jour que le Seigneur a fait. En lui exultons et réjouissons-nous " (Auteur anonyme, serm. dom.).

2179 « Tu ne peux pas prier à la maison comme à l'Église, où il y a le grand nombre, où le cri est lancé à Dieu d'un seul cœur. Il y a là quelque chose de plus, l'union des esprits, l'accord des âmes, le lien de la charité, les prières des prêtres » (S. Jean Chrysostome, incomprehens. 3, 6).

+ L'obligation du Dimanche :

2180 Le commandement de l'Église détermine et précise la loi du Seigneur : " Le dimanche et les autres jours de fête de précepte, les fidèles sont tenus par l'obligation de participer à la Messe " (CIC, can. 1247). " Satisfait au précepte de participation à la Messe, qui assiste à la Messe célébrée selon le rite catholique le jour de fête lui-même ou le soir du jour précédent " (CIC, can. 1248, § 1).

2181 L'Eucharistie du dimanche fonde et sanctionne toute la pratique chrétienne. C'est pourquoi les fidèles sont obligés de participer à l'Eucharistie les jours de précepte, à moins d'en être excusés pour une raison sérieuse (par exemple la maladie, le soin des nourrissons) ou dispensés par leur pasteur propre (cf. CIC, can. 1245). Ceux qui délibérément manquent à cette obligation commettent un péché grave.

2182 La participation à la célébration commune de l'Eucharistie dominicale est un témoignage d'appartenance et de fidélité au Christ et à son Église. Les fidèles attestent par là leur communion dans la foi et la charité. Ils témoignent ensemble de la sainteté de Dieu et de leur espérance du Salut. Ils se réconfortent mutuellement sous la guidance de l'Esprit Saint.

2183 " Si, faute de ministres sacrés, ou pour toute autre cause grave, la participation à la célébration eucharistique est impossible, il est vivement recommandé que les fidèles participent à la liturgie de la Parole s'il y en a une, dans l'église paroissiale ou dans un autre lieu sacré, célébrée selon les dispositions prises par l'évêque diocésain, ou bien s'adonnent à la prière durant un temps convenable, seuls ou en famille, ou, selon l'occasion, en groupe de familles " (CIC, can. 1248, § 2).

+ Jour de grâce et de cessation du travail :

2184 Comme Dieu " se reposa le septième jour après tout le travail qu'il avait fait " (Gn 2, 2), la vie humaine est rythmée par le travail et le repos. L'institution du Jour du Seigneur contribue à ce que tous jouissent du temps de repos et de loisir suffisant qui leur permette de cultiver leur vie familiale, culturelle, sociale et religieuse (cf. GS 67, § 3).

2185 Pendant le dimanche et les autres jours de fête de précepte, les fidèles s'abstiendront de se livrer à des travaux ou à des activités qui empêchent le culte dû à Dieu, la joie propre au Jour du Seigneur, la pratique des œuvres de miséricorde et la détente convenable de l'esprit et du corps (cf. CIC, can. 1247). Les nécessités familiales ou une grande utilité sociale constituent des excuses légitimes vis-à-vis du précepte du

repos dominical. Les fidèles veilleront à ce que de légitimes excuses n'introduisent pas des habitudes préjudiciables à la religion, à la vie de famille et à la santé.

2186 Que les chrétiens qui disposent de loisirs se rappellent leurs frères qui ont les mêmes besoins et les mêmes droits et ne peuvent se reposer à cause de la pauvreté et de la misère. Le dimanche est traditionnellement consacré par la piété chrétienne aux bonnes œuvres et aux humbles services des malades, des infirmes, des vieillards. Les chrétiens sanctifieront encore le dimanche en donnant à leur famille et à leurs proches le temps et les soins, difficiles à accorder les autres jours de la semaine. Le dimanche est un temps de réflexion, de silence, de culture et de méditation qui favorisent la croissance de la vie intérieure et chrétienne.

2187 Sanctifier les dimanches et jours de fête exige un effort commun. Chaque chrétien doit éviter d'imposer sans nécessité à autrui ce qui l'empêcherait de garder le jour du Seigneur. Quand les coutumes (sport, restaurants, etc.) et les contraintes sociales (services publics, etc.) requièrent de certains un travail dominical, chacun garde la responsabilité d'un temps suffisant de loisir. Les fidèles veilleront, avec tempérance et charité, à éviter les excès et les violences engendrées parfois par des loisirs de masse. Malgré les contraintes économiques, les pouvoirs publics veilleront à assurer aux citoyens un temps destiné au repos et au culte divin. Les employeurs ont une obligation analogue vis-à-vis de leurs employés.

2188 Dans le respect de la liberté religieuse et du bien commun de tous, les chrétiens ont à faire reconnaître les dimanches et jours de fête de l'Église comme des jours fériés légaux. Ils ont à donner à tous un exemple public de prière, de respect et de joie et à défendre leurs traditions comme une contribution précieuse à la vie spirituelle de la société humaine. Si la législation du pays ou d'autres raisons obligent à travailler le dimanche, que ce jour soit néanmoins vécu comme le jour de notre délivrance qui nous fait participer à cette "réunion de fête", à cette "assemblée des premiers-nés qui sont inscrits dans les cieux" (He 12, 22-23).

Pour aller plus loin :

Pour aller plus loin : Catéchisme de l'Église Catholique, 3e partie, 2e section, ch. 1, art. 3 : Le troisième commandement : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

- « Le dimanche et les autres jours de fête de précepte, les fidèles sont tenus par l'obligation de participer à la Messe. » (CIC, can. 1247 cité in 2192) « Le dimanche ou les autres jours de précepte, les fidèles s'abstiendront de ces travaux et de ces affaires qui empêchent le culte dû à Dieu, la joie propre du jour du Seigneur ou la détente convenable de l'esprit et de l'âme. » (CIC, can. 1247, cité in 2193) L'institution du dimanche contribue à ce que « tous jouissent du temps de repos et de loisir suffisant qui leur permette de cultiver leur vie familiale, culturelle, sociale et religieuse. » (GS 67, § 3, cité in 2194)

- Suis-je fidèle à ces préceptes pour sanctifier le Jour du Seigneur ?

20. Année de la foi: 2e Dimanche après Pâques

La liturgie (I)

La liturgie de l'Église est intimement liée au mystère pascal : « Cette œuvre de la rédemption des hommes et de la parfaite glorification de Dieu, à quoi avaient préludé les grandes œuvres divines dans le peuple de l'Ancien Testament, le Christ Seigneur l'a accomplie principalement par le mystère pascal de sa bienheureuse passion, de sa résurrection du séjour des morts et de sa glorieuse ascension ; mystère pascal par lequel “ en mourant il a détruit notre mort, et en ressuscitant il a restauré la vie ”. Car c'est du côté du Christ endormi sur la croix qu'est né “ l'admirable sacrement de l'Église tout entière ” » (SC 5). C'est pourquoi, dans la Liturgie, l'Église célèbre principalement le Mystère pascal par lequel le Christ a accompli l'œuvre de notre salut. (1067).

La liturgie

1068 C'est ce mystère du Christ que l'Église annonce et célèbre dans sa liturgie, afin que les fidèles en vivent et en témoignent dans le monde : « En effet, la liturgie, par laquelle, surtout dans le divin sacrifice de l'Eucharistie, “



s'exerce l'œuvre de notre rédemption”, contribue au plus haut point à ce que les fidèles, par leur vie, expriment et manifestent aux autres le mystère du Christ et la nature authentique de la véritable Église. » (SC 2).

+ Qu'est-ce que la liturgie ?

1069 Le mot “ *liturgie* ” signifie originellement “ *œuvre publique* ”, “ service de la part / en faveur du peuple ”. Dans la tradition chrétienne il veut signifier que le Peuple de Dieu prend part à “ l'œuvre de Dieu ” (cf. Jn 17, 4). Par la liturgie, le Christ, notre Rédempteur et Grand Prêtre, continue dans son Église, avec elle et par elle, l'œuvre de notre rédemption.

1070 Le mot “ liturgie ” dans le Nouveau Testament est employé pour désigner non seulement la *célébration du culte divin* (cf. Ac 13, 2 ; Lc 1, 23), mais aussi l'*annonce de l'Évangile* (cf. Rm 15, 16 ; Ph 2, 14-17 et 2, 30) et la *charité en acte* (cf. Rm 15, 27 ; 2 Co 9, 12 ; Ph 2, 25). Dans toutes ces situations, il s'agit du service de Dieu et des hommes. Dans la célébration liturgique, l'Église est servante, à l'image de son *Seigneur, l'unique “ Liturge ”* (cf. He 8, 2 et 6), participant à son sacerdoce (culte), prophétique (annonce) et royale (service de charité) :

« C'est donc à juste titre que la liturgie est considérée comme ***l'exercice de la fonction sacerdotale de Jésus-Christ, exercice dans lequel la sanctification de l'homme est signifiée par des signes sensibles et est réalisée d'une manière propre à chacun d'eux, dans lequel le culte public intégral est exercé par le Corps mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire par le Chef et par ses membres.*** Par suite, toute célébration liturgique, en tant qu'*oeuvre du Christ prêtre et de son Corps qui est l'Église, est l'action sacrée par excellence* dont nulle autre action de l'Église ne peut atteindre l'efficacité au même titre et au même degré. » (SC 7).

+ La Liturgie, action du Christ et de l'Église :

1071 *Œuvre du Christ*, la liturgie est aussi une *action de son Église*. Elle réalise et manifeste l'Église comme *signe visible de la communion de Dieu et des hommes par le Christ*. Elle engage les fidèles dans la Vie nouvelle de la communauté. Elle implique une *participation “ consciente, active et fructueuse ” de tous* (SC 11).

1073 La liturgie est aussi *participation à la prière du Christ*, adressée au Père dans l'Esprit Saint. *En elle toute prière chrétienne trouve sa source et son terme*. Par la liturgie, l'homme intérieur est enraciné et fondé (cf. Ep 3, 16-17) dans “ le grand amour dont le Père nous a aimés ” (Ep 2, 4) dans son Fils Bien-aimé. C'est la même “ merveille de Dieu ” qui est vécue et intériorisée par toute prière, “ en tout temps, dans l'Esprit ” (Ep 6, 18).

1074 “ La liturgie est le *sommet auquel tend l'action de l'Église*, et en même temps *la source d'où découle toute sa vigueur* ” (SC 10).

1072 “ *La liturgie n'épuise pas tout l'agir ecclésial* ” (SC 9) : elle doit être précédée par l'évangélisation, la foi et la conversion ; elle peut alors porter ses fruits dans la vie des fidèles : la vie nouvelle selon l'Esprit, l'engagement dans la mission de l'Église et le service de son Unité.

La liturgie, oeuvre de la Trinité

+ Le Père, source et fin de la liturgie :

1110 Dans la liturgie de l'Église, Dieu le Père est *béni et adoré comme la source* de toutes les bénédictions de la création et du salut, dont Il nous a bénis en son Fils, pour nous donner l'Esprit de l'adoption filiale.

1078 *Bénir* est une *action divine qui donne la vie* et dont le Père est la source. Sa bénédiction est à la fois *parole et don (bene-dictio, eu-logia)*. Appliquée à l'homme, ce terme signifiera *l'adoration* et la remise à son Créateur dans l'action de grâces.

1082 *Dans la liturgie de l'Église, la bénédiction divine est pleinement révélée et communiquée* : le Père est reconnu et adoré comme la *Source et la Fin* de toutes les bénédictions de la création et du salut ; *dans son Verbe*, incarné, mort et ressuscité pour nous, il nous comble de ses bénédictions, et par Lui il répand en nos coeurs *le Don qui contient tous les dons : l'Esprit Saint*.

+ L'oeuvre du Christ dans la liturgie :

1111 L'oeuvre du Christ dans la liturgie est sacramentelle parce que son mystère de salut y est rendu présent par la puissance de son Esprit Saint ; parce que son Corps, qui est l'Église, est comme le sacrement (signe et instrument) dans lequel l'Esprit Saint dispense le mystère du salut ; parce qu'à travers ses actions liturgiques, l'Église pérégrinante participe déjà, en avant-goût, à la Liturgie céleste.

1085 Dans la liturgie de l'Église, *le Christ signifie et réalise principalement son mystère pascal*. Durant sa vie terrestre, Jésus annonçait par son enseignement et anticipait par ses actes son mystère pascal. Quand son Heure est venue (cf. Jn 13, 1 ; 17, 1), il vit *l'unique événement de l'histoire qui ne passe pas* : Jésus meurt, est enseveli, ressuscite d'entre les morts et est assis à la droite du Père " une fois pour toutes " (Rm 6, 10 ; He 7, 27 ; 9, 12). C'est un *événement réel*, advenu dans notre histoire, mais il est unique : tous les autres événements de l'histoire arrivent une fois, puis ils passent, engloutis dans le passé. *Le mystère pascal du Christ*, par contre, ne peut pas rester seulement dans le passé, puisque par sa Mort il a détruit la mort, et que tout ce que le Christ est, et tout ce qu'Il a fait et souffert pour tous les hommes, *participe de l'éternité divine et surplombe ainsi tous les temps et y est rendu présent*. L'Événement de la Croix et de la Résurrection demeure et attire tout vers la Vie.

1087 Ainsi, le Christ ressuscité, en donnant l'Esprit Saint aux apôtres, *leur confie son pouvoir de sanctification* (cf. Jn 20, 21-23) : ils deviennent signes sacramentels du Christ. Par la puissance du même Esprit Saint, *ils confient ce pouvoir à leurs successeurs*. Cette " succession apostolique " *structure toute la vie liturgique de l'Église* ; elle est elle-même sacramentelle, transmise par le sacrement de l'Ordre.

+ Présence du Christ dans la Liturgie :

1088 « Pour l'accomplissement d'une si grande oeuvre » – la dispensation ou communication de son oeuvre de salut –, « le Christ est toujours là auprès de son Église, *surtout dans les actions liturgiques*. Il est là présent *dans le Sacrifice de la Messe*, et dans la *personne du ministre*, " le même offrant maintenant par le ministère des prêtres qui s'offrit alors Lui-même sur la Croix " et, *au plus haut point, sous les espèces eucharistiques*. Il est là présent par sa vertu *dans les sacrements*, au point que lorsque quelqu'un baptise, c'est le Christ Lui-même qui baptise. Il est là présent *dans sa parole*,

car c'est Lui qui parle tandis qu'on lit dans l'Église les Saintes Écritures. Enfin il est là présent *lorsque l'Église prie et chante* les psaumes, Lui qui a promis : " Là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom, je suis là, au milieu d'eux " (Mt 18, 20) » (SC 7).

1089 « Pour l'accomplissement de cette grande oeuvre par laquelle Dieu est parfaitement glorifié et les hommes sanctifiés, *le Christ s'associe toujours l'Église, Son Épouse bien-aimée*, qui L'invoque comme son Seigneur et qui passe par Lui pour rendre son culte au Père Éternel » (SC 7).

+ L'Esprit-Saint et l'Eglise dans la liturgie :

1112 La mission de l'Esprit Saint dans la Liturgie de l'Église est de *préparer l'assemblée* à rencontrer le Christ ; de *rappeler et de manifester le Christ* à la foi de l'assemblée ; de *rendre présente et d'actualiser l'oeuvre salvifique* du Christ par sa puissance transformante et de faire *fructifier le don de la communion* dans l'Église. »

1093 L'Esprit Saint accomplit dans l'économie sacramentelle les figures de l'Ancienne Alliance. Puisque l'Église du Christ était " admirablement préparée dans l'histoire du peuple d'Israël et dans l'Ancienne Alliance " (LG 2), la liturgie de l'Église garde comme une partie intégrante et irremplaçable, en les faisant siens, des éléments du culte de l'Ancienne Alliance :

- principalement la lecture de l'Ancien Testament ;
- la prière des Psaumes ;
- et surtout la mémoire des événements sauveurs et des réalités significatives qui ont trouvé leur accomplissement dans le mystère du Christ (la Promesse et l'Alliance, l'Exode et la Pâque, le Royaume et le Temple, l'Exil et le Retour).

1097 Dans la liturgie de la Nouvelle Alliance, toute action liturgique, spécialement la célébration de l'Eucharistie et des sacrements, est une *rencontre entre le Christ et l'Église*. L'assemblée liturgique tient son unité de la " communion de l'Esprit Saint " qui rassemble les enfants de Dieu dans l'unique Corps du Christ. Elle dépasse les affinités humaines, raciales, culturelles et sociales.

Pour aller plus loin :

Pour aller plus loin : - *Catéchisme de l'Eglise Catholique*, IIe partie, 1re section, ch. 1, art. 1 : La liturgie, oeuvre de la Sainte Trinité : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

- « La Mère Église désire beaucoup que tous les fidèles soient amenés à cette *participation pleine, consciente et active* aux célébrations liturgiques, qui est demandée par la nature de la liturgie elle-même et qui est, en vertu de son Baptême, *un droit et un devoir* pour le peuple chrétien " race élue, peuple royal, nation sainte, peuple racheté " (1 P 2, 9 ; cf. 2, 4-5). » (SC 14, cité in 1141)
- Quelle place j'accorde à la sainte liturgie dans ma vie (messe, sacrements, etc.) et comment j'y participe ?

21. Année de la foi: 3e Dimanche après Pâques

La liturgie (II)

Rappelons la définition de la liturgie donnée par Pie XII : « La sainte liturgie est le *culte public que notre Rédempteur rend au Père comme Chef de l'Eglise* ; c'est aussi le *culte rendu par la société des fidèles à son Fondateur, et, par lui, au Père éternel* : c'est, en un mot, le *culte intégral du Corps mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire du Chef et de ses membres* ». (Encyclique Mediator Dei, 1947) Le *Catéchisme de l'Eglise Catholique* développe cette définition en montrant comment la liturgie est oeuvre de la Sainte Trinité, puis quels en sont les différents éléments : qui célèbre, comment, quand et où.

L'Esprit Saint et l'Eglise dans la liturgie (suite et fin)



+ L'Esprit Saint actualise le mystère du Christ :

1104 La liturgie chrétienne non seulement rappelle les événements qui nous ont sauvés, mais *les actualise, les rend présents*. Le mystère pascal du Christ est célébré, il n'est pas répété ; ce sont les célébrations qui se répètent ; en chacune d'elle survient l'effusion de l'Esprit Saint qui actualise l'unique mystère.

1105 L'Épiclese (" invocation-sur ") est l'intercession en laquelle le prêtre supplie le Père d'envoyer l'Esprit Sanctificateur pour que les offrandes deviennent le corps et le sang du Christ et qu'en les recevant les fidèles deviennent eux-mêmes une vivante offrande à Dieu.

1106 Avec l'Anamnèse, l'Épiclese est au cœur de chaque célébration sacramentelle, plus particulièrement de l'Eucharistie : « Tu demandes comment le pain devient Corps du Christ, et le vin (...) Sang du Christ ? Moi, je te dis : le Saint-Esprit fait irruption et accomplit cela qui surpasse toute parole et toute pensée (...). Qu'il te suffise d'entendre que c'est par le Saint-Esprit, de même que c'est de la Sainte Vierge et par le Saint-Esprit que le Seigneur, par lui-même et en lui-même, assuma la chair. » (S. Jean Damascène, f. o. 4, 13)

1107 La puissance transformante de l'Esprit Saint dans la liturgie hâte la venue du Royaume et la consommation du mystère du salut. Dans l'attente et dans l'espérance il nous fait réellement anticiper la communion plénière de la Trinité Sainte. Envoyé par le Père qui exauce l'Épiclese de l'Église, l'Esprit donne la vie à ceux qui l'accueillent, et constitue pour eux, dès maintenant, " les arrhes " de leur héritage (cf. Ep 1, 14 ; 2 Co 1, 22).

+ La communion de l'Esprit Saint :

1108 Le terme de la mission de l'Esprit Saint dans toute action liturgique est de nous mettre en communion avec le Christ pour former son Corps. L'Esprit Saint est comme la sève de la Vigne du Père qui porte son fruit dans les sarments (cf. Jn 15, 1-17 ; Ga 5, 22). Dans la liturgie se réalise la coopération la plus intime de l'Esprit Saint et de l'Église. Lui, l'Esprit de communion, demeure indéfectiblement dans l'Église, et c'est pourquoi l'Église est le grand sacrement de la communion divine qui rassemble les enfants de Dieu dispersés. Le fruit de l'Esprit dans la liturgie est inséparablement communion avec la Trinité Sainte et communion fraternelle (cf. 1 Jn 1, 3-7).

1109 L'Épiclese est aussi la prière pour le plein effet de la communion de l'assemblée au mystère du Christ. " La grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu le Père et la communion du Saint-Esprit " (2 Co 13, 13) doivent demeurer toujours avec nous et porter des fruits au-delà de la célébration eucharistique. L'Église prie donc le Père d'envoyer l'Esprit Saint pour qu'il fasse de la vie des fidèles une vivante offrande à Dieu par la transformation spirituelle à l'image du Christ, le souci de l'unité de l'Église et la participation à sa mission par le témoignage et le service de la charité.

La liturgie : qui célèbre ?

+ Participation à la Liturgie céleste :

1187 La liturgie est *l'oeuvre du Christ tout entier, Tête et Corps*. Notre Grand Prêtre la célèbre sans cesse dans la liturgie céleste, avec la sainte Mère de Dieu, les apôtres, tous les saints et la multitude des humains qui sont déjà entrés dans le Royaume.

1137 L'Apocalypse de S. Jean, lue dans la liturgie de l'Église, nous révèle d'abord " dans le ciel un trône dressé, et siégeant sur le trône, Quelqu'un " (Ap 4, 2) : " le Seigneur Dieu " (Is 6, 1 ; cf. Ez 1, 26-28). Puis l'Agneau, " immolé et debout " (Ap 5, 6 ; cf. Jn 1, 29) : le Christ crucifié et ressuscité, l'unique Grand Prêtre du véritable sanctuaire (cf. He 4, 14-15 ; 10, 19-21 ; etc.), le même " qui offre et qui est offert, qui donne et qui est donné " (Liturgie de S. Jean Chrysostome, Anaphore). Enfin, " le fleuve de Vie qui jaillit du trône de Dieu et de l'Agneau " (Ap 22, 1), l'un des plus beaux symboles du Saint-Esprit (cf. Jn 4, 10-14 ; Ap 21, 6).

1138 " Récapitulés " dans le Christ, participent au service de la louange de Dieu et à l'accomplissement de son dessein : les Puissances célestes (cf. Ap 4-5 ; Is 6, 2-3), toute la création (les quatre Vivants), les serviteurs de l'ancienne et de la nouvelle Alliance (les vingt-quatre Vieillards), le nouveau Peuple de Dieu (les cent quarante-quatre mille : cf. Ap 7, 1-8 ; 14, 1), en particulier les martyrs " égorgés pour la Parole de Dieu " (Ap 6, 9-11), et la toute Sainte Mère de Dieu (la Femme : cf. Ap 12 ; l'Épouse de l'Agneau : cf. Ap 21, 9), enfin " une foule immense, impossible à dénombrer, de toute nation, race, peuple et langue " (Ap 7, 9).

+ Les célébrants de la liturgie sacramentelle :

1140 C'est toute la Communauté, le Corps du Christ uni à son Chef, qui célèbre. « *Les actions liturgiques ne sont pas des actions privées, mais des célébrations de l'Église, qui est " le sacrement de l'unité ", c'est-à-dire le peuple saint réuni et organisé sous l'autorité des évêques. C'est pourquoi elles appartiennent au Corps tout entier de l'Église, elles le manifestent et elles l'affectent ; mais elles atteignent chacun de ses membres, de façon diverse, selon la diversité des ordres, des fonctions et de la participation effective* » (SC 26).

1141 L'assemblée qui célèbre est *la communauté des baptisés* qui, « par la régénération et l'onction de l'Esprit Saint, sont consacrés pour être (...) un sacerdoce saint, pour offrir, moyennant toutes les œuvres du chrétien, des sacrifices spirituels » (LG 10). Ce " *sacerdoce commun* " est celui du Christ, unique Prêtre, participé par tous ses membres (cf. LG 10 ; 34 ; PO 2).

1142 Mais “ *tous les membres n’ont pas la même fonction* ” (Rm 12, 4). Certains membres sont appelés par Dieu, dans et par l’Église, à un service spécial de la communauté. Ces serviteurs sont choisis et consacrés par le *sacrement de l’Ordre, par lequel l’Esprit Saint les rend aptes à agir en la personne du Christ-Tête* pour le service de tous les membres de l’Église (cf. PO 2 et 15). *Le ministre ordonné est comme “ l’icône ” du Christ Prêtre.*

1143 En vue de servir les fonctions du sacerdoce commun des fidèles, il existe aussi d’autres ministères particuliers, non consacrés par le sacrement de l’Ordre, et dont la fonction est déterminée par les évêques selon les traditions liturgiques et les besoins pastoraux. « *Même les servants, les lecteurs, les commentateurs et ceux qui appartiennent à la chorale s’acquittent d’un véritable ministère liturgique* » (SC 29).

1144 Ainsi, dans la célébration des sacrements, c’est *toute l’assemblée qui est “ liturges ”, chacun selon sa fonction*, mais dans “ l’unité de l’Esprit ” qui agit en tous. « Dans les célébrations liturgiques, *chacun, ministre ou fidèle, en s’acquittant de sa fonction, fera seulement et totalement ce qui lui revient en vertu de la nature de la chose et des normes liturgiques* » (SC 28).

La liturgie : signes et symboles

1189 *La célébration liturgique comporte des signes et des symboles* qui se réfèrent à la création (lumière, eau, feu), à la vie humaine (laver, oindre, rompre le pain) et à l’histoire du salut (les rites de la Pâque). Insérés dans le monde de la foi et *assumés par la force de l’Esprit Saint*, ces éléments cosmiques, ces rites humains, ces gestes du souvenir de Dieu *deviennent porteurs de l’action salvatrice et sanctificatrice du Christ.*

1147 Dieu parle à l’homme à travers la création visible. Le cosmos matériel se présente à l’intelligence de l’homme pour qu’il y lise les traces de son Créateur (cf. Sg 13, 1 ; Rm 1, 19-20 ; Ac 14, 17). La lumière et la nuit, le vent et le feu, l’eau et la terre, l’arbre et les fruits parlent de Dieu, symbolisent à la fois sa grandeur et sa proximité.

1150 *Signes de l’Alliance.* Le peuple élu reçoit de Dieu des signes et des symboles distinctifs qui marquent sa vie liturgique : ce ne sont plus seulement des célébrations de cycles cosmiques et des gestes sociaux, mais des signes de l’Alliance, des symboles des hauts faits de Dieu pour son peuple. Parmi ces signes liturgiques de l’Ancienne Alliance on peut nommer la circoncision, l’onction et la consécration des rois et des prêtres, l’imposition des mains, les sacrifices, et surtout la Pâque. L’Église voit en ces signes une préfiguration des sacrements de la Nouvelle Alliance.

1151 *Signes assumés par le Christ.* Dans sa prédication, le Seigneur Jésus se sert souvent des signes de la création pour faire connaître les mystères du Royaume de

Dieu (cf. Lc 8, 10). Il accomplit ses guérisons ou souligne sa prédication avec des signes matériels ou des gestes symboliques (cf. Jn 9, 6 ; Mc 7, 33-35 ; 8, 22-25). Il *donne un sens nouveau* aux faits et aux signes de l'Ancienne Alliance, surtout à l'Exode et à la Pâque (cf. Lc 9, 31 ; 22, 7-20), car *il est lui-même le sens de tous ces signes*.

1152 Signes sacramentels. Depuis la Pentecôte, c'est à travers les signes sacramentels de son Église que l'Esprit Saint œuvre la sanctification. Les sacrements de l'Église *n'abolissent pas, mais purifient et intègrent toute la richesse des signes et des symboles du cosmos* et de la vie sociale. En outre, ils accomplissent les types et les figures de l'Ancienne Alliance, *ils signifient et réalisent le salut opéré par le Christ, et ils préfigurent et anticipent la gloire du ciel*.

Pour aller plus loin :

Pour aller plus loin : - Catéchisme de l'Église Catholique, IIe partie, 1re section, ch. 1, art. 1 : La liturgie, oeuvre de la Sainte Trinité : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...> et ch. 2, art. 1 : Célébrer la liturgie de l'Église : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

- Acquérir un missel et/ou un livre sur les rites et symboles de la liturgie pour mieux les comprendre et ainsi participer d'une façon " consciente, active et fructueuse " (SC 11) à la liturgie.

22. Année de la foi: 4e Dimanche après Pâques

La liturgie (III)

La sainte liturgie comporte des paroles et des actions, s'exprime dans des chants et des images sacrées ; elle se déploie dans le temps en sanctifiant les heures de chaque jour comme les temps de l'année.

La liturgie : paroles et actions, chants et musiques, saintes images



+ Paroles et actions :

1153 Une célébration sacramentelle est une rencontre des enfants de Dieu avec leur Père, dans le Christ et l'Esprit Saint, et cette rencontre s'exprime comme un dialogue, à *travers des actions et des paroles*. Certes, les actions symboliques sont elles-mêmes déjà un langage, mais il faut que *la Parole de Dieu et la réponse de foi accompagnent et vivifient ces actions*, pour que la semence du Royaume porte son fruit dans la bonne terre. Les actions liturgiques signifient ce que la Parole de Dieu exprime : à la fois l'initiative gratuite de Dieu et la réponse de foi de son peuple.

1190 *La liturgie de la Parole est une partie intégrante* de la célébration. Le sens de la célébration est exprimé par la Parole de Dieu qui est annoncée et par l'engagement de la foi qui y répond.

1155 Indissociables en tant que signes et enseignement, la parole et l'action liturgiques le sont aussi en tant que réalisant ce qu'ils signifient. *L'Esprit Saint ne donne pas seulement l'intelligence de la Parole de Dieu en suscitant la foi ; par les sacrements il réalise aussi les " merveilles " de Dieu annoncées par la Parole : il rend présente et communique l'oeuvre du Père accomplie par le Fils bien-aimé.*

+ Chant et musique :

1156 « *La tradition musicale de l'Église universelle a créé un trésor d'une valeur inestimable qui l'emporte sur les autres arts, du fait surtout que, chant sacré lié aux paroles, il fait partie nécessaire ou intégrante de la liturgie solennelle* » (SC 112). « *Récitez entre vous des psaumes, des hymnes et des cantiques inspirés ; chantez et célébrez le Seigneur de tout votre cœur* » (Ep 5, 19 ; cf. Col 3, 16-17). « *Celui qui chante prie deux fois* » (cf. S. Augustin, Psal. 72, 1).

1157 Le chant et la musique remplissent leur fonction de signes d'une manière d'autant plus significative qu'ils sont " *en connexion plus étroite avec l'action liturgique* " (SC 112), selon *trois critères principaux : la beauté expressive de la prière, la participation unanime de l'assemblée aux moments prévus et le caractère solennel de la célébration.* Ils participent ainsi à la finalité des paroles et des actions liturgiques : la gloire de Dieu et la sanctification des fidèles (cf. SC 112).

1158 Le " *chant religieux populaire sera intelligemment favorisé, pour que, dans les exercices pieux et sacrés, et dans les actions liturgiques elles-mêmes* ", conformément aux normes de l'Église, " *la voix des fidèles puisse se faire entendre* " (SC 118). Mais, " *les textes destinés au chant sacré seront conformes à la doctrine catholique et même seront tirés de préférence des Saintes Écritures et des sources liturgiques* " (SC 121).

+ Les saintes images :

1192 Les saintes images, présentes dans nos églises et dans nos maisons, sont destinées à *éveiller et à nourrir notre foi* dans le mystère du Christ. *A travers l'icône du Christ et de ses oeuvres de salut, c'est Lui que nous adorons.* A travers les saintes images de la sainte Mère de Dieu, des anges et des saints, nous vénérons les personnes qui y sont représentées.

1159 L'image sacrée, l'icône liturgique, représente principalement le Christ. Elle ne peut pas représenter le Dieu invisible et incompréhensible ; *c'est l'Incarnation du Fils de Dieu* qui a inauguré une nouvelle " *économie* " des images.

1160 L'iconographie chrétienne transcrit par l'image le message évangélique que l'Écriture Sainte transmet par la parole. Image et parole s'éclairent mutuellement : « *Pour dire brièvement notre profession de foi, nous conservons toutes les traditions de*

l'Église écrites ou non écrites qui nous ont été transmises sans changement. L'une d'elles est la représentation picturale des images, qui s'accorde avec la prédication de l'histoire évangélique, en croyant que, vraiment et non pas en apparence, le Dieu Verbe s'est fait homme, ce qui est aussi utile et aussi profitable, car les choses qui s'éclairent mutuellement ont indubitablement une signification réciproque. » (Cc. Nicée II, en 787 : COD 135)

1161 Tous les signes de la célébration liturgique sont relatifs au Christ : les images sacrées de la sainte Mère de Dieu et des saints le sont aussi. Elles signifient en effet le Christ qui est glorifié en eux. Elles manifestent “ la nuée de témoins ” (He 12, 1) qui continuent à participer au salut du monde et auxquels nous sommes unis, surtout dans la célébration sacramentelle. A travers leurs icônes, c'est l'homme “ à l'image de Dieu ”, enfin transfiguré “ à sa ressemblance ” (cf. Rm 8, 29 ; 1 Jn 3, 2), qui se révèle à notre foi, et même les anges, eux aussi récapitulés dans le Christ.

1162 « *La beauté et la couleur des images stimulent ma prière.* C'est une fête pour mes yeux, autant que le spectacle de la campagne stimule mon coeur pour rendre gloire à Dieu » (S. Jean Damascène, imag. 1, 47). La contemplation des icônes saintes, unie à la méditation de la Parole de Dieu et au chant des hymnes liturgiques, entre dans l'harmonie des signes de la célébration pour que le mystère célébré s'imprime dans la mémoire du coeur et s'exprime ensuite dans la vie nouvelle des fidèles.

Les temps liturgiques

1163 « Notre Mère la sainte Église estime qu'il lui appartient de célébrer l'oeuvre salvifique de son divin Époux par une commémoration sacrée, à jours fixes, tout au long de l'année. *Chaque semaine*, au jour qu'elle a appelé “ Jour du Seigneur ”, elle fait mémoire de la Résurrection du Seigneur, qu'elle célèbre encore une fois par an, en même temps que sa bienheureuse passion, par la grande solennité de Pâques. Et elle déploie tout le mystère du Christ pendant *le cycle de l'année*. (...) Tout en célébrant ainsi les mystères de la rédemption, elle ouvre aux fidèles les richesses des vertus et des mérites de son Seigneur ; de la sorte, *ces mystères sont en quelque manière rendus présents tout au long du temps, les fidèles sont mis en contact avec eux et remplis par la grâce du salut* » (SC 102).

1164 Le peuple de Dieu, dès la loi mosaïque, a connu des fêtes fixes à partir de la Pâque, pour commémorer les actions étonnantes du Dieu Sauveur, lui en rendre grâces, en perpétuer le souvenir et apprendre aux nouvelles générations à y conformer leur conduite. Dans le temps de l'Église, situé entre la Pâque du Christ, déjà accomplie une fois pour toutes, et sa consommation dans le Royaume de Dieu, la liturgie célébrée à des jours fixes est tout empreinte de la nouveauté du mystère du Christ.

1165 Lorsque l'Église célèbre le mystère du Christ, il est un mot qui scandé sa prière : “

Aujourd'hui ! ”, en écho à la prière que lui a apprise son Seigneur (cf. Mt 6, 11) et à l'appel de l'Esprit Saint (cf. He 3, 7 – 4, 11 ; Ps 95, 7). Cet “ aujourd'hui ” du Dieu vivant où l'homme est appelé à entrer est “ l'Heure ” de la Pâque de Jésus qui traverse et porte toute l'histoire :

« La vie s'est étendue sur tous les êtres et tous sont remplis d'une large lumière ; l'Orient des orientes envahit l'univers, et Celui qui était “ avant l'étoile du matin ” et avant les astres, immortel et immense, le grand Christ brille sur tous les êtres plus que le soleil. C'est pourquoi, pour nous qui croyons en lui, s'instaure un jour de lumière, long, éternel, qui ne s'éteint pas : la Pâque mystique. » (Pseudo-Hippolyte, pasch. 1, 1-2)

+ Le Jour du Seigneur :

1193 *Le dimanche, “ Jour du Seigneur ”, est le principal jour de la célébration de l'Eucharistie* parce qu'il est le jour de la Résurrection. Il est le *jour de l'assemblée liturgique* par excellence, le jour de la famille chrétienne, le jour de la joie et du repos du travail. Il est “ le *fondement et le noyau de toute l'année liturgique* ” (SC 106).

1166 « *L'Église célèbre le mystère pascal, en vertu d'une tradition apostolique qui remonte au jour même de la Résurrection du Christ, chaque huitième jour, qui est nommé à bon droit le Jour du Seigneur, ou dimanche* » (SC 106). Le jour de la Résurrection du Christ est à la fois le “ premier jour de la semaine ”, mémorial du premier jour de la création, et le “ huitième jour ” où le Christ, après son “ repos ” du grand Sabbat, inaugure le Jour “ que fait le Seigneur ”, le “ jour qui ne connaît pas de soir ” (cf. Matutinum in die Paschatis ritus Byzantini, Oda 9). Le “ repas du Seigneur ” est son centre, car c'est ici que toute la communauté des fidèles rencontre le Seigneur ressuscité qui les invite à son banquet (cf. Jn 21, 12 ; Lc 24, 30) : « Le jour du Seigneur, le jour de la Résurrection, le jour des chrétiens, est notre jour. C'est pour cela qu'il est appelé jour du Seigneur : car c'est ce jour-là que le Seigneur est monté victorieux auprès du Père. » (S. Jérôme, pasch.).

+ L'année liturgique : temporel et sanctoral :

1194 L'Église “ *déploie tout le mystère du Christ pendant le cycle de l'année, de l'Incarnation et la Nativité jusqu'à l'Ascension, jusqu'au jour de la Pentecôte et jusqu'à l'attente de la bienheureuse espérance et de l'Avènement du Seigneur* ” (SC 102).

1168 A partir du Triduum Pascal, comme de sa source de lumière, le temps nouveau de la Résurrection emplit toute l'année liturgique de sa clarté. De proche en proche, de part et d'autre de cette source, *l'année est transfigurée par la Liturgie*. Elle est réellement “ année de grâce du Seigneur ” (cf. Lc 4, 19). L'économie du salut est à l'oeuvre dans le cadre du temps, mais depuis son accomplissement dans la Pâque de Jésus et l'effusion de l'Esprit Saint, la fin de l'histoire est anticipée, “ en avant-goût ”, et le Royaume de Dieu entre dans notre temps.

Pour aller plus loin :

Pour aller plus loin : - Catéchisme de l'Église Catholique, IIe partie, 1re section, ch. 2, art. 1 : Célébrer la liturgie de l'Église : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

- « Faisant mémoire des saints, en premier lieu de la sainte Mère de Dieu, puis des apôtres, des martyrs et des autres saints, à des jours fixes de l'année liturgique, l'Église de la terre manifeste qu'elle est unie à la liturgie céleste ; elle glorifie le Christ d'avoir accompli son salut dans ses membres glorifiés ; leur exemple la stimule sur son chemin vers le Père. » **(1195)**

- Quelle place tient la vie liturgique avec toutes ses fêtes dans ma vie ? Quelle dévotion ai-je pour les saints ? Est-ce que je cherche à les remercier de leur intercession et à suivre leurs exemples ?

23. Année de la foi: 5e Dimanche après Pâques

La liturgie (IV)

Dernier volet sur la liturgie : parce qu'elle est le culte public que l'Église rend au Père par le Fils dans l'Esprit Saint et en même temps l'oeuvre de sanctification des hommes, elle s'étend à tous les moments de la journée qu'elle sanctifie et atteint tous les lieux où elle s'incarne tout en gardant sa note d'universalité.

La Liturgie des Heures ou « Office divin »



1174 *Le mystère du Christ, son Incarnation et sa Pâque, que nous célébrons dans l'Eucharistie, spécialement dans l'assemblée dominicale, pénètre et transfigure le temps de chaque jour par la célébration de la Liturgie des Heures, " l'Office divin " (cf. SC IV, 83-101). Cette célébration, en fidélité aux recommandations apostoliques de prier sans cesse (cf. 1 Th 5, 15 ; Ep 6, 18), " s'est constituée de telle façon que le déroulement du jour et de la nuit soit consacré par la louange de Dieu " (SC 84). Elle est " la prière publique de l'Église " (SC 98) dans laquelle les fidèles (clercs, religieux et laïcs) exercent le sacerdoce royal des baptisés. Célébrée " selon la forme approuvée " par l'Église, la Liturgie des Heures " est vraiment la voix de l'Épouse elle-même qui s'adresse à son Époux ; et même aussi, c'est la prière du Christ avec son Corps au Père " (SC 84).*

1175 La Liturgie des Heures est *destinée à devenir la prière de tout le Peuple de Dieu*. En elle, *le Christ lui-même “ continue à exercer sa fonction sacerdotale par son Église ”* (SC 83) ; chacun y participe selon sa place propre dans l'Église et les circonstances de sa vie : les prêtres en tant qu'adonnés au ministère pastoral, parce qu'ils sont appelés à rester assidus à la prière et au service de la Parole (cf. SC 86 ; 96 ; PO 5) ; *les religieux et religieuses*, de par le charisme de leur vie consacrée (cf. SC 98) ; *tous les fidèles* selon leurs possibilités : “ Les pasteurs veilleront à ce que les Heures principales, surtout les Vêpres, les dimanches et jours de fêtes solennelles, soient célébrées en commun dans l'église. On recommande aux laïcs eux-mêmes la récitation de l'office divin, soit avec les prêtres, soit lorsqu'ils sont réunis entre eux, voire individuellement ” (SC 100).

1176 Célébrer la Liturgie des Heures exige non seulement *d'harmoniser la voix avec le coeur* qui prie, mais aussi “ de se procurer une connaissance plus abondante de la liturgie et de la Bible, principalement des psaumes ” (SC 90).

1177 Les hymnes et les litanies de la Prière des Heures insèrent la prière des psaumes dans le temps de l'Église, exprimant le symbolisme du moment de la journée, du temps liturgique ou de la fête célébrée. De plus, la lecture de la Parole de Dieu à chaque Heure (avec les répons ou les tropaires qui la suivent), et, à certaines Heures, les lectures des Pères et maîtres spirituels, révèlent plus profondément le sens du Mystère célébré, aident à l'intelligence des psaumes et préparent à l'oraison silencieuse. La *lectio divina*, où la Parole de Dieu est lue et méditée pour devenir prière, est ainsi enracinée dans la célébration liturgique.

1178 La Liturgie des Heures, qui est comme *un prolongement de la célébration eucharistique*, *n'exclut pas mais appelle de manière complémentaire les diverses dévotions* du Peuple de Dieu, particulièrement l'adoration et le culte du Saint Sacrement.

Les lieux de la liturgie

1197 - 1198 Le Christ est le vrai Temple de Dieu, “ le lieu où réside sa gloire ” ; par la grâce de Dieu, les chrétiens deviennent, eux aussi, temples de l'Esprit Saint, les pierres vivantes dont est bâtie l'Église. *Dans sa condition terrestre, l'Église a besoin de lieux* où la communauté puisse se rassembler : nos églises visibles, lieux saints, images de la Cité sainte, la Jérusalem céleste vers laquelle nous cheminons en pèlerins.

1199 *C'est dans ces églises que l'Église célèbre le culte public à la gloire de la Trinité Sainte*, qu'elle entend la Parole de Dieu et chante ses louanges, qu'elle fait monter sa prière, et qu'elle offre le Sacrifice du Christ, sacramentellement présent au milieu de l'assemblée. Ces églises sont aussi des *lieux de recueillement et de prière personnelle*.

1180 Lorsque l'exercice de la liberté religieuse n'est pas entravé (cf. DH 4), les chrétiens construisent des édifices destinés au culte divin. *Ces églises visibles ne sont pas de simples lieux de rassemblement mais elles signifient et manifestent l'Église vivante en ce lieu, demeure de Dieu avec les hommes réconciliés et unis dans le Christ.*

1181 « La maison de prière où l'Eucharistie est célébrée et conservée, où les fidèles se rassemblent, où la présence du Fils de Dieu notre Sauveur, offert pour nous sur l'autel du sacrifice, est honorée pour le soutien et le réconfort des chrétiens, *cette maison doit être belle et adaptée à la prière et aux célébrations eucharistiques.* » (PO 5 ; cf. SC 122-127) Dans cette " maison de Dieu ", la vérité et l'harmonie des signes qui la constituent doivent *manifeste le Christ qui est présent et agit en ce lieu* (cf. SC 7).

1182 *L'autel de la Nouvelle Alliance est la Croix du Seigneur* (cf. He 13, 10) de laquelle découlent les sacrements du mystère pascal. Sur l'autel, qui est le *centre de l'église*, est rendu présent le sacrifice de la croix sous les signes sacramentels. Il est aussi la Table du Seigneur, à laquelle le Peuple de Dieu est invité (cf. IGMR 259). Dans certaines liturgies orientales, l'autel est aussi le symbole du Tombeau (le Christ est vraiment mort et vraiment ressuscité).

1183 *Le tabernacle* doit être situé " dans les églises en un lieu des plus dignes, avec le plus grand honneur " (MF). La noblesse, la disposition et la sécurité du tabernacle eucharistique (SC 128) doivent favoriser l'adoration du Seigneur réellement présent dans le Saint Sacrement de l'autel.

Diversité liturgique et unité du mystère

+ Traditions liturgiques et catholicité de l'Église :

1200 De la première Communauté de Jérusalem jusqu'à la Parousie, c'est *le même mystère pascal que célèbrent, en tout lieu, les Églises de Dieu fidèles à la foi apostolique.* Le mystère célébré dans la liturgie est *un*, mais les formes de sa célébration sont *diverses*.

1201 La richesse insondable du Mystère du Christ est telle qu'aucune tradition liturgique ne peut en épuiser l'expression. L'histoire de l'éclosion et du développement de ces rites témoigne d'une étonnante complémentarité. Lorsque les Églises ont vécu ces traditions liturgiques en communion dans la foi et dans les sacrements de la foi, elles se sont enrichies mutuellement et elles grandissent dans la fidélité à la Tradition et à la mission commune à toute l'Église (cf. EN 63-64).

1202 Les diverses traditions liturgiques sont nées en raison même de la mission de l'Église. Les Églises d'une même aire géographique et culturelle en sont venues à célébrer le Mystère du Christ à travers des expressions particulières, culturellement

typées : dans la tradition du “ dépôt de la foi ” (2 Tm 1, 14), dans le symbolisme liturgique, dans l’organisation de la communion fraternelle, dans l’intelligence théologique des mystères et dans des types de sainteté. Ainsi, le Christ, Lumière et Salut de tous les peuples, est manifesté par la vie liturgique d’une Église, au peuple et à la culture auxquels elle est envoyée et dans lesquels elle est enracinée. L’Église est catholique : elle peut intégrer dans son unité, en les purifiant, toutes les vraies richesses des cultures (cf. LG 23 ; UR 4).

1203 Les traditions liturgiques, ou rites, actuellement en usage dans l’Église sont le *rite latin* (principalement le *rite romain*, mais aussi les rites de *certaines Églises locales* comme le rite ambrosien, ou de *certaines ordres religieux*) et les *rites byzantin, alexandrin ou copte, syriaque, arménien, maronite et chaldéen*. « Obéissant fidèlement à la tradition, le saint Concile déclare que *la sainte Mère l’Église considère comme égaux en droit et en dignité tous les rites légitimement reconnus*, et qu’elle veut, à l’avenir, les conserver et *les favoriser de toutes manières*. » (SC 4)

1208 Les diverses traditions liturgiques, ou rites, légitimement reconnues, parce qu’elles signifient et communiquent le même mystère du Christ, *manifestent la catholicité de l’Église*.

1209 Le critère qui assure l’unité dans la pluriformité des traditions liturgiques est *la fidélité à la Tradition apostolique*, c’est-à-dire : la communion dans la foi et les sacrements reçus des apôtres, communion qui est signifiée et garantie par la succession apostolique.

+ Liturgie et cultures :

1204 La célébration de la liturgie doit donc correspondre au génie et à la culture des différents peuples (cf. SC 37-40). Pour que le mystère du Christ soit “ porté à la connaissance de toutes les nations pour les amener à l’obéissance de la foi ” (Rm 16, 26), il doit être annoncé, célébré et vécu dans toutes les cultures, de sorte que celles-ci ne sont pas abolies mais rachetées et accomplies par lui (cf. CT 53). C’est avec et par leur culture humaine propre, assumée et transfigurée par le Christ, que la multitude des enfants de Dieu ont accès auprès du Père, pour le glorifier, en un seul Esprit.

1205 « *Dans la liturgie, surtout celle des sacrements, il existe une partie immuable – parce qu’elle est d’institution divine –, dont l’Église est gardienne, et des parties susceptibles de changement, qu’elle a le pouvoir, et parfois même le devoir, d’adapter aux cultures des peuples récemment évangélisés.* » (Jean Paul II, I. ap. “ Vicesimus quintus annus ” 16. Cf. SC 21)

1206 « La diversité liturgique peut être source d'enrichissement, elle peut aussi provoquer des tensions, des incompréhensions réciproques et même des schismes. Dans ce domaine, il est clair que *la diversité ne doit pas nuire à l'unité*. Elle ne peut s'exprimer que dans la fidélité à la foi commune, aux signes sacramentels que l'Église a reçus du Christ, et à la communion hiérarchique. L'adaptation aux cultures exige une conversion du cœur, et, s'il le faut, des ruptures avec des habitudes ancestrales incompatibles avec la foi catholique. » (*ibid.*)

Pour aller plus loin :

Pour aller plus loin : - *Catéchisme de l'Église Catholique*, IIe partie, 1re section, ch. 2, art. 1 : Célébrer la liturgie de l'Église : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

- Quelle place puis-je accorder à l'office divin dans ma vie de prière ? Est-ce que je cherche à participer aux vêpres des grandes fêtes ?

- Chercher à connaître et aimer les grandes traditions liturgiques, en particulier celles des Eglises orientales.

HS6. Année de la foi: Ascension

L'Ascension de Jésus

La fête de l'Ascension est pour nous l'occasion de fortifier notre foi dans le sixième article de notre Credo : « Jésus est monté aux cieux, Il siège à la droite de Dieu, le Père Tout-Puissant » et dans le septième article : « D'où Il viendra juger les vivants et les morts ».

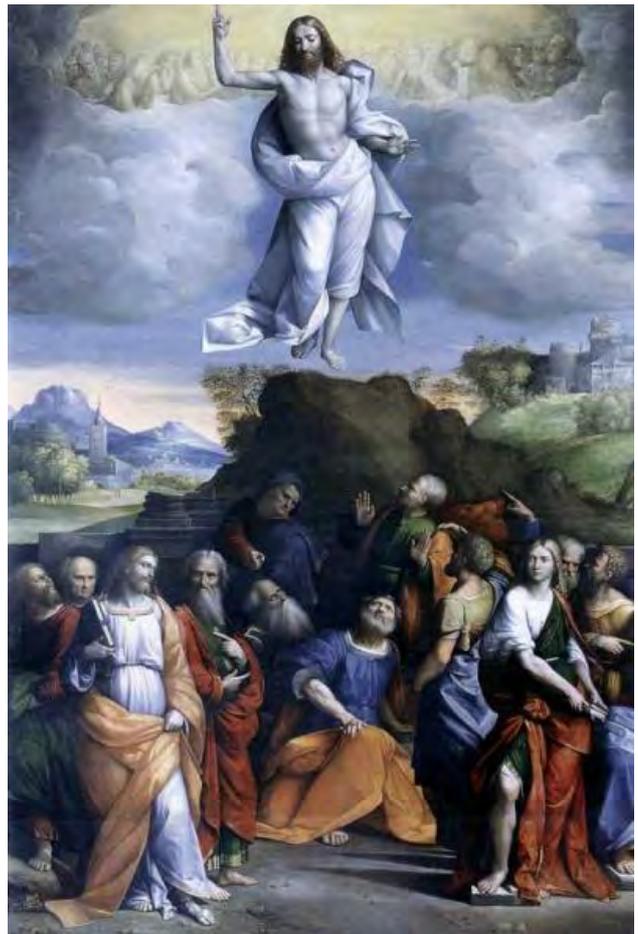
L'Ascension

+ L'entrée dans la gloire divine :

659 « Or le Seigneur Jésus, après leur avoir parlé, fut enlevé au ciel et il s'assit à la droite de Dieu » (Mc 16, 19). *Le Corps du Christ a été glorifié dès l'instant de sa Résurrection* comme le prouvent les propriétés nouvelles et surnaturelles dont jouit désormais son corps en permanence (cf. Lc 24, 31 ; Jn 20, 19. 26). *Mais pendant les quarante jours* où il va manger et boire familièrement avec ses disciples (cf. Ac 10, 41) et les instruire sur le Royaume (cf. Ac 1, 3), *sa gloire reste encore voilée* sous les traits d'une humanité ordinaire (cf. Mc 16, 12 ; Lc 24, 15 ; Jn 20, 14-15 ; 21, 4). La dernière apparition de Jésus se termine par *l'entrée irréversible de son humanité dans la gloire divine* symbolisée par la nuée (cf. Ac 1, 9 ; cf. aussi Lc 9, 34-35 ; Ex 13, 22) et par le ciel (cf. Lc 24, 51) où il siège désormais à la droite de Dieu (cf. Mc 16, 19 ; Ac 2, 33 ; 7, 56 ; cf. aussi Ps 110, 1).

660 Le caractère voilé de la gloire du Ressuscité pendant ce temps transparaît dans sa parole mystérieuse à Marie-Madeleine : « Je ne suis pas encore monté vers le Père. Mais va vers mes frères et dis-leur : Je monte vers mon Père et votre Père, vers mon Dieu et votre Dieu » (Jn 20, 17). Ceci indique une différence de manifestation entre la gloire du Christ ressuscité et celle du Christ exalté à la droite du Père. *L'événement à la fois historique et transcendant de l'Ascension* marque la transition de l'une à l'autre.

665 L'ascension du Christ marque *l'entrée définitive de l'humanité de Jésus dans le domaine céleste de Dieu d'où il reviendra* (cf. Ac 1, 11), mais qui entre-temps le cache aux yeux des hommes (cf. Col 3, 3).



661 Cette dernière étape demeure étroitement unie à la première, c'est-à-dire à la descente du ciel réalisée dans l'Incarnation. Seul celui qui est " sorti du Père " peut " retourner au Père " : le Christ (cf. Jn 16, 28). « *Personne n'est jamais monté aux cieux sinon le Fils de l'Homme qui est descendu des cieux* » (Jn 3, 13 ; cf. Ep 4, 8-10). Laissée à ses forces naturelles, l'humanité n'a pas accès à la " Maison du Père " (Jn 14, 2), à la vie et à la félicité de Dieu. Le Christ seul a pu ouvrir cet accès à l'homme, « de sorte que nous, ses membres, nous ayons l'espérance de le rejoindre là où Lui, notre Tête et notre Principe, nous a précédés » (MR, Préface de l'Ascension).

662 « Moi, une fois élevé de terre, j'attirerai tous les hommes à moi » (Jn 12, 32). *L'élévation sur la Croix signifie et annonce l'élévation de l'Ascension au ciel.* Elle en est le début. Jésus-Christ, l'unique Prêtre de l'Alliance nouvelle et éternelle, n'est pas « entré dans un sanctuaire fait de mains d'hommes (...) mais dans le ciel, afin de paraître maintenant à la face de Dieu en notre faveur » (He 7, 24). *Au ciel le Christ exerce en permanence son sacerdoce*, « étant toujours vivant pour *intercéder* en faveur de ceux qui par lui s'avancent vers Dieu » (He 9, 25). Comme « grand prêtre des biens à venir » (He 9, 11), il est *le centre et l'acteur principal de la liturgie* qui honore le Père dans les cieux (cf. Ap 4, 6-11).

+ « Il siège à la droite du Père » :

663 Le Christ, désormais, *siège à la droite du Père* : « Par droite du Père nous entendons la gloire et l'honneur de la divinité, où celui qui existait comme Fils de Dieu avant tous les siècles comme Dieu et consubstantiel au Père, s'est assis corporellement après qu'il s'est incarné et que sa chair a été glorifiée » (S. Jean Damascène, f. o. 4, 2).

664 *La session à la droite du Père signifie l'inauguration du règne du Messie*, accomplissement de la vision du prophète Daniel concernant le Fils de l'homme : « A lui fut conféré empire, honneur et royaume, et tous les peuples, nations et langues le servirent. Son empire est un empire à jamais, qui ne passera point et son royaume ne sera point détruit » (Dn 7, 14). A partir de ce moment, les apôtres sont devenus les témoins du " Règne qui n'aura pas de fin " (Symbole de Nicée-Constantinople).

« D'où Il viendra juger les vivants et les morts »

+ L'attente du retour glorieux : Le Christ règne déjà par l'Église...

668 « Le Christ est mort et revenu à la vie pour être le Seigneur des morts et des vivants » (Rm 14, 9). *L'Ascension du Christ au Ciel signifie sa participation, dans son humanité, à la puissance et à l'autorité de Dieu lui-même.* Jésus-Christ est *Seigneur* : il

possède tout pouvoir dans les cieux et sur la terre. Il est « au-dessus de toute autorité, pouvoir, puissance et souveraineté », car le Père « a tout mis sous ses pieds » (Ep 1, 20-22). *Le Christ est le Seigneur du cosmos* (cf. Ep 4, 10 ; 1 Co 15, 24. 27-28) *et de l'histoire*. En lui, l'histoire de l'homme et même toute la création trouvent leur « récapitulation » (Ep 1, 10), leur achèvement transcendant.

669 Comme Seigneur, *le Christ est aussi la tête de l'Église qui est son Corps* (cf. Ep 1, 22). Élevé au ciel et glorifié, ayant ainsi accompli pleinement sa mission, *il demeure sur la terre dans son Église*. La Rédemption est la source de l'autorité que le Christ, par son Esprit Saint, exerce sur l'Église (cf. Ep 4, 11-13). « *Le règne du Christ est déjà mystérieusement présent dans l'Église* », « germe et commencement de ce Royaume sur la terre » (LG 3 ; 5).

670 Depuis l'Ascension, le dessein de Dieu est entré dans son accomplissement. Nous sommes déjà à « la dernière heure » (1 Jn 2, 18 ; cf. 1 P 4, 7). « Ainsi donc *déjà les derniers temps sont arrivés pour nous*. Le renouvellement du monde est irrévocablement acquis et, en toute réalité, anticipé dès maintenant : en effet, déjà sur la terre l'Église est parée d'une sainteté imparfaite mais véritable » (LG 48). Le Royaume du Christ manifeste déjà sa présence par les signes miraculeux (cf. Mc 16, 17-18) qui accompagnent son annonce par l'Église (cf. Mc 16, 20).

+ ... en attendant que tout Lui soit soumis :

671 *Déjà présent dans son Église, le Règne du Christ n'est cependant pas encore achevé* « avec puissance et grande gloire » (Lc 21, 27 ; cf. Mt 25, 31) par l'avènement du Roi sur la terre. Ce Règne est *encore attaqué par les puissances mauvaises* (cf. 2 Th 2, 7) *même si elles ont été déjà vaincues* à la base par la Pâque du Christ. Jusqu'à ce que tout lui ait été soumis (cf. 1 Co 15, 28), « jusqu'à l'heure où seront réalisés les nouveaux cieux et la nouvelle terre où la justice habite, l'Église en pèlerinage porte dans ses sacrements et ses institutions, qui relèvent de ce temps, la figure du siècle qui passe ; elle vit elle-même parmi les créatures qui gémissent présentement encore dans les douleurs de l'enfantement et attendent la manifestation des fils de Dieu » (LG 48). Pour cette raison les chrétiens prient, surtout dans l'Eucharistie (cf. 1 Co 11, 26), pour *hâter le retour du Christ* (cf. 2 P 3, 11-12) en lui disant : « Viens, Seigneur » (1 Co 16, 22 ; Ap 22, 17. 20).

672 Le Christ a affirmé avant son Ascension que ce n'était pas encore l'heure de l'établissement glorieux du Royaume messianique attendu par Israël (cf. Ac 1, 6-7) qui devait apporter à tous les hommes, selon les prophètes (cf. Is 11, 1-9), l'ordre définitif de la justice, de l'amour et de la paix. *Le temps présent est, selon le Seigneur, le temps de l'Esprit et du témoignage* (cf. Ac 1, 8), mais c'est aussi un temps encore marqué par

la “ détresse ” (1 Co 7, 26) et l'épreuve du mal (cf. Ep 5, 16) qui n'épargne pas l'Église (cf. 1 P 4, 17) et inaugure les combats des derniers jours (cf. 1 Jn 2, 18 ; 4, 3 ; 1 Tm 4, 1). C'est *un temps d'attente et de veille* (cf. Mt 25, 1. 13 ; Mc 13, 33-37).

673 Depuis l'Ascension, *l'avènement du Christ dans la gloire est imminent* (cf. Ap 22, 20) *même s'il ne nous « appartient pas de connaître les temps et les moments que le Père a fixés de sa seule autorité »* (Ac 1, 7 ; cf. Mc 13, 32). Cet avènement eschatologique peut s'accomplir à tout moment (cf. Mt 24, 44 ; 1 Th 5, 2) même s'il est “ retenu ”, lui et l'épreuve finale qui le précédera (cf. 2 Th 2, 3-12).

+ Pour juger les vivants et les morts :

681 Au Jour du Jugement, lors de la fin du monde, le Christ viendra dans la gloire pour accomplir le triomphe définitif du bien sur le mal qui, comme le grain et l'ivraie, auront grandi ensemble au cours de l'histoire.

678 A la suite des prophètes (cf. Dn 7, 10 ; Jl 3-4 ; Mi 3, 19) et de Jean-Baptiste (cf. Mt 3, 7-12), Jésus a annoncé dans sa prédication *le Jugement du dernier Jour*. Alors seront mis en lumière la conduite de chacun (cf. Mc 12, 38-40) et le secret des coeurs (cf. Lc 12, 1-3 ; Jn 3, 20-21 ; Rm 2, 16 ; 1 Co 4, 5). Alors sera condamnée l'incrédulité coupable qui a tenu pour rien la grâce offerte par Dieu (cf. Mt 11, 20-24 ; 12, 41-42). L'attitude par rapport au prochain révélera l'accueil ou le refus de la grâce et de l'amour divin (cf. Mt 5, 22 ; 7, 1-5). Jésus dira au dernier jour : « Tout ce que vous avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait » (Mt 25, 40).

679 Le Christ est Seigneur de la vie éternelle. Le plein droit de juger définitivement les oeuvres et les coeurs des hommes appartient à Lui en tant que Rédempteur du monde. Il a “ acquis ” ce droit par sa Croix. Aussi le Père a-t-il remis « le jugement tout entier au Fils » (Jn 5, 22 ; cf. Jn 5, 27 ; Mt 25, 31 ; Ac 10, 42 ; 17, 31 ; 2 Tm 4, 1). Or, le Fils n'est pas venu pour juger, mais pour sauver (cf. Jn 3, 17) et pour donner la vie qui est en lui (cf. Jn 5, 26). *C'est par le refus de la grâce en cette vie que chacun se juge déjà lui-même* (cf. Jn 3, 18 ; 12, 48), *reçoit selon ses oeuvres* (cf. 1 Co 3, 12-15) *et peut même se damner pour l'éternité* en refusant l'Esprit d'amour (cf. Mt 12, 32 ; He 6, 4-6 ; 10, 26-31).

Pour aller plus loin :

- Catéchisme de l'Église Catholique, Ire partie, 2e section, ch. 2, art. 6 : Jésus est monté aux cieux, Il siège à la droite de Dieu, le Père Tout-Puissant :

<http://www.vatican.va/archive/FRA00...> et : D'où Il viendra juger les vivants et les morts : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

« Jésus-Christ, tête de l'Église, nous précède dans le Royaume glorieux du Père pour que nous, membres de son corps, vivions dans l'espérance d'être un jour éternellement avec lui. » (666) - « En venant à la fin des temps juger les vivants et les morts, le Christ glorieux révélera la disposition secrète des cœurs et rendra à chaque homme selon ses œuvres et selon son accueil ou son refus de la grâce. » (682). Quelle place tient dans ma vie le désir du ciel et la préparation au Jugement dernier ?

24. Année de la foi: Dimanche après l'Ascension

L'Esprit Saint

En ce dimanche après l'Ascension, nous sommes dans la grande neuvaine préparatoire à la fête de la Pentecôte qui commémore l'envoi de l'Esprit Saint lors de sa descente sur les Apôtres. Méditons sur l'Esprit Saint et son action.

L'Esprit Saint, troisième Personne de la Sainte Trinité

684 L'Esprit Saint, par sa grâce, est premier dans l'éveil de notre foi et dans la vie nouvelle qui est de connaître le Père et celui qu'il a envoyé, Jésus-Christ (cf. Jn 17, 3). Cependant il est *dernier dans la révélation des Personnes de la Trinité Sainte*. S. Grégoire de Nazianze, " le Théologien ", explique cette progression par la pédagogie de la " condescendance " divine : « L'Ancien Testament proclamait manifestement le Père, le Fils plus obscurément. Le



Nouveau a manifesté le Fils, a fait entrevoir la divinité de l'Esprit. Maintenant l'Esprit a droit de cité parmi nous et nous accorde une vision plus claire de lui-même. » (S. Grégoire de Naz., or. theol. 5, 26).

685 Croire en l'Esprit Saint c'est donc professer que l'Esprit Saint est l'une des Personnes de la Trinité Sainte, consubstantielle au Père et au Fils, " adoré et glorifié avec le Père et le Fils " (Symbole de Nicée-Constantinople). C'est pourquoi il a été question du mystère divin de l'Esprit Saint dans la " théologie " trinitaire. Ici il ne s'agira donc de l'Esprit Saint que dans " l'économie " divine.

258 Toute l'économie divine est l'oeuvre commune des trois personnes divines. Car de même qu'elle n'a qu'une seule et même nature, la Trinité n'a *qu'une seule et même opération* (cf. Cc Constantinople II en 553 : DS 421). (...) Cependant, *chaque personne divine opère l'oeuvre commune selon sa propriété personnelle*. (...) Ce sont surtout les missions divines de l'Incarnation du Fils et du don du Saint-Esprit qui manifestent les propriétés des personnes divines.

686 L'Esprit Saint est à l'oeuvre avec le Père et le Fils du commencement à la consommation du dessein de notre salut. Mais c'est dans les " derniers temps ", inaugurés avec l'Incarnation rédemptrice du Fils, qu'Il est révélé et donné, reconnu et accueilli comme Personne.

+ La mission conjointe du Fils et de l'Esprit Saint :

689 Celui que le Père a envoyé dans nos cœurs, *l'Esprit de son Fils* (cf. Ga 4, 6) est *réellement Dieu. Consubstantiel au Père et au Fils*, il en est inséparable, tant dans la Vie intime de la Trinité que dans son don d'amour pour le monde. Mais en adorant la Trinité Sainte, vivifiante, consubstantielle et indivisible, la foi de l'Église professe aussi la distinction des Personnes. Quand le Père envoie son Verbe, Il envoie toujours son Souffle : *mission conjointe où le Fils et l'Esprit Saint sont distincts mais inséparables*. Certes, c'est le Christ qui paraît, Lui, l'Image visible du Dieu invisible, mais c'est l'Esprit Saint qui Le révèle.

690 Jésus est Christ, " oint ", parce que *l'Esprit en est l'Onction* et tout ce qui advient à partir de l'Incarnation découle de cette plénitude (cf. Jn 3, 34). Quand enfin le Christ est glorifié (cf. Jn 7, 39), il peut à son tour, d'auprès du Père, envoyer l'Esprit à ceux qui croient en lui : il leur communique sa Gloire (cf. Jn 17, 22), c'est-à-dire l'Esprit Saint qui le glorifie (cf. Jn 16, 14). La mission conjointe se déploiera dès lors dans les enfants adoptés par le Père dans le Corps de son Fils : *la mission de l'Esprit d'adoption sera de les unir au Christ et de les faire vivre en lui*.

+ L'Esprit Saint – le Don de Dieu :

733 " Dieu est Amour " (1 Jn 4, 8. 16) et *l'Amour est le premier don*, il contient tous les autres. Cet amour, " Dieu l'a répandu dans nos cœurs par l'Esprit qui nous fut donné " (Rm 5, 5). **734** Parce que nous sommes morts, ou, au moins, blessés par le péché, le premier effet du don de l'Amour est la *rémission de nos péchés*. C'est la communion de l'Esprit Saint (2 Co 13, 13) qui, dans l'Église, *redonne aux baptisés la ressemblance divine perdue par le péché*. **735** Il donne alors les " arrhes " ou les " prémices " de notre Héritage (cf. Rm 8, 23 ; 2 Co 1, 21) : la Vie même de la Trinité Sainte qui est d'aimer " comme il nous a aimés " (cf. 1 Jn 4, 11-12). Cet amour (la charité de 1 Co 13) est le principe de la vie nouvelle dans le Christ, rendue possible puisque nous avons " reçu une

force, celle de l'Esprit Saint " (Ac 1, 8). **736** *C'est par cette puissance de l'Esprit que les enfants de Dieu peuvent porter du fruit.* Celui qui nous a greffés sur la vraie Vigne, nous fera porter " le fruit de l'Esprit qui est charité, joie, paix, longanimité, serviabilité, bonté, confiance dans les autres, douceur, maîtrise de soi " (Ga 5, 22-23). " *L'Esprit est notre Vie* " : plus nous renonçons à nous-mêmes (cf. Mt 16, 24-26), plus " l'Esprit nous fait aussi agir " (Ga 5, 25).

Le nom, les appellations et les symboles de l'Esprit Saint

+ Le nom propre de l'Esprit Saint :

691 " *Saint-Esprit* ", tel est le *nom propre de Celui que nous adorons et glorifions avec le Père et le Fils.* L'Église l'a reçu du Seigneur et le professe dans le Baptême de ses nouveaux enfants (cf. Mt 28, 19). Le terme " Esprit " traduit le terme hébreu *Ruah* qui, dans son sens premier, signifie souffle, air, vent. Jésus utilise justement l'image sensible du vent pour suggérer à Nicodème la nouveauté transcendante de Celui qui est personnellement *le Souffle de Dieu*, l'Esprit divin (cf. Jn 3, 5-8). D'autre part, Esprit et Saint sont des *attributs divins communs* aux Trois Personnes divines. *Mais en joignant les deux termes, l'Écriture, la liturgie et le langage théologique désignent la Personne ineffable de l'Esprit Saint, sans équivoque possible avec les autres emplois des termes " esprit " et " saint ".*

+ Les appellations de l'Esprit Saint :

692 Jésus, lorsqu'il annonce et promet la venue de l'Esprit Saint, le nomme le " *Paraclet* ", littéralement : " celui qui est appelé auprès ", *ad-vocatus* (Jn 14, 16. 26 ; 15, 26 ; 16, 7). " Paraclet " est traduit habituellement par " *Consolateur* ", Jésus étant le premier consolateur (cf. 1 Jn 2, 1). Le Seigneur lui-même appelle l'Esprit Saint " *l'Esprit de Vérité* " (Jn 16, 13).

693 Outre son nom propre, qui est le plus employé dans les Actes des apôtres et les Épîtres, on trouve chez S. Paul les appellations : *l'Esprit de la promesse* (Ga 3, 14 ; Ep 1, 13), *l'Esprit d'adoption* (Rm 8, 15 ; Ga 4, 6), *l'Esprit du Christ* (Rm 8, 11), *l'Esprit du Seigneur* (2 Co 3, 17), *l'Esprit de Dieu* (Rm 8, 9. 14 ; 15, 19 ; 1 Co 6, 11 ; 7, 40), et chez S. Pierre, *l'Esprit de gloire* (1 P 4, 14).

+ Les symboles de l'Esprit Saint :

694 *L'eau.* Le symbolisme de l'eau est *significatif de l'action de l'Esprit Saint dans le Baptême*, puisque, après l'invocation de l'Esprit Saint, elle devient le signe sacramentel efficace de la nouvelle naissance : de même que la gestation de notre première naissance s'est opérée dans l'eau, de même l'eau baptismale signifie réellement que

notre naissance à la vie divine nous est donnée dans l'Esprit Saint. Mais “ baptisés dans un seul Esprit ”, nous sommes aussi “ *abreuvés d'un seul Esprit* ” (1 Co 12, 13) : l'Esprit est donc aussi personnellement *l'Eau vive* qui jaillit du Christ crucifié (cf. Jn 19, 34) comme de sa source et qui en nous jaillit en Vie éternelle (cf. Jn 4, 10-14).

695 *L'onction.* Le symbolisme de l'onction d'huile est aussi significatif de l'Esprit Saint, jusqu'à en devenir le synonyme (cf. 1 Jn 2, 20. 27 ; 2 Co 1, 21). Dans l'initiation chrétienne, elle est le signe sacramentel de la Confirmation, appelée justement dans les Églises d'Orient “ *Chrismation* ”. Mais pour en saisir toute la force, il faut revenir à l'Onction première accomplie par l'Esprit Saint : celle de Jésus. *Christ* (“ Messie ” à partir de l'hébreu) signifie “ *Oint* ” de l'Esprit de Dieu. Jésus est l'Oint de Dieu d'une manière unique : l'humanité que le Fils assume est totalement “ ointe de l'Esprit Saint ”. Jésus est constitué “ *Christ* ” par l'Esprit Saint (cf. Lc 4, 18-19 ; Is 61, 1).

696 *Le feu.* Le feu *symbolise l'énergie transformante des actes de l'Esprit Saint.* (...) C'est sous la forme de langues “ qu'on eût dites de feu ” que l'Esprit Saint se pose sur les disciples au matin de la Pentecôte et les remplit de lui (Ac 2, 3-4). La tradition spirituelle retiendra ce symbolisme du feu comme l'un des plus expressifs de l'action de l'Esprit Saint (cf. S. Jean de la Croix, *Ilama*). “ N'éteignez pas l'Esprit ” (1 Th 5, 19).

697 *La nuée et la lumière.* Ces deux symboles sont inséparables dans les manifestations de l'Esprit Saint. (...) C'est Celui-ci qui vient sur la Vierge Marie et la prend “ sous son ombre ” pour qu'elle conçoive et enfante Jésus (Lc 1, 35). Sur la montagne de la Transfiguration, c'est lui qui “ survient dans la nuée qui prend sous son ombre ” Jésus, Pierre, Jacques et Jean (Lc 9, 34-35). C'est enfin la même Nuée qui “ dérobe Jésus aux yeux ” des disciples le jour de l'Ascension (Ac 1, 9) et qui le révélera Fils de l'homme dans sa Gloire au Jour de son Avènement (cf. Lc 21, 27).

698 *Le sceau* est un symbole proche de celui de l'Onction. Parce qu'elle indique l'effet indélébile de l'Onction de l'Esprit Saint dans les sacrements du Baptême, de la Confirmation et de l'Ordre, l'image du sceau (*sphragis*) a été utilisée dans certaines traditions théologiques pour exprimer le “ caractère ” ineffaçable imprimé par ces trois sacrements qui ne peuvent être réitérés.

699 *La main.* C'est en imposant les mains que Jésus guérit les malades (cf. Mc 6, 5 ; 8, 23) et bénit les petits enfants. En son nom, les apôtres feront de même (cf. Mc 16, 18). Mieux encore, *c'est par l'imposition des mains des apôtres que l'Esprit Saint est donné* (cf. Ac 8, 17-19).

700 *Le doigt.* Si la Loi de Dieu a été écrite sur des tables de pierre “ par le doigt de Dieu ” (Ex 31, 18), “ la lettre du Christ ”, remise aux soins des apôtres, “ est écrite avec l'Esprit du Dieu vivant, non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair, sur les cœurs

” (2 Co 3, 3). L’hymne “ *Veni, Creator Spiritus* ” invoque l’Esprit Saint comme “ *le doigt de la droite du Père* ” (In Dominica Pentecostes, Hymnus ad I et II Vesperas).

701 *La colombe. Quand le Christ remonte de l’eau de son baptême, l’Esprit Saint, sous forme d’une colombe, descend sur lui et y demeure* (cf. Mt 3, 16 par.). L’Esprit descend et repose dans le cœur purifié des baptisés. Le symbole de la colombe pour suggérer l’Esprit Saint est traditionnel dans l’iconographie chrétienne.

Pour aller plus loin :

Pour aller plus loin : - *Catéchisme de l’Eglise Catholique*, Ire partie, Ire partie, 2e section, ch. 3, art. 8 : Je crois en l’Esprit Saint : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

-« “ Par communion avec lui, l’Esprit Saint rend spirituels, rétablit au Paradis, ramène au Royaume des cieux et à l’adoption filiale, donne la confiance d’appeler Dieu Père et de participer à la grâce du Christ, d’être appelé enfant de lumière et d’avoir part à la gloire éternelle. ” (S. Basile, Spir. 15, 36) » **(736)** - Réciter chaque jour qui précède la Pentecôte l’hymne “ *Veni, Creator Spiritus* ” : https://fr.wikipedia.org/wiki/Veni_...

25. Année de la foi: Dimanche de la Pentecôte

L'effusion du Saint-Esprit

« *Le jour de la Pentecôte* (au terme des sept semaines Pascales), la Pâque du Christ s'accomplit dans *l'effusion de l'Esprit Saint* qui est manifesté, donné et communiqué comme Personne divine : de sa Plénitude, le Christ, Seigneur, répand à profusion l'Esprit (cf. Ac 2, 33-36). » (731) « A plusieurs reprises le Christ a promis l'effusion de l'Esprit (cf. Lc 12, 12 ; Jn 3, 5-8 ; 7, 37-39 ; 16, 7-15 ; Ac



1, 8), promesse qu'il a réalisée d'abord le jour de Pâques (Jn 20, 22) et ensuite, de manière plus éclatante le jour de la Pentecôte (cf. Ac 2, 1-4). Remplis de l'Esprit Saint, les apôtres commencent à proclamer " les merveilles de Dieu " (Ac 2, 11) et Pierre de déclarer que cette effusion de l'Esprit est le signe des temps messianiques (cf. Ac 2, 17-18). Ceux qui ont alors cru à la prédication apostolique et qui se sont fait baptiser, ont à leur tour reçu le don du Saint-Esprit (cf. Ac 2, 38). » (1287) « " Apprenant que la Samarie avait accueilli la parole de Dieu, les apôtres qui étaient à Jérusalem y envoyèrent Pierre et Jean. Ceux-ci descendirent donc chez les Samaritains et prièrent pour eux, afin que l'Esprit Saint leur fût donné. Car Il n'était encore tombé sur aucun d'eux ; ils avaient seulement été baptisés au nom du Seigneur Jésus. Alors Pierre et Jean se mirent à leur imposer les mains et ils recevaient l'Esprit Saint " (Ac 8, 14-17). » (1315).

Signes et rite de la Confirmation

1289 Très tôt, pour mieux signifier le don du Saint-Esprit, s'est ajoutée à *l'imposition des mains une onction d'huile parfumée (chrême)*. Cette onction illustre le nom de " chrétien " qui signifie " oint " et qui tire son origine de celui du Christ lui-même, lui que " Dieu a oint de l'Esprit Saint " (Ac 10, 38). Et ce rite d'onction existe jusqu'à nos jours, tant en Orient qu'en Occident. C'est pourquoi, en Orient, on appelle ce sacrement *chrismation*, onction de chrême, ou *myron*, ce qui signifie " chrême ". En Occident le nom de Confirmation suggère que ce sacrement à la fois confirme le baptême et affermit la grâce baptismale.

1318 *En Orient*, ce sacrement est administré immédiatement après le Baptême ; il est suivi de la participation à l'Eucharistie, tradition qui met en relief l'unité des trois sacrements de l'initiation chrétienne. *Dans l'Église latine*, on administre ce sacrement lorsque l'âge de raison est atteint, et on en réserve ordinairement la célébration à l'évêque, signifiant ainsi que ce sacrement affermit le lien ecclésial.

+ Les signes :

1293 Dans le rite de ce sacrement, il convient de considérer *le signe de l'onction* et ce que l'onction désigne et imprime : *le sceau spirituel*. L'onction, dans la symbolique biblique et antique, est riche de nombreuses significations : l'huile est signe d'*abondance* (cf. Dt 11, 14, etc.) et de joie (cf. Ps 23, 5 ; 104, 15), elle *purifie* (onction avant et après le bain) et elle *rend souple* (l'onction des athlètes et des lutteurs) ; elle est signe de *guérison*, puisqu'elle adoucit les contusions et les plaies (cf. Is 1, 6 ; Lc 10, 34) et elle rend rayonnant de beauté, de santé et de force.

1295 Par cette onction, le confirmand reçoit " *la marque* ", le *sceau de l'Esprit Saint*. Le sceau est le symbole de la personne (cf. Gn 38, 18 ; Ct 8, 6), signe de son autorité (cf. Gn 41, 42), de sa propriété sur un objet (cf. Dt 32, 34) – c'est ainsi que l'on marquait les soldats du sceau de leur chef et aussi les esclaves de celui de leur maître – ; il authentifie un acte juridique (cf. 1 R 21, 8) ou un document (cf. Jr 32, 10) et le rend éventuellement secret (cf. Is 29, 11).

1296 Le Christ lui-même se déclare marqué du sceau de son Père (cf. Jn 6, 27). Le chrétien, lui aussi, est marqué d'un sceau : " Celui qui nous affermit avec vous dans le Christ et qui nous a donné l'onction, c'est Dieu, Lui qui nous a marqués de son sceau et a mis dans nos coeurs les arrhes de l'Esprit " (2 Co 1, 22 ; cf. Ep 1, 13 ; 4,30). Ce sceau de l'Esprit Saint, marque l'appartenance totale au Christ, la mise à son service pour toujours, mais aussi la promesse de la protection divine dans la grande épreuve eschatologique (cf. Ap 7, 2-3 ; 9, 4 ; Ez 9, 4-6).

+ Le rite de la Confirmation:

1297 Un moment important qui précède la célébration de la Confirmation, mais qui, d'une certaine façon, en fait partie, est la *consécration du saint chrême*. C'est l'évêque qui, le Jeudi Saint, au cours de la Messe chrismale, consacre le saint chrême pour tout son diocèse. Dans les Églises d'Orient, cette consécration est même réservée au Patriarche.

1320 Le rite essentiel de la Confirmation est l'onction avec le saint chrême sur le front du baptisé (en Orient également sur d'autres organes des sens), avec l'imposition de la main du ministre et les paroles : “ *Accipe signaculum doni Spiritus Sancti* ” (“ Reçois la marque du don de l'Esprit Saint ”), dans le rite romain, “ *Signaculum doni Spiritus Sancti* ” (“ Sceau du don de l'Esprit Saint ”), dans le rite byzantin.

1301 Le *baiser de paix* qui achève le rite du sacrement signifie et manifeste la communion ecclésiale avec l'évêque et avec tous les fidèles (cf. S. Hippolyte, trad. ap. 21).

Les effets de la Confirmation

1302 Il ressort de la célébration que l'effet du sacrement de Confirmation est l'effusion spéciale de l'Esprit Saint, comme elle fut accordée jadis aux apôtres au jour de la Pentecôte.

1303 De ce fait, la Confirmation apporte croissance et approfondissement de la grâce baptismale :

- elle nous enracine plus profondément dans la filiation divine qui nous fait dire “ Abba, Père ” (Rm 8, 15) ;
- elle nous unit plus fermement au Christ ;
- elle augmente en nous les dons de l'Esprit Saint ;
- elle rend notre lien avec l'Église plus parfait (cf. LG 11) ;
- elle nous accorde *une force spéciale de l'Esprit Saint pour répandre et défendre la foi par la parole et par l'action en vrais témoins du Christ, pour confesser vaillamment le nom du Christ et pour ne jamais éprouver de la honte à l'égard de la croix* (cf. DS 1319 ; LG 11 ; 12) :

« Rappelle-toi donc que tu as reçu le signe spirituel, l'Esprit de sagesse et d'intelligence, l'Esprit de conseil et de force, l'Esprit de connaissance et de piété, l'Esprit de la sainte crainte, et garde ce que tu as reçu. Dieu le Père t'a marqué de son signe, le Christ Seigneur t'a confirmé et il a mis en ton coeur le gage de l'Esprit. » (S. Ambroise, myst. 7, 42).

1304 Comme le Baptême dont elle est l'achèvement, la Confirmation est *donnée une seule fois*. La Confirmation imprime en effet dans l'âme une marque spirituelle indélébile,

le “ caractère ” (cf. DS 1609), qui est le signe de ce que Jésus-Christ a marqué un chrétien du sceau de son Esprit en le revêtant de la force d'en haut pour qu'il soit son témoin (cf. Lc 24, 48-49).

1305 Le “ *caractère* ” perfectionne le sacerdoce commun des fidèles, reçu dans le Baptême, et “ le confirmé reçoit la puissance de confesser la foi du Christ publiquement, et comme en vertu d'une charge (*quasi ex officio*) ” (S. Thomas d'A., s. th. 3, 72, 5, ad 2).

Le sujet et le ministre du sacrement de Confirmation

Qui peut recevoir ce sacrement ?

1306 *Tout baptisé non encore confirmé peut et doit* recevoir le sacrement de la Confirmation (cf. CIC, can. 889, § 1). Puisque Baptême, Confirmation et Eucharistie forment une unité, il s'ensuit que “ les fidèles sont tenus par l'obligation de recevoir ce sacrement en temps opportun ” (CIC, can. 890) (...).

1307 *La coutume latine*, depuis des siècles, indique “ *l'âge de la discrétion* ” comme point de référence pour recevoir la Confirmation. En danger de mort, on doit cependant confirmer les enfants même s'ils n'ont pas encore atteint l'âge de la discrétion (cf. CIC, can. 891 ; 883, 3).

1309 La préparation à la Confirmation doit viser à conduire le chrétien vers une union plus intime au Christ, vers une familiarité plus vive avec l'Esprit Saint, son action, ses dons et ses appels, afin de pouvoir mieux assumer les responsabilités apostoliques de la vie chrétienne. Par là, la catéchèse de la confirmation s'efforcera d'éveiller le sens de l'appartenance à l'Église de Jésus-Christ, tant à l'Église universelle qu'à la communauté paroissiale. Cette dernière porte une responsabilité particulière dans la préparation des confirmands (cf. OCf prænotanda 3).

1310 *Pour recevoir la Confirmation il faut être en état de grâce*. Il convient de recourir au sacrement de Pénitence pour être purifié en vue du don du Saint-Esprit. *Une prière plus intense doit préparer à recevoir avec docilité et disponibilité la force et les grâces du Saint-Esprit* (cf. Ac 1).

1311 Pour la Confirmation, comme pour le Baptême, il convient que les candidats cherchent *l'aide spirituelle d'un parrain ou d'une marraine*. Il convient qu'il soit le même que pour le Baptême pour bien marquer l'unité des deux sacrements (cf. OCf prænotanda 5 ; 6 ; CIC, can. 893, § 1. 2).

Qui peut donner ce sacrement ?

1312 - 1313 Le ministre originaire de la Confirmation est *l'évêque* (cf. LG 26). *En Orient, c'est ordinairement le prêtre* qui baptise qui donne aussi immédiatement la Confirmation dans une seule et même célébration. *Dans le rite latin, le ministre ordinaire de la Confirmation est l'évêque* (cf. CIC, can. 882). Même si *l'évêque peut, en cas de nécessité, concéder la faculté à des prêtres* d'administrer la Confirmation (cf. CIC, can. 884, § 2), il convient qu'il la confère lui-même, n'oubliant pas que c'est pour cette raison que la célébration de la Confirmation a été temporellement séparée du Baptême. Les évêques sont les successeurs des apôtres, ils ont reçu la plénitude du sacrement de l'ordre. L'administration de ce sacrement par eux marque bien qu'il a pour effet d'unir ceux qui le reçoivent plus étroitement à l'Église, à ses origines apostoliques et à sa mission de témoigner du Christ.

1314 Si un chrétien est en danger de mort, tout prêtre peut lui donner la Confirmation (cf. CIC, can. 883, § 3). En effet, l'Église veut qu'aucun de ses enfants, même tout petit, ne sorte de ce monde sans avoir été parfait par l'Esprit Saint avec le don de la plénitude du Christ.

Pour aller plus loin :

Pour aller plus loin : - *Catéchisme de l'Église Catholique*, IIe partie, 2e section, ch. 1, art. 2 : Le sacrement de la Confirmation : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

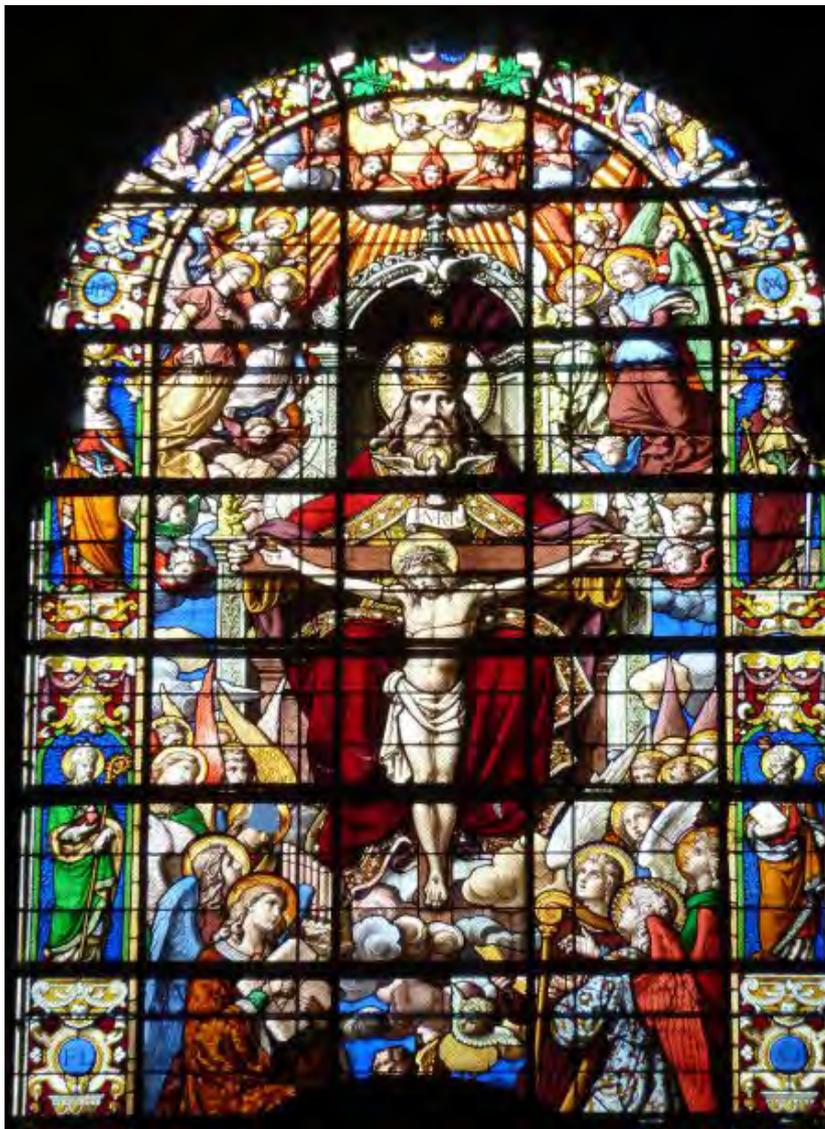
- « La Confirmation parfait la grâce baptismale ; elle est le sacrement qui donne l'Esprit Saint pour nous enraciner plus profondément dans la filiation divine, nous incorporer plus fermement au Christ, rendre plus solide notre lien avec l'Église, nous associer davantage à sa mission et nous aider à rendre témoignage de la foi chrétienne par la parole accompagnée des oeuvres. » (1316) Ai-je reçu le sacrement de la Confirmation ? Réciter une prière à l'Esprit Saint pour demeurer docile à son action en nous.

26. Année de la foi: Dimanche de la Trinité

La Sainte Trinité

Le mystère de la Très Sainte Trinité est le *mystère central de la foi et de la vie chrétienne*. Il est le mystère de Dieu en Lui-même. Il est donc la source de tous les autres mystères de la foi ; il est la lumière qui les illumine. Il est l'enseignement le plus fondamental et essentiel dans la " hiérarchie des vérités de foi " (DCG 43). " Toute l'histoire du salut n'est autre que l'histoire de la voie et des moyens par lesquels le Dieu vrai et unique, Père, Fils et Saint-Esprit, se révèle, se réconcilie et s'unit les hommes qui se détournent du péché " (DCG 47). » (234)

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit



232-233 Les chrétiens sont baptisés " au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit " (Mt 28, 19). Auparavant ils répondent " Je crois " à la triple interrogation qui leur demande de confesser leur foi au Père, au Fils et à l'Esprit : " La foi de tous les chrétiens repose sur la Trinité " (S. Césaire d'Arles, symb.). Les chrétiens sont baptisés " au nom " du Père et du Fils et du Saint-Esprit et non pas " aux noms " de ceux-ci (cf. Profession de foi du pape Vigile en 552 : DS 415) car il n'y a *qu'un seul Dieu*, le Père tout-puissant et son Fils unique et l'Esprit Saint : la Très Sainte Trinité.

236 Les Pères de l'Église distinguent entre la *Theologia* et l'*Oikonomia*, désignant par le premier terme le *mystère de la vie intime* du Dieu-Trinité, par le second *toutes les œuvres de Dieu* par lesquelles Il Se révèle et communique Sa vie. C'est par l'*Oikonomia* que nous est révélée la *Theologia* ; mais inversement, c'est la *Theologia* qui éclaire toute l'*Oikonomia*. Les œuvres de Dieu révèlent qui Il est en Lui-même ; et inversement, le mystère de Son Être intime illumine l'intelligence de toutes ses œuvres. Il en est ainsi,

analogiquement, entre les personnes humaines. La personne se montre dans son agir, et mieux nous connaissons une personne, mieux nous comprenons son agir.

237 *La Trinité est un mystère de foi au sens strict, un des “ mystères cachés en Dieu, qui ne peuvent être connus s’ils ne sont révélés d’en haut ”* (Cc. Vatican I : DS 3015). Dieu certes a laissé des traces de son être trinitaire dans son oeuvre de création et dans sa Révélation au cours de l’Ancien Testament. Mais *l’intimité de Son Être comme Trinité Sainte constitue un mystère inaccessible à la seule raison* et même à la foi d’Israël avant l’Incarnation du Fils de Dieu et la mission du Saint-Esprit.

La révélation de Dieu comme Trinité

+ Le Père révélé par le Fils :

238 L’invocation de Dieu comme “ Père ” est connue dans beaucoup de religions. La divinité est souvent considérée comme “ père des dieux et des hommes ”. En Israël, *Dieu est appelé Père en tant que Créateur du monde* (cf. Dt 32, 6 ; Mt 2, 10). Dieu est Père plus encore *en raison de l’alliance et du don de la Loi à Israël son “ fils premier-né ”* (Ex 4, 22). Il est tout spécialement “ le Père des pauvres ”, de l’orphelin et de la veuve qui sont sous sa protection aimante (cf. Ps 68, 6).

239 En désignant Dieu du nom de “ Père ”, le langage de la foi indique principalement deux aspects : que *Dieu est origine première de tout et autorité transcendante* et qu’il est en même temps *bonté et sollicitude aimante* pour tous ses enfants.

240 Jésus a révélé que Dieu est “ Père ” dans un sens inouï : Il ne l’est pas seulement en tant que Créateur, *Il est éternellement Père en relation à son Fils unique, qui éternellement n’est Fils qu’en relation au Père* : “ Nul ne connaît le Fils si ce n’est le Père, comme nul ne connaît le Père si ce n’est le Fils et celui à qui le Fils veut bien Le révéler ” (Mt 11, 27).

242 Suivant la tradition apostolique, l’Église a confessé en 325 au premier Concile œcuménique de Nicée que le Fils est “ *consubstantiel* ” au Père, c’est-à-dire un seul Dieu avec lui. Le deuxième Concile œcuménique, réuni à Constantinople en 381, a gardé cette expression dans sa formulation du Credo de Nicée et a confessé “ *le Fils unique de Dieu, engendré du Père avant tous les siècles, lumière de lumière, vrai Dieu du vrai Dieu, engendré non pas créé, consubstantiel au Père* ” (DS 150).

+ Le Père et le Fils révélés par l’Esprit :

243 Avant sa Pâque, Jésus annonce l’envoi d’un “ autre *Paraclet* ” (Défenseur), l’Esprit Saint. A l’oeuvre depuis la création (cf. Gn 1, 2), ayant jadis “ parlé par les prophètes ” (Symbole de Nicée-Constantinople), il sera maintenant auprès des disciples et en eux (cf. Jn 14, 17), pour les enseigner (cf. Jn 14, 26) et les conduire “ vers la vérité tout

entière ” (Jn 16, 13). L’Esprit Saint est ainsi révélé comme une autre personne divine par rapport à Jésus et au Père.

245 La foi apostolique concernant l’Esprit a été confessée par le deuxième Concile œcuménique en 381 à Constantinople : “ *Nous croyons dans l’Esprit Saint, qui est Seigneur et qui donne la vie ; il procède du Père* ” (DS 150). L’Église reconnaît par là le Père comme “ la source et l’origine de toute la divinité ” (Cc. Tolède VI en 638 : DS 490). L’origine éternelle de l’Esprit Saint n’est cependant pas sans lien avec celle du Fils : “ *L’Esprit Saint qui est la Troisième Personne de la Trinité, est Dieu, un et égal au Père et au Fils, de même substance et aussi de même nature. (...) Cependant, on ne dit pas qu’il est seulement l’Esprit du Père, mais à la fois l’Esprit du Père et du Fils* ” (Cc. Tolède XI en 675 : DS 527).

246 La tradition latine du Credo confesse que l’Esprit “ *procède du Père et du Fils (filioque)* ”. Le Concile de Florence, en 1438, explicite : “ Le Saint-Esprit tient son essence et son être à la fois du Père et du Fils et *Il procède éternellement de l’Un comme de l’Autre comme d’un seul Principe et par une seule spiration...* Et parce que tout ce qui est au Père, le Père Lui-même l’a donné à Son Fils unique en L’engendrant, à l’exception de son être de Père, cette procession même du Saint-Esprit à partir du Fils, Il la tient éternellement de son Père qui L’a engendré éternellement ” (DS 1300-1301).

La Sainte Trinité dans la doctrine de la Foi

+ La formation du dogme trinitaire :

250 Au cours des premiers siècles, l’Église a cherché à formuler plus explicitement sa foi trinitaire tant *pour approfondir sa propre intelligence de la foi que pour la défendre contre des erreurs* qui la déformaient. Ce fut l’oeuvre des Conciles anciens, aidés par le travail théologique des Pères de l’Église et soutenus par le sens de la foi du peuple chrétien.

251 Pour la formulation du dogme de la Trinité, l’Église a dû développer une terminologie propre à l’aide de notions d’origine philosophique : “ substance ”, “ personne ” ou “ hypostase ”, “ relation ”, etc. Ce faisant, *elle n’a pas soumis la foi à une sagesse humaine mais a donné un sens nouveau, inouï, à ces termes appelés à signifier désormais aussi un mystère ineffable*, “ infiniment au-delà de tout ce que nous pouvons concevoir à la mesure humaine ” (SPF 9).

252 L’Église utilise le terme “ *substance* ” (rendu aussi parfois par “ essence ” ou par “ nature ”) pour désigner l’être divin *dans son unité*, le terme “ *personne* ” ou “ *hypostase* ” pour désigner *le Père, le Fils et le Saint-Esprit dans leur distinction réelle entre eux*, le terme “ *relation* ” pour désigner le fait que *leur distinction réside dans la référence des uns aux autres*.

+ Le dogme de la Sainte Trinité :

253 *La Trinité est Une.* Nous ne confessons pas trois dieux, mais un seul Dieu en trois personnes : “ la Trinité consubstantielle ” (Cc. Constantinople II en 553 : DS 421). Les personnes divines ne se partagent pas l’unique divinité mais *chacune d’elles est Dieu tout entier* : “ Le Père est cela même qu’est le Fils, le Fils cela même qu’est le Père, le Père et le Fils cela même qu’est le Saint-Esprit, c’est-à-dire un seul Dieu par nature ” (Cc. Tolède XI en 675 : DS 530).

254 *Les personnes divines sont réellement distinctes entre elles.* “ Dieu est unique mais non pas solitaire ” (Fides Damasi : DS 71). “ Père ”, “ Fils ”, “ Esprit Saint ” ne sont pas simplement des noms désignant des modalités de l’être divin, car ils sont réellement distincts entre eux : “ Celui qui est le Fils n’est pas le Père, et celui qui est le Père n’est pas le Fils, ni le Saint-Esprit n’est celui qui est le Père ou le Fils ” (Cc. Tolède XI en 675 : DS 530). Ils sont distincts entre eux par leurs relations d’origine : “ C’est le Père qui engendre, le Fils qui est engendré, le Saint-Esprit qui procède ” (Cc. Latran IV en 1215 : DS 804). L’Unité divine est Trine.

255 *Les personnes divines sont relatives les unes aux autres.* Parce qu’elle ne divise pas l’unité divine, la distinction réelle des personnes entre elles réside uniquement dans les relations qui les réfèrent les unes aux autres : “ Dans les noms relatifs des personnes, le Père est référé au Fils, le Fils au Père, le Saint-Esprit aux deux ; quand on parle de ces trois personnes en considérant les relations, on croit cependant en une seule nature ou substance ” (Cc. Tolède XI en 675 : DS 528). En effet, “ tout est un en eux là où l’on ne rencontre pas l’opposition de relation ” (Cc. Florence en 1442 : DS 1330). “ A cause de cette unité, le Père est tout entier dans le Fils, tout entier dans le Saint-Esprit ; le Fils est tout entier dans le Père, tout entier dans le Saint-Esprit ; le Saint-Esprit tout entier dans le Père, tout entier dans le Fils ” (Cc. Florence en 1442 : DS 1331).

266 “ La foi catholique consiste en ceci : vénérer un seul Dieu dans la Trinité, et la Trinité dans l’Unité, sans confondre les personnes, sans diviser la substance : car autre est la personne du Père, autre celle du Fils, autre celle de l’Esprit Saint ; mais du Père, du Fils et de l’Esprit Saint une est la divinité, égale la gloire, coéternelle la majesté ” (Symbolum “ Quicumque ” : DS 75).

Pour aller plus loin :

Pour aller plus loin : - Catéchisme de l’Eglise Catholique, Ire partie, 2e section, ch. 1, art. 1, § 2 : Le Père : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

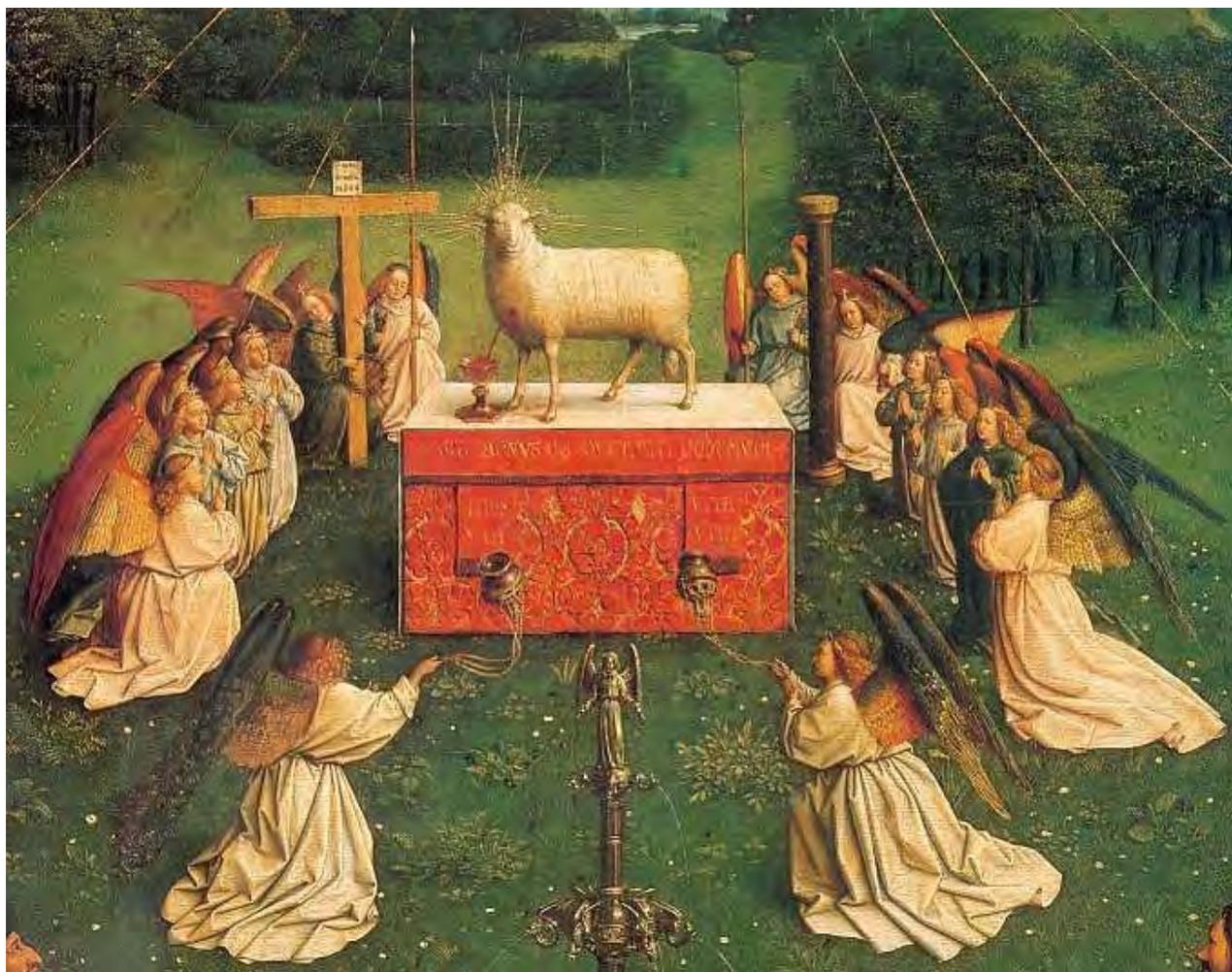
- « La fin ultime de toute l'économie divine, c'est l'entrée des créatures dans l'unité parfaite de la Bienheureuse Trinité (cf. Jn 17, 21-23). Mais dès maintenant nous sommes appelés à être habités par la Très Sainte Trinité : " Si quelqu'un m'aime, dit le Seigneur, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera et nous viendrons à lui, et nous ferons chez lui notre demeure " (Jn 14, 23) : « O mon Dieu, Trinité que j'adore, aidez-moi à m'oublier entièrement pour m'établir en Vous, immobile et paisible comme si déjà mon âme était dans l'éternité ; que rien ne puisse troubler ma paix ni me faire sortir de Vous, ô mon Immuable, mais que chaque minute m'emporte plus loin dans la profondeur de votre mystère ! (...) » (Prière de la Bienheureuse Élisabeth de la Trinité). » **(260)**

- Prendre 10 minutes pour méditer cette belle prière de la Bienheureuse Élisabeth de la Trinité : <http://www.abbaye-saint-benoit.ch/B...>

HS7. Année de la foi: Fête Dieu

Fête-Dieu

Le jeudi après la fête de la Très Sainte Trinité a été instituée la Fête-Dieu ou fête du T. S. Sacrement. L'Église honore spécialement en ce jour l'institution du sacrement de l'Eucharistie et Jésus présent dans ce sacrement. La réalité très riche de ce sacrement est résumée ainsi : « Notre Sauveur, à la dernière Cène, la nuit où il était livré, institua le *sacrifice eucharistique de son Corps et de son Sang* pour perpétuer le sacrifice de la croix au long des siècles, jusqu'à ce qu'il vienne, et pour confier à l'Église, son Épouse bien-aimée, le *mémorial de sa mort et de sa résurrection* : sacrement de l'amour, signe de l'unité, lien de la charité, *banquet pascal* dans lequel le Christ est reçu en *nourriture*, l'âme est comblée de grâce et le gage de la gloire future nous est donné » (SC 47) » (1323).



L'Eucharistie, un sacrement d'une richesse inépuisable

+ L'Eucharistie, source et sommet de la vie du chrétien et de l'Eglise :

1324 L'Eucharistie est “ *source et sommet de toute la vie chrétienne* ” (LG 11). “ Les autres sacrements ainsi que tous les ministères ecclésiaux et les tâches apostoliques sont tous liés à l'Eucharistie et ordonnés à elle. Car *la sainte Eucharistie contient tout le trésor spirituel de l'Église, c'est-à-dire le Christ lui-même, notre Pâque* ” (PO 5).

1325 “ La communion de vie avec Dieu et l'unité du peuple de Dieu, par lesquelles l'Église est elle-même, l'Eucharistie les signifie et les réalise. En elle se trouve le *sommet à la fois de l'action par laquelle, dans le Christ, Dieu sanctifie le monde, et du culte qu'en l'Esprit Saint les hommes rendent au Christ et, par lui, au Père* ” (CdR, instr. “ Eucharisticum mysterium ” 6).

1326 Enfin, par la célébration eucharistique *nous nous unissons déjà à la liturgie du ciel* et nous anticipons la vie éternelle quand Dieu sera “ tout en tous ” (1 Co 15, 28).

+ Les noms de ce sacrement :

1328 La richesse inépuisable de ce sacrement s'exprime dans les différents noms qu'on lui donne. Chacun de ces noms en évoque certains aspects. On l'appelle : *Eucharistie* parce qu'il est *action de grâces* à Dieu.

1329 *Repas du Seigneur* (cf. 1 Co 11, 20) parce qu'il s'agit de la Cène que le Seigneur a prise avec ses disciples la veille de sa passion, et de l'anticipation du repas des noces de l'Agneau (cf. Ap 19, 9) dans la Jérusalem céleste.

Fraction du Pain parce que ce rite, propre au repas juif, a été utilisé par Jésus lorsqu'il bénissait et distribuait le pain en maître de table (cf. Mt 14, 19 ; 15, 36 ; Mc 8, 6. 19), surtout lors de la dernière Cène (cf. Mt 26, 26 ; 1 Co 11, 24). C'est à ce geste que les disciples le reconnaîtront après sa résurrection (cf. Lc 24, 13-35), et c'est de cette expression que les premiers chrétiens désigneront leurs assemblées eucharistiques (cf. Ac 2, 42. 46 ; 20, 7. 11). Ils signifient par là que tous ceux qui mangent à l'unique pain rompu, le Christ, entrent en communion avec Lui et ne forment plus qu'un seul corps en Lui (cf. 1 Co 10, 16-17).

Assemblée eucharistique (synaxis) parce que l'Eucharistie est célébrée en l'assemblée des fidèles, expression visible de l'Église (cf. 1 Co 11, 17-34).

1330 *Mémorial* de la passion et de la résurrection du Seigneur. *Saint Sacrifice*, parce qu'il *actualise l'unique sacrifice du Christ Sauveur* et qu'il inclut l'offrande de l'Église ; ou encore saint sacrifice de la messe, “ sacrifice de louange ” (He 13, 15 ; cf. Ps 116, 13. 17), sacrifice spirituel (cf. 1 P 2, 5), sacrifice pur (cf. Mt 1, 11) et saint, puisqu'il achève et dépasse tous les sacrifices de l'Ancienne Alliance.

Sainte et divine Liturgie, parce que toute la liturgie de l'Église trouve son centre et son expression la plus dense dans la célébration de ce sacrement ; c'est dans le même sens qu'on l'appelle aussi *célébration des Saints mystères*. On parle aussi du *Très Saint Sacrement* parce qu'il est le sacrement des sacrements. On désigne de ce nom les *espèces eucharistiques* gardées dans le tabernacle.

1331 *Communion*, parce que c'est par ce sacrement que nous nous unissons au Christ qui nous rend participants de son Corps et de son Sang pour former un seul corps (cf. 1 Co 10, 16-17) ; on l'appelle encore *les choses saintes* : *ta hagia* ; *sancta* (Const. Ap. 8, 13, 12 ; Didaché 9, 5 ; 10, 6) – c'est le sens premier de la “ communion des saints ” dont

parle le Symbole des apôtres –, *pain des anges, pain du ciel, médicament d'immortalité* (S. Ignace d'Antioche, Eph. 20, 2), *viatique*...

1332 *Sainte Messe* parce que la liturgie dans laquelle s'est accompli le mystère du salut, se termine par *l'envoi des fidèles* (“ *missio* ”) afin qu'ils accomplissent la volonté de Dieu dans leur vie quotidienne.

L'Eucharistie, un sacrement d'une richesse inépuisable

1373 “ Le *Christ Jésus* qui est mort, qui est ressuscité, qui est à la droite de Dieu, qui intercède pour nous ” (Rm 8, 34), *est présent de multiples manières à son Église* (cf. LG 48) : dans sa Parole, dans la prière de son Église, “ là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom ” (Mt 18, 20), dans les pauvres, les malades, les prisonniers (Mt 25, 31-46), dans ses sacrements dont il est l'auteur, dans le sacrifice de la messe et en la personne du ministre. Mais “ *au plus haut point* (il est présent) *sous les espèces eucharistiques* ” (SC 7).

1374 *Le mode de présence du Christ sous les espèces eucharistiques est unique*. Il élève l'Eucharistie *au-dessus de tous les sacrements* et en fait “ comme la perfection de la vie spirituelle et la fin à laquelle tendent tous les sacrements ” (S. Thomas d'A., s. th. 3, 73, 3). Dans le très saint sacrement de l'Eucharistie sont “ *contenus vraiment, réellement et substantiellement le Corps et le Sang conjointement avec l'âme et la divinité de notre Seigneur Jésus-Christ, et, par conséquent, le Christ tout entier* ” (Cc Trente : DS 1651). “ Cette présence, on la nomme ‘réelle’, non à titre exclusif, comme si les autres présences n'étaient pas ‘réelles’, mais par excellence parce qu'elle est *substantielle*, et que par elle le Christ, Dieu et homme, se rend présent tout entier ” (MF 39).

1375 C'est *par la conversion* du pain et du vin au Corps et au Sang du Christ que le Christ devient présent en ce sacrement. Les Pères de l'Église ont fermement affirmé la foi de l'Église en l'efficacité de la Parole du Christ et de l'action de l'Esprit Saint pour opérer cette conversion. Ainsi, S. Jean Chrysostome déclare : « Ce n'est pas l'homme qui fait que les choses offertes deviennent Corps et Sang du Christ, mais le Christ lui-même qui a été crucifié pour nous. Le prêtre, figure du Christ, prononce ces paroles, mais leur efficacité et la grâce sont de Dieu. *Ceci est mon Corps*, dit-il. Cette parole transforme les choses offertes. » (Prod. Jud. 1, 6)

1376 Le Concile de Trente résume la foi catholique en déclarant : “ Parce que le Christ, notre Rédempteur, a dit que ce qu'il offrait sous l'espèce du pain était vraiment son Corps, on a toujours eu dans l'Église cette conviction, que déclare le saint Concile de nouveau : *par la consécration du pain et du vin s'opère le changement de toute la substance du pain en la substance du Corps du Christ notre Seigneur et de toute la substance du vin en la substance de son Sang* ; ce changement, l'Église catholique l'a justement et exactement appelé *transsubstantiation* ” (DS 1642).

1377 La présence eucharistique du Christ commence au moment de la consécration et dure aussi longtemps que les espèces eucharistiques subsistent. Le Christ est *tout entier* présent dans chacune des espèces et tout entier dans chacune de leurs parties, de sorte que *la fraction du pain ne divise pas le Christ* (cf. Cc. Trente : DS 1641).

+ Le culte de l'Eucharistie :

1378 “ L'Église catholique a rendu et continue de rendre ce culte d'adoration qui est dû au sacrement de l'Eucharistie non seulement durant la messe, mais *aussi en dehors de sa célébration* : en conservant avec le plus grand soin les hosties consacrées, en les présentant aux fidèles pour qu'ils les vénèrent avec solennité, en les portant en procession ” (MF 56).

1379 *La sainte réserve (tabernacle)* était d'abord destinée à garder dignement l'Eucharistie pour qu'elle puisse être portée aux malades et aux absents en dehors de la messe. Par l'approfondissement de la foi en la présence réelle du Christ dans son Eucharistie, l'Église a pris conscience du sens de l'adoration silencieuse du Seigneur présent sous les espèces eucharistiques. C'est pour cela que le tabernacle doit être placé à un endroit particulièrement digne de l'église ; il doit être construit de telle façon qu'il souligne et manifeste la vérité de la présence réelle du Christ dans le saint sacrement.

1380 Il est hautement convenable que le Christ ait voulu rester présent à son Église de cette façon unique. Puisque le Christ allait quitter les siens sous sa forme visible, *il voulait nous donner sa présence sacramentelle* ; puisqu'il allait s'offrir sur la Croix pour nous sauver, il voulait que nous ayons le mémorial de l'amour dont il nous a aimés “ jusqu'à la fin ” (Jn 13, 1), jusqu'au don de sa vie. En effet, *dans sa présence eucharistique il reste mystérieusement au milieu de nous* comme celui qui nous a aimés et qui s'est livré pour nous (cf. Ga 2, 20), et il le reste sous les signes qui expriment et communiquent cet amour.

1381 “ La présence du véritable Corps du Christ et du véritable Sang du Christ dans ce sacrement, *on ne l'apprend point par les sens, dit S. Thomas, mais par la foi seule*, laquelle s'appuie sur l'autorité de Dieu'. C'est pourquoi, commentant le texte de S. Luc, 22, 19 : 'Ceci est mon Corps qui sera livré pour vous', saint Cyrille d'Alexandrie (Lc. 22, 19 : PG 72, 921B) déclare : 'Ne va pas te demander si c'est vrai, mais accueille plutôt avec foi les paroles du Seigneur, parce que lui, qui est la Vérité, ne ment pas' ” (Thomas d'A., s. th. 3, 75, 1, cité par Paul VI, MF 18).

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l'Eglise Catholique*, IIe partie, 2e section, ch. 1, art. 3 : Le sacrement de l'Eucharistie : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...> ; et la *Lettre encyclique Mystierium Fidei* de Paul VI, du 3 septembre 1965, sur la doctrine et le culte de la sainte Eucharistie : http://www.vatican.va/holy_father/p...

Résolution pratique :

« L'Église et le monde ont un grand besoin du culte eucharistique. Jésus nous attend dans ce sacrement de l'amour. Ne refusons pas le temps pour aller Le rencontrer dans l'adoration, dans la contemplation pleine de foi et ouverte à réparer les fautes graves et les délits du monde. Que ne cesse jamais notre adoration (Jean Paul II, I. “ *Dominicæ cenæ* ” 3). » (**1380**).

Je prévois cette semaine un temps d'adoration de Jésus présent au tabernacle dans une église.

27. Année de la foi: 2e Dimanche après la Pentecôte

Solennité de la Fête-Dieu

Le dimanche qui suit le jeudi de la Fête-Dieu, il est de coutume de faire dans les paroisses la solennité de cette fête avec une procession en l'honneur du T. S. Sacrement. C'est pour nous une invitation à continuer d'approfondir la grandeur et la richesse de ce sacrement.



Le Sacrifice sacramentel

1356 Si les chrétiens célèbrent l'Eucharistie depuis les origines, et sous une forme qui, dans sa substance, n'a pas changé à travers la grande diversité des âges et des liturgies, c'est parce que nous nous savons liés par l'ordre du Seigneur, donné la veille de sa passion : " Faites ceci en mémoire de moi " (1 Co 11, 24-25).

1357 Cet ordre du Seigneur, nous l'accomplissons en célébrant le *mémorial de son sacrifice*. Ce faisant, nous *offrons* au Père ce qu'il nous a Lui-même donné : les dons de sa création, le pain et le vin, devenus, par la puissance de l'Esprit Saint et par les paroles du Christ, le Corps et le Sang du Christ : le Christ est ainsi rendu réellement et mystérieusement présent.

+ L'action de grâce et la louange au Père :

1359 L'Eucharistie, sacrement de notre salut accompli par le Christ sur la croix, est aussi un sacrifice de louange en *action de grâces pour l'oeuvre de la création*. Dans le sacrifice eucharistique, toute la création aimée par Dieu est présentée au Père à travers la mort et la résurrection du Christ. Par le Christ, l'Église peut offrir le sacrifice de louange en action de grâce pour tout ce que Dieu a fait de bon, de beau et de juste dans la création et dans l'humanité.

1360 L'Eucharistie est un *sacrifice d'action de grâces au Père, une bénédiction par laquelle l'Église exprime sa reconnaissance à Dieu pour tous ses bienfaits, pour tout ce qu'il a accompli par la création, la rédemption et la sanctification*. Eucharistie signifie d'abord : action de grâces.

1361 L'Eucharistie est aussi le sacrifice de louange, par lequel *l'Église chante la gloire de Dieu au nom de toute la création*. Ce sacrifice de louange n'est possible qu'à travers le Christ : Il unit les fidèles à sa personne, à sa louange et à son intercession, en sorte que le sacrifice de louange au Père est offert par le Christ et avec lui pour être accepté en lui.

+ Le sacrifice du Christ et le sacrifice de la messe :

1362 L'Eucharistie est le mémorial de la Pâque du Christ, *l'actualisation et l'offrande sacramentelle de son unique sacrifice*, dans la liturgie de l'Église qui est son Corps. Dans toutes les prières eucharistiques nous trouvons, après les paroles de l'institution, une prière appelée anamnèse ou mémorial.

1363 Dans le sens de l'Écriture Sainte le mémorial n'est pas seulement le souvenir des événements du passé, mais la proclamation des merveilles que Dieu a accomplies pour les hommes (cf. Ex 13, 3). Dans la célébration liturgique de ces événements, ils deviennent d'une certaine façon présents et actuels. C'est de cette manière qu'Israël comprend sa libération d'Égypte : chaque fois qu'est célébrée la pâque, les événements de l'Exode sont rendus présents à la mémoire des croyants afin qu'ils y conforment leur vie.

1364 Le mémorial reçoit un sens nouveau dans le Nouveau Testament. Quand l'Église célèbre l'Eucharistie, elle fait mémoire de la Pâque du Christ, et celle-ci devient présente : *le sacrifice que le Christ a offert une fois pour toutes sur la Croix demeure toujours actuel* (cf. He 7, 25-27) : " *Toutes les fois que le sacrifice de la croix par lequel le Christ notre pâque a été immolé se célèbre sur l'autel, l'oeuvre de notre rédemption s'opère* " (LG 3).

1365 Parce qu'elle est mémorial de la Pâque du Christ, l'Eucharistie est aussi un *sacrifice*. Le *caractère sacrificiel de l'Eucharistie* est manifesté dans les paroles mêmes de l'institution : " Ceci est mon Corps qui va être donné pour vous " et " Cette coupe est la nouvelle Alliance en mon Sang, qui va être versé pour vous " (Lc 22, 19-20). Dans l'Eucharistie le Christ donne ce corps même qu'il a livré pour nous sur la croix, le sang même qu'il a " répandu pour une multitude en rémission des péchés " (Mt 26, 28).

1366 *L'Eucharistie est donc un sacrifice parce qu'elle représente (rend présent) le sacrifice de la croix, parce qu'elle en est le mémorial et parce qu'elle en applique le fruit* : « (Le Christ) notre Dieu et Seigneur, s'offrit lui-même à Dieu le Père une fois pour toutes, mourant en intercesseur sur l'autel de la Croix, afin de réaliser pour eux (les hommes) une rédemption éternelle. Cependant, comme sa mort ne devait pas mettre fin à son sacerdoce (He 7, 24. 27), à la dernière Cène, " la nuit où il fut livré " (1 Co 11, 13), il voulait laisser à l'Église, son épouse bien-aimée, un *sacrifice visible* (comme le réclame la nature humaine), *où serait représenté le sacrifice sanglant qui allait s'accomplir une unique fois sur la croix, dont la mémoire se perpétuerait jusqu'à la fin des siècles* (1 Co 11, 23) et dont *la vertu salutaire s'appliquerait à la rédemption des péchés que nous commettons chaque jour*. » (Cc. Trente : DS 1740)

1367 Le sacrifice du Christ et le sacrifice de l'Eucharistie sont *un unique sacrifice* : " *C'est une seule et même victime, c'est le même qui offre maintenant par le ministère des prêtres, qui s'est offert lui-même alors sur la Croix. Seule la manière d'offrir diffère* " (Cc.

Trente, sess. 22a, Doctrina de ss. Missae sacrificio, c. 2 : DS 1743). “ Et puisque dans ce divin sacrifice qui s’accomplit à la messe, ce même Christ, qui s’est offert lui-même une fois de manière sanglante sur l’autel de la Croix, *est contenu et immolé de manière non sanglante, ce sacrifice est vraiment propitiatoire* ” (ibid.).

1410 C’est le Christ lui-même, grand prêtre éternel de la Nouvelle Alliance, *qui, agissant par le ministère des prêtres, offre le sacrifice eucharistique*. Et c’est encore le même Christ, réellement présent sous les espèces du pain et du vin, *qui est l’offrande* du sacrifice eucharistique.

1411 *Seuls les prêtres validement ordonnés* peuvent présider l’Eucharistie et consacrer le pain et le vin pour qu’ils deviennent le Corps et le Sang du Seigneur.

+ Le sacrifice de l’Église :

1368 L’Eucharistie est également *le sacrifice de l’Église*. L’Église, qui est le Corps du Christ, participe à l’offrande de son Chef. *Avec Lui, elle est offerte elle-même tout entière*. Elle s’unit à son intercession auprès du Père pour tous les hommes. Dans l’Eucharistie, le sacrifice du Christ devient aussi le sacrifice des membres de son Corps. La vie des fidèles, leur louange, leur souffrance, leur prière, leur travail, sont unis à ceux du Christ et à sa totale offrande, et acquièrent ainsi une valeur nouvelle. Le sacrifice du Christ présent sur l’autel donne à toutes les générations de chrétiens la possibilité d’être unis à son offrande.

1369 *Toute l’Église est unie* à l’offrande et à l’intercession du Christ. Chargé du ministère de Pierre dans l’Église, *le Pape* est associé à toute célébration de l’Eucharistie où il est nommé comme signe et serviteur de l’unité de l’Église Universelle. *L’évêque du lieu* est toujours responsable de l’Eucharistie, même lorsqu’elle est présidée par un prêtre ; son nom y est prononcé pour signifier sa présidence de l’Église particulière, au milieu du presbyterium et avec l’assistance des diacres. La communauté intercède aussi pour tous les ministres qui, pour elle et avec elle, offrent le sacrifice eucharistique : « Que cette Eucharistie seule soit regardée comme légitime, qui se fait sous la présidence de l’évêque ou de celui qu’il en a chargé. » (S. Ignace d’Antioche, Smyrn. 8, 1) *C’est par le ministère des prêtres* que se consomme le sacrifice spirituel des chrétiens, en union avec le sacrifice du Christ, unique Médiateur, offert au nom de toute l’Église dans l’Eucharistie *par les mains des prêtres*, de manière non sanglante et sacramentelle, jusqu’à ce que vienne le Seigneur lui-même (PO 2).

1370 A l’offrande du Christ s’unissent non seulement les membres qui sont encore ici-bas, mais *aussi ceux qui sont déjà dans la gloire du ciel* : c’est en communion avec la très Sainte Vierge Marie et en faisant mémoire d’elle, ainsi que de tous les saints et toutes les saintes, que l’Église offre le sacrifice eucharistique. *Dans l’Eucharistie l’Église, avec Marie, est comme au pied de la Croix, unie à l’offrande et à l’intercession du Christ*.

1371 Le sacrifice eucharistique est *aussi offert pour les fidèles défunts* “ qui sont morts dans le Christ et ne sont pas encore pleinement purifiés ” (Cc. Trente : DS 1743), pour qu’ils puissent entrer dans la lumière et la paix du Christ.

1414 *En tant que sacrifice*, l’Eucharistie est aussi *offerte en réparation des péchés des vivants et des défunts, et pour obtenir de Dieu des bienfaits spirituels ou temporels*.

Le sacrifice de la croix et le banquet sacré

1383 L'autel, autour duquel l'Église est rassemblée dans la célébration de l'Eucharistie, représente les deux aspects d'un même mystère : *l'autel du sacrifice et la table du Seigneur*, et ceci d'autant plus que *l'autel chrétien est le symbole du Christ lui-même*, présent au milieu de l'assemblée de ses fidèles, à la fois comme la *victime offerte* pour notre réconciliation et comme *aliment céleste* qui se donne à nous. " Qu'est-ce en effet que l'autel du Christ sinon l'image du Corps du Christ ? " – dit S. Ambroise (sacr. 5, 7), et ailleurs : " L'autel représente le Corps (du Christ), et le Corps du Christ est sur l'autel " (sacr. 4, 7). La liturgie exprime cette *unité du sacrifice et de la communion* dans de nombreuses prières. Ainsi, l'Église de Rome prie dans son anaphore :

« *Supplices te rogamus, omnipotens Deus...* Nous T'en supplions, Dieu Tout-Puissant : que cette offrande soit portée par ton ange en présence de ta gloire, sur ton autel céleste, afin qu'en recevant ici, par notre communion à l'autel, le corps et le sang de ton Fils, nous soyons comblés de ta grâce et de tes bénédictions. »

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l'Église Catholique*, IIe partie, 2e section, ch. 1, art. 3 : Le sacrement de l'Eucharistie : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

- *Catéchisme du Concile de Trente* : 2ème partie, Chapitre 20, § VII. Le Sacrifice de la Messe est le même que celui de la Croix, <http://www.salve-regina.com/salve/C...>

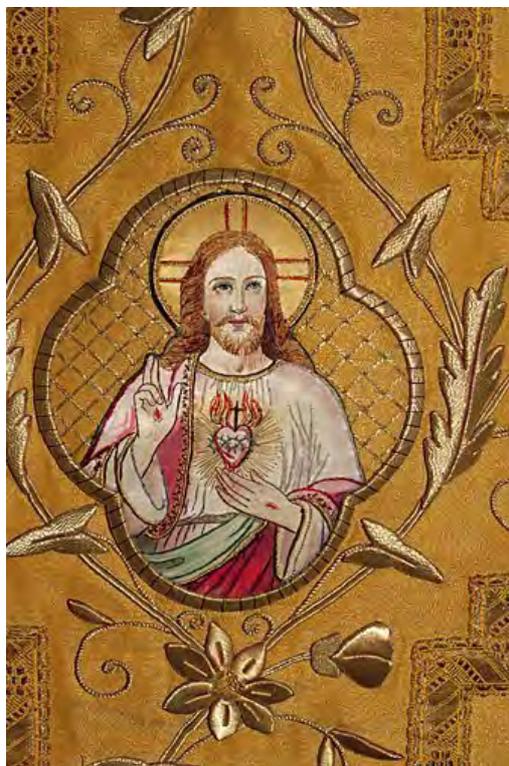
Résolution pratique :

- S. Augustin a admirablement résumé cette doctrine qui nous incite à une participation de plus en plus complète au sacrifice de notre Rédempteur que nous célébrons dans l'Eucharistie : « Cette cité rachetée tout entière, c'est-à-dire l'assemblée et la société des saints, est offerte à Dieu comme un sacrifice universel par le Grand Prêtre qui, sous la forme d'esclave, est allé jusqu'à s'offrir pour nous dans sa passion, pour faire de nous le corps d'un si grand Chef... Tel est le sacrifice des chrétiens : " À plusieurs, n'être qu'un seul corps dans le Christ " (Rm 12, 5). Et ce sacrifice, l'Église ne cesse de le reproduire dans le Sacrement de l'autel bien connu des fidèles, où il lui est montré que dans ce qu'elle offre, elle est elle-même offerte. » (S. Augustin, civ. 10, 6) (**1372**)

- Prendre 10 minutes pour méditer sur la richesse et la grandeur du saint sacrifice de la messe.

28. Année de la foi: 3e Dimanche après la Pentecôte

Solennité du Sacré-Coeur



Le dimanche qui suit le vendredi de la fête du Sacré-Coeur, il est de coutume de célébrer dans les paroisses la solennité de cette fête. « Le Cœur du Verbe incarné. *Jésus nous a tous et chacun connus et aimés* durant sa vie, son agonie et sa passion et il s'est livré pour chacun de nous : “ Le Fils de Dieu m'a aimé et s'est livré pour moi ” (Ga 2, 20). Il nous a tous aimés *d'un cœur humain*. Pour cette raison, *le Cœur sacré de Jésus, transpercé par nos péchés et pour notre salut* (cf. Jn 19, 34), “ est considéré comme le signe et le symbole éminents... de cet amour que le divin Rédempteur porte sans cesse au Père éternel et à tous les hommes sans exception ”(Pie XII, Enc. “ Haurietis aquas ” : DS 3924 ; cf. DS 3812). » (478) « La participation au Saint Sacrifice nous identifie avec le Cœur » de Jésus, nous dit le *Catéchisme de l'Eglise Catholique* (1419). C'est pour nous l'occasion de voir le dernier aspect du mystère de l'Eucharistie : la sainte communion.

Le banquet pascal

1382 La messe est à la fois et inséparablement le *mémorial sacrificiel* dans lequel se perpétue le sacrifice de la croix, et le *banquet sacré* de la communion au Corps et au Sang du Seigneur. Mais la célébration du sacrifice eucharistique est *tout orientée* vers l'union intime des fidèles au Christ par la communion. *Communier, c'est recevoir le Christ lui-même qui s'est offert pour nous.*

+ “ **Prenez et mangez en tous** ” : la communion et sa préparation :

1384 Le Seigneur nous adresse une *invitation pressante à le recevoir* dans le sacrement de l'Eucharistie : “ En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la Chair du Fils de l'homme et ne buvez son Sang, vous n'aurez pas la vie en vous ” (Jn 6, 53).

1385 Pour répondre à cette invitation, *nous devons nous préparer* à ce moment si grand et si saint. S. Paul exhorte à un *examen de conscience* : “ Quiconque mange ce pain ou boit cette coupe du Seigneur indignement aura à répondre du Corps et du Sang du Seigneur. *Que chacun donc s'éprouve soi-même* et qu'il mange alors de ce pain et boive de cette coupe ; car celui qui mange et boit, mange et boit sa propre condamnation, s'il n'y discerne le Corps ” (1 Co 11, 27-29). *Celui qui est conscient d'un péché grave doit recevoir le sacrement de la Réconciliation avant d'accéder à la communion.*

1386 Devant la grandeur de ce sacrement, le fidèle ne peut que reprendre humblement et avec une foi ardente la parole du Centurion (cf. Mt 8, 8) : “ Seigneur, je ne suis pas digne de te recevoir, mais dis seulement une parole et je serai guéri ”.

1387 *Pour se préparer convenablement* à recevoir ce sacrement, les fidèles observeront le jeûne prescrit dans leur Église (cf. CIC, can. 919). *L’attitude corporelle* (gestes, vêtement) traduira le respect, la solennité, la joie de ce moment où le Christ devient notre hôte.

1388 Il est conforme au sens même de l’Eucharistie que les fidèles, s’ils ont les dispositions requises (cf. CIC 916), *communient quand ils participent à la messe* : “ Il est vivement recommandé aux fidèles de participer à la Messe de façon plus parfaite en recevant aussi, après la communion du prêtre, le corps du Seigneur du même sacrifice ” (SC 55).

1389 *L’Église fait obligation aux fidèles de participer les dimanches et les jours de fête à la divine liturgie* (cf. OE 15) et de *recevoir au moins une fois par an l’Eucharistie*, si possible au temps pascal (cf. CIC, can. 920), *préparés par le sacrement de la Réconciliation*. Mais l’Église recommande vivement aux fidèles de recevoir la sainte Eucharistie les dimanches et les jours de fête, ou plus souvent encore, même tous les jours.

1390 Grâce à la présence sacramentelle du Christ sous chacune des espèces, la communion à la seule espèce du pain permet de recevoir tout le fruit de grâce de l’Eucharistie. Pour des raisons pastorales, cette manière de communier s’est légitimement établie comme la plus habituelle dans le rite latin.

+ Les fruits de la communion :

1391 *La communion accroît notre union au Christ*. Recevoir l’Eucharistie dans la communion porte comme fruit principal l’union intime au Christ Jésus. Le Seigneur dit en effet : “ Qui mange ma Chair et boit mon Sang demeure en moi et moi en lui ” (Jn 6, 56). La vie en Christ trouve son fondement dans le banquet eucharistique : “ De même qu’envoyé par le Père, qui est vivant, moi, je vis par le Père, de même, celui qui me mange, vivra, lui aussi, par moi ” (Jn 6, 57).

1392 Ce que l’aliment matériel produit dans notre vie corporelle, la communion le réalise de façon admirable dans notre vie spirituelle. La communion à la Chair du Christ ressuscité, “ vivifiée par l’Esprit Saint et vivifiante ” (PO 5), *conserve, accroît et renouvelle la vie de grâce* reçue au Baptême. Cette croissance de la vie chrétienne a besoin d’être nourrie par la communion eucharistique, pain de notre pèlerinage, jusqu’au moment de la mort, où il nous sera donné comme *viatique*.

1393 *La communion nous sépare du péché*. Le Corps du Christ que nous recevons dans la communion est “ livré pour nous ”, et le Sang que nous buvons, est “ versé pour la multitude en rémission des péchés ”. C’est pourquoi l’Eucharistie ne peut pas nous unir au Christ sans nous *purifier* en même temps des péchés commis et nous *préserver* des péchés futurs.

1394 Comme la nourriture corporelle sert à restaurer la perte des forces, *l’Eucharistie fortifie la charité* qui, dans la vie quotidienne, tend à s’affaiblir ; et cette charité vivifiée *efface les péchés véniels* (cf. Cc. Trente : DS 1638). En se donnant à nous, le Christ ravive notre amour et nous rend capables de rompre les attachements désordonnés aux créatures et de nous enraciner en Lui :

« Puisque le Christ est mort pour nous par amour, lorsque nous faisons mémoire de sa mort au moment du sacrifice, nous demandons que l'amour nous soit accordé par la venue du Saint-Esprit ; nous prions humblement qu'en vertu de cet amour, par lequel le Christ a voulu mourir pour nous, nous aussi, en recevant la grâce du Saint-Esprit, nous puissions considérer le monde comme crucifié pour nous, et être nous-mêmes crucifiés pour le monde... Ayant reçu le don de l'amour, mourons au péché et vivons pour Dieu. » (S. Fulgence de Ruspe, Fab. 28, 16-19)

1395 Par la même charité qu'elle allume en nous, l'Eucharistie *nous préserve des péchés mortels futurs*. Plus nous participons à la vie du Christ et plus nous progressons dans son amitié, plus il nous est difficile de rompre avec Lui par le péché mortel. *L'Eucharistie n'est pas ordonnée au pardon des péchés mortels. Ceci est propre au sacrement de la Réconciliation*. Le propre de l'Eucharistie est d'être le sacrement de ceux qui sont dans la pleine communion de l'Église.

1396 L'unité du Corps mystique : *l'Eucharistie fait l'Église*. Ceux qui reçoivent l'Eucharistie sont unis plus étroitement au Christ. Par là même, le Christ les unit à tous les fidèles en un seul corps : l'Église. La communion renouvelle, fortifie, approfondit cette incorporation à l'Église déjà réalisée par le Baptême. Dans le Baptême nous avons été appelés à ne faire qu'un seul corps (cf. 1 Co 12, 13). L'Eucharistie réalise cet appel : « La coupe de bénédiction que nous bénissons n'est-elle pas communion au Sang du Christ ? Le pain que nous rompons, n'est-il pas communion au Corps du Christ ? Puisqu'il n'y a qu'un pain, à nous tous nous ne formons qu'un corps, car tous nous avons part à ce pain unique » (1 Co 10, 16-17).

1397 *L'Eucharistie engage envers les pauvres* : Pour recevoir dans la vérité le Corps et le Sang du Christ livrés pour nous, nous devons reconnaître le Christ dans les plus pauvres, ses frères (cf. Mt 25, 40) : « Tu as goûté au sang du Seigneur et tu ne reconnais pas même ton frère. Tu déshonores cette table même, en ne jugeant pas digne de partager ta nourriture celui qui a été jugé digne de prendre part à cette table. Dieu t'a libéré de tous tes péchés et t'y a invité. Et toi, pas même alors, tu n'es devenu plus miséricordieux. » (S. Jean Chrysostome, hom. in 1 Cor. 27, 4)

1398 *L'Eucharistie et l'unité des chrétiens*. Devant la grandeur de ce mystère, S. Augustin s'écrie : « O sacrement de la piété ! O signe de l'unité ! O lien de la charité ! » (ev. Jo. 26, 6, 13 ; cf. SC 47). D'autant plus douloureuses se font ressentir les divisions de l'Église qui rompent la commune participation à la table du Seigneur, d'autant plus pressantes sont les prières au Seigneur pour que reviennent les jours de l'unité complète de tous ceux qui croient en Lui.

L'Eucharistie : « gage de la gloire à venir »

1402 Dans une antique prière, l'Église acclame le mystère de l'Eucharistie : « *O sacrum convivium...* O banquet sacré où le Christ est notre aliment, où est ravivé le souvenir de sa passion, où la grâce emplit notre âme, où nous est donné le gage de la vie à venir ». Si l'Eucharistie est le mémorial de la Pâque du Seigneur, si par notre communion à l'autel, nous sommes comblés « de toute bénédiction céleste et grâce » (MR, Canon Romain 96 : « Supplices te rogamus »), l'Eucharistie est *aussi l'anticipation de la gloire céleste*.

1404 L'Église sait que, dès maintenant, le Seigneur vient dans son Eucharistie, et qu'il est là, au milieu de nous. Cependant, cette présence est voilée. C'est pour cela que nous

célébrons l'Eucharistie " en attendant la bienheureuse espérance et l'avènement de notre Sauveur Jésus-Christ " (Embolisme après le Notre Père ; cf. Tt 2, 13).

1405 En effet, chaque fois qu'est célébré ce mystère, " l'oeuvre de notre rédemption s'opère " (LG 3) et nous " rompons un même pain qui est remède d'immortalité, antidote pour ne pas mourir, mais pour vivre en Jésus-Christ pour toujours " (S. Ignace d'Antioche, Eph. 20, 2).

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l'Eglise Catholique*, le partie, 2e section, ch. 1, art. 3 : Le sacrement de l'Eucharistie : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

- *Catéchisme du Concile de Trente* : 2e partie, ch. 20, § I. De la vertu et des fruits de l'Eucharistie : 2e partie, ch. 20, § I. De la vert...

Résolution pratique :

- « L'Église recommande vivement aux fidèles de recevoir la sainte communion quand ils participent à la célébration de l'Eucharistie ; elle leur en fait obligation au moins une fois par an. » **(1417)** « Celui qui veut recevoir le Christ dans la communion eucharistique doit se trouver en état de grâce. Si quelqu'un a conscience d'avoir péché mortellement, il ne doit pas accéder à l'Eucharistie sans avoir reçu préalablement l'absolution dans le sacrement de Pénitence. » **(1415)**

- Prendre quelques minutes pour faire le point sur ma fidélité à recevoir la sainte communion, à m'y préparer convenablement et à remercier le Christ par une fervente action de grâces.

29. Année de la foi: 4e Dimanche après la Pentecôte

Les sacrements

« Assis à la droite du Père » et répandant l'Esprit Saint en son Corps qui est l'Église, le Christ agit désormais par les sacrements, institués par Lui pour communiquer sa grâce. Les sacrements sont des signes sensibles (paroles et actions), accessibles à notre humanité actuelle. Ils réalisent efficacement la grâce qu'ils signifient en vertu de l'action du Christ et par la puissance de l'Esprit Saint. » (1084)
« Toute la vie liturgique de l'Église gravite autour du Sacrifice eucharistique et des sacrements (cf. SC 6). Il y a dans l'Église sept sacrements : le Baptême, la Confirmation ou *Chrismation*, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Onction des malades, l'Ordre, le Mariage (cf. DS 860 ; 1310 ; 1601). » (1113)



Sacrements du Christ et de l'Église

+ Les sacrements du Christ :

1114 " Attachés à la doctrine des Saintes Écritures, aux traditions apostoliques ... et au sentiment unanime des Pères ", nous professons que " *les sacrements de la Loi nouvelle ont tous été institués par notre Seigneur Jésus-Christ* " (DS 1600-1601).

1115 Les paroles et les actions de Jésus durant sa vie cachée et son ministère public

étaient déjà salvifiques. Elles anticipaient la puissance de son mystère pascal. Elles annonçaient et préparaient ce qu'il allait donner à l'Église lorsque tout serait accompli. *Les mystères de la vie du Christ sont les fondements* de ce que, désormais, par les ministres de son Église, le Christ dispense dans les sacrements, car " ce qui était visible en notre Sauveur est passé dans ses mystères " (S. Léon le Grand, serm. 74, 2).

1116 " Forces qui sortent " du Corps du Christ (cf. Lc 5, 17 ; 6, 19 ; 8, 46), toujours vivant et vivifiant, actions de l'Esprit Saint à l'oeuvre dans son Corps qui est l'Église, les sacrements sont " les chefs-d'œuvre de Dieu " dans la nouvelle et éternelle Alliance.

+ Les sacrements de l'Église :

1117 *Par l'Esprit qui la conduit* " dans la vérité tout entière " (Jn 16, 13), *l'Église a reconnu peu à peu ce trésor reçu du Christ et en a précisé la " dispensation "*, comme elle l'a fait pour le canon des saintes Écritures et la doctrine de la foi, en fidèle intendante des mystères de Dieu (cf. Mt 13, 52 ; 1 Co 4, 1). Ainsi, l'Église a discerné au cours des siècles que, parmi ses célébrations liturgiques, *il y en a sept qui sont, au sens propre du terme, des sacrements institués par le Seigneur.*

1118 Les sacrements sont " *de l'Église* " en ce double sens qu'ils sont " *par elle* " et " *pour elle* ". Ils sont " par l'Église " car celle-ci est le sacrement de *l'action du Christ opérant en elle* grâce à la mission de l'Esprit Saint. Et ils sont " pour l'Église ", ils sont ces " *sacrements qui font l'Église* " (S. Augustin, civ. 22, 17 ; cf. S. Thomas d'A., s. th. 3, 64, 2, ad 3), puisqu'ils manifestent et communiquent aux hommes, surtout dans l'Eucharistie, le mystère de la communion du Dieu Amour, Un en trois Personnes.

1119 Formant avec le Christ-Tête " comme une unique personne mystique " (Pie XII, enc. " *Mystici Corporis* "), l'Église agit dans les sacrements comme " *communauté sacerdotale* ", " *organiquement structurée* " (LG 11) : *par le Baptême et la Confirmation*, le peuple sacerdotal est rendu apte à célébrer la Liturgie ; d'autre part, certains fidèles, " revêtus d'un *Ordre sacré*, sont établis au nom du Christ pour paître l'Église par la parole et la grâce de Dieu " (LG 11).

1120 *Le ministère ordonné ou sacerdoce ministériel* (LG 10) est au service du sacerdoce baptismal. Il garantit que, dans les sacrements, c'est bien le Christ qui agit par l'Esprit Saint pour l'Église. La mission de salut confiée par le Père à son Fils incarné est confiée aux apôtres et par eux à leurs successeurs : ils reçoivent l'Esprit de Jésus pour *agir en son nom et en sa personne* (cf. Jn 20, 21-23 ; Lc 24, 47 ; Mt 28, 18-20). Ainsi, le ministre ordonné est le lien sacramental qui relie l'action liturgique à ce qu'ont dit et fait les apôtres, et, par eux, à ce qu'a dit et fait le Christ, source et fondement des sacrements.

1121 *Les trois sacrements du Baptême, de la Confirmation et de l'Ordre confèrent*, en plus de la grâce, *un caractère sacramental ou " sceau "* par lequel *le chrétien participe au sacerdoce du Christ* et fait partie de l'Église selon des états et des fonctions diverses. *Cette configuration* au Christ et à l'Église, réalisée par l'Esprit, est *indélébile* (Cc. Trente : DS 1609), elle demeure pour toujours dans le chrétien comme disposition positive pour la grâce, comme promesse et garantie de la protection divine et comme vocation au culte divin et au service de l'Église. *Ces sacrements ne peuvent donc jamais être réitérés.*

Sacrements de la foi et du salut pour la vie éternelle

+ Les sacrements de la foi :

1122 Le Christ a envoyé ses apôtres afin que “ en son nom, ils proclament à toutes les nations la conversion en vue de la rémission des péchés ” (Lc 24, 47). “ De toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ” (Mt 28, 19). La mission de baptiser, donc la mission sacramentelle, est impliquée dans la mission d'évangéliser, parce que *le sacrement est préparé par la Parole de Dieu et par la foi qui est consentement à cette Parole* : « Le Peuple de Dieu est rassemblé d'abord par la Parole du Dieu vivant... La proclamation de la Parole est indispensable au ministère sacramentel, *puisqu'il s'agit des sacrements de la foi et que celle-ci a besoin de la Parole pour naître et se nourrir* » (PO 4)

1123 « *Les sacrements ont pour fin de sanctifier les hommes, d'édifier le Corps du Christ, enfin de rendre le culte à Dieu* ; mais, à titre de signes, ils ont aussi un rôle d'enseignement. Non seulement *ils supposent la foi*, mais encore, par les paroles et par les choses, *ils la nourrissent, ils la fortifient, ils l'expriment* ; c'est pourquoi ils sont dits sacrements de la foi. » (SC 59)

1124 *La foi de l'Église est antérieure à la foi du fidèle*, qui est invité à y adhérer. Quand l'Église célèbre les sacrements, elle confesse la foi reçue des apôtres. De là, l'adage ancien : “*Lex orandi, lex credendi* ” (ou : “ *Legem credendi lex statuat supplicandi* ”, selon Prosper d'Aquitaine, ep. 217- Ve siècle). La loi de la prière est la loi de la foi, l'Église croit comme elle prie. *La Liturgie est un élément constituant de la sainte et vivante Tradition* (cf. DV 8).

1125 *C'est pourquoi aucun rite sacramentel ne peut être modifié ou manipulé au gré du ministre ou de la communauté*. Même l'autorité suprême dans l'Église ne peut changer la liturgie à son gré, mais seulement dans l'obéissance de la foi et dans le respect religieux du mystère de la liturgie.

+ Sacrements du salut :

1127 Célébrés dignement dans la foi, *les sacrements confèrent la grâce qu'ils signifient* (cf. Cc. Trente : DS 1605 et 1606). Ils sont *efficaces parce qu'en eux le Christ lui-même est à l'oeuvre* : *c'est Lui qui baptise, c'est Lui qui agit dans ses sacrements afin de communiquer la grâce que le sacrement signifie*. Le Père exauce toujours la prière de l'Église de son Fils qui, dans l'épiclese de chaque sacrement, exprime sa foi en la puissance de l'Esprit. Comme le feu transforme en lui tout ce qu'il touche, l'Esprit Saint transforme en Vie divine ce qui est soumis à sa puissance.

1128 C'est là le sens de l'affirmation de l'Église (cf. Cc. Trente : DS 1608) : *les sacrements agissent ex opere operato* (littéralement : “ par le fait même que l'action est accomplie ”), c'est-à-dire en vertu de l'oeuvre salvifique du Christ, accomplie une fois pour toutes. Il s'ensuit que “ *le sacrement n'est pas réalisé par la justice de l'homme qui le donne ou le reçoit, mais par la puissance de Dieu* ” (S. Thomas d'A., s. th. 3, 68, 8). *Dès lors qu'un sacrement est célébré conformément à l'intention de l'Église, la puissance du Christ et de son Esprit agit en lui et par lui, indépendamment de la sainteté personnelle du ministre*. Cependant, *les fruits des sacrements dépendent aussi des dispositions de celui qui les reçoit*.

1129 L'Église affirme que pour les croyants les sacrements de la Nouvelle Alliance *sont nécessaires au salut* (cf. Cc. Trente : DS 1604). La " *grâce sacramentelle* " est la grâce de l'Esprit Saint donnée par le Christ et *propre à chaque sacrement*. L'Esprit guérit et transforme ceux qui le reçoivent en les *conformant au Fils de Dieu*. Le fruit de la vie sacramentelle, c'est que l'Esprit d'adoption *déifie* (cf. 2 P 1, 4) les fidèles en les unissant vitalement au Fils unique, le Sauveur.

Les sacrements de la vie éternelle :

1130 L'Église célèbre le Mystère de son Seigneur " jusqu'à ce qu'il vienne " et que " Dieu soit tout en tous " (1 Co 11, 26 ; 15, 28). (...) Dans les sacrements du Christ, l'Église reçoit déjà les arrhes de son héritage, elle participe déjà à la vie éternelle, tout en " attendant la bienheureuse espérance et l'avènement de la gloire de notre grand Dieu et Sauveur, le Christ Jésus " (Tt 2, 13). " L'Esprit et l'Épouse disent : Viens ! ... Viens, Seigneur Jésus ! " (Ap 22, 17. 20).

S. Thomas résume ainsi les différentes dimensions du signe sacramentel : " Le sacrement est le *signe qui remémore* ce qui a précédé, à savoir *la passion du Christ* ; qui met en évidence ce qui *s'opère en nous* par la passion du Christ, à savoir, *la grâce* ; qui pronostique, je veux dire qui *annonce à l'avance la Gloire à venir* " (S. th. 3, 60, 3).

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l'Église Catholique*, IIe partie, 1re section, ch. 1, art. 2 : Le mystère pascal dans les sacrements de l'Église : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

- *Catéchisme du Concile de Trente* : 2e partie, ch. 14, Des sacrements en général : <http://www.salve-regina.com/salve/C...>

Résolution pratique :

- « Les sacrements sont des *signes efficaces de la grâce, institués par le Christ et confiés à l'Église, par lesquels la vie divine nous est dispensée*. Les rites visibles sous lesquels les sacrements sont célébrés, signifient et réalisent les grâces propres de chaque sacrement. Ils portent fruit en ceux qui les reçoivent avec les dispositions requises. » (1131)

- « Le fruit de la vie sacramentelle est à la fois personnel et ecclésial. D'une part ce fruit est pour tout fidèle *la vie pour Dieu dans le Christ Jésus* ; d'autre part il est pour l'Église croissance dans la charité et dans sa mission de témoignage. » (1134)

- Prendre quelques minutes pour faire le point sur ma fidélité à m'approcher des sacrements avec un esprit de foi et un grand désir de la grâce qui nous conforme au Christ.

30. Année de la foi: 5e Dimanche après la Pentecôte

Le sacrement de l'Ordre

Chaque année, le mois de juin est marqué par des ordinations sacerdotales. C'est l'occasion de méditer ce que nous dit le *Catéchisme de l'Église Catholique* sur le sacrement de l'Ordre. « *Deux sacrements, l'Ordre et le Mariage, sont ordonnés au salut d'autrui. S'ils contribuent également au salut personnel, c'est à travers le service des autres qu'ils le font. Ils confèrent une mission particulière dans l'Église et servent à l'édification du Peuple de Dieu.* » (1534) « L'Ordre est le sacrement grâce auquel la mission confiée par le Christ à ses apôtres continue à être exercée dans l'Église jusqu'à la fin des temps : il est donc le *sacrement du ministère apostolique*. Il comporte trois degrés : l'épiscopat, le presbytérat et le diaconat. » (1536).



Le sacrement du ministère apostolique

+ Un ministère au nom du Christ :

875 “ Comment croire sans d’abord entendre ? Et comment entendre sans prédicateur ? Et comment prêcher sans être d’abord envoyé ? ” (Rm 10, 14-15). Personne, aucun individu ni aucune communauté, ne peut s’annoncer à lui-même l’Évangile. “ La foi vient de l’écoute ” (Rm 10, 17). Personne ne peut se donner lui-même le mandat et la mission d’annoncer l’Évangile. *L’envoyé du Seigneur parle et agit* non pas par autorité propre, mais *en vertu de l’autorité du Christ* ; non pas comme membre de la communauté, mais parlant à elle au nom du Christ. *Personne ne peut se conférer à lui-même la grâce, elle doit être donnée et offerte. Cela suppose des ministres de la grâce, autorisés et habilités de la part du Christ.* De Lui, *les évêques et les prêtres* reçoivent la mission et la faculté (le “ *pouvoir sacré* ”) *d’agir in persona Christi Capitis*, les diacres la force de servir le peuple de Dieu dans la “ *diaconie* ” de la liturgie, de la parole et de la charité, en communion avec l’évêque et son *presbyterium*. Ce ministère, dans lequel les envoyés du Christ font et donnent par don de Dieu ce qu’ils ne peuvent faire et donner d’eux-mêmes, la tradition de l’Église l’appelle “ *sacrement* ”. Le ministère de l’Église est conféré par un sacrement propre.

+ Pourquoi ce nom de sacrement de l’Ordre ?

1537 Le mot *Ordre*, dans l’antiquité romaine, désignait des corps constitués au sens civil, surtout le corps de ceux qui gouvernent. *Ordinatio* désigne *l’intégration dans un ordo*. Dans l’Église, il y a des corps constitués que la Tradition, non sans fondements dans l’Écriture Sainte (cf. He 5, 6 ; 7, 11 ; Ps 110, 4), appelle dès les temps anciens du nom de *taxeis* (en grec), d’*ordines* : ainsi la liturgie parle de l’*ordo episcoporum*, de l’*ordo presbyterorum*, de l’*ordo diaconorum*. D’autres groupes reçoivent aussi ce nom d’*ordo* : les catéchumènes, les vierges, les époux, les veuves...

1538 *L’intégration dans un de ces corps de l’Église se faisait par un rite appelé ordinatio*, acte religieux et liturgique, qui était une consécration, une bénédiction ou un sacrement. Aujourd’hui le mot *ordinatio* est réservé à *l’acte sacramentel qui intègre dans l’ordre des évêques, des presbytres et des diacres* et qui va au-delà d’une simple élection, désignation, délégation ou institution par la communauté, car elle *confère un don du Saint-Esprit permettant d’exercer un “ pouvoir sacré ” (sacra potestas : cf. LG 10)* qui ne peut venir que du Christ lui-même, par son Église. L’ordination est aussi appelée *consecratio* car elle est *une mise à part et une investiture par le Christ lui-même*, pour son Église. L’imposition des mains de l’évêque, avec la prière consécatoire, constitue le signe visible de cette consécration.

1121 Les trois sacrements du Baptême, de la Confirmation et de l’Ordre confèrent, en plus de la grâce, un caractère sacramentel ou “ *sceau* ” par lequel le chrétien participe au sacerdoce du Christ et fait partie de l’Église selon des états et des fonctions diverses. Cette configuration au Christ et à l’Église, réalisée par l’Esprit, est indélébile (Cc. Trente : DS 1609), elle demeure pour toujours dans le chrétien comme disposition positive pour la grâce, comme promesse et garantie de la protection divine et comme vocation au culte divin et au service de l’Église. Ces sacrements ne peuvent donc jamais être réitérés.

Participation à l'unique sacerdoce du Christ

+ L'unique sacerdoce du Christ :

1544 Toutes les *préfigurations* du sacerdoce de l'Ancienne Alliance trouvent leur *accomplissement dans le Christ Jésus " unique médiateur entre Dieu et les hommes "* (1 Tm 2, 5). **1545** Le sacrifice rédempteur du Christ est unique, accompli une fois pour toutes. Et pourtant, il est rendu présent dans le sacrifice eucharistique de l'Église. Il en est de même de *l'unique sacerdoce du Christ* : il est rendu présent par le sacerdoce ministériel sans que soit diminuée l'unicité du sacerdoce du Christ : " Aussi le Christ est-il le seul vrai prêtre, les autres n'étant que ses *ministres* " (S. Thomas d'A., Hebr. 7, 4).

+ Deux participations à l'unique sacerdoce du Christ :

1546 Le Christ, grand prêtre et unique médiateur, a fait de *l'Église " un Royaume de prêtres pour son Dieu et Père "* (Ap 1, 6 ; cf. Ap 5, 9-10 ; 1 P 2, 5. 9). *Toute la communauté des croyants est, comme telle, sacerdotale.* Les *fidèles* exercent leur sacerdoce baptismal à travers leur participation, *chacun selon sa vocation propre*, à la mission du Christ, *Prêtre, Prophète et Roi*. C'est par les sacrements du *Baptême* et de la *Confirmation* que les fidèles sont " *consacrés pour être (...) un sacerdoce saint* " (LG 10).

1591 *Toute l'Église est un peuple sacerdotal.* Grâce au Baptême, tous les fidèles participent au sacerdoce du Christ. Cette participation s'appelle " *sacerdoce commun des fidèles* ". Sur sa base et à son service existe une *autre participation à la mission du Christ ; celle du ministère conféré par le sacrement de l'Ordre*, dont la tâche est de *servir au nom et en la personne du Christ-Tête* au milieu de la communauté.

1547 Le *sacerdoce ministériel ou hiérarchique* des évêques et des prêtres, et le sacerdoce commun de tous les fidèles, bien que " *l'un et l'autre, chacun selon son mode propre, participent de l'unique sacerdoce du Christ* " (LG 10), *diffèrent cependant essentiellement*, tout en étant " *ordonnés l'un à l'autre* " (LG 10). En quel sens ? Alors que le sacerdoce commun des fidèles se réalise dans le déploiement de la grâce baptismale, vie de foi, d'espérance et de charité, vie selon l'Esprit, *le sacerdoce ministériel est au service du sacerdoce commun*, il est relatif au déploiement de la grâce baptismale de tous les chrétiens. Il est un des moyens par lesquels le Christ ne cesse de construire et de conduire son Église. C'est pour cela qu'il est *transmis par un sacrement propre, le sacrement de l'Ordre*.

1592 Les ministres ordonnés exercent leur service auprès du peuple de Dieu par *l'enseignement (munus docendi)*, le *culte divin (munus liturgicum)* et par le *gouvernement pastoral (munus regendi)*.

En la personne du Christ au nom de toute l'Église

+ En la personne du Christ-Tête... (In persona Christi Capitis) :

1548 Dans le service ecclésial du ministre ordonné, c'est le *Christ lui-même qui est présent* à son Église en tant que *Tête* de son corps, *Pasteur* de son troupeau, *grand prêtre* du sacrifice rédempteur, *Maître de la Vérité*. C'est ce que l'Église exprime en

disant que le prêtre, en vertu du sacrement de l'Ordre, *agit in persona Christi Capitis* (en la personne du Christ Tête ; cf. LG 10 ; 28 ; SC 33 ; CD 11 ; PO 2 ; 6) : « C'est le même Prêtre, le Christ Jésus, dont en vérité le ministre tient le rôle. Si, en vérité, celui-ci est assimilé au Souverain Prêtre, à cause de la consécration sacerdotale qu'il a reçue, il jouit du pouvoir d'agir par la puissance du Christ lui-même qu'il représente (*virtute ac persona ipsius Christi*). » (Pie XII, enc. " Mediator Dei ").

« Le Christ est la source de tout le sacerdoce : car le prêtre de l'ancienne loi était figure du Christ et le prêtre de la nouvelle agit en la personne du Christ. » (S. Thomas d'A., s. th. 3, 22, 4)

1549 Par le ministère ordonné, spécialement des évêques et des prêtres, la présence du Christ comme chef de l'Église, est rendue visible au milieu de la communauté des croyants (cf. LG 21). Selon la belle expression de S. Ignace d'Antioche, l'évêque est *typos tou Patros*, il est comme l'image vivante de Dieu le Père (Trall. 3, 1 ; cf. Magn. 6, 1).

1551 Ce sacerdoce est ministériel. " Cette charge, confiée par le Seigneur aux pasteurs de son peuple, est un véritable service " (LG 24). Il est entièrement référé au Christ et de son sacerdoce unique, et il a été institué en faveur des hommes et de la communauté de l'Église. Le sacrement de l'Ordre communique " un pouvoir sacré ", qui n'est autre que celui du Christ. L'exercice de cette autorité doit donc se mesurer d'après le modèle du Christ qui par amour s'est fait le dernier et le serviteur de tous (cf. Mc 10, 43-45 ; 1 P 5, 3). " Le Seigneur a dit clairement que le soin apporté à son troupeau était une preuve d'amour pour Lui " (S. Jean Chrysostome, sac. 2, 4 ; cf. Jn 21, 15-17).

+ " Au nom de toute l'Église " :

1552 Le sacerdoce ministériel n'a pas seulement pour tâche de représenter le Christ – Tête de l'Église – face à l'assemblée des fidèles, il agit aussi au nom de toute l'Église lorsqu'il présente à Dieu la prière de l'Église (cf. SC 33) et surtout lorsqu'il offre le sacrifice eucharistique (cf. LG 10).

1553 " Au nom de toute l'Église ", cela ne veut pas dire que les prêtres soient les délégués de la communauté. La prière et l'offrande de l'Église sont inséparables de la prière et de l'offrande du Christ, son Chef. C'est toujours le culte du Christ dans et par son Église. C'est toute l'Église, Corps du Christ, qui prie et qui s'offre, " *per ipsum et cum ipso et in ipso* ", dans l'unité du Saint-Esprit, à Dieu le Père. Tout le Corps, " *caput et membra* ", prie et s'offre, et c'est pourquoi ceux qui, dans le Corps, en sont spécialement les ministres, sont appelés *ministres non seulement du Christ, mais aussi de l'Église*. C'est parce que le sacerdoce ministériel représente le Christ qu'il peut représenter l'Église.

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l'Eglise Catholique*, IIe partie, 2e section, ch. 3, art. 6 : Le sacrement de l'Ordre : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>
- *Catéchisme du Concile de Trente* : 2e partie, ch. 26, Du sacrement de l'Ordre : <http://www.salve-regina.com/salve/C...>

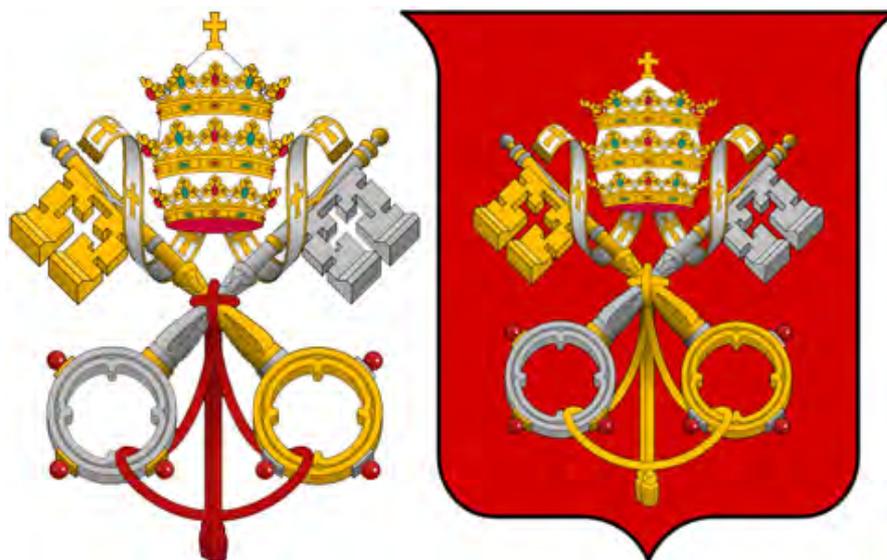
Résolution pratique :

« *Cette présence du Christ dans le ministre ne doit pas être comprise comme si celui-ci était prémuni contre toutes les faiblesses humaines, l'esprit de domination, les erreurs, voire le péché. La force de l'Esprit Saint ne garantit pas de la même manière tous les actes des ministres. Tandis que dans les sacrements cette garantie est donnée, de sorte que même le péché du ministre ne peut empêcher le fruit de grâce, il existe beaucoup d'autres actes où l'empreinte humaine du ministre laisse des traces qui ne sont pas toujours le signe de la fidélité à l'Évangile, et qui peuvent nuire par conséquent à la fécondité apostolique de l'Église.* » (1550) Prendre quelques minutes pour faire le point sur *ma foi dans cette présence du Christ dans ses prêtres* ; est-ce que je sais voir Jésus qui agit en eux, malgré leurs défauts, dans leur prédication, l'administration des sacrements, le gouvernement de la Communauté ecclésiale ? Est-ce que je prie pour leur sanctification ?

31. Année de la foi: 6e Dimanche après la Pentecôte

Le Pape

Ce 30 juin, nous fêtons la solennité des saints Apôtres Pierre et Paul. C'est surtout la figure de saint Pierre qui domine cette fête et avec elle, celle du ministère du Prince des Apôtres et de ses successeurs. Que nous dit le *Catéchisme de l'Église Catholique* sur le Pape ? « Le Seigneur a fait de saint Pierre le fondement visible de son Église. Il lui en a remis les clefs. *L'évêque de l'Église de Rome, successeur de saint Pierre, est " le chef du Collège des Évêques, Vicaire du Christ et Pasteur de l'Église tout entière sur cette terre "* (CIC, can. 331). » (936)



La constitution hiérarchique de l'Église

935 Pour annoncer la foi et pour implanter son Règne, le Christ envoie ses apôtres et leurs successeurs. Il leur donne part à sa mission. De lui ils reçoivent le pouvoir d'agir en sa personne.

880 Le Christ, en instituant les Douze, " leur donna la forme d'un collège, c'est-à-dire d'un groupe stable, et mit à leur tête Pierre, choisi parmi eux " (LG 19). " De même que saint Pierre et les autres apôtres constituent, de par l'institution du Seigneur, un seul collège apostolique, semblablement le Pontife romain, successeur de Pierre et les évêques, successeurs des apôtres, forment entre eux un tout " (LG 22 ; cf. CIC, can. 330).

879 Le *ministère sacramentel* dans l'Église est un *service* exercé au nom du Christ. Il a un *caractère personnel* et une *forme collégiale*. Cela se vérifie dans les liens entre le collège épiscopal et son *chef, le successeur de saint Pierre*, et dans le rapport entre la responsabilité pastorale de l'évêque pour son Église particulière et la sollicitude commune du collège épiscopal pour l'Église Universelle.

+ Le collège épiscopal et son chef, le Pape :

881 *Le Seigneur a fait du seul Simon, auquel Il donna le nom de Pierre, la pierre de son Église. Il lui en a remis les clefs (cf. Mt 16, 18-19) ; Il l'a institué pasteur de tout le troupeau (cf. Jn 21, 15-17). " Mais cette charge de lier et de délier qui a été donnée à Pierre a été aussi donnée, sans aucun doute, au collège des apôtres unis à leur chef " (LG 22). Cette charge pastorale de Pierre et des autres apôtres appartient aux fondements de l'Église. Elle est continuée par les évêques sous la primauté du Pape.*

882 *Le Pape, évêque de Rome et successeur de saint Pierre, " est principe perpétuel et visible et fondement de l'unité qui lie entre eux soit les évêques, soit la multitude des fidèles " (LG 23). " En effet, le Pontife romain a sur l'Église, en vertu de sa charge de Vicaire du Christ et de Pasteur de toute l'Église, un pouvoir plénier, suprême et universel qu'il peut toujours librement exercer " (LG 22 ; cf. CD 2 ; 9).*

883 *" Le collège ou corps épiscopal n'a d'autorité que si on l'entend comme uni au Pontife romain, comme à son chef ". Comme tel, ce collège est " lui aussi le sujet d'un pouvoir suprême et plénier sur toute l'Église, pouvoir cependant qui ne peut s'exercer qu'avec le consentement du Pontife romain " (LG 22 ; cf. CIC, can. 336).*

884 *" Le Collège des Évêques exerce le pouvoir sur l'Église tout entière de manière solennelle dans le Concile Œcuménique " (CIC, can. 337, §1). " Il n'y a pas de Concile Œcuménique s'il n'est comme tel confirmé ou tout au moins accepté par le successeur de Pierre " (LG 22).*

885 *" Par sa composition multiple, ce collège exprime la variété et l'universalité du Peuple de Dieu ; il exprime, par son rassemblement sous un seul chef, l'unité du troupeau du Christ " (LG 22) confirmé ou tout au moins accepté par le successeur de Pierre " (LG 22).*

Les trois charges ou ministères dans l'Église

873 « Il y a dans l'Église diversité de ministères, mais unité de mission. Le Christ a confié aux apôtres et à leurs successeurs la charge *d'enseigner*, de *sanctifier* et de *gouverner* en son nom et par son pouvoir. » (AA 2).

+ La charge d'enseigner et l'infaillibilité du Pontife romain :

888 Les évêques, avec les prêtres, leurs coopérateurs, " ont pour première tâche *d'annoncer l'Évangile de Dieu à tous les hommes* " (PO 4), selon l'ordre du Seigneur (cf. Mc 16, 15). Ils sont " les hérauts de la foi, qui amènent au Christ de nouveaux disciples, les docteurs authentiques " de la foi apostolique, " pourvus de l'autorité du Christ " (LG 25).

889 Pour maintenir l'Église dans la pureté de la foi transmise par les apôtres, *le Christ a voulu conférer à son Église une participation à sa propre infaillibilité*, Lui qui est la Vérité. Par le " *sens surnaturel de la foi* ", le Peuple de Dieu " s'attache indéfectiblement à la foi ", sous la conduite du Magistère vivant de l'Église (cf. LG 12 ; DV 10).

890 La *mission du Magistère* est liée au caractère définitif de l'alliance instaurée par Dieu dans le Christ avec son Peuple ; il doit le protéger des déviations et des défaillances, et *lui garantir la possibilité objective de professer sans erreur la foi authentique*. La charge pastorale du Magistère est ainsi ordonnée à veiller à ce que le Peuple de Dieu demeure dans la vérité qui libère. Pour accomplir ce service, *le Christ a doté les pasteurs*

du charisme d'infaillibilité en matière de foi et de mœurs. L'exercice de ce charisme peut revêtir plusieurs modalités :

891 “ *De cette infaillibilité, le Pontife romain, chef du collège des évêques, jouit du fait même de sa charge quand, en tant que pasteur et docteur suprême de tous les fidèles, et chargé de confirmer ses frères dans la foi, il proclame, par un acte définitif, un point de doctrine touchant la foi et les mœurs (...).* L'infaillibilité promise à l'Église réside aussi *dans le corps des évêques quand il exerce son Magistère suprême en union avec le successeur de Pierre* ”, surtout dans un Concile Œcuménique (LG 25 ; cf. Vatican I : DS 3074). Lorsque, par son Magistère suprême, l'Église propose quelque chose “ *à croire comme étant révélé par Dieu* ” (DV 10) et comme enseignement du Christ, “ *il faut adhérer dans l'obéissance de la foi à de telles définitions* ” (LG 25). Cette infaillibilité s'étend aussi loin que le dépôt lui-même de la Révélation divine (cf. LG 25).

892 *L'assistance divine est encore donnée aux successeurs des apôtres, enseignant en communion avec le successeur de Pierre, et, d'une manière particulière, à l'évêque de Rome, Pasteur de toute l'Église,* lorsque, sans arriver à une définition infaillible et sans se prononcer d'une “ *manière définitive* ”, ils proposent dans *l'exercice du Magistère ordinaire* un enseignement qui conduit à une meilleure intelligence de la Révélation en matière de foi et de mœurs. A cet enseignement ordinaire les fidèles doivent “ *donner l'assentiment religieux de leur esprit* ” (LG 25) qui, s'il se distingue de l'assentiment de la foi, le prolonge cependant.

2034 Le pontife romain et les évêques en “ *docteurs authentiques, pourvus de l'autorité du Christ, prêchent au peuple à eux confié la foi qui doit être crue et appliquée dans les mœurs* ” (LG 25). Le *Magistère ordinaire et universel du Pape* et des évêques en communion avec lui enseigne aux fidèles la vérité à croire, la charité à pratiquer, la béatitude à espérer.

2035 Le *degré suprême* dans la participation à l'autorité du Christ est assuré par le *charisme de l'infaillibilité*. Celle-ci s'étend aussi loin que le dépôt de la Révélation divine (cf. LG 25) ; elle s'étend encore à tous les éléments de doctrine, y compris morale, sans lesquels les vérités salutaires de la foi ne peuvent être gardées, exposées ou observées (CDF, décl. “ *Mysterium Ecclesiae* ” 3).

2036 L'autorité du Magistère s'étend aussi aux préceptes spécifiques de la loi naturelle, parce que leur observance, demandée par le Créateur, est nécessaire au salut. En rappelant les prescriptions de la loi naturelle, le Magistère de l'Église exerce une part essentielle de sa fonction prophétique d'annoncer aux hommes ce qu'ils sont en vérité et de leur rappeler ce qu'ils doivent être devant Dieu (cf. DH 14).

+ La charge sanctifier :

893 *L'évêque* porte aussi “ *la responsabilité de dispenser la grâce du suprême sacerdoce* ” (LG 26), en particulier dans l'Eucharistie qu'il offre lui-même ou dont il assure l'oblation par les prêtres, ses coopérateurs. Car l'Eucharistie est le centre de la vie de l'Église particulière. L'évêque et les prêtres sanctifient l'Église par leur prière et leur travail, par le ministère de la parole et des sacrements.

1369 Toute l'Église est unie à l'offrande et à l'intercession du Christ. Chargé du ministère de Pierre dans l'Église, *le Pape est associé à toute célébration de l'Eucharistie* où il est nommé comme signe et serviteur de l'unité de l'Église Universelle.

+ La charge de régir :

894 “ Les évêques dirigent leurs Églises particulières comme vicaires et légats du Christ par leurs conseils, leurs encouragements, leurs exemples, mais aussi par leur autorité et par l’exercice de leur pouvoir sacré ” (LG 27), qu’ils doivent cependant exercer pour édifier, dans l’esprit de service qui est celui de leur Maître (cf. Lc 22, 26-27).

895 “ Ce pouvoir qu’ils exercent personnellement au nom du Christ est un *pouvoir propre, ordinaire et immédiat* : il est *soumis cependant dans son exercice à la régulation dernière de l’autorité suprême de l’Église* ” (LG 27). Mais on ne doit pas considérer les évêques comme des vicaires du Pape dont *l’autorité ordinaire et immédiate* sur toute l’Église n’annule pas, mais au contraire confirme et défend la leur. Celle-ci doit s’exercer en communion avec toute l’Église *sous la conduite du Pape*.

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l’Église Catholique*, Ire partie, 2e section, ch. 3, art. 9, § 4 : Les fidèles du Christ – Hiérarchie, laïcs, vie consacrée : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

- « Le Pape “ jouit, par institution divine, du *pouvoir suprême, plénier, immédiat, universel* pour la charge des âmes ” (CD 2). » (937)

- Prendre quelques minutes pour faire le point : ai-je un regard de foi sur le Pape François, qui n’est ni un gourou, ni une superstar mais le successeur de Pierre, assisté par l’Esprit Saint pour enseigner, sanctifier et gouverner au nom du Christ ? Ai-je un même regard de foi vis-à-vis des évêques qui exercent ces mêmes charges en communion avec le Pape et sous son autorité ?

32. Année de la foi: 7e Dimanche après la Pentecôte

Le sacrement de l'Ordre (II)

Continuons notre étude du sacrement de l'Ordre d'après ce que nous enseigne le *Catéchisme de l'Eglise Catholique*.



Les trois degrés du sacrement de l'Ordre

1593 Depuis les origines, le ministère ordonné a été conféré et exercé à trois degrés : celui des évêques, celui des presbytres et celui des diacres. Les ministères conférés par l'ordination sont irremplaçables pour la structure organique de l'Église : sans l'évêque, les presbytres et les diacres, on ne peut parler d'Église (cf. S. Ignace d'Antioche, Trall. 3,1).

(Note : l'Église a ajouté dès les premiers siècles d'autres degrés (sous-diaconat et quatre autres « ordres mineurs ») qui sont conservés dans les instituts attachés à la liturgie traditionnelle.)

+ L'ordination épiscopale – plénitude du sacrement de l'Ordre :

1594 *L'évêque reçoit la plénitude du sacrement de l'Ordre qui l'insère dans le Collège épiscopal et fait de lui le chef visible de l'Église particulière qui lui est confiée. Les Évêques, en tant que successeurs des apôtres et membres du Collège, ont part à la responsabilité apostolique et à la mission de toute l'Église sous l'autorité du Pape, successeur de saint Pierre.*

1558 “ La consécration épiscopale, en même temps que la charge de *sanctifier*, confère aussi des charges *d'enseigner* et de *gouverner*. (...) En effet, (...) par l'imposition des mains et par les paroles de la consécration, la grâce de l'Esprit Saint est donnée et le *caractère sacré imprimé*, de telle sorte que les évêques, *d'une façon éminente et visible, tiennent la place du Christ lui-même, Maître, Pasteur et Pontife et jouent son rôle (in Eius persona agant)* ” (LG 21). “ Aussi, par l'Esprit Saint qui leur a été donné, les évêques ont-ils été constitués de *vrais et authentiques maîtres de la foi, pontifes et pasteurs* ” (CD 2).

+ L'ordination des presbytres – coopérateurs des évêques :

1563 “ *La fonction des prêtres, en tant qu'elle est unie à l'Ordre épiscopal, participe à l'autorité par laquelle le Christ lui-même construit, sanctifie et gouverne son Corps. C'est pourquoi le sacerdoce des prêtres, s'il suppose les sacrements de l'initiation chrétienne, est cependant conféré au moyen du sacrement particulier qui, par l'onction du Saint-Esprit, les marque d'un caractère spécial, et les configure ainsi au Christ-Prêtre pour les rendre capables d'agir au nom du Christ-Tête en personne* ” (PO 2).

1564 “ Tout en n'ayant pas charge suprême du pontificat et tout en dépendant des évêques dans l'exercice de leur pouvoir, les prêtres leur sont cependant unis dans la dignité sacerdotale ; et par la vertu du sacrement de l'Ordre, à *l'image du Christ prêtre suprême et éternel* (cf. He 5, 1-10 ; 7, 24 ; 9, 11-28) ils sont *consacrés pour prêcher l'Évangile, pour être les pasteurs des fidèles et pour célébrer le culte divin en vrais prêtres du Nouveau Testament* ” (LG 28).

1565 En vertu du sacrement de l'Ordre *les prêtres participent aux dimensions universelles de la mission* confiée par le Christ aux apôtres. Le don spirituel qu'ils ont reçu dans l'ordination les prépare, non pas à une mission limitée et restreinte, “ mais à une mission de salut d'ampleur universelle, ‘jusqu'aux extrémités de la terre’ ” (PO 10), “ prêts au fond du coeur à prêcher l'Évangile en quelque lieu que ce soit ” (OT 20).

1566 “ *C'est dans le culte ou synaxe eucharistique que s'exerce par excellence leur charge sacrée : là, tenant la place du Christ et proclamant son mystère, ils joignent les demandes des fidèles au sacrifice de leur chef, rendant présent et appliquant dans le sacrifice de la messe, jusqu'à ce que le Seigneur vienne, l'unique sacrifice du Nouveau Testament, celui du Christ s'offrant une fois pour toutes à son Père en victime immaculée* ” (LG 28). De ce sacrifice unique, tout leur ministère sacerdotal tire sa force (cf. PO 2).

1567 “ *Coopérateurs avisés de l'ordre épiscopal* dont ils sont *l'aide et l'instrument*, appelés à servir le peuple de Dieu, les prêtres constituent, avec leur évêque, un seul presbyterium aux fonctions diverses. (...) Les prêtres *ne peuvent exercer leur ministère qu'en dépendance de l'évêque et en communion avec lui*. La promesse d'obéissance qu'ils font à l'évêque au moment de l'ordination et le baiser de paix de l'évêque à la fin de la liturgie de l'ordination signifient que l'évêque les considère

comme ses collaborateurs, ses fils, ses frères et ses amis, et qu'en retour ils lui doivent amour et obéissance.

+ L'ordination des diacres – “ en vue du service ” :

1596 Les diacres sont des *ministres ordonnés pour les tâches de service de l'Église* ; ils ne reçoivent pas le sacerdoce ministériel, mais l'ordination leur confère des fonctions importantes *dans le ministère de la Parole, du culte divin, du gouvernement pastoral et du service de la charité*, tâches qu'ils doivent accomplir sous l'autorité pastorale de leur Évêque.

Rite, ministre, candidat et effets du sacrement de l'Ordre

1573 *Le rite essentiel* du sacrement de l'Ordre est constitué, pour les trois degrés, de *l'imposition des mains par l'évêque sur la tête de l'ordinand ainsi que de la prière consécatoire spécifique* qui demande à Dieu l'effusion de l'Esprit Saint et de ses dons appropriés au ministère pour lequel le candidat est ordonné (cf. Pie XII, const. ap. “ Sacramentum Ordinis ” : DS 3858).

1576 Puisque le sacrement de l'Ordre est le sacrement du ministère apostolique, *il revient aux évêques* en tant que successeurs des apôtres, de transmettre “ le don spirituel ” (LG 21), “ la semence apostolique ” (LG 20). Les évêques validement ordonnés, c'est-à-dire qui *sont dans la ligne de la succession apostolique*, confèrent validement *les trois degrés* du sacrement de l'Ordre.

1577 “ *Seul un homme (vir) baptisé reçoit validement l'ordination sacrée* ” (CIC, can. 1024). *Le Seigneur Jésus a choisi des hommes (viri)* pour former le collège des douze apôtres (cf. Mc 3, 14-19 ; Lc 6, 12-16), et *les apôtres ont fait de même* lorsqu'ils ont choisi les collaborateurs (cf. 1 Tm 3, 1-13 ; 2 Tm 1, 6 ; Tt 1, 5-9) qui leur succéderaient dans leur tâche (S. Clément de Rome, Cor. 42, 4 ; 44, 3). (...) L'Église se reconnaît liée par ce choix du Seigneur lui-même. *C'est pourquoi l'ordination des femmes n'est pas possible* (cf. MD 26-27 ; CDF, décl. “ Inter insigniores ”).

1578 *Nul n'a un droit à recevoir le sacrement de l'Ordre*. En effet, nul ne s'arroge à soi-même cette charge. *On y est appelé par Dieu* (cf. He 5, 4). Celui qui croit reconnaître les signes de l'appel de Dieu au ministère ordonné, doit soumettre humblement son désir à l'autorité de l'Église à laquelle revient la responsabilité et le droit d'appeler quelqu'un à recevoir les ordres. Comme toute grâce, *ce sacrement ne peut être reçu que comme un don immérité*.

1579 Tous les ministres ordonnés de l'Église latine, à l'exception des diacres permanents, sont normalement choisis parmi *les hommes croyants qui vivent en célibataires et qui ont la volonté de garder le célibat “ en vue du Royaume des cieux ”* (Mt 19, 12). Appelés à se consacrer sans partage au Seigneur et à “ ses affaires ” (cf. 1 Co 7, 32), ils se donnent tout entiers à Dieu et aux hommes. *Le célibat est un signe de cette vie nouvelle au service de laquelle le ministre de l'Église est consacré* ; accepté d'un coeur joyeux, il annonce de façon rayonnante le Règne de Dieu (cf. PO 16).

+ Les effets du sacrement de l'Ordre :

1581 Ce sacrement *configure au Christ par une grâce spéciale de l'Esprit Saint, en vue de servir d'instrument du Christ pour son Église.* Par l'ordination l'on est habilité à agir comme représentant du Christ, Tête de l'Église, dans sa triple fonction de prêtre, prophète et roi.

1582 Comme dans le cas du Baptême et de la Confirmation, cette participation à la fonction du Christ est *accordée une fois pour toutes.* Le sacrement de l'Ordre confère, lui aussi, *un caractère spirituel indélébile* et il ne peut pas être réitéré ni être conféré temporairement (cf. Cc. Trente : DS 1767 ; LG 21 ; 28 ; 29 ; PO 2).

1583 Un sujet validement ordonné *peut, certes, pour de graves motifs, être déchargé* des obligations et des fonctions liées à l'ordination ou être interdit de les exercer (cf. CIC, can. 290-293 ; 1336, § 1, 3°. 5° ; 1338, § 2), *mais il ne peut plus redevenir laïc au sens strict* (cf. Cc. Trente : DS 1774) car le *caractère imprimé par l'ordination l'est pour toujours.* La vocation et la mission reçues au jour de son ordination le marquent d'une façon permanente.

1584 Puisque en fin de compte c'est le Christ qui agit et opère le salut à travers le ministre ordonné, *l'indignité de celui-ci n'empêche pas le Christ d'agir* (cf. Cc. Trente : DS 1612 ; DS 1154).

1585 La *grâce du Saint-Esprit propre* à ce sacrement est celle d'une *configuration au Christ Prêtre, Maître et Pasteur* dont l'ordonné est constitué le ministre.

1589 Devant la grandeur de la grâce et de la charge sacerdotales, les saints docteurs ont ressenti l'urgent appel à la conversion afin de correspondre par toute leur vie à Celui dont le sacrement les constitue les ministres. Ainsi, S. Grégoire de Nazianze, tout jeune prêtre, s'écrie :

« Il faut commencer par se purifier avant de purifier les autres ; il faut être instruit pour pouvoir instruire ; il faut devenir lumière pour éclairer, s'approcher de Dieu pour en rapprocher les autres, être sanctifié pour sanctifier, conduire par la main et conseiller avec intelligence. » (Or. 2, 71; Or. 2, 74; Or. 2, 73). (Qui est donc le prêtre ? Il est) « le défenseur de la vérité, il se dresse avec les anges, il glorifie avec les archanges, il fait monter sur l'autel d'en haut les victimes des sacrifices, il partage le sacerdoce du Christ, il remodèle la créature, il rétablit (en elle) l'image (de Dieu), il la recrée pour le monde d'en haut, et, pour dire ce qu'il y a de plus grand, il est divinisé et il divinise. » (ibid., 73).

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l'Église Catholique*, 11e partie, 2e section, ch. 3, art. 6 : Le sacrement de l'Ordre : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

- *Catéchisme du Concile de Trente* : 2e partie, ch. 26, Du sacrement de l'Ordre : <http://www.salve-regina.com/salve/C...>

Résolution pratique :

- « Le saint Curé d'Ars : “ C'est le prêtre qui continue l'oeuvre de rédemption sur la terre. ” (...) “ Si l'on comprenait bien le prêtre sur la terre, on mourrait non de frayeur, mais d'amour. ” ... “ Le Sacerdoce, c'est l'amour du coeur de Jésus. ” (Nodet, Jean-Marie Vianney 100) » (1589). Prendre quelques minutes pour prier pour les vocations sacerdotales.

- Le temps des vacances est arrivé ou va bientôt commencer : où en suis-je dans mon étude de ce parcours de la foi ? Si besoin est, se donner un programme pour rattraper le retard dans cette étude.

33. Année de la foi: 8e Dimanche après la Pentecôte

L'Église (I)

La méditation des mystères du Christ et de l'Esprit Saint nous conduit à approfondir le mystère de l'Église : « Le jour de la Pentecôte, par l'effusion de l'Esprit Saint, l'Église est manifestée au monde (cf. SC 6 ; LG 2). Le don de l'Esprit inaugure un temps nouveau dans la “ dispensation du Mystère ” : *le temps de l'Église*, durant lequel le Christ manifeste, rend présent et communique son oeuvre de salut par la liturgie de Son Église, “ jusqu'à ce qu'il vienne ” (1 Co 11, 26). Durant ce temps de l'Église, *le Christ vit et agit désormais dans son Église et avec elle* d'une manière nouvelle, propre à ce temps nouveau. » (1076) « La mission du Christ et de l'Esprit Saint s'accomplit dans l'Église, Corps du Christ et Temple de l'Esprit Saint. Cette mission conjointe associe désormais les fidèles du Christ à sa communion avec le Père dans l'Esprit Saint : l'Esprit prépare les hommes, les prévient par sa grâce, pour les attirer vers le Christ. (...) » (737) « Ainsi la mission de l'Église ne s'ajoute pas à celle du Christ et de l'Esprit Saint, mais elle en est le sacrement : par tout son être et dans tous ses membres elle est envoyée pour annoncer et témoigner, actualiser et répandre le mystère de la communion de la Sainte Trinité. » (738) « *L'article de foi sur l'Église dépend entièrement des articles concernant le Christ Jésus*. L'Église n'a pas d'autre lumière que celle du Christ ; elle est, selon une image chère aux Pères de l'Église, comparable à la lune dont toute la lumière est reflet du soleil. *L'article sur l'Église dépend aussi entièrement de celui sur le Saint-Esprit qui le précède.* “ En effet, après avoir montré que l'Esprit Saint est la source et le donateur de toute sainteté, nous confessons maintenant que c'est Lui qui a doté l'Église de sainteté ” (Catech. R. 1, 10, 1). L'Église est, selon l'expression des Pères, le lieu “ où fleurit l'Esprit ” (S. Hippolyte, trad. ap. 35). » (748 - 749)



Noms, images et symboles de l'Église

751 Le mot “ Église ” (ekklèsia, du grec ek-kalein, “ appeler hors ”) signifie “ *convocation* ”. Il désigne des *assemblées du peuple* (cf. Ac 19, 39), en général de *caractère religieux*. C'est le terme fréquemment utilisé dans l'Ancien Testament grec pour l'assemblée du peuple élu devant Dieu, surtout pour l'assemblée du Sinaï où Israël reçut la Loi et fut constitué par Dieu comme son peuple saint (cf. Ex 19). En s'appelant “ Église ”, la première communauté de ceux qui croyaient au Christ se reconnaît héritière de cette assemblée. *En elle, Dieu “ convoque ” son Peuple de tous les confins de la terre*. Le terme *Kyriakè* dont sont dérivés *church*, *Kirche*, signifie “ celle qui appartient au Seigneur ”.

752 Dans le langage chrétien, le mot “ Église ” désigne *l'assemblée liturgique* (cf. 1 Co 11, 18 ; 14, 19. 28. 34. 35), mais aussi la *communauté locale* (cf. 1 Co 1, 2 ; 16, 1) ou toute la *communauté universelle des croyants* (cf. 1 Co 15, 9 ; Ga 1, 13 ; Ph 3, 6). Ces trois significations sont en fait inséparables. “ L'Église ”, c'est le Peuple que Dieu rassemble dans le monde entier. Elle existe dans les communautés locales et se réalise comme assemblée liturgique, surtout eucharistique. Elle vit de la Parole et du Corps du Christ et devient ainsi elle-même Corps du Christ.

753 Dans l'Écriture Sainte, nous trouvons une foule d'images et de figures liées entre elles, par lesquelles la révélation parle du mystère inépuisable de l'Église. Les images prises de l'Ancien Testament constituent des variations d'une idée de fond, celle du “ *Peuple de Dieu* ”. Dans le Nouveau Testament (cf. Ep 1, 22 ; Col 1, 18), toutes ces images trouvent un nouveau centre par le fait que *le Christ devient “ la Tête ” de ce peuple* (cf. LG 9) qui est dès lors *son Corps*. Autour de ce centre se sont groupées des images “ tirées soit de la vie pastorale ou de la vie des champs, soit du travail de construction ou de la famille et des épousailles ” (LG 6).

754 L'Église, en effet, est le *bercaïl* dont le Christ est l'entrée unique et nécessaire (cf. Jn 10, 1-10). Elle est aussi le *troupeau* dont Dieu a proclamé lui-même à l'avance qu'il serait le pasteur (cf. Is 40, 11 ; Ez 34, 11-31), et dont les brebis, quoiqu'elles aient à leur tête des pasteurs humains, sont cependant continuellement conduites et nourries par le Christ même, Bon Pasteur et Prince des pasteurs (cf. Jn 10, 11 ; 1 P 5, 4), qui a donné sa vie pour ses brebis (cf. LG 6 ; Jn 10, 11-15).

756 « Bien souvent aussi, l'Église est dite *la construction de Dieu* (cf. 1 Co 3, 9). Le Seigneur lui-même s'est comparé à la pierre rejetée par les bâtisseurs et devenue *pierre angulaire* (Mt 21, 42 par; cf. Ac 4, 11 ; 1 P 2, 7 ; Ps 118, 22). Sur ce fondement, l'Église est *construite par les apôtres* (cf. 1 Co 3, 11), et de ce *fondement* elle reçoit fermeté et cohésion. Cette construction est décorée d'appellations diverses : la *maison de Dieu* (cf. 1 Tm 3, 15), dans laquelle habite sa famille, l'*habitation de Dieu dans l'Esprit* (cf. Ep 2, 19-22), la *demeure de Dieu chez les hommes* (cf. Ap 21, 3), et surtout le *temple saint*, lequel, représenté par les sanctuaires de pierres, est l'objet de la louange des saints Pères et comparé à juste titre dans la liturgie à la *Cité sainte*, la *nouvelle Jérusalem*. En effet, nous sommes en elle sur la terre comme les pierres vivantes qui entrent dans la construction (cf. 1 P 2, 5). Cette Cité sainte, Jean la contemple descendant du ciel d'auprès de Dieu à l'heure où se renouvellera le monde, prête comme une fiancée parée pour son époux (cf. Ap 21, 1-2) » (LG 6).

757 « L'Église s'appelle encore " la Jérusalem d'en haut " et " notre mère " (Ga 4, 26 ; cf. Ap 12, 17) ; elle est décrite *comme l'épouse immaculée de l'Agneau immaculé* (cf. Ap 19, 7 ; 21, 2. 9 ; 22, 17) que le Christ " a aimée, pour laquelle il s'est livré afin de la sanctifier " (Ep 5, 26), qu'il s'est associée par un pacte indissoluble, qu'il ne cesse de " nourrir et d'entourer de soins " (Ep 5, 29) » (LG 6).

Origine, fondation et mission de l'Eglise

778 L'Église est à la fois *chemin et but du dessein de Dieu* : préfigurée dans la création, préparée dans l'Ancienne Alliance, fondée par les paroles et les actions de Jésus-Christ, réalisée par sa Croix rédemptrice et sa Résurrection, elle est manifestée comme mystère de salut par l'effusion de l'Esprit Saint. Elle sera consommée dans la gloire du ciel comme assemblée de tous les rachetés de la terre (cf. Ap 14, 4).

759 « Le Père éternel par la disposition absolument libre et mystérieuse de sa sagesse et de sa bonté a créé l'univers ; il a décidé d'élever les hommes à la communion de sa vie divine », à laquelle il appelle tous les hommes dans son Fils : « *Tous ceux qui croient au Christ, le Père a voulu les appeler à former la sainte Église* ».

760 " Le monde fut créé en vue de l'Église ", disaient les chrétiens des premiers temps (Hermas, vis. 2, 4, 1 ; cf. Aristide, apol. 16, 6 ; Justin, apol. 2, 7). Dieu a créé le monde en vue de la communion à sa vie divine, communion qui se réalise par la " convocation " des hommes dans le Christ, et cette " convocation ", c'est l'Église. *L'Église est la fin de toutes choses* (cf. S. Epiphane, hær. 1, 1, 5 : PG 41, 181C), et les vicissitudes douloureuses elles-mêmes, comme la chute des Anges et le péché de l'homme, ne furent permises par Dieu que comme occasion et moyen pour déployer toute la force de son bras, toute la mesure d'amour qu'il voulait donner au monde.

761 Le rassemblement du Peuple de Dieu commence à l'instant où le péché détruit la communion des hommes avec Dieu et celle des hommes entre eux. Le rassemblement de l'Église est pour ainsi dire la réaction de Dieu au chaos provoqué par le péché. Cette réunification se réalise secrètement au sein de tous les peuples : " En toute nation, Dieu tient pour agréable quiconque le craint et pratique la justice " (Ac 10, 35 ; cf. LG 9 ; 13 ; 16).

+ L'Église – instituée par le Christ Jésus :

763 Il appartient au Fils de réaliser, dans la plénitude des temps, le plan de salut de son Père ; c'est là le motif de sa " mission " (cf. LG 3 ; AG 3). " Le Seigneur Jésus posa le commencement de son Église en prêchant l'heureuse nouvelle, l'avènement du Règne de Dieu promis dans les Écritures depuis des siècles " (LG 5). Pour accomplir la volonté du Père, le Christ inaugure le Royaume des cieux sur la terre. L'Église " est le Règne du Christ déjà mystérieusement présent " (LG 3).

765 *Le Seigneur Jésus a doté sa communauté d'une structure* qui demeurera jusqu'au plein achèvement du Royaume. Il y a avant tout le choix des *Douze avec Pierre comme leur chef* (cf. Mc 3, 14-15). Représentant les douze tribus d'Israël (cf. Mt 19, 28 ; Lc 22, 30), ils sont les pierres d'assise de la nouvelle Jérusalem (cf. Ap 21, 12-14). Les Douze (cf. Mc 6, 7) et les autres disciples (cf. Lc 10, 1-2) participent à la mission du Christ, à son pouvoir, mais aussi à son sort (cf. Mt 10, 25 ; Jn 15, 20). Par tous ces actes, le Christ prépare et bâtit son Église.

766 Mais l'Église est née principalement du don total du Christ pour notre salut, anticipé dans l'institution de l'Eucharistie et réalisé sur la Croix. " Le commencement et la croissance de l'Église sont signifiés par le sang et l'eau sortant du côté ouvert de Jésus crucifié " (LG 3). " Car c'est du côté du Christ endormi sur la Croix qu'est né l'admirable sacrement de l'Église toute entière " (SC 5). De même qu'Eve a été formée du côté d'Adam endormi, ainsi l'Église est née du coeur transpercé du Christ mort sur la Croix (cf. S. Ambroise, Luc. 2, 85-89).

+ L'Église – consommée dans la gloire :

769 " L'Église (...) n'aura sa consommation que dans la gloire céleste " (LG 48), lors du retour glorieux du Christ. Jusqu'à ce jour, " l'Église avance dans son pèlerinage à travers les persécutions du monde et les consolations de Dieu " (S. Augustin, civ. 18, 51 ; cf. LG 8). Ici-bas, elle se sait en exil, loin du Seigneur (cf. 2 Co 5, 6 ; LG 6), et elle aspire à l'avènement plénier du Royaume, " l'heure où elle sera, dans la gloire, réunie à son Roi " (LG 5). La consommation de l'Église, et à travers elle, celle du monde, dans la gloire ne se fera pas sans de grandes épreuves. Alors seulement, " tous les justes depuis Adam, depuis Abel le juste jusqu'au dernier élu se trouveront rassemblés dans l'Église universelle auprès du Père " (LG 2).

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l'Église Catholique*, Ire partie, 2e section, ch. 3, art. 9, § 1 : L'Église dans le dessein de Dieu : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

- « Pour réaliser sa mission, l'Esprit Saint " équipe et dirige l'Église grâce à la diversité des dons hiérarchiques et charismatiques " (LG 4). " Aussi l'Église, pourvue des dons de son fondateur, et fidèlement appliquée à garder ses préceptes de charité, d'humilité et d'abnégation, reçoit mission d'annoncer le Royaume du Christ et de Dieu et de l'instaurer dans toutes les nations ; elle constitue de ce royaume le germe et le commencement sur terre " (LG 5). » (768). Prendre quelques minutes pour méditer sur ma fidélité au Christ et à son Église. Ai-je un regard de foi dans la présence et l'action de l'Esprit Saint en elle ?

34. Année de la foi: 9e Dimanche après la Pentecôte

L'Église (II)

Continuons notre étude de l'Église d'après ce que nous enseigne le *Catéchisme de l'Église Catholique*.

Le mystère de l'Église

770 L'Église est dans l'histoire, mais elle la transcende en même temps. C'est uniquement " avec les yeux de la foi " (Catech. R. 1, 10, 20) que l'on peut voir en sa réalité visible en même temps une réalité spirituelle, porteuse de vie divine.



+ L'Église – à la fois visible et spirituelle, mystère de l'union des hommes avec Dieu :

771 " Le Christ, unique médiateur, constitue et soutient continuellement son Église sainte, communauté de foi, d'espérance et de charité, ici-bas, sur terre, comme un tout visible par lequel il répand, à l'intention de tous, la vérité et la grâce ". L'Église est à la fois :

- " société dotée d'organes hiérarchiques et Corps Mystique du Christ ;
- assemblée visible et communauté spirituelle ;
- Église terrestre et Église parée de dons célestes ".

Ces dimensions constituent ensemble “ *une seule réalité complexe, faite d’un double élément humain et divin* ” (LG 8) : “ Il appartient en propre à l’Église d’être à *la fois humaine et divine*, visible et riche de réalités invisibles, fervente dans l’action et occupée à la contemplation, présente dans le monde et pourtant étrangère. Mais de telle sorte qu’en elle *ce qui est humain est ordonné et soumis au divin* ; ce qui est visible, à l’invisible ; ce qui relève de l’action, à la contemplation ; et ce qui est présent, à la cité future que nous recherchons ” (SC 2).

772 C’est dans l’Église que le Christ accomplit et révèle son propre mystère comme le but du dessein de Dieu : “ récapituler tout en Lui ” (Ep 1, 10). S. Paul appelle “ *grand mystère* ” (Ep 5, 32) *l’union sponsale du Christ et de l’Église*. Parce qu’elle est unie au Christ comme à son Époux (cf. Ep 5, 25-27), l’Église devient elle-même à son tour mystère (cf. Ep 3, 9-11). Contemplant en elle le mystère, S. Paul s’écrit : “ Le Christ en vous, l’espérance de la gloire ” (Col 1, 27).

773 Dans l’Église, cette communion des hommes avec Dieu par “ la charité qui ne passe jamais ” (1 Co 13, 8) est la fin qui commande tout ce qui en elle est moyen sacramentel lié à ce monde qui passe (cf. LG 48). “ *Sa structure est complètement ordonnée à la sainteté des membres du Christ*. Et la sainteté s’apprécie en fonction du ‘grand mystère’ dans lequel l’Épouse répond par le don de l’amour au don de l’Époux ” (MD 27). Marie nous précède tous dans la sainteté qui est le mystère de l’Église comme “ l’Épouse sans tache ni ride ” (Ep 5, 27). C’est pourquoi “ la dimension mariale de l’Église précède sa dimension pétrinienne ” (MD 27).

+ L’Église – sacrement universel du salut :

774 Le mot grec *mysterion* a été traduit en latin par deux termes : *mysterium* et *sacramentum*. Dans l’interprétation ultérieure, le terme *sacramentum* exprime davantage le signe visible de la réalité cachée du salut, indiquée par le terme *mysterium*. En ce sens, le Christ est Lui-même le mystère du salut : “ *Non est enim aliud Dei mysterium, nisi Christus* ” (“ Il n’y a pas d’autre mystère que le Christ ”, S. Augustin, ep. 187, 11, 34). L’oeuvre salvifique de son humanité sainte et sanctifiante est le sacrement du salut qui se manifeste et agit dans les sacrements de l’Église (que les Églises d’Orient appellent aussi “ les saints mystères ”). Les sept sacrements sont les signes et les instruments par lesquels l’Esprit Saint répand la grâce du Christ, qui est la Tête, dans l’Église qui est son Corps. L’Église contient donc et communique la grâce invisible qu’elle signifie. C’est en ce sens analogique qu’elle est appelée “ sacrement ”.

775 - 776 “ L’Église est, dans le Christ, en quelque sorte le *sacrement*, c’est-à-dire à la fois le signe et l’instrument de l’union intime avec Dieu et de l’unité de tout le genre humain ” (LG 1). Comme sacrement, *l’Église est instrument du Christ*. “ Entre ses mains elle est l’instrument de la Rédemption de tous les hommes ” (LG 9), “ *le sacrement universel du salut* ” (LG 48), par lequel le Christ “ manifeste et actualise l’amour de Dieu pour les hommes ” (GS 45, § 1).

L'Eglise, Peuple de Dieu, Corps du Christ, Temple de l'Esprit Saint

+ L'Eglise, Peuple de Dieu :

782 *Le Peuple de Dieu* a des caractéristiques qui le distinguent nettement de tous les groupements religieux, ethniques, politiques ou culturels de l'histoire :

– Il est le Peuple de Dieu : Dieu n'appartient en propre à aucun peuple. Mais *Il s'est acquis un peuple* de ceux qui autrefois n'étaient pas un peuple : “ une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte ” (1 P 2, 9).

– *On devient membre de ce Peuple* non par la naissance physique, mais par la “ naissance d'en haut ”, “ de l'eau et de l'Esprit ” (Jn 3, 3-5), c'est-à-dire *par la foi au Christ et le Baptême*.

– *Ce Peuple a pour Chef (Tête) Jésus le Christ (Oint, Messie)* : parce que la même Onction, l'Esprit Saint, découle de la Tête dans le Corps, il est “ *le Peuple messianique* ”.

– “ La condition de ce Peuple, c'est la dignité de la liberté des fils de Dieu : dans leurs coeurs, comme dans un temple, réside l'Esprit Saint ”.

– “ *Sa loi, c'est le commandement nouveau d'aimer comme le Christ lui-même nous a aimés* (cf. Jn 13, 34) ”. C'est la loi “ nouvelle ” de l'Esprit Saint (Rm 8, 2 ; Ga 5, 25).

– *Sa mission, c'est d'être le sel de la terre et la lumière du monde* (cf. Mt 5, 13-16). “ Il constitue pour tout le genre humain le germe le plus fort d'unité, d'espérance et de salut ”.

– *Sa destinée, enfin, c'est le Royaume de Dieu*, commencé sur la terre par Dieu lui-même, Royaume qui doit se dilater de plus en plus, jusqu'à ce que, à la fin des temps, il soit achevé par Dieu lui-même ” (LG 9).

783 Jésus-Christ est celui que le Père a oint de l'Esprit Saint et qu'il a constitué “ Prêtre, Prophète et Roi ”. *Le Peuple de Dieu tout entier participe à ces trois fonctions du Christ* et il porte les responsabilités de mission et de service qui en découlent (cf. RH 18-21).

784 En entrant dans le Peuple de Dieu par la foi et le Baptême, on reçoit part à la vocation unique de ce Peuple : à sa *vocation sacerdotale* : “ Le Christ Seigneur, grand prêtre pris d'entre les hommes a fait du Peuple nouveau ‘un royaume, des prêtres pour son Dieu et Père’. Les baptisés, en effet, par la régénération et l'onction du Saint-Esprit, sont consacrés pour être *une demeure spirituelle et un sacerdoce saint* ” (LG 10).

785 “ Le Peuple saint de Dieu participe aussi à la *fonction prophétique du Christ* ”. Il l'est surtout par le sens surnaturel de la foi qui est celui du Peuple tout entier, laïcs et hiérarchie, lorsqu'il “ s'attache indéfectiblement à la foi transmise aux saints une fois pour toutes ” (LG 12) et en approfondit l'intelligence et devient témoin du Christ au milieu de ce monde.

786 Le Peuple de Dieu participe enfin à la *fonction royale du Christ*. Le Christ exerce sa royauté en attirant à soi tous les hommes par sa mort et sa Résurrection (cf. Jn 12, 32). Le Christ, Roi et Seigneur de l'univers, s'est fait le serviteur de tous, n'étant “ pas venu pour être servi, mais pour servir et pour donner sa vie en rançon pour la multitude ” (Mt 20, 28). Pour le chrétien, “ régner, c'est le servir ” (LG 36), particulièrement “ dans les pauvres et les souffrants, dans lesquels l'Église reconnaît l'image de son Fondateur pauvre et souffrant ” (LG 8). Le Peuple de Dieu réalise sa “ dignité royale ” en vivant conformément à cette vocation de servir avec le Christ.

+ L'Église, Corps du Christ :

787 Dès le début, Jésus a associé ses disciples à sa vie (cf. Mc 1, 16-20 ; 3, 13-19) ; il leur a révélé le mystère du Royaume (cf. Mt 13, 10-17) ; il leur a donné part à sa mission, à sa joie (cf. Lc 10, 17-20) et à ses souffrances (cf. Lc 22, 28-30). Jésus parle d'une communion encore plus intime entre Lui et ceux qui le suivraient : " Demeurez en moi, comme moi en vous (...). Je suis le cep, vous êtes les sarments " (Jn 15, 4-5). Et Il annonce une communion mystérieuse et réelle entre son propre corps et le nôtre : " Qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui " (Jn 6, 56).

805 L'Église est le Corps du Christ. Par l'Esprit et son action dans les sacrements, surtout l'Eucharistie, le Christ mort et ressuscité constitue la communauté des croyants comme son Corps.

806 Dans l'unité de ce Corps, il y a diversité de membres et de fonctions. Tous les membres sont liés les uns aux autres, particulièrement à ceux qui souffrent, sont pauvres et persécutés.

807 L'Église est ce Corps dont le Christ est la Tête : elle vit de Lui, en Lui et pour Lui ; Il vit avec elle et en elle.

808 L'Église est l'Épouse du Christ : Il l'a aimée et s'est livré pour elle. Il l'a purifiée par son sang. Il a fait d'elle la Mère féconde de tous les fils de Dieu.

+ L'Église, Temple de l'Esprit Saint :

797 " Ce que notre esprit, je veux dire notre âme, est à nos membres, l'Esprit Saint l'est aux membres du Christ, au Corps du Christ, je veux dire l'Église " (S. Augustin, serm. 267, 4). " C'est à l'Esprit du Christ comme à un principe caché qu'il faut attribuer que toutes les parties du Corps soient reliées, aussi bien entre elles qu'avec leur Tête suprême, puisqu'il réside tout entier dans la Tête, tout entier dans le Corps, tout entier dans chacun de ses membres " (Pie XII, Enc. " Mystici Corporis " : DS 3808). L'Esprit Saint fait de l'Église " le Temple du Dieu Vivant " (2 Co 6, 16).

809 L'Église est le Temple de l'Esprit Saint. L'Esprit est comme l'âme du Corps Mystique, principe de sa vie, de l'unité dans la diversité et de la richesse de ses dons et charismes.

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l'Église Catholique*, Ire partie, 2e section, ch. 3, art. 9, § 1 : L'Église dans le dessein de Dieu : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

- « Le Christ et l'Église, c'est donc le " Christ total " (*Christus totus*). L'Église est une avec le Christ. Les saints ont une conscience très vive de cette unité : " Tête et membres, une seule et même personne mystique pour ainsi dire " (S. Thomas d'A., s. th. 3, 48, 2, ad 1). Un mot de sainte Jeanne d'Arc à ses juges résume la foi des saints Docteurs et exprime le bon sens du croyant : " De Jésus-Christ et de l'Église, il m'est avis que c'est tout un, et qu'il n'en faut pas faire difficulté " (Jeanne d'Arc, proc.). » (**795**). Prendre quelques minutes pour prier pour les vocations sacerdotales.

- Le temps des vacances est l'occasion de retrouvailles et de rencontres nouvelles : parler de ce parcours de la foi à deux personnes.

35. Année de la foi: 10e Dimanche après la Pentecôte

L'Église (III)

Nous professons dans le symbole de la foi que l'Église est une, sainte, catholique et apostolique : « Ces quatre attributs, inséparablement liés entre eux (cf. DS 2888), indiquent des traits essentiels de l'Église et de sa mission. L'Église ne les tient pas d'elle-même ; c'est le Christ qui, par l'Esprit Saint, donne à son Église, d'être une, sainte, catholique et apostolique, et c'est Lui encore qui l'appelle à réaliser chacune de ces qualités. » (811) « Seule la foi peut reconnaître que l'Église tient ces propriétés de sa source divine. Mais leurs manifestations historiques sont des signes qui parlent aussi clairement à la raison humaine. “ L'Église, rappelle le premier Concile du Vatican, en raison de sa sainteté, de son unité catholique, de sa constance invaincue, est elle-même un grand et perpétuel motif de crédibilité et une preuve irréfutable de sa mission divine ” (DS 3013). » (812)



L'Église est une

+ “ Le mystère sacré de l'Unité de l'Église ” (UR 2) :

866 *L'Église est une* : elle a un seul Seigneur, elle confesse une seule foi, elle naît d'un seul Baptême, elle ne forme qu'un Corps, vivifié par un seul Esprit, en vue d'une unique espérance (cf. Ep 4, 3-5) au terme de laquelle seront surmontées toutes les divisions.

813 *L'Église est une de par sa source* : “ De ce mystère, le modèle suprême et le principe est dans la trinité des personnes l'unité d'un seul Dieu Père, et Fils, en l'Esprit Saint ” (UR 2). *L'Église est une de par son Fondateur* : “ Car le Fils incarné en personne a réconcilié tous les hommes avec Dieu par sa Croix, rétablissant l'unité de tous en un seul Peuple et un seul Corps ” (GS 78, §3). *L'Église est une de par son “ âme ”* : “ L'Esprit Saint qui habite dans les croyants, qui remplit et régit toute l'Église, réalise cette admirable communion des fidèles et les unit tous si intimement dans le Christ, qu'il est le principe de l'Unité de l'Église ” (UR 2). Il est donc de l'essence même de l'Église d'être une.

814 Dès l'origine, cette Église une se présente cependant *avec une grande diversité* qui provient à la fois de la variété des dons de Dieu et de la multiplicité des personnes qui les reçoivent. Dans l'unité du Peuple de Dieu se rassemblent les diversités des peuples et des cultures. Entre les membres de l'Église existe une diversité de dons, de charges, de conditions et de modes de vie ; “ au sein de la communion de l'Église il existe légitimement des Églises particulières, jouissant de leurs traditions propres ” (LG 13). La grande richesse de cette diversité ne s'oppose pas à l'unité de l'Église. Cependant, le péché et le poids de ses conséquences menacent sans cesse le don de l'unité. Aussi l'apôtre doit-il exhorter à “ garder l'unité de l'Esprit par le lien de la paix ” (Ep 4, 3).

815 Quels sont ces liens de l'unité ? “ Par-dessus tout c'est la charité, qui est le lien de la perfection ” (Col 3, 14). Mais l'unité de l'Église pérégrinante est assurée aussi par des liens visibles de communion :

- la profession d'une seule foi reçue des apôtres ;
- la célébration commune du culte divin, surtout des sacrements ;
- la succession apostolique par le sacrement de l'ordre, maintenant la concorde fraternelle de la famille de Dieu (cf. UR 2 ; LG 14 ; CIC, can. 205).

816 “ L'unique Église du Christ, (...) est celle que notre Sauveur, après sa Résurrection, remit à Pierre pour qu'il en soit le pasteur, qu'il lui confia, à lui et aux autres apôtres, pour la répandre et la diriger (...). Cette Église comme société constituée et organisée dans le monde est réalisée dans (*subsistit in*) l'Église catholique gouvernée par le successeur de Pierre et les évêques qui sont en communion avec lui ” (LG 8) : Le Décret sur l'Œcuménisme du deuxième Concile du Vatican explicite : “ C'est, en effet, par la seule Église catholique du Christ, laquelle est ‘moyen général de salut’, que peut s'obtenir toute la plénitude des moyens de salut. Car c'est au seul collège apostolique, dont Pierre est le chef, que le Seigneur confia, selon notre foi, toutes les richesses de la Nouvelle Alliance, afin de constituer sur la terre un seul Corps du Christ auquel il faut que soient pleinement incorporés tous ceux qui, d'une certaine façon, appartiennent déjà au Peuple de Dieu ” (UR 3).

+ Les blessures de l'unité :

817 De fait, “ dans cette seule et unique Église de Dieu apparurent dès l'origine certaines scissions, que l'apôtre réprovoque avec vigueur comme condamnables ; au cours des siècles suivants naquirent des dissensions plus amples, et des communautés considérables furent séparées de la pleine communion de l'Église catholique, parfois de par la faute des personnes de l'une et de l'autre partie ” (UR 3). Les ruptures qui blessent l'unité du Corps du Christ (on distingue *l'hérésie, l'apostasie et le schisme* (cf. CIC, can. 751) ne se font pas sans les péchés des hommes.

818 Ceux qui naissent aujourd'hui dans des communautés issues de telles ruptures “ et qui vivent la foi au Christ, ne peuvent être accusés de péché de division, et l'Église catholique les entoure de respect fraternel et de charité (...). Justifiés par la foi reçue au Baptême, incorporés au Christ, ils portent à juste titre le nom de chrétiens, et les fils de l'Église catholique les reconnaissent à bon droit comme des frères dans le Seigneur ” (UR 3).

819 Au surplus, “ beaucoup d'éléments de sanctification et de vérité ” (LG 8) existent en dehors des limites visibles de l'Église catholique : “ la parole de Dieu écrite, la vie de la grâce, la foi, l'espérance et la charité, d'autres dons intérieurs du Saint-Esprit et d'autres éléments visibles ” (UR 3 ; cf. LG 15).

820 L'unité, “ *le Christ l'a accordée à son Église dès le commencement. Nous croyons qu'elle subsiste de façon inamissible dans l'Église catholique et nous espérons qu'elle s'accroîtra de jour en jour jusqu'à la consommation des siècles* ” (UR 4). Le Christ donne toujours à son Église le don de l'unité, mais l'Église doit toujours prier et travailler pour maintenir, renforcer et parfaire l'unité que le Christ veut pour elle. C'est pourquoi Jésus lui-même a prié à l'heure de sa passion, et Il ne cesse de prier le Père pour l'unité de ses disciples : “ ... Que tous soient un. Comme Toi, Père, Tu es en Moi et Moi en Toi, qu'eux aussi soient un en Nous, afin que le monde croie que Tu M'as envoyé ” (Jn 17, 21). Le désir de retrouver l'unité de tous les chrétiens est un don du Christ et un appel de l'Esprit Saint (cf. UR 1).

L'Église est sainte

867 *L'Église est sainte* : Le Dieu très saint est son auteur ; le Christ, son Époux, s'est livré pour elle pour la sanctifier ; l'Esprit de sainteté la vivifie. Encore qu'elle comprenne des pécheurs, elle est “ la sans-péché faite de pécheurs ”. Dans les saints brille sa sainteté ; en Marie elle est déjà la toute sainte.

824 L'Église, unie au Christ, est *sanctifiée par Lui* ; par Lui et en Lui elle devient *aussi sanctifiante*. “ Toutes les œuvres de l'Église tendent comme à leur fin, à la sanctification des hommes dans le Christ et à la glorification de Dieu ” (SC 10). C'est dans l'Église qu'est déposée “ la plénitude des moyens de salut ” (UR 3). *C'est en elle que “ nous acquérons la sainteté par la grâce de Dieu ”* (LG 48).

825 “ *Sur terre, l'Église est parée d'une sainteté véritable, bien qu'imparfaite* ” (LG 48). *En ses membres, la sainteté parfaite est encore à acquérir* : “ Pourvus de moyens salutaires d'une telle abondance et d'une telle grandeur, tous ceux qui croient au Christ, quels que soient leur condition et leur état de vie, sont appelés par Dieu chacun dans sa route, à une sainteté dont la perfection est celle même du Père ” (LG 11).

826 La charité est l'âme de la sainteté à laquelle tous sont appelés : " Elle dirige tous les moyens de sanctification, leur donne leur âme et les conduit à leur fin " (LG 42).

827 " Tandis que le Christ saint, innocent, sans tache, venu uniquement pour expier les péchés du peuple, n'a pas connu le péché, l'Église, elle, qui renferme des pécheurs dans son propre sein, est donc à la fois *sainte et appelée à se purifier*, et poursuit constamment son effort de pénitence et de renouvellement " (LG 8 ; cf. UR 3 ; 6). Tous les membres de l'Église, ses ministres y compris, doivent se reconnaître pécheurs (cf. 1 Jn 1, 8-10). En tous, l'ivraie du péché se trouve encore mêlée au bon grain de l'Évangile jusqu'à la fin des temps (cf. Mt 13, 24-30). *L'Église rassemble donc des pécheurs saisis par le salut du Christ mais toujours en voie de sanctification* :

« L'Église est sainte tout en comprenant en son sein des pécheurs, parce qu'elle n'a elle-même d'autre vie que celle de la grâce : c'est en vivant de sa vie que ses membres se sanctifient ; c'est en se soustrayant à sa vie qu'ils tombent dans les péchés et les désordres qui empêchent le rayonnement de sa sainteté. C'est pourquoi elle souffre et fait pénitence pour ces fautes, dont elle a le pouvoir de guérir ses enfants par le sang du Christ et le don de l'Esprit Saint. » (SPF 19)

828 En canonisant certains fidèles, c'est-à-dire en proclamant solennellement que ces fidèles ont pratiqué héroïquement les vertus et vécu dans la fidélité à la grâce de Dieu, l'Église reconnaît la puissance de l'Esprit de sainteté qui est en elle et elle soutient l'espérance des fidèles en les leur donnant comme modèles et intercesseurs (cf. LG 40 ; 48-51). (...) En effet, " la sainteté est la source secrète et la mesure infaillible de son activité apostolique et de son élan missionnaire " (CL 17, 3).

829 " En la personne de la bienheureuse Vierge l'Église atteint déjà à la perfection qui la fait sans tache ni ride. Les fidèles du Christ, eux, sont encore tendus dans leur effort pour croître en sainteté par la victoire sur le péché : c'est pourquoi ils lèvent leurs yeux vers Marie " (LG 65) : en elle, l'Église est déjà la toute sainte.

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l'Eglise Catholique*, Ire partie, 2e section, ch. 3, art. 9, § 1 : L'Eglise est une, sainte, catholique et apostolique : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

- « Je compris que si l'Église avait un corps, composé de différents membres, le plus nécessaire, le plus noble de tous ne lui manquait pas, je compris que l'Église avait un Cœur, et que ce Cœur était BRÛLANT d'AMOUR. Je compris que l'Amour seul faisait agir les membres de l'Église, que si l'Amour venait à s'éteindre, les apôtres n'annonceraient plus l'Évangile, les Martyrs refuseraient de verser leur sang (...). Je compris que l'AMOUR RENFERMAIT TOUTES LES VOCATIONS, QUE L'AMOUR ÉTAIT TOUT, QU'IL EMBRASSAIT TOUS LES TEMPS ET TOUS LES LIEUX (...) EN UN MOT, QU'IL EST ÉTERNEL ! (Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus, ms. autob. B 3v) » (**826**). Prendre quelques minutes pour méditer sur la charité au cœur de l'Eglise.
- Pendant ce temps des vacances, prendre du temps pour rattraper le retard dans mon étude de ce parcours de la foi.

36. Année de la foi: 11e Dimanche après la Pentecôte

L'Église (IV)

Continuons notre étude de l'Église et de ses « traits essentiels » d'après ce que nous enseigne le *Catéchisme de l'Église Catholique*.

L'Église est catholique

868 *L'Église est catholique* : elle annonce *la totalité de la foi* ; elle porte en elle et administre *la plénitude des moyens de salut* ; elle est envoyée à tous les peuples ; elle s'adresse à tous les hommes ; elle embrasse tous les temps ; « elle est, de par sa nature même, missionnaire » (AG 2).

+ Que veut dire « catholique » ?

830 Le mot « *catholique* » signifie « *universel* » dans le sens de « *selon la totalité* » ou « *selon l'intégralité* ». L'Église est catholique dans un double sens : Elle est catholique *parce qu'en elle le Christ est présent*. « Là où est le Christ Jésus, là est l'Église Catholique » (S. Ignace d'Antioche, Smyrn. 8, 2). En elle subsiste la plénitude du Corps du Christ uni à sa Tête (cf. Ep 1, 22-23), ce qui implique qu'elle reçoive de lui « *la plénitude des moyens de salut* » (AG 6) qu'il a voulu : confession de foi droite et complète, vie sacramentelle intégrale et ministère ordonné dans la succession apostolique. L'Église était, en ce sens fondamental, catholique au jour de la Pentecôte (cf. AG 4) et elle le sera toujours jusqu'au jour de la Parousie.

831 Elle est catholique parce qu'elle est *envoyée en mission par le Christ à l'universalité du genre humain* (cf. Mt 28, 19) : « Tous les hommes sont appelés à faire partie du Peuple de Dieu. C'est pourquoi ce Peuple, demeurant un et unique, est *destiné à se dilater aux dimensions de l'univers entier et à toute la suite des siècles* pour que s'accomplisse ce que s'est proposé la volonté de Dieu créant à l'origine la nature humaine dans l'unité, et décidant de rassembler enfin dans l'unité ses fils dispersés (...). » (LG 13).



+ Chaque Église particulière est “ catholique ” :

832 “ L’Église du Christ est vraiment présente en tous les légitimes groupements locaux de fidèles qui, unis à leurs pasteurs, reçoivent, dans le Nouveau Testament, eux aussi, le nom d’Églises (...). En elles, les fidèles sont rassemblés par la prédication de l’Évangile du Christ, le mystère de la Cène du Seigneur est célébré (...). Dans ces communautés, si petites et pauvres qu’elles puissent être souvent ou dispersées, le Christ est présent, par la vertu de qui se constitue l’Église une, sainte, catholique et apostolique ” (LG 26).

833 On entend par Église particulière, qui est d’abord le diocèse (ou l’éparchie), une communauté de fidèles chrétiens en communion dans la foi et les sacrements avec leur évêque ordonné dans la succession apostolique (cf. CD 11 ; CIC, can. 368-369). Ces Églises particulières “ sont formées à l’image de l’Église universelle ; c’est en elles et à partir d’elles qu’existe l’Église catholique une et unique ” (LG 23).

834 Les Églises particulières sont pleinement catholiques *par la communion* avec l’une d’entre elles : *l’Église de Rome* “ qui préside à la charité ” (S. Ignace d’Antioche, Rom. 1, 1). “ Car avec cette Église, en raison de son origine plus excellente, doit nécessairement s’accorder toute Église, c’est-à-dire les fidèles de partout ” (S. Irénée, hær. 3, 3, 2 : repris par Cc. Vatican I : DS 3057).

835 “ *L’Église universelle ne doit pas être comprise comme une simple somme ou fédération d’Églises particulières.* Mais c’est bien plus l’Église, universelle par vocation et mission, qui prend racine dans une variété de terrains culturels, sociaux et humains, prenant dans chaque partie du monde des aspects et des formes d’expression diverses ” (EN 62). La riche variété de disciplines ecclésiastiques, de rites liturgiques, de patrimoines théologiques et spirituels propres aux Églises locales “ montre avec plus d’éclat, par leur convergence dans l’unité, la catholicité de l’Église indivise ” (LG 23).

L’Église est apostolique

869 *L’Église est apostolique* : elle est bâtie sur des assises durables : “ les douze apôtres de l’Agneau ” (Ap 21, 14) ; elle est *indestructible* (cf. Mt 16, 18) ; elle est infailliblement tenue dans la vérité : le Christ la gouverne par Pierre et les autres apôtres, présents en leurs successeurs, le Pape et le collège des évêques.

857 L’Église est apostolique *parce qu’elle est fondée sur les apôtres*, et cela en un triple sens :

– elle a été et demeure bâtie sur “ le fondement des apôtres ” (Ep 2, 20 ; cf. Ap 21, 14), témoins choisis et envoyés en mission par le Christ lui-même (cf. Mt 28, 16-20 ; Ac 1, 8 ; 1 Co 9, 1 ; 15, 7-8 ; Ga 1, 1 ; etc.) ;

– *elle garde et transmet*, avec l’aide de l’Esprit qui habite en elle, *l’enseignement* (cf. Ac 2, 42), le bon dépôt, les saines paroles entendues *des apôtres* (cf. 2 Tm 1, 13-14) ;

– elle continue à être enseignée, sanctifiée et dirigée par les apôtres jusqu’au retour du Christ *grâce à ceux qui leur succèdent* dans leur charge pastorale : le collège des évêques, “ assisté par les prêtres, en union avec le successeur de Pierre, pasteur suprême de l’Église ” (AG 5)

+ La mission des apôtres :

858 Jésus est *l'Envoyé du Père*. Dès le début de son ministère, il “ appela à lui ceux qu'il voulut, et il en institua Douze pour être avec lui et pour les envoyer prêcher ” (Mc 3, 13-14). Dès lors, ils seront ses “ *envoyés* ” (ce que signifie le mot grec *apostoloi*). En eux continue sa propre mission : “ Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie ” (Jn 20, 21 ; cf. 13, 20 ; 17, 18). Leur ministère est donc la *continuation de sa propre mission* : “ Qui vous accueille, m'accueille ”, dit-il aux Douze (Mt 10, 40 ; cf. Lc 10, 16).

859 Jésus les unit à sa mission reçue du Père : comme “ le Fils ne peut rien faire de lui-même ” (Jn 5, 19. 30), mais reçoit tout du Père qui l'a envoyé, ainsi ceux que Jésus envoie ne peuvent rien faire sans lui (cf. Jn 15, 5) de qui ils reçoivent le mandat de mission et le pouvoir de l'accomplir. Les apôtres du Christ savent donc qu'ils sont qualifiés par Dieu comme “ ministres d'une alliance nouvelle ” (2 Co 3, 6), “ ministres de Dieu ” (2 Co 6, 4), “ en ambassade pour le Christ ” (2 Co 5, 20), “ serviteurs du Christ et dispensateurs des mystères de Dieu ” (1 Co 4, 1).

860 Dans la charge des apôtres, il y a un *aspect intransmissible* : être les témoins choisis de la Résurrection du Seigneur et les fondements de l'Église. Mais il y a aussi un *aspect permanent* de leur charge. Le Christ leur a promis de rester avec eux jusqu'à la fin des temps (cf. Mt 28, 20). “ La mission divine confiée par Jésus aux apôtres est destinée à durer jusqu'à la fin des siècles, étant donné que l'Évangile qu'ils doivent transmettre est pour l'Église principe de toute sa vie, pour toute la durée du temps. C'est pourquoi les apôtres prirent soin d'instituer (...) des successeurs ” (LG 20).

+ Les évêques successeurs des apôtres :

861 “ Pour que la mission qui leur avait été confiée pût se continuer après leur mort, les apôtres donnèrent mandat, comme par testament, à leurs coopérateurs immédiats d'achever leur tâche et d'affermir l'oeuvre commencée par eux, leur recommandant de prendre garde au troupeau dans lequel l'Esprit Saint les avait institués pour paître l'Église de Dieu. Ils instituèrent donc des hommes de ce genre, et disposèrent par la suite qu'après leur mort d'autres hommes éprouvés recueilleraient leur ministère ” (LG 20 ; cf. S. Clément de Rome, Cor. 42 ; 44).

862 “ De même que la charge confiée personnellement par le Seigneur à Pierre, le premier des apôtres, et destinée à être transmise à ses successeurs, constitue une charge permanente, permanente est également la charge confiée aux apôtres d'être les pasteurs de l'Église, charge dont l'ordre sacré des évêques doit assurer la pérennité ”. C'est pourquoi l'Église enseigne que “ les évêques, en vertu de l'institution divine, succèdent aux apôtres, comme pasteurs de l'Église, en sorte que, qui les écoute, écoute le Christ, qui les rejette, rejette le Christ et celui qui a envoyé le Christ ” (LG 20).

+ L'Église catholique est une, sainte, catholique et apostolique :

870 “ L'unique Église du Christ, dont nous professons dans le Symbole qu'elle est une, sainte, catholique et apostolique, (...) *c'est dans l'Église catholique qu'elle existe*, gouvernée par le successeur de Pierre et par les évêques qui sont en communion avec lui, encore que des éléments nombreux de sanctification et de vérité subsistent hors de ses structures ” (LG 8).

865 L'Église est une, sainte, catholique et apostolique *dans son identité profonde et ultime*, parce que c'est en elle qu'existe déjà et sera accompli à la fin des temps " le Royaume des cieux ", " le Règne de Dieu " (cf. Ap 19, 6), advenu dans la Personne du Christ et grandissant mystérieusement au cœur de ceux qui lui sont incorporés, jusqu'à sa pleine manifestation eschatologique. Alors tous les hommes rachetés par lui, rendus en lui " saints et immaculés en présence de Dieu dans l'Amour " (cf. Ep 1, 4), seront rassemblés comme l'unique Peuple de Dieu, " l'Épouse de l'Agneau " (Ap 21, 9), " la Cité Sainte descendant du Ciel, de chez Dieu, avec en elle la Gloire de Dieu " (Ap 21, 10-11) ; et " le rempart de la ville repose sur les douze assises portant chacune le nom de l'un des douze apôtres de l'Agneau " (Ap 21, 14).

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l'Église Catholique*, Ire partie, 2e section, ch. 3, art. 9, § 3 : L'Église est une, sainte, catholique et apostolique : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

- Voir également la grande encyclique de Pie XII sur l'Église : *Mystici Corporis Christi*, sur le Corps mystique de Jésus-Christ et sur notre union en lui avec le Christ : http://www.vatican.va/holy_father/p...

Résolution pratique :

- « *Toute l'Église est apostolique* en tant qu'elle demeure, à travers les successeurs de S. Pierre et des apôtres, en communion de foi et de vie avec son origine. " *La vocation chrétienne est aussi par nature vocation à l'apostolat* ". On appelle " apostolat " " toute activité du Corps mystique " qui tend à " étendre le règne du Christ à toute la terre " (AA 2). » (863). Prendre quelques minutes pour prier pour la fidélité à notre vocation apostolique reçue de par notre baptême.

- Le temps des vacances est l'occasion de retrouvailles et de rencontres nouvelles ; une forme d'apostolat toute simple consiste à faire connaître ce parcours de la foi à quelques personnes.

37. Année de la foi: 12e Dimanche après la Pentecôte

L'Église (V)

Notre étude de l'Église nous conduit à considérer la nature de l'apostolat et de la mission d'après ce qu'enseigne le *Catéchisme de l'Église Catholique*.

L'apostolat et la mission des fidèles laïcs

863 *Toute l'Église est apostolique* en tant qu'elle demeure, à travers les successeurs de S. Pierre et des apôtres, en communion de foi et de vie avec son origine. Toute l'Église est apostolique en tant qu'elle est "envoyée" dans le monde entier; *tous les membres de l'Église*, toutefois de diverses manières, *ont part à cet envoi*. "La vocation chrétienne est aussi par nature vocation à l'apostolat". On appelle "apostolat" "toute activité du Corps mystique" qui tend à "étendre le règne du Christ à toute la terre" (AA 2).

864 "Le Christ envoyé par le Père étant la source et l'origine de tout l'apostolat de l'Église", il est évident que la fécondité de l'apostolat, celui des ministres ordonnés comme celui des laïcs, dépend de leur union vitale avec le Christ (cf. Jn 15, 5; AA 4). Selon les vocations, les appels du temps, les dons variés du Saint-Esprit, l'apostolat prend les formes les plus diverses. Mais c'est toujours la charité, puisée surtout dans l'Eucharistie, "qui est comme l'âme de tout apostolat" (AA 3).

900 Parce que, comme tous les fidèles, ils sont chargés par Dieu de l'apostolat en vertu du baptême et de la confirmation, *les laïcs sont tenus par l'obligation et jouissent du droit*, individuellement ou groupés en associations, *de travailler à ce que le message divin du salut soit connu et reçu par tous les hommes et par toute la terre*; cette obligation est encore plus pressante lorsque ce n'est que par eux que les hommes peuvent entendre l'Évangile et connaître le Christ. Dans les communautés ecclésiales,



leur action est si nécessaire que, sans elle, l'apostolat des pasteurs ne peut, la plupart du temps, obtenir son plein effet (cf. LG 33).

905 *Leur mission prophétique, les laïcs l'accomplissent aussi par l'évangélisation, " c'est-à-dire l'annonce du Christ faite par le témoignage de la vie et par la parole ". Chez les laïcs, " cette action évangélisatrice (...) prend un caractère spécifique et une particulière efficacité du fait qu'elle s'accomplit dans les conditions communes du siècle " (LG 35) : "Cet apostolat ne consiste pas dans le seul témoignage de la vie : le véritable apôtre cherche les occasions d'annoncer le Christ par la parole, soit aux incroyants (...), soit aux fidèles " (AA 6 ; cf. AG 15).*

906 Ceux d'entre les fidèles laïcs qui en sont capables et qui s'y forment peuvent aussi prêter leur concours à la formation catéchétique (cf. CIC, can. 774 ; 776 ; 780), à l'enseignement des sciences sacrées (cf. CIC, can. 229), aux moyens de communication sociale (cf. CIC, can. 823, § 1).

Appartenance à l'Église catholique et salut

837 " Sont *incorporés pleinement* à la société qu'est l'Église ceux qui, ayant l'Esprit du Christ, acceptent intégralement son organisation et tous les moyens de salut institués en elle, et qui, en outre, grâce aux liens constitués par la profession de foi, les sacrements, le gouvernement ecclésiastique et la communion, *sont unis, dans l'ensemble visible de l'Église*, avec le Christ qui la dirige par le Souverain Pontife et les évêques. L'incorporation à l'Église, cependant, n'assure pas le salut pour celui qui, *faute de persévérer dans la charité*, reste bien 'de corps' au sein de l'Église, mais non 'de cœur' " (LG 14).

845 C'est pour réunir de nouveau tous ses enfants que le péché a dispersés et égarés que le Père a voulu convoquer toute l'humanité dans l'Église de son Fils. L'Église est le lieu où l'humanité doit retrouver son unité et son salut. Elle est " le monde réconcilié " (S. Augustin, serm. 96, 7, 9). Elle est ce navire qui " navigue bien en ce monde au souffle du Saint-Esprit sous la pleine voile de la Croix du Seigneur " (S. Ambroise, virg. 18, 118) ; selon une autre image chère aux Pères de l'Église, elle est figurée par l'Arche de Noé qui seule sauve du déluge (cf. déjà 1 P 3, 20-21).

+ " Hors de l'Église point de salut " :

846 *Comment faut-il entendre cette affirmation souvent répétée par les Pères de l'Église ?* Formulée de façon positive, elle signifie que *tout salut vient du Christ-Tête par l'Église* qui est son Corps : « Appuyé sur la Sainte Écriture et sur la Tradition, le Concile enseigne que cette Église en marche sur la terre *est nécessaire au salut*. Seul, en effet, le Christ est médiateur et voie de salut : or, il nous devient présent en son Corps qui est l'Église ; et en nous enseignant expressément la *nécessité de la foi et du Baptême*, c'est la *nécessité de l'Église elle-même*, dans laquelle les hommes entrent par la porte du Baptême, qu'il nous a confirmée en même temps. C'est pourquoi *ceux qui refuseraient soit d'entrer dans l'Église catholique, soit d'y persévérer, alors qu'ils la sauraient fondée de Dieu par Jésus-Christ comme nécessaire, ceux-là ne pourraient être sauvés.* » (LG 14)

847 Cette affirmation ne vise pas ceux qui, sans qu'il y aille de leur faute, ignorent le Christ et son Église :

« En effet, ceux qui, *sans faute de leur part*, ignorent l'Évangile du Christ et son Église, mais *cherchent pourtant Dieu d'un cœur sincère et s'efforcent, sous l'influence de sa grâce, d'agir de façon à accomplir sa volonté* telle que leur conscience la leur révèle et la leur dicte, ceux-là peuvent arriver au salut éternel. » (LG 16 ; cf. DS 3866-3872)

848 “ Bien que Dieu puisse par des voies connues de lui seul amener à la foi ‘sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu’ (He 11, 6) des hommes qui, sans faute de leur part, ignorent l'Évangile, *l'Église a le devoir en même temps que le droit sacré d'évangéliser* ” (AG 7) tous les hommes.

La mission – une exigence de la catholicité de l'Église

849 *Le mandat missionnaire.* “ Envoyée par Dieu aux nations pour être le sacrement universel du salut, l'Église, en vertu des exigences intimes de sa propre catholicité et obéissant au commandement de son fondateur est tendue de tout son effort vers la prédication de l'Évangile à tous les hommes ” (AG 1) : “ Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit. Et voici que je suis avec vous pour toujours, jusqu'à la fin du monde ” (Mt 28, 19-20).

850 *L'origine et le but de la mission.* Le mandat missionnaire du Seigneur a sa source ultime dans l'amour éternel de la Très Sainte Trinité : “ *De par sa nature, l'Église, durant son pèlerinage sur terre, est missionnaire, puisqu'elle-même tire son origine de la mission du Fils et de la mission du Saint-Esprit, selon le dessein de Dieu le Père* ” (AG 2). Et but dernier de la mission n'est autre que de faire participer les hommes à la communion qui existe entre le Père et le Fils dans leur Esprit d'amour (cf. Jean-Paul II, RM 23).

851 *Le motif de la mission.* C'est de l'amour de Dieu pour tous les hommes que l'Église a de tout temps tiré l'obligation et la force de son élan missionnaire : “ car l'amour du Christ nous presse... ” (2 Co 5, 14 ; cf. AA 6 ; RM 11). En effet, “ Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité ” (1 Tm 2, 4). Dieu veut le salut de tous par la connaissance de la vérité. *Le salut se trouve dans la vérité.* Ceux qui obéissent à la motion de l'Esprit de vérité sont déjà sur le chemin du salut ; mais l'Église à qui cette vérité a été confiée, doit aller à la rencontre de leur désir pour la leur apporter. C'est parce qu'elle croit au dessein universel de salut qu'elle doit être missionnaire.

852 *Les chemins de la mission.* “ L'Église “ continue et développe au cours de l'histoire la mission du Christ lui-même, qui fut envoyé pour annoncer aux pauvres la Bonne Nouvelle ; c'est donc *par la même route qu'a suivi le Christ lui-même* que, sous la poussée de l'Esprit du Christ, l'Église doit marcher, c'est-à-dire par la *route de la pauvreté, de l'obéissance, du service et de l'immolation de soi jusqu'à la mort*, dont il est sorti victorieux par sa résurrection ” (AG 5). C'est ainsi que “ le sang des martyrs est une semence de chrétiens ” (Tertullien, apol. 50).

853 Mais dans son pèlerinage l'Église fait aussi l'expérience de la “ distance qui sépare le message qu'elle révèle et la faiblesse humaine de ceux auxquels cet Évangile est confié ” (GS 43, § 6). Ce n'est qu'en avançant sur le chemin “ de la pénitence et du renouvellement ” (LG 8 ; cf. 15) et “ par la porte étroite de la Croix ” (AG 1) que le Peuple de Dieu peut étendre le règne du Christ (cf. RM 12-20). En effet, “ comme c'est dans la pauvreté et la persécution que le Christ a opéré la Rédemption, l'Église elle aussi est

appelée à entrer dans cette même voie pour communiquer aux hommes les fruits du salut ” (LG 8).

856 La tâche missionnaire implique un dialogue respectueux avec ceux qui n’acceptent pas encore l’Évangile (cf. RM 55). Les croyants peuvent tirer profit pour eux-mêmes de ce dialogue en apprenant à mieux connaître “ tout ce qui se trouvait déjà de vérité et de grâce chez les nations comme par une secrète présence de Dieu ” (AG 9). S’ils annoncent la Bonne Nouvelle à ceux qui l’ignorent, c’est pour consolider, compléter et élever la vérité et le bien que Dieu a répandus parmi les hommes et les peuples, et pour les purifier de l’erreur et du mal “ pour la gloire de Dieu, la confusion du démon et le bonheur de l’homme ” (AG 9).

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l’Eglise Catholique*, Ire partie, 2e section, ch. 3, art. 9, § 1 : L’Eglise est une, sainte, catholique et apostolique : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>
- Jean-Paul II : Lettre encyclique *Redemptoris Missio*, sur la valeur permanente du précepte missionnaire (7 décembre 1990) : http://www.vatican.va/holy_father/j...
- Paul VI : *Evangelii nuntiandi*, exhortation apostolique sur l’évangélisation dans le monde moderne (8 déc. 1975).

Résolution pratique :

- « *La fidélité des baptisés est une condition primordiale pour l’annonce de l’Evangile et pour la mission de l’Église dans le monde. Pour manifester devant les hommes sa force de vérité et de rayonnement, le message du salut doit être authentifié par le témoignage de vie des chrétiens. “ Le témoignage de la vie chrétienne et les œuvres accomplies dans un esprit surnaturel sont puissants pour attirer les hommes à la foi et à Dieu ” (AA 6). » (2044).* Prendre quelques minutes pour méditer : ma vie est-elle un témoignage au service de la foi ? Ai-je le souci de témoigner du Christ par ma vie et aussi par mes paroles ?

- Profiter de l’été pour lire le récit d’une conversion ; par exemple : à partir du protestantisme : Scott & Kimberly Hahn : *Rome sweet home. De la foi de Luther à la foi de Pierre*, éd. de l’Emmanuel, 1999 ; à partir du judaïsme : Jean Marie Elie Setbon : *De la kippa à la croix*, éd. Salvator, 2013 ; à partir de l’islam : Joseph Fadelle : *Le prix à payer*, éd. Pocket, 2012 ; à partir de l’athéisme : André Frossard : *Dieu existe, je L’ai rencontré*, Fayard, 1976.

38. Année de la foi: 13e Dimanche après la Pentecôte

La vie dans le Christ

Nous abordons maintenant la troisième partie du *Catéchisme de l'Église Catholique*, la morale chrétienne qui n'est autre qu'une *vie dans le Christ* : « Le *Symbole de la foi* a professé la grandeur des dons de Dieu à l'homme dans l'oeuvre de sa création, et plus encore par la rédemption et la sanctification. Ce que la foi confesse, les *sacrements* le communiquent : par « les sacrements qui les ont fait renaître », les chrétiens sont devenus « enfants de Dieu » (Jn 1, 12 ; 1 Jn 3, 1), « participants de la nature divine » (2 P 1, 4). En reconnaissant dans la foi leur dignité nouvelle, les chrétiens sont appelés à mener désormais une « *vie digne de l'Évangile du Christ* » (Ph 1, 27). Par les sacrements et la prière, ils reçoivent la grâce du Christ et les dons de son Esprit qui les en rendent capables. » (1692)



La vie dans le Christ

1691 « *Chrétien, reconnais ta dignité*. Puisque tu participes maintenant à la nature divine, ne dégénère pas en revenant à la déchéance de ta vie passée. Rappelle-toi à quel Chef tu appartiens et de quel Corps tu es membre. Souviens-toi que tu as été arraché au pouvoir des ténèbres pour être transféré dans la lumière et le Royaume de Dieu » (S. Léon le Grand, serm. 21, 2-3).

1696 *La voie du Christ « mène à la vie », une voie contraire « mène à la perdition »* (Mt 7, 13 ; cf. Dt 30, 15-20). La parabole évangélique des deux voies reste toujours présente dans la catéchèse de l'Église. Elle signifie l'importance des décisions morales pour notre salut. « Il y a deux voies, l'une de la vie, l'autre de la mort ; mais entre les deux, une grande différence » (Didaché 1, 1).

1697 Dans la catéchèse, il importe de révéler en toute clarté la joie et les exigences de la voie du Christ (cf. CT 29). La catéchèse de la « *vie nouvelle* » (Rm 6, 4) en lui sera :

- une *catéchèse du Saint-Esprit*, Maître intérieur de la vie selon le Christ, doux hôte et ami qui inspire, conduit, rectifie et fortifie cette vie ;
- une *catéchèse de la grâce*, car c’est par la grâce que nous sommes sauvés, et c’est encore par la grâce que nos oeuvres peuvent porter du fruit pour la vie éternelle ;
- une *catéchèse des béatitudes*, car la voie du Christ est résumée dans les béatitudes, seul chemin vers le bonheur éternel auquel le coeur de l’homme aspire ;
- une *catéchèse du péché et du pardon*, car sans se reconnaître pécheur, l’homme ne peut connaître la vérité sur lui-même, condition de l’agir juste, et sans l’offre du pardon il ne pourrait supporter cette vérité ;
- une *catéchèse des vertus humaines* qui fait saisir la beauté et l’attrait des droites dispositions pour le bien ;
- une *catéchèse des vertus chrétiennes* de foi, d’espérance et de charité qui s’inspire magnanimement de l’exemple des saints ;
- une *catéchèse du double commandement de la charité* déployé dans le Décalogue ;
- une *catéchèse ecclésiale*, car c’est dans les multiples échanges des “ biens spirituels ” dans la “ communion des saints ” que la vie chrétienne peut croître, se déployer et se communiquer.

1698 La *référence première et ultime* de cette catéchèse sera toujours *Jésus-Christ lui-même* qui est “ le chemin, la vérité et la vie ” (Jn 14, 6). C’est en le regardant dans la foi que les fidèles du Christ peuvent espérer qu’il réalise lui-même en eux ses promesses, et qu’en l’aimant de l’amour dont il les a aimés, ils fassent les oeuvres qui correspondent à leur dignité.

L’homme, image de Dieu

1701 C’est dans le Christ, “ image du Dieu invisible ” (Col 1, 15 ; cf. 2 Co 4, 4), que l’homme a été créé à “ l’image et à la ressemblance ” du Créateur. C’est dans le Christ, rédempteur et sauveur, que l’image divine, altérée dans l’homme par le premier péché, a été restaurée dans sa beauté originelle et ennoblie de la grâce de Dieu (cf. GS 22).

1703 Dotée d’une âme “ spirituelle et immortelle ” (GS 14), la personne humaine est “ *la seule créature sur la terre que Dieu a voulue pour elle-même* ” (GS 24, § 3). Dès sa conception, elle est destinée à la béatitude éternelle.

1711 Dotée d’une âme spirituelle, d’intelligence et de volonté, la personne humaine est dès sa conception *ordonnée à Dieu et destinée à la béatitude éternelle*. Elle poursuit sa perfection dans “ la recherche et l’amour du vrai et du bien ” (GS 15, § 2).

1712 La liberté véritable est en l’homme le “ signe privilégié de l’image divine ” (GS 17).

1713 L’homme est tenu de suivre la loi morale qui le presse d’“ accomplir le bien et d’éviter le mal ” (GS 16). Cette loi résonne dans sa conscience.

Notre vocation à la béatitude

1716 Les *béatitudes* sont au coeur de la prédication de Jésus. Leur annonce reprend les promesses faites au peuple élu depuis Abraham. Elle les accomplit en les ordonnant non plus à la seule jouissance d’une terre, mais au Royaume des Cieux : Bienheureux ceux qui ont une âme de pauvre, car le Royaume des cieux est à eux. Bienheureux les doux, car ils posséderont la terre. Bienheureux les affligés, car ils seront consolés. Bienheureux les affamés et assoiffés de la justice, car ils seront rassasiés.

Bienheureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde.

Bienheureux les coeurs purs, car ils verront Dieu.

Bienheureux les artisans de paix, car ils seront appelés fils de Dieu.

Bienheureux les persécutés pour la justice, car le Royaume de Dieu est à eux.

Bienheureux êtes-vous quand on vous insultera, qu'on vous persécutera et qu'on dira faussement contre vous toute sorte d'infamies à cause de moi. Soyez dans la joie et l'allégresse, car votre récompense sera grande dans les cieux. (Mt 5, 3-12).

1718 *Les béatitudes répondent au désir naturel de bonheur.* Ce désir est d'origine divine : Dieu l'a mis dans le coeur de l'homme afin de l'attirer à Lui qui seul peut le combler :

« Tous certainement nous voulons vivre heureux, et dans le genre humain il n'est personne qui ne donne son assentiment à cette proposition avant même qu'elle ne soit pleinement énoncée. » (S. Augustin, mor. eccl. 1, 3, 4)

« Dieu seul rassasie. » (S. Thomas d'A., symb. 15)

1719 Les béatitudes découvrent le *but de l'existence humaine*, la fin ultime des actes humains : *Dieu nous appelle à sa propre béatitude*. Cette vocation s'adresse à chacun personnellement, mais aussi à l'ensemble de l'Église, peuple nouveau de ceux qui ont accueilli la promesse et en vivent dans la foi.

+ La béatitude chrétienne :

1720 Le Nouveau Testament utilise plusieurs expressions pour caractériser la béatitude à laquelle Dieu appelle l'homme : *l'avènement du Royaume de Dieu* (cf. Mt 4, 17) ; *la vision de Dieu* : « Heureux les coeurs purs, car ils verront Dieu » (Mt 5, 8 ; cf. 1 Jn 3, 2 ; 1 Co 13, 12) ; *l'entrée dans la joie du Seigneur* (cf. Mt 25, 21. 23) ; *l'entrée dans le Repos de Dieu* (cf. He 4, 7-11) : « Là nous reposerons et nous verrons ; nous verrons et nous aimerons ; nous aimerons et nous louerons. Voilà ce qui sera à la fin sans fin. Et quelle autre fin avons-nous, sinon de parvenir au royaume qui n'aura pas de fin ? » (S. Augustin, civ. 22, 30)

1721 Car Dieu nous a mis au monde pour *le connaître, le servir et l'aimer et ainsi parvenir en Paradis*. La béatitude nous fait *participer à la nature divine* (2 P 1, 4) et à la Vie éternelle (cf. Jn 17, 3). Avec elle, l'homme entre dans la gloire du Christ (cf. Rm 8, 18) et dans la jouissance de la vie trinitaire.

1722 Une telle béatitude dépasse l'intelligence et les seules forces humaines. Elle résulte d'un *don gratuit de Dieu*. C'est pourquoi on la dit *supernaturelle*, ainsi que la grâce qui dispose l'homme à entrer dans la jouissance divine.

1723 La béatitude promise nous place devant les choix moraux décisifs. Elle nous invite à purifier notre coeur de ses instincts mauvais et à rechercher l'amour de Dieu par-dessus tout. Elle nous enseigne que le vrai bonheur ne réside ni dans la richesse ou le bien-être, ni dans la gloire humaine ou le pouvoir, ni dans aucune oeuvre humaine, si utile soit-elle, comme les sciences, les techniques et les arts, ni dans aucune créature, mais en Dieu seul, source de tout bien et de tout amour :

« La richesse est la grande divinité du jour ; c'est à elle que la multitude, toute la masse des hommes, rend un instinctif hommage. Ils mesurent le bonheur d'après la fortune, et d'après la fortune aussi ils mesurent l'honorabilité. (...) Tout cela vient de cette conviction qu'avec la richesse on peut tout. La richesse est donc une des idoles du jour et la notoriété en est une autre. (...) La notoriété, le fait d'être connu et de faire du bruit dans le monde (ce qu'on pourrait nommer une renommée de presse), en est venue à être considérée comme un bien en elle-même, un souverain bien, un objet, elle aussi, de véritable vénération. » (Newman, mix. 5, sur la sainteté)

1729 La béatitude du Ciel détermine les critères de discernement dans l'usage des biens terrestres conformément à la Loi de Dieu.

1724 Le Décalogue, le Sermon sur la Montagne et la catéchèse apostolique nous décrivent les chemins qui conduisent au Royaume des cieux. Nous nous y engageons pas à pas, *par des actes quotidiens, soutenus par la grâce de l'Esprit Saint*. Fécondés par la Parole du Christ, lentement nous portons des fruits dans l'Église pour la gloire de Dieu (cf. la parabole du semeur : Mt 13, 3-23).

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l'Église Catholique*, IIIe partie : La vie dans le Christ : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

- « Comment est-ce donc que je te cherche, Seigneur ? Puisqu'en te cherchant, mon Dieu, je cherche la vie heureuse, fais que je te cherche pour que vive mon âme, car mon corps vit de mon âme et mon âme vit de toi (S. Augustin, conf. 10, 20, 29). » (**1718**). Prendre quelques minutes pour réfléchir sur ma vie : qu'est-ce que je recherche vraiment ? Est-ce le Seigneur et la béatitude qu'il me propose ?

39. Année de la foi: 14e Dimanche après la Pentecôte

Liberté et moralité des actes humains

« Dotée d'une âme spirituelle, d'intelligence et de volonté, la personne humaine est dès sa conception ordonnée à Dieu et destinée à la béatitude éternelle. Elle poursuit sa perfection dans " la recherche et l'amour du vrai et du bien " (GS 15, § 2) » (1711). Elle le fait par des actes libres et responsables et qui sont donc qualifiés moralement bons ou mauvais.

La liberté de l'homme

1730 Dieu a créé l'homme raisonnable en lui conférant la dignité d'une personne douée de *l'initiative et de la maîtrise de ses actes*. " Dieu a 'laissé l'homme à son propre conseil' (Si 15, 14) pour qu'il puisse de lui-même chercher son Créateur et, en adhérant *librement* à Lui, parvenir à la pleine et bienheureuse perfection " (GS 17) :

« L'homme est raisonnable, et par là semblable à Dieu, créé libre et maître de ses actes. » (S. Irénée, hær. 4, 4, 3).

1731 *La liberté est le pouvoir*, enraciné dans la raison et la volonté, *d'agir ou de ne pas agir, de faire ceci ou cela, de poser ainsi par soi-même des actions délibérées*. Par le libre arbitre chacun dispose de soi. La liberté est en l'homme une force de croissance et de maturation dans la vérité et la bonté. La liberté *atteint sa perfection quand elle est ordonnée à Dieu, notre béatitude*.

1732 Tant qu'elle ne s'est pas fixée définitivement dans son bien ultime qu'est Dieu, la liberté implique la *possibilité de choisir entre le bien et le mal*, donc celle de grandir en perfection ou de défailir et de pécher. Elle caractérise les actes *proprement humains*. Elle devient source de louange ou de blâme, de mérite ou de démerite.



1733 Plus on fait le bien, plus on devient libre. Il n'y a de liberté vraie qu'au service du bien et de la justice. *Le choix de la désobéissance et du mal est un abus de la liberté* et conduit à " l'esclavage du péché " (cf. Rm 6, 17).

1734 La liberté rend l'homme *responsable de ses actes dans la mesure où ils sont volontaires*. Le progrès dans la vertu, la connaissance du bien et l'ascèse accroissent la maîtrise de la volonté sur ses actes.

1735 *L'imputabilité et la responsabilité* d'une action *peuvent être diminuées voire supprimées* par l'ignorance, l'inadvertance, la violence, la crainte, les habitudes, les affections immodérées et d'autres facteurs psychiques ou sociaux.

1736 *Tout acte directement voulu est imputable à son auteur. (...) Une action peut être indirectement volontaire quand elle résulte d'une négligence à l'égard de ce qu'on aurait dû connaître ou faire, par exemple un accident provenant d'une ignorance du code de la route.*

1737 *Un effet peut être toléré sans être voulu par l'agent, par exemple l'épuisement d'une mère au chevet de son enfant malade. L'effet mauvais n'est pas imputable s'il n'a été voulu ni comme fin ni comme moyen de l'action, ainsi la mort reçue en portant secours à une personne en danger. Pour que l'effet mauvais soit imputable, il faut qu'il soit prévisible et que celui qui agit ait la possibilité de l'éviter, par exemple dans le cas d'un homicide commis par un conducteur en état d'ivresse.*

1738 *La liberté s'exerce dans les rapports entre les êtres humains. Chaque personne humaine, créée à l'image de Dieu, a le droit naturel d'être reconnue comme un être libre et responsable. Tous doivent à chacun ce devoir du respect. Le droit à l'exercice de la liberté est une exigence inséparable de la dignité de la personne humaine, notamment en matière morale et religieuse (cf. DH 2). Ce droit doit être civilement reconnu et protégé dans les limites du bien commun et de l'ordre public (cf. DH 7).*

+ La liberté humaine dans l'économie du salut :

1739 *Liberté et péché. La liberté de l'homme est finie et faillible. De fait, l'homme a failli. Librement, il a péché. En refusant le projet d'amour de Dieu, il s'est trompé lui-même ; il est devenu esclave du péché. Cette aliénation première en a engendré une multitude d'autres. L'histoire de l'humanité, depuis ses origines, témoigne des malheurs et des oppressions nés du coeur de l'homme, par suite d'un mauvais usage de la liberté.*

1740 *Menaces pour la liberté. L'exercice de la liberté n'implique pas le droit de tout dire et de tout faire. Il est faux de prétendre que " l'homme, sujet de la liberté, se suffit à lui-même en ayant pour fin la satisfaction de son intérêt propre dans la jouissance des biens terrestres " (CDF, instr. " Libertatis conscientia ", 13). Par ailleurs, les conditions d'ordre économique et social, politique et culturel requises pour un juste exercice de la liberté sont trop souvent méconnues et violées. Ces situations d'aveuglement et d'injustice grèvent la vie morale et placent aussi bien les forts que les faibles en tentation de pécher contre la charité. En s'écartant de la loi morale, l'homme porte atteinte à sa propre liberté, il s'enchaîne à lui-même, rompt la fraternité de ses semblables et se rebelle contre la vérité divine.*

1742 *Liberté et grâce. La grâce du Christ ne se pose nullement en concurrente de notre liberté, quand celle-ci correspond au sens de la vérité et du bien que Dieu a placé dans le coeur de l'homme. Au contraire, comme l'expérience chrétienne en témoigne notamment dans la prière, plus nous sommes dociles aux impulsions de la grâce, plus s'accroissent notre liberté intime et notre assurance dans les épreuves, comme devant les pressions et les contraintes du monde extérieur. Par le travail de la grâce, l'Esprit Saint nous éduque à la liberté spirituelle pour faire de nous de libres collaborateurs de son oeuvre dans l'Église et dans le monde.*

La moralité des actes humains

1749 *La liberté fait de l'homme un sujet moral. Quand il agit de manière délibérée, l'homme est, pour ainsi dire, le père de ses actes. Les actes humains, c'est-à-dire librement choisis par suite d'un jugement de conscience, sont moralement qualifiables. Ils sont bons ou mauvais.*

1750 La moralité des actes humains dépend : – de l'*objet* choisi ;

– de la *fin visée ou de l'intention* ;

– des *circonstances* de l'action.

L'objet, l'intention et les circonstances forment les " *sources* ", ou *éléments constitutifs, de la moralité des actes humains*.

1751 L'objet choisi est un *bien vers lequel se porte délibérément la volonté*. Il est la *matière* d'un acte humain. *L'objet choisi spécifie moralement l'acte du vouloir*, selon que la raison le reconnaît et le juge conforme ou non au bien véritable. Les règles objectives de la moralité énoncent l'ordre rationnel du bien et du mal, attesté par la conscience.

1752 Face à l'objet, *l'intention* se place du *côté du sujet agissant*. Parce qu'elle se tient à la source volontaire de l'action et la détermine par la fin, l'intention est un *élément essentiel* dans la qualification morale de l'action. La *fin* est le terme premier de l'intention et désigne le *but poursuivi dans l'action*. L'intention est un mouvement de la volonté vers la fin ; elle regarde le terme de l'agir.

Elle est la visée du bien attendu de l'action entreprise.

Elle ne se limite pas à la direction de nos actions singulières, mais peut ordonner vers un même but des actions multiples ; elle peut orienter toute la vie vers la *fin ultime*. Par exemple, un service rendu a pour fin d'aider le prochain, mais peut être inspiré en même temps par l'amour de Dieu comme fin ultime de toutes nos actions. Une même action peut aussi être inspirée par plusieurs intentions, comme de rendre service pour obtenir une faveur ou pour en tirer vanité.

1753 Une *intention bonne* (par exemple : aider le prochain) *ne rend ni bon ni juste un comportement en lui-même désordonné* (comme le mensonge et la médisance). *La fin ne justifie pas les moyens*. Ainsi ne peut-on pas justifier la condamnation d'un innocent comme un moyen légitime de sauver le peuple. Par contre, une intention mauvaise surajoutée (ainsi la vaine gloire) rend mauvais un acte qui, de soi, peut être bon (comme l'aumône ; cf. Mt 6, 2-4).

1754 Les *circonstances*, y compris les *conséquences*, sont les *éléments secondaires* d'un acte moral. Elles contribuent à *aggraver* ou à *diminuer* la bonté ou la malice morale des actes humains (par exemple le montant d'un vol). Elles peuvent aussi atténuer ou augmenter la responsabilité de l'agent (ainsi agir par crainte de la mort). Les circonstances *ne peuvent de soi modifier la qualité morale des actes eux-mêmes* ; elles ne peuvent rendre ni bonne, ni juste une action en elle-même mauvaise.

+ Les actes bons et les actes mauvais :

1755 *L'acte moralement bon suppose à la fois la bonté de l'objet, de la fin et des circonstances*. Une fin mauvaise corrompt l'action, même si son objet est bon en soi (comme de prier et de jeûner " pour être vu des hommes "). L'objet du choix peut à lui seul vicier l'ensemble d'un agir. Il y a des comportements concrets – comme la fornication – qu'il est toujours erroné de choisir, parce que leur choix comporte un désordre de la volonté, c'est-à-dire un mal moral.

1756 Il est donc erroné de juger de la moralité des actes humains en ne considérant que l'intention qui les inspire, ou les circonstances (milieu, pression sociale, contrainte ou nécessité d'agir, etc.) qui en sont le cadre.

Il y a des actes qui par eux-mêmes et en eux-mêmes, indépendamment des circonstances et des intentions, sont toujours gravement illicites en raison de leur objet ; ainsi le blasphème et le parjure, l'homicide et l'adultère. Il n'est pas permis de faire le mal pour qu'il en résulte un bien.

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l'Église Catholique*, IIIe partie, 1re section, ch. 1, art. 3 : La liberté de l'homme ; art. 4 : La moralité des actes humains : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>
- Bx Jean-Paul II : Lettre encyclique *Veritatis Splendor* sur quelques questions fondamentales de l'enseignement moral de l'Église : http://www.vatican.va/holy_father/j...

Résolution pratique :

- « *Libération et salut*. Par sa Croix glorieuse, le Christ a obtenu le salut de tous les hommes. Il les a rachetés du péché qui les détenait en esclavage. " C'est pour la liberté que le Christ nous a libérés " (Ga 5, 1). En Lui, nous communions à " la vérité qui nous rend libres " (Jn 8, 32). Dès maintenant, nous nous glorifions de la " liberté des enfants de Dieu " (Rm 8, 21). » (1741).

Prendre quelques minutes pour me demander : comment exercé-je la liberté que Dieu m'a donnée ? Est-ce pour le Seigneur et le bien des autres ?

40. Année de la foi: 15e Dimanche après la Pentecôte

La conscience morale

« Au fond de sa conscience, l'homme découvre la présence d'une loi qu'il ne s'est pas donnée lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir. Cette voix qui ne cesse de le presser d'aimer et d'accomplir le bien et d'éviter le mal, au moment opportun résonne dans l'intimité de son coeur ... C'est une loi inscrite par Dieu au coeur de l'homme. La conscience est le centre le plus intime et le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre. » (GS 16) (1776).

Le jugement de conscience

1777 Présente au cœur de la personne, la conscience morale (cf. Rm 2, 14-16) lui enjoint, au moment opportun, d'accomplir le bien et d'éviter le mal. Elle juge aussi les choix concrets, approuvant ceux qui sont bons, dénonçant ceux qui sont mauvais (cf. Rm 1, 32). Elle atteste l'autorité de la vérité en référence au Bien suprême dont la personne humaine reçoit l'attirance et accueille les commandements. Quand il écoute la conscience morale, l'homme prudent peut entendre Dieu qui parle.

1778 La conscience morale est un jugement de la raison par lequel la personne humaine reconnaît la qualité morale d'un acte concret qu'elle va poser, est en train d'exécuter ou a accompli. En tout ce qu'il dit et fait, l'homme est tenu de suivre fidèlement ce qu'il sait être juste et droit. C'est par le jugement de sa conscience que l'homme perçoit et reconnaît les prescriptions de la loi divine.

1780 La dignité de la personne humaine implique et exige la rectitude de la conscience morale. La conscience morale comprend la perception des principes de la moralité ("syndérèse"), leur application dans les circonstances données par un discernement pratique des raisons et des biens et, en conclusion, le jugement porté sur les actes concrets à poser ou déjà posés. La vérité sur le bien moral, déclarée dans la loi de la raison, est reconnue pratiquement et concrètement par le jugement prudent de la conscience. On appelle prudent l'homme qui choisit conformément à ce jugement.

1781 La conscience permet d'assumer la responsabilité des actes posés. Si l'homme commet le mal, le juste jugement de la conscience peut demeurer en lui le témoin de la



vérité universelle du bien, en même temps que de la malice de son choix singulier. Le verdict du jugement de conscience demeure un gage d'espérance et de miséricorde.

1782 L'homme a le droit d'agir en conscience et en liberté afin de prendre personnellement les décisions morales. " L'homme ne doit pas être contraint d'agir contre sa conscience. Mais il ne doit pas être empêché non plus d'agir selon sa conscience, surtout en matière religieuse " (DH 3).

+ La formation de la conscience :

1783 *La conscience doit être informée et le jugement moral éclairé.* Une conscience bien formée est *droite et véridique*. Elle formule ses jugements suivant la raison, conformément au bien véritable voulu par la sagesse du Créateur. *L'éducation de la conscience est indispensable* à des êtres humains soumis à des influences négatives et tentés par le péché de préférer leur jugement propre et de récuser les enseignements autorisés.

1784 *L'éducation de la conscience* est une tâche de toute la vie. Dès les premières années, elle éveille l'enfant à la connaissance et à la pratique de la loi intérieure reconnue par la conscience morale. Une éducation prudente enseigne la vertu ; elle préserve ou guérit de la peur, de l'égoïsme et de l'orgueil, des ressentiments de la culpabilité et des mouvements de complaisance, nés de la faiblesse et des fautes humaines. L'éducation de la conscience garantit la liberté et engendre la paix du cœur.

1785 Dans la formation de la conscience, la Parole de Dieu est la lumière sur notre route ; il nous faut l'assimiler dans la foi et la prière, et la mettre en pratique. Il nous faut encore examiner notre conscience au regard de la Croix du Seigneur. Nous sommes assistés des dons de l'Esprit Saint, aidés par le témoignage ou les conseils d'autrui et guidés par l'enseignement autorisé de l'Église (cf. DH 14).

+ Choisir selon la conscience :

1786 Mise en présence d'un choix moral, la conscience peut porter soit un *jugement droit* en accord avec la raison et avec la loi divine, soit au contraire, un *jugement erroné* qui s'en éloigne.

1787 L'homme est quelquefois affronté à des situations qui rendent le jugement moral moins assuré et la décision difficile. Mais *il doit toujours rechercher ce qui est juste et bon* et discerner la volonté de Dieu exprimée dans la loi divine.

1788 A cet effet, l'homme s'efforce d'interpréter les données de l'expérience et les signes des temps grâce à la vertu de prudence, aux conseils des personnes avisées et à l'aide de l'Esprit Saint et de ses dons.

1789 *Quelques règles s'appliquent dans tous les cas :*

– *Il n'est jamais permis de faire le mal* pour qu'il en résulte un bien.

– La " *règle d'or* " : " Tout ce que vous désirez que les autres fassent pour vous, faites-le vous-mêmes pour eux " (Mt 7, 12 ; cf. Lc 6, 31 ; Tb 4, 15).

– La charité passe toujours par le respect du prochain et de sa conscience : " En parlant contre les frères et en blessant leur conscience ..., c'est contre le Christ que vous péchez

” (1 Co 8, 12). “ Ce qui est bien, c’est de s’abstenir... de tout ce qui fait buter ou tomber ou faiblir ton frère ” (Rm 14, 21).

+ Le jugement erroné :

1790 *L’être humain doit toujours obéir au jugement certain de sa conscience.* S’il agissait délibérément contre ce dernier, il se condamnerait lui-même. Mais il arrive que la conscience morale soit dans l’ignorance et porte des jugements erronés sur des actes à poser ou déjà commis.

1791 *Cette ignorance peut souvent être imputée à la responsabilité personnelle.* Il en va ainsi, “ lorsque l’homme se soucie peu de rechercher le vrai et le bien et lorsque l’habitude du péché rend peu à peu la conscience presque aveugle ” (GS 16). En ces cas, la personne est *coupable* du mal qu’elle commet.

1792 L’ignorance du Christ et de son Évangile, les mauvais exemples donnés par autrui, la servitude des passions, la prétention à une autonomie mal entendue de la conscience, le refus de l’autorité de l’Église et de son enseignement, le manque de conversion et de charité peuvent être à l’origine des déviations du jugement dans la conduite morale.

1793 Si – au contraire – *l’ignorance est invincible*, ou le jugement erroné sans responsabilité du sujet moral, *le mal commis par la personne ne peut lui être imputé.* Il n’en demeure pas moins un mal, une privation, un désordre. *Il faut donc travailler à corriger la conscience morale de ses erreurs.*

Passions et vie morale

1763 Le terme de “ *passions* ” appartient au patrimoine chrétien. Les sentiments ou passions désignent les *émotions ou mouvements de la sensibilité*, qui inclinent à agir ou à ne pas agir en vue de ce qui est ressenti ou imaginé comme bon ou comme mauvais.

1764 Les passions sont des composantes naturelles du psychisme humain, elles forment le lieu de passage et assurent le lien entre la vie sensible et la vie de l’esprit. Notre Seigneur désigne le *coeur de l’homme comme la source* d’où jaillit le mouvement des passions (cf. Mc 7, 21).

1765 Les passions sont nombreuses. La passion la plus fondamentale est l’*amour* provoqué par l’attrait du bien. L’amour cause le *désir* du bien absent et l’*espoir* de l’obtenir. Ce mouvement s’achève dans le *plaisir* et la *joie* du bien possédé. L’appréhension du mal cause la *haine*, l’*aversion* et la *crainte* du mal à venir. Ce mouvement s’achève dans la *tristesse* du mal présent ou la *colère* qui s’y oppose.

1766 “ *Aimer, c’est vouloir du bien à quelqu’un* ” (S. Thomas d’A., s. th. 1-2, 26, 4). Toutes les autres affections ont leur source dans ce mouvement originel du coeur de l’homme vers le bien. Il n’y a que le bien qui soit aimé (cf. S. Augustin, Trin. 8, 3, 4). “ Les passions sont mauvaises si l’amour est mauvais, bonnes s’il est bon ” (S. Augustin, civ. 14, 7).

+ Moralité des passions :

1767 *En elles-mêmes, les passions ne sont ni bonnes ni mauvaises.* Elles ne reçoivent de qualification morale *que dans la mesure où elles relèvent effectivement de la raison et*

de la volonté. Les passions sont dites *volontaires*, “ ou bien parce qu’elles sont *commandées* par la volonté, ou bien parce que la volonté *n’y fait pas obstacle* ” (S. Thomas d’A., s. th. 1-2, 24, 1). Il appartient à la perfection du bien moral ou humain que les passions soient réglées par la raison (cf. s. th. 1-2, 24, 3).

1768 Les grands sentiments ne décident ni de la moralité, ni de la sainteté des personnes ; ils sont le réservoir inépuisable des images et des affections où s’exprime la vie morale. Les passions sont *moralement bonnes* quand elles contribuent à une *action bonne*, et mauvaise dans le cas contraire. La *volonté droite ordonne au bien et à la béatitude les mouvements sensibles* qu’elle assume ; la volonté mauvaise succombe aux passions désordonnées et les exacerbe. Les émotions et sentiments peuvent être *assumés dans les vertus, ou pervertis dans les vices*.

1769 Dans la vie chrétienne, l’Esprit Saint lui-même accomplit son oeuvre *en mobilisant l’être tout entier y compris ses douleurs, craintes et tristesses*, comme il apparaît dans l’Agonie et la Passion du Seigneur. Dans le Christ, les sentiments humains peuvent recevoir leur consommation dans la charité et la béatitude divine.

1770 La perfection morale est que l’homme ne soit pas mû au bien par sa volonté seulement, mais aussi par son appétit sensible selon cette parole du Psaume : “ *Mon coeur et ma chair crient de joie vers le Dieu vivant* ” (Ps 84, 3).

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l’Eglise Catholique*, IIIe partie, 1re section, ch. 1, art. 6 : La conscience morale : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...> & art. 5 : La moralité des passions : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

- « La *Parole de Dieu* est une lumière sur nos pas. Il nous faut l’assimiler dans la foi et dans la prière, et la mettre en pratique. Ainsi se forme la conscience morale. » (1802) Prendre quelques minutes pour réfléchir : suis-je fidèle à prendre un peu de temps pour lire la Parole de Dieu chaque jour ? Est-ce que je cherche à éclairer ma conscience par l’enseignement du Christ et de l’Eglise ?

41. Année de la foi: 16e Dimanche après la Pentecôte

Les vertus

« *La vertu est une disposition habituelle et ferme à faire le bien. Elle permet à la personne, non seulement d'accomplir des actes bons, mais de donner le meilleur d'elle-même. De toutes ses forces sensibles et spirituelles, la personne vertueuse tend vers le bien ; elle le poursuit et le choisit en des actions concrètes.* » (1803)



Les vertus humaines

1804 *Les vertus humaines sont des attitudes fermes, des dispositions stables, des perfections habituelles de l'intelligence et de la volonté qui règlent nos actes, ordonnent nos passions et guident notre conduite selon la raison et la foi. Elles procurent facilité, maîtrise et joie pour mener une vie moralement bonne. L'homme vertueux, c'est celui qui librement pratique le bien. Les vertus morales sont humainement acquises. Elles sont les fruits et les germes des actes moralement bons ; elles disposent toutes les puissances de l'être humain à communier à l'amour divin.*

+ Distinction des vertus cardinales :

1805 *Quatre vertus jouent un rôle charnière. Pour cette raison on les appelle " cardinales " ; toutes les autres se regroupent autour d'elles. Ce sont : la prudence, la justice, la force et la tempérance. " Aime-t-on la rectitude ? Les vertus sont les fruits de ses travaux, car elle enseigne tempérance et prudence, justice et courage " (Sg 8, 7). Sous d'autres noms, ces vertus sont louées dans de nombreux passages de l'Écriture.*

1806 *La prudence est la vertu qui dispose la raison pratique à discerner en toute circonstance notre véritable bien et à choisir les justes moyens de l'accomplir. " L'homme avisé surveille ses pas " (Pr 14, 15). (...) La prudence est la " droite règle de l'action ", écrit saint Thomas (s. th. 2-2, 47, 2) après Aristote. Elle ne se confond ni avec la timidité ou la peur, ni avec la duplicité ou la dissimulation. Elle est dite *auriga virtutum* (pilote des vertus): elle conduit les autres vertus en leur indiquant règle et mesure. C'est la prudence qui guide immédiatement le jugement de conscience. L'homme prudent décide et*

ordonne sa conduite suivant ce jugement. Grâce à cette vertu, nous appliquons sans erreur les principes moraux aux cas particuliers et nous surmontons les doutes sur le bien à accomplir et le mal à éviter.

1807 *La justice est la vertu morale qui consiste dans la constante et ferme volonté de donner à Dieu et au prochain ce qui leur est dû. La justice envers Dieu est appelée “ vertu de religion ”. Envers les hommes, elle dispose à respecter les droits de chacun et à établir dans les relations humaines l’harmonie qui promeut l’équité à l’égard des personnes et du bien commun. L’homme juste, souvent évoqué dans les Livres saints, se distingue par la droiture habituelle de ses pensées et la rectitude de sa conduite envers le prochain. “ Tu n’auras ni faveur pour le petit, ni complaisance pour le grand ; c’est avec justice que tu jugeras ton prochain ” (Lv 19, 15).*

1808 *La force est la vertu morale qui assure dans les difficultés la fermeté et la constance dans la poursuite du bien. Elle affermit la résolution de résister aux tentations et de surmonter les obstacles dans la vie morale. La vertu de force rend capable de vaincre la peur, même de la mort, d’affronter l’épreuve et les persécutions. Elle dispose à aller jusqu’au renoncement et au sacrifice de sa vie pour défendre une juste cause. “ Ma force et mon chant, c’est le Seigneur ” (Ps 118, 14). “ Dans le monde, vous aurez de l’affliction, mais courage, moi j’ai vaincu le monde ” (Jn 16, 33).*

1809 *La tempérance est la vertu morale qui modère l’attrait des plaisirs et procure l’équilibre dans l’usage des biens créés. Elle assure la maîtrise de la volonté sur les instincts et maintient les désirs dans les limites de l’honnêteté. La personne tempérante oriente vers le bien ses appétits sensibles, garde une saine discrétion et “ ne se laisse pas entraîner pour suivre les passions de son cœur ” (Si 5, 2 ; cf. 37, 27-31).*

+ Les vertus et la grâce :

1839 Les vertus morales *grandissent* par l’éducation, par des actes délibérés et par la persévérance dans l’effort. *La grâce divine les purifie et les élève.*

1811 Il n’est pas facile pour l’homme blessé par le péché de garder l’équilibre moral. Le don du salut par le Christ nous accorde la *grâce nécessaire pour persévérer* dans la recherche des vertus. Chacun doit toujours demander cette grâce de lumière et de force, recourir aux sacrements, coopérer avec le Saint-Esprit, suivre ses appels à aimer le bien et à se garder du mal. 1811 Il n’est pas facile pour l’homme blessé par le péché de garder l’équilibre moral. Le don du salut par le Christ nous accorde la grâce nécessaire pour persévérer dans la recherche des vertus. Chacun doit toujours demander cette grâce de lumière et de force, recourir aux sacrements, coopérer avec le Saint-Esprit, suivre ses appels à aimer le bien et à se garder du mal.

Les vertus théologiques

1812 Les vertus *humaines* s’enracinent dans les *vertus théologiques qui adaptent les facultés de l’homme à la participation de la nature divine* (cf. 2 P 1, 4). Car les vertus théologiques se réfèrent directement à Dieu. Elles disposent les chrétiens à vivre en relation avec la Sainte Trinité. *Elles ont Dieu Un et Trine pour origine, pour motif et pour objet.*

1813 Les vertus théologiques fondent, animent et caractérisent l’agir moral du chrétien. Elles informent et vivifient toutes les vertus morales. Elles sont *infusées par Dieu* dans

l'âme des fidèles pour les rendre *capables d'agir comme ses enfants et de mériter la vie éternelle*. Il y a trois vertus théologiques : la foi, l'espérance et la charité (cf. 1 Co 13, 13).

+ La foi :

1814 *La foi est la vertu théologique par laquelle nous croyons en Dieu et à tout ce qu'Il nous a dit et révélé, et que la Sainte Église nous propose à croire, parce qu'Il est la vérité même.* Par la foi " l'homme s'en remet tout entier librement à Dieu " (DV 5). C'est pourquoi le croyant cherche à connaître et à faire la volonté de Dieu. " Le juste vivra de la foi " (Rm 1, 17). La foi vivante " agit par la charité " (Ga 5, 6).

1815 Le don de la foi demeure en celui qui n'a pas péché contre elle (cf. Cc. Trente : DS 1544). Mais " sans les oeuvres, la foi est morte " (Jc 2, 26) : privée de l'espérance et de l'amour, la foi n'unit pas pleinement le fidèle au Christ et n'en fait pas un membre vivant de son Corps.

1816 Le disciple du Christ ne doit pas seulement garder la foi et en vivre, mais encore la professer, en témoigner avec assurance et la répandre : " Tous doivent être prêts à confesser le Christ devant les hommes et à le suivre sur le chemin de la Croix, au milieu des persécutions qui ne manquent jamais à l'Église " (LG 42 ; cf. DH 14). Le service et le témoignage de la foi sont requis pour le salut : " Quiconque se déclarera pour moi devant les hommes, je me déclarerai, moi aussi, pour lui devant mon Père qui est aux cieux ; mais celui qui me reniera devant les hommes, je le renierai, moi aussi, devant mon Père qui est aux cieux " (Mt 10, 32-33).

+ L'espérance :

1817 *L'espérance est la vertu théologique par laquelle nous désirons comme notre bonheur le Royaume des cieux et la Vie éternelle, en mettant notre confiance dans les promesses du Christ et en prenant appui, non sur nos forces, mais sur le secours de la grâce du Saint-Esprit.* " Gardons indéfectible la confession de l'espérance, car celui qui a promis est fidèle " (He 10, 23).

1820 L'espérance est " *l'ancre de l'âme* ", sûre et ferme, qui pénètre " là où est entré pour nous, en précurseur, Jésus " (He 6, 19-20). Elle est aussi une *arme* qui nous protège dans le combat du salut : " Revêtons la cuirasse de la foi et de la charité, avec le casque de l'espérance du salut " (1 Th 5, 8). Elle nous procure la joie dans l'épreuve même : " avec la joie de l'espérance, constants dans la tribulation " (Rm 12, 12). Elle s'exprime et se nourrit dans la prière, tout particulièrement dans celle du Pater, résumé de tout ce que l'espérance nous fait désirer.

1821 Nous pouvons donc espérer la gloire du ciel promise par Dieu à ceux qui l'aiment (cf. Rm 8, 28-30) et font sa volonté (cf. Mt 7, 21). En toute circonstance, chacun doit espérer, avec la grâce de Dieu, " persévérer jusqu'à la fin " (cf. Mt 10, 22 ; cf. Cc. Trente : DS 1541) et obtenir la joie du ciel, comme l'éternelle récompense de Dieu pour les bonnes oeuvres accomplies avec la grâce du Christ.

+ La charité :

1844 *Par la charité nous aimons Dieu par-dessus toute chose et notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu.* Elle est le " *lien de la perfection* " (Col 3, 14) et la *forme* de toutes les vertus.

1823 Jésus fait de la charité le *commandement nouveau* (cf. Jn 13, 34). En aimant les siens “ jusqu’à la fin ” (Jn 13, 1), il manifeste l’amour du Père qu’il reçoit. En s’aimant les uns les autres, les disciples imitent l’amour de Jésus qu’ils reçoivent aussi en eux. C’est pourquoi Jésus dit : “ Comme le Père m’a aimé, moi aussi je vous ai aimés. Demeurez en mon amour ” (Jn 15, 9). Et encore : “ Voici mon commandement : Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés ” (Jn 15, 12).

1824 Fruit de l’Esprit et plénitude de la loi, la *charité garde les commandements de Dieu* et de son Christ : “ Demeurez en mon amour. Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez en mon amour ” (Jn 15, 9-10 ; cf. Mt 22, 40 ; Rm 13, 8-10).

+ Les dons et les fruits du Saint-Esprit :

1830 La vie morale des chrétiens est *soutenue par les dons du Saint-Esprit*. Ceux-ci sont des *dispositions permanentes qui rendent l’homme docile à suivre les impulsions de l’Esprit Saint*.

1831 *Les sept dons du Saint-Esprit sont la sagesse, l’intelligence, le conseil, la force, la science, la piété et la crainte de Dieu*. Ils complètent et mènent à leur perfection les vertus de ceux qui les reçoivent. Ils rendent les fidèles dociles à obéir avec promptitude aux inspirations divines.

1832 Les fruits de l’Esprit sont des *perfections que forme en nous le Saint-Esprit* comme des prémices de la gloire éternelle. La tradition de l’Église en énumère douze : “ charité, joie, paix, patience, longanimité, bonté, bénignité, mansuétude, fidélité, modestie, continence, chasteté ” (Ga 5, 22-23 vulg.).

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l’Eglise Catholique*, IIIe partie, 1re section, ch. 1, art. 7 : Les vertus : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

- « La pratique de la vie morale animée par la charité donne au chrétien la liberté spirituelle des enfants de Dieu. Il ne se tient plus devant Dieu comme un esclave, dans la crainte servile, ni comme le mercenaire en quête de salaire, mais comme *un fils* qui répond à l’amour de celui qui “ nous a aimés le premier ” (1 Jn 4, 19). » **(1828)** Prendre quelques minutes pour réfléchir : quelle est ma vertu préférée ? Quelle est celle que je devrais développer davantage pour répondre à l’amour de Dieu pour moi ?

42. Année de la foi: 17e Dimanche après la Pentecôte

La communauté humaine



Le chrétien est appelé à mener désormais une “ vie digne de l’Evangile du Christ ” (Ph 1, 27). Cette vie, il ne la mène pas seul, mais comme membre de différentes communautés. De là découle ce que le *Catéchisme de l’Eglise Catholique* appelle « le caractère communautaire de la vocation humaine » : « Tous les hommes sont appelés à la même fin, Dieu lui-même. Il existe une certaine ressemblance entre l’unité des personnes divines et la fraternité que les hommes doivent instaurer entre eux, dans la vérité et l’amour (cf. GS 24, § 3). L’amour du prochain est inséparable de l’amour pour Dieu. » (1878)

La personne et la société

1877 La vocation de l’humanité est de manifester l’image de Dieu et d’être transformée à l’image du Fils unique du Père. Cette vocation revêt une forme personnelle, puisque chacun est appelé à entrer dans la béatitude divine ; elle concerne aussi l’ensemble de la communauté humaine.

1879 *La personne humaine a besoin de la vie sociale.* Celle-ci ne constitue pas pour elle quelque chose de surajouté, mais une exigence de sa nature. Par l’échange avec autrui, la réciprocité des services et le dialogue avec ses frères, l’homme développe ses virtualités ; il répond ainsi à sa vocation (cf. GS 25, § 1).

1880 *Une société est un ensemble de personnes liées de façon organique par un principe d'unité qui dépasse chacune d'elles.* Assemblée à la fois visible et spirituelle, une société perdure dans le temps : elle recueille le passé et prépare l'avenir. Par elle, chaque homme est constitué " héritier ", reçoit des " talents " qui enrichissent son identité et dont il doit développer les fruits (cf. Lc 19, 16. 19). A juste titre, chacun doit le dévouement aux communautés dont il fait partie et le respect aux autorités en charge du bien commun.

1882 Certaines sociétés, telles que la *famille et la cité*, correspondent plus immédiatement à la nature de l'homme. Elles lui *sont nécessaires*.

1883 La socialisation présente aussi des dangers. Une intervention trop poussée de l'Etat peut menacer la liberté et l'initiative personnelles. *La doctrine de l'Église a élaboré le principe dit de subsidiarité.* Selon celui-ci, " une société d'ordre supérieur ne doit pas intervenir dans la vie interne d'une société d'ordre inférieur en lui enlevant ses compétences, mais elle doit plutôt la soutenir en cas de nécessité et l'aider à coordonner son action avec celle des autres éléments qui composent la société, en vue du bien commun " (CA 48 ; cf. Pie XI, enc. " Quadragesimo anno ").

1885 Le principe de subsidiarité *s'oppose à toutes les formes de collectivisme.* Il trace les limites de l'intervention de l'Etat. Il vise à harmoniser les rapports entre les individus et les sociétés. Il tend à instaurer un véritable ordre international.

1894 Selon le principe de subsidiarité, ni l'Etat ni aucune société plus vaste ne doivent se substituer à l'initiative et à la responsabilité des personnes et des corps intermédiaires.

+ La conversion et la société:

1886 *La société est indispensable à la réalisation de la vocation humaine.* Pour atteindre ce but il faut que soit *respectée la juste hiérarchie des valeurs* qui " subordonne les dimensions physiques et instinctives aux dimensions intérieures et spirituelles " (CA 36).

1895 La société doit favoriser l'exercice des vertus, non y faire obstacle.

1887 *L'inversion des moyens et des fins* (cf. CA 41), qui aboutit à donner valeur de fin ultime à ce qui n'est que moyen d'y concourir, ou à considérer des personnes comme de purs moyens en vue d'un but, *engendre des structures injustes* qui " rendent ardue et pratiquement impossible une conduite chrétienne, conforme aux commandements du Divin Législateur " (Pie XII, discours 1er juin 1941).

1896 Là où le péché pervertit le climat social, il faut faire appel à *la conversion des cœurs et à la grâce de Dieu.* La charité pousse à de justes réformes. Il n'y a pas de solution à la question sociale en dehors de l'Évangile (cf. CA 5).

Autorité et bien commun

1898 Toute communauté humaine a besoin d'une autorité qui la régisse (cf. Léon XIII, enc. " Immortale Dei "; enc. " Diuturnum illud "). Celle-ci trouve son fondement dans la nature humaine. Elle est nécessaire à l'unité de la Cité. Son rôle consiste à assurer autant que possible le bien commun de la société.

1899 *L'autorité exigée par l'ordre moral émane de Dieu :* " Que tout homme soit soumis aux autorités qui exercent le pouvoir, car il n'y a d'autorité que par Dieu et celles qui existent sont établies par lui. Ainsi, celui qui s'oppose à l'autorité se

rebelle contre l'ordre voulu par Dieu, et les rebelles attireront la condamnation sur eux-mêmes " (Rm 13, 1-2 ; cf. 1 P 2, 13-17).

1900 *Le devoir d'obéissance* impose à tous de rendre à l'autorité les honneurs qui lui sont dus, et d'entourer de respect et, selon leur mérite, de *gratitude* et de *bienveillance* les personnes qui en exercent la charge.

1901 Si l'autorité renvoie à un ordre fixé par Dieu, " la détermination des régimes politiques, comme la détermination de leurs dirigeants, doivent être laissées à la libre volonté des citoyens " (GS 74, § 3). *La diversité des régimes politiques est moralement admissible*, pourvu qu'ils concourent au bien légitime de la communauté qui les adopte. Les régimes dont la nature est contraire à la loi naturelle, à l'ordre public et aux droits fondamentaux des personnes, ne peuvent réaliser le bien commun des nations auxquelles ils se sont imposés.

1902 L'autorité ne tire pas d'elle-même sa légitimité morale. Elle ne doit pas se comporter de manière despotique, mais agir pour le bien commun comme une " force morale fondée sur la liberté et le sens de la responsabilité " (GS 74, § 2) « *La législation humaine ne revêt le caractère de loi qu'autant qu'elle se conforme à la juste raison* ; d'où il apparaît qu'elle tient sa vigueur de la loi éternelle. Dans la mesure où elle s'écarterait de la raison, il faudrait la déclarer injuste, car elle ne vérifierait pas la notion de loi ; elle serait plutôt une *forme de violence*. » (S. Thomas d'A., s. th. 1-2, 93, 3, ad 2).

1903 L'autorité ne s'exerce légitimement que si elle *recherche le bien commun* du groupe considéré et si, pour l'atteindre, elle *emploie des moyens moralement licites*. S'il arrive aux dirigeants d'édicter des lois injustes ou de prendre des mesures contraires à l'ordre moral, ces *dispositions ne sauraient obliger les consciences*. " En pareil cas, l'autorité cesse d'être elle-même et dégénère en oppression " (PT 51) .

+ Bien commun, responsabilité et participation :

1906 Par bien commun, il faut entendre " *l'ensemble des conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres d'atteindre leur perfection, d'une façon plus totale et plus aisée* " (GS 26, § 1 ; cf. GS 74, § 1). Le bien commun intéresse la vie de tous.

1925 Le bien commun comporte *trois éléments essentiels* : le respect et la promotion des droits fondamentaux de la personne ; la prospérité ou le développement des biens spirituels et temporels de la société ; la paix et la sécurité du groupe et de ses membres.

1910 Si chaque communauté humaine possède un bien commun qui lui permet de se reconnaître en tant que telle, c'est dans la communauté politique qu'on trouve sa réalisation la plus complète. Il revient à l'Etat de défendre et de promouvoir le bien commun de la société civile, des citoyens et des corps intermédiaires.

1926 La dignité de la personne humaine implique la recherche du bien commun. Chacun doit se préoccuper de susciter et de soutenir des institutions qui améliorent les conditions de la vie humaine.

1913 La participation est l'engagement volontaire et généreux de la personne dans les échanges sociaux. *Il est nécessaire que tous participent*, chacun selon la place qu'il occupe et le rôle qu'il joue, à promouvoir le bien commun. Ce devoir est inhérent à la dignité de la personne humaine.

1914 La participation se réalise d'abord dans la prise en charge des domaines

dont on assume la responsabilité personnelle : par le soin apporté à l'éducation de sa famille, par la conscience dans son travail, l'homme participe au bien d'autrui et de la société (cf. CA 43).

1915 Les citoyens doivent autant que possible prendre une part active à la vie publique.

La justice sociale

1943 La société assure la justice sociale en réalisant les conditions permettant aux associations et à chacun d'obtenir ce qui leur est dû.

1944 Le respect de la personne humaine considère autrui comme un " autre soi-même ". Il suppose le respect des droits fondamentaux qui découlent de la dignité intrinsèque de la personne.

1945 - 1946 L'égalité entre les hommes porte sur leur dignité personnelle et sur les droits qui en découlent. Les différences entre les personnes appartiennent au dessein de Dieu qui veut que nous ayons besoin les uns des autres. Elles doivent encourager la charité.

1947 L'égale dignité des personnes humaines demande l'effort pour réduire les inégalités sociales et économiques excessives. Elle pousse à la disparition des inégalités iniques.

1948 La solidarité est une vertu éminemment chrétienne. Elle pratique le partage des biens spirituels plus encore que matériels.

Pour aller plus loin :

Catéchisme de l'Eglise Catholique, IIIe partie, 1re section, ch. 2 : La communauté humaine : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

- « Les différences appartiennent au plan de Dieu, qui veut que chacun reçoive d'autrui ce dont il a besoin, et que ceux qui disposent de " talents " particuliers en communiquent les bienfaits à ceux qui en ont besoin. Les différences encouragent et souvent obligent les personnes à la magnanimité, à la bienveillance et au partage ; elles incitent les cultures à s'enrichir les unes les autres : " Je ne donne pas toutes les vertus également à chacun ... Quant aux biens temporels, pour les choses nécessaires à la vie humaine, je les ai distribués avec la plus grande inégalité, et je n'ai pas voulu que chacun possédât tout ce qui lui était nécessaire pour que les hommes aient ainsi l'occasion, par nécessité, de pratiquer la charité les uns envers les autres ... J'ai voulu qu'ils eussent besoin les uns des autres et qu'ils fussent mes ministres pour la distribution des grâces et des libéralités qu'ils ont reçues de moi (S. Catherine de Sienne, dial. 7). " » (1937)
- Prendre quelques minutes pour réfléchir : quel est mon engagement en faveur des autres, de la société ?

43. Année de la foi: 18e Dimanche après la Pentecôte

Le salut de Dieu : la loi et la grâce (1)

« Appelé à la béatitude, mais blessé par le péché, l'homme a besoin du salut de Dieu. Le *secours divin* lui parvient dans le Christ par *la loi qui le dirige* et dans *la grâce qui le soutient*. » (1949) Regardons d'abord ce que nous dit le *Catéchisme de l'Eglise Catholique* sur la loi ; l'importance et l'actualité des conclusions d'un tel enseignement n'échappera à personne.

La loi morale



1950 La loi morale est *l'œuvre de la Sagesse divine*. On peut la définir, au sens biblique, comme une instruction paternelle, une pédagogie de Dieu. *Elle prescrit à l'homme les voies, les règles de conduite qui mènent vers la béatitude promise* ; elle proscrit les chemins du mal qui détournent de Dieu et de son amour. Elle est à la fois ferme dans ses préceptes et aimable dans ses promesses.

1951 *La loi est une règle de conduite édictée par l'autorité compétente en vue du bien commun*. La loi morale suppose l'ordre rationnel établi entre les créatures, pour leur bien et en vue de leur fin, par la puissance, la sagesse et la bonté du Créateur. *Toute loi trouve dans la loi éternelle sa vérité première et ultime*. La loi est déclarée et établie par la raison comme une participation à la providence du Dieu vivant Créateur et Rédempteur de tous. " Cette *ordination de la raison*, voilà ce qu'on appelle la loi " (Léon XIII, enc. " *Libertas præstantissimum* " ; citant Thomas d'A., s. th. 1-2, 90, 1).

1952 *Les expressions de la loi morale* sont diverses, et elles sont toutes coordonnées entre elles : la *loi éternelle*, source en Dieu de toutes les lois ; la *loi naturelle* ; la loi révélée comprenant la *Loi ancienne* et la *Loi nouvelle* ou évangélique ; enfin les *lois civiles et ecclésiastiques*.

1953 La loi morale trouve dans le Christ sa plénitude et son unité. Jésus-Christ est en personne le chemin de la perfection. Il est la *fin de la Loi*, car lui seul enseigne et donne la justice de Dieu : " Car la fin de la Loi, c'est le Christ pour la justification de tout croyant " (Rm 10, 4).

+ La loi morale naturelle :

1954 L'homme participe à la sagesse et à la bonté du Créateur qui lui confère la maîtrise de ses actes et la capacité de se gouverner en vue de la vérité et du bien. *La loi naturelle exprime le sens moral originel qui permet à l'homme de discerner par la raison ce que sont le bien et le mal, la vérité et le mensonge* : « La loi naturelle est écrite et gravée dans l'âme de tous et de chacun des hommes parce qu'elle est la raison humaine ordonnant de bien faire et interdisant de pécher. (...) Mais cette prescription de la raison humaine ne saurait avoir force de loi, si elle n'était la voix et l'interprète d'une raison plus haute à laquelle notre esprit et notre liberté doivent être soumis. » (Léon XIII, enc. " *Libertas præstantissimum* ").

1955 La loi " divine et naturelle " (GS 89, § 1) montre à l'homme la voie à suivre pour pratiquer le bien et atteindre sa fin. *La loi naturelle énonce les préceptes premiers et essentiels qui régissent la vie morale*. Elle a pour pivot l'aspiration et la soumission à Dieu, source et juge de tout bien, ainsi que le sens d'autrui comme égal à soi-même. Elle est exposée en ses principaux préceptes dans le Décalogue. *Cette loi est dite naturelle non pas en référence à la nature des êtres irrationnels, mais parce que la raison qui l'édicte appartient en propre à la nature humaine*. « *La loi naturelle n'est rien d'autre que la lumière de l'intelligence mise en nous par Dieu* ; par elle, nous connaissons ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter. Cette lumière ou cette loi, Dieu l'a donnée à la création. » (S. Thomas d'A., dec. præc. 1).

1956 Présente dans le cœur de chaque homme et établie par la raison, la loi naturelle est *universelle* en ses préceptes et son autorité s'étend à tous les hommes. Elle exprime la dignité de la personne et *détermine la base de ses droits et de ses devoirs fondamentaux*.

1957 *L'application* de la loi naturelle *varie beaucoup* ; elle peut requérir une réflexion adaptée à la multiplicité des conditions de vie, selon les lieux, les époques, et les circonstances. Néanmoins, dans la diversité des cultures, la loi naturelle demeure comme une règle reliant entre eux les hommes et leur imposant, au-delà des différences inévitables, des principes communs.

1958 La loi naturelle est *immuable* (cf. GS 10) et permanente à travers les variations de l'histoire ; elle subsiste sous le flux des idées et des mœurs et en soutient le progrès. Les règles qui l'expriment demeurent substantiellement valables. Même si on renie jusqu'à ses principes, on ne peut pas la détruire ni l'enlever du cœur de l'homme. Toujours elle ressurgit dans la vie des individus et des sociétés : « Le vol est assurément puni par ta loi, Seigneur, et par la loi qui est écrite dans le cœur de l'homme et que l'iniquité elle-même n'efface pas. » (S. Augustin, conf. 2, 4, 9).

1959 *Œuvre très bonne du Créateur*, la loi naturelle fournit les *fondements solides* sur lesquels l'homme peut construire l'édifice des règles morales qui guideront ses choix. *Elle pose aussi la base morale indispensable pour l'édification de la communauté des hommes*. Elle procure enfin la *base nécessaire à la loi civile* qui se rattache à elle, soit par une réflexion qui tire les conclusions de ses principes, soit par des additions de nature positive et juridique.

1960 Les préceptes de la loi naturelle ne sont pas perçus par tous d'une manière claire et immédiate. *Dans la situation actuelle, la grâce et la révélation sont nécessaires à l'homme pécheur pour que les vérités religieuses et morales puissent être connues* " de tous et sans difficulté, avec une ferme certitude et sans mélange d'erreur " (Conc. Vatican I : DS 3005 ; Pie XII, enc. " *Humani generis* " : DS 3876).

La Loi ancienne et la Loi nouvelle ou Loi évangélique

+ La Loi ancienne :

1961 Dieu, notre Créateur et notre Rédempteur, s'est choisi Israël comme son peuple et *lui a révélé sa Loi, préparant ainsi la venue du Christ*. La Loi de Moïse *exprime plusieurs vérités naturellement accessibles à la raison*. Celles-ci se trouvent déclarées et authentifiées à l'intérieur de l'alliance du Salut.

1962 La Loi ancienne est le premier état de la loi révélée. Ses prescriptions morales sont résumées dans les Dix commandements. (...). « Dieu a écrit sur les tables de la Loi ce que les hommes ne lisaient pas dans leurs cœurs. » (S. Augustin, Psal. 57, 1).

1963 Selon la tradition chrétienne, la Loi sainte (cf. Rm 7, 12), spirituelle (cf. Rm 7, 14) et bonne (cf. Rm 7, 16) est encore *imparfaite*. Comme un *pédagogue* (cf. Ga 3, 24) *elle montre ce qu'il faut faire, mais ne donne pas de soi la force, la grâce de l'Esprit pour l'accomplir*. A cause du péché qu'elle ne peut enlever, elle reste une loi de servitude. Selon S. Paul, elle a notamment pour fonction de dénoncer et de manifester le péché qui forme une " loi de concupiscence " (Rm 7, 20) dans le cœur de l'homme. Cependant la Loi demeure la *première étape* sur le chemin du Royaume. Elle *prépare et dispose* le peuple élu et chaque chrétien à la conversion et à la foi dans le Dieu Sauveur. Elle procure un enseignement qui subsiste pour toujours, comme la Parole de Dieu.

1964 La Loi ancienne est une *préparation à l'Évangile*. Elle prophétise et présage l'œuvre de la libération du péché qui s'accomplira avec le Christ, elle fournit au Nouveau Testament les images, les " types ", les symboles, pour exprimer la vie selon l'Esprit.

+ La Loi nouvelle ou Loi évangélique :

1965 *La Loi nouvelle ou Loi évangélique* est la *perfection* ici-bas de la loi divine, naturelle et révélée. Elle est l'œuvre du Christ et s'exprime particulièrement dans le *Sermon sur la montagne*. Elle est aussi l'œuvre de l'Esprit Saint et, par lui, elle devient la *loi intérieure de la charité* : " Je conclurai avec la maison d'Israël une alliance nouvelle (...). *Je mettrai mes lois dans leur pensée, je les graverai dans leur cœur*, et je serai leur Dieu et ils seront mon peuple " (He 8, 8-10 ; cf. Jr 31).

1966 La Loi nouvelle est la *grâce du Saint-Esprit* donnée aux fidèles par la foi au Christ. Elle opère par la charité, elle use du *Sermon du Seigneur* pour nous enseigner ce qu'il faut faire, et des sacrements pour nous communiquer la grâce de le faire.

1967 *La Loi évangélique " accomplit " (cf. Mt 5, 17-19), affine, dépasse et mène à sa perfection la Loi ancienne*. Dans les " *Béatitudes* ", elle accomplit les promesses divines en les élevant et les ordonnant au " Royaume des cieux ".

1972 La Loi nouvelle est appelée une *loi d'amour* parce qu'elle fait agir par l'amour qu'infuse l'Esprit Saint plutôt que par la crainte ; une *loi de grâce*, parce qu'elle confère la force de la grâce pour agir par le moyen de la foi et des sacrements ; une *loi de liberté* (cf. Jc 1, 25 ; 2, 12) parce qu'elle nous libère des observances rituelles et juridiques de la Loi ancienne, nous incline à agir spontanément sous l'impulsion de la charité, et nous fait enfin passer de la condition du serviteur " qui ignore ce que fait son Maître " à celle d'ami du Christ, " car tout ce que j'ai appris de mon Père, je vous l'ai fait connaître " (Jn 15, 15), ou encore à la condition de fils héritier (cf. Ga 4, 1-7. 21-31 ; Rm 8, 15-17).

1973 - 1974 Outre ses préceptes, la Loi nouvelle comporte aussi les *conseils évangéliques*. La distinction traditionnelle entre les commandements de Dieu et les conseils évangéliques s'établit par rapport à la charité, perfection de la vie chrétienne. Les *préceptes sont destinés à écarter ce qui est incompatible* avec la charité. Les *conseils ont pour but d'écarter ce qui, même sans lui être contraire, peut constituer un empêchement au développement* de la charité (cf. S. Thomas d'A., s. th. 2-2, 184, 3).

Les conseils évangéliques manifestent la plénitude vivante de la charité jamais satisfaite de ne pas donner davantage. (...) La perfection de la Loi nouvelle consiste *essentiellement dans les préceptes de l'amour de Dieu et du prochain*. Les conseils indiquent des *voies plus directes, des moyens plus aisés*, et sont à pratiquer suivant la vocation de chacun.

Pour aller plus loin :

Catéchisme de l'Église Catholique, IIIe partie, 1re section, ch. 3, art. 1 : La loi morale : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

- « La Loi évangélique comporte le choix décisif entre “ les deux voies ” (cf. Mt 7, 13-14) et la mise en pratique des paroles du Seigneur (cf. Mt 7, 21-27) ; elle se résume dans la règle d’or : “ Ainsi, tout ce que vous désirez que les autres fassent pour vous, faites-le vous-mêmes pour eux : voilà la Loi et les Prophètes ” (Mt 7, 12 ; cf. Lc 6, 31). Toute la Loi évangélique tient dans le “ *commandement nouveau* ” de Jésus (Jn 13, 34), de nous aimer les uns les autres comme Il nous a aimés (cf. Jn 15, 12). » **(1970)**
- Prendre quelques minutes pour méditer sur la bonté de la loi naturelle et de la loi ancienne résumée dans les Dix commandements, comme sur la grandeur du don de la Loi évangélique : la grâce du Saint-Esprit !

44. Année de la foi: 19e Dimanche après la Pentecôte

Le salut de Dieu: la loi et la grâce (2)



Nous l'avons vu : « appelé à la béatitude, mais blessé par le péché, l'homme a besoin du salut de Dieu. Le *secours divin* lui parvient dans le Christ par *la loi qui le dirige* et dans *la grâce qui le soutient*. » (1949) Regardons maintenant ce qu'est la grâce de l'Esprit Saint et son action dans l'âme.

La justification

1987 La grâce du Saint-Esprit a le pouvoir de nous *justifier*, c'est-à-dire de nous *laver de nos péchés et de nous communiquer " la justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ "* (Rm 3, 22) et par le Baptême (cf. Rm 6, 3-4) : « Si nous sommes morts avec le Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec lui, sachant que le Christ une fois ressuscité des morts ne meurt plus, que la mort n'exerce plus de pouvoir sur lui. Sa mort fut une mort au péché, une fois pour toutes ; mais sa vie est une vie à Dieu. Et vous de même, regardez-vous comme morts au péché et vivants pour Dieu dans le Christ Jésus. » (Rm 6, 8-11)

1988 Par la puissance de l'Esprit Saint, nous prenons part à la Passion du Christ en mourant au péché, et à sa Résurrection en naissant à une vie nouvelle ; nous sommes les membres de son Corps qui est l'Église (cf. 1 Co 12), les sarments greffés sur la Vigne qu'il est lui-même (cf. Jn 15, 1-4).

1989 La première oeuvre de la grâce de l'Esprit Saint est la *conversion* qui opère la justification selon l'annonce de Jésus au commencement de l'Évangile : « Convertissez-vous, car le Royaume des cieux est tout proche » (Mt 4, 17). Sous la motion de la grâce, *l'homme se tourne vers Dieu et se détourne du péché*, accueillant ainsi le pardon et la justice d'en haut. « La justification comporte donc la *rémission des péchés, la sanctification et la rénovation de l'homme intérieur* » (Cc. Trente : DS 1528).

1990 La justification détache l'homme du péché qui contredit l'amour de Dieu, et en *purifie* son cœur. La justification fait suite à l'initiative de la miséricorde de Dieu qui offre

le pardon. Elle *réconcilie* l'homme avec Dieu. Elle *libère* de la servitude du péché et *guérit*.

1991 La justification est en même temps l'accueil de la justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ. La justice désigne ici la *rectitude de l'amour divin*. Avec la justification, la foi, l'espérance et la charité sont répandues en nos cœurs, et l'obéissance à la volonté divine nous est accordée.

1992 La justification nous a été *méritée par la Passion du Christ* qui s'est offert sur la Croix en hostie vivante, sainte et agréable à Dieu et dont le sang est devenu instrument de propitiation pour les péchés de tous les hommes. La justification est *accordée par le Baptême*, sacrement de la foi. Elle nous *conforme à la justice de Dieu* qui nous rend *intérieurement justes* par la puissance de sa miséricorde. Elle a pour but la gloire de Dieu et du Christ, et le don de la vie éternelle (cf. Cc. Trente : DS 1529).

1993 La justification établit la *collaboration entre la grâce de Dieu et la liberté de l'homme*. Elle s'exprime du côté de l'homme dans l'assentiment de la foi à la Parole de Dieu qui l'invite à la conversion, et dans la coopération de la charité à l'impulsion de l'Esprit Saint qui le prévient et le garde : « Quand Dieu touche le cœur de l'homme par l'illumination de l'Esprit Saint, l'homme n'est pas sans rien faire en recevant cette inspiration, qu'il peut d'ailleurs rejeter ; et cependant il ne peut pas non plus, sans la grâce de Dieu, se porter par sa volonté libre vers la justice devant Lui. » (Cc. Trente : DS 1525).

1994 La justification est *l'oeuvre la plus excellente de l'amour de Dieu* manifesté dans le Christ Jésus et accordé par l'Esprit Saint. S. Augustin estime que " la justification de l'impie est une *oeuvre plus grande que la création du ciel et de la terre* ", parce que " le ciel et la terre passeront tandis que le salut et la justification des élus demeureront " (ev. Jo. 72, 3). Il estime même que la justification des pécheurs l'emporte sur la création des anges dans la justice en ce qu'elle témoigne d'une plus grande miséricorde.

La grâce et le mérite

2021 *La grâce est le secours que Dieu nous donne* pour répondre à notre vocation de devenir ses fils adoptifs. Elle nous introduit dans l'intimité de la vie trinitaire.

1998 Cette vocation à la vie éternelle est *surnaturelle*. Elle dépend entièrement de l'initiative gratuite de Dieu, car Lui seul peut se révéler et se donner Lui-même. Elle *surpasse les capacités* de l'intelligence et les forces de la volonté humaine, *comme de toute créature* (cf. 1 Co 2, 7-9).

2000 *La grâce sanctifiante* est un *don habituel, une disposition stable et surnaturelle perfectionnant l'âme même* pour la rendre capable de vivre avec Dieu, d'agir par son amour. On distinguera la *grâce habituelle*, disposition permanente à vivre et à agir selon l'appel divin, et les *grâces actuelles* qui désignent les interventions divines soit à l'origine de la conversion soit au cours de l'oeuvre de la sanctification. **2003** La grâce est d'abord et principalement le don de l'Esprit qui nous justifie et nous sanctifie. Mais la grâce comprend aussi les dons que l'Esprit nous accorde pour nous associer à son oeuvre, pour nous rendre capables de collaborer au salut des autres et à la croissance du Corps du Christ, l'Église. Ce sont les *grâces sacramentelles*, dons propres aux différents sacrements. Ce sont en outre les grâces spéciales appelés aussi " *charismes* " suivant le terme grec employé par S. Paul, et qui signifie faveur, don gratuit, bienfait (cf. LG 12). Quel que soit leur caractère, parfois extraordinaire, comme le don des miracles ou des langues, les charismes sont *ordonnés à la grâce sanctifiante, et ont pour but le bien commun de l'Église*. Ils sont au service de la charité qui édifie l'Église (cf. 1 Co 12).

2001 *La préparation de l'homme à l'accueil de la grâce est déjà une oeuvre de la grâce*. Celle-ci est nécessaire pour susciter et soutenir notre collaboration à la justification par la foi et à la sanctification par la charité. Dieu achève en nous ce qu'il a commencé, " car il commence en faisant en sorte, par son opération, que nous voulions : il achève, en

coopérant avec nos vouloirs déjà convertis ” (S. Augustin, grat. 17) : « Certes nous travaillons nous aussi, mais nous ne faisons que travailler avec Dieu qui travaille. Car sa miséricorde nous a devancés pour que nous soyons guéris, car elle nous suit encore pour qu’une fois guéris, nous soyons vivifiés ; elle nous devance pour que nous soyons appelés, elle nous suit pour que nous soyons glorifiés ; elle nous devance pour que nous vivions selon la piété, elle nous suit pour que nous vivions à jamais avec Dieu, car sans lui nous ne pouvons rien faire. » (S. Augustin, nat. et grat. 31, 35).

2002 La libre initiative de Dieu réclame *la libre réponse de l’homme*, car Dieu a créé l’homme à son image en lui conférant, avec la liberté, le pouvoir de le connaître et de l’aimer. L’âme n’entre que librement dans la communion de l’amour. Dieu touche immédiatement et meut directement le cœur de l’homme. Il a placé en l’homme une aspiration à la vérité et au bien que Lui seul peut combler. Les promesses de la “ vie éternelle ” répondent, au-delà de toute espérance, à cette aspiration.

2005 *Étant d’ordre surnaturel, la grâce échappe à notre expérience et ne peut être connue que par la foi.* Nous ne pouvons donc nous fonder sur nos sentiments ou nos œuvres pour en déduire que nous sommes justifiés et sauvés (cf. Cc. Trente : DS 1533-1534). Cependant, selon la parole du Seigneur : “ C’est à leurs fruits que vous les reconnaîtrez ” (Mt 7, 20), la considération des bienfaits de Dieu, dans notre vie et dans la vie des saints, nous offre une garantie que la grâce est à l’oeuvre en nous et nous incite à une foi toujours plus grande et à une attitude de pauvreté confiante. On trouve une des plus belles illustrations de cette attitude dans la réponse de sainte Jeanne d’Arc à une question piège de ses juges ecclésiastiques : “ Interrogée, si elle sait qu’elle soit en la grâce de Dieu ; répond : ‘Si je n’y suis, Dieu m’y veuille mettre ; si j’y suis, Dieu m’y veuille garder’ ” (Jeanne d’Arc, proc.).

+ Le mérite :

2006 Le terme “ *mérite* ” désigne, en général, la rétribution due par une communauté ou une société pour l’action d’un de ses membres éprouvée comme un bienfait ou un méfait, digne de récompense ou de sanction. Le mérite ressort à la vertu de justice conformément au principe de l’égalité qui la régit.

2007 *A l’égard de Dieu, il n’y a pas, au sens d’un droit strict, de mérite de la part de l’homme.* Entre Lui et nous l’inégalité est sans mesure, car nous avons tout reçu de Lui, notre Créateur.

2008 Le mérite de l’homme auprès de Dieu dans la vie chrétienne provient de ce que Dieu a librement disposé d’associer l’homme à l’oeuvre de sa grâce. L’action paternelle de Dieu est première par son impulsion, et le libre agir de l’homme est second en sa collaboration, de sorte que *les mérites des oeuvres bonnes doivent être attribués à la grâce de Dieu d’abord, au fidèle ensuite.* Le mérite de l’homme revient, d’ailleurs, lui-même à Dieu, car ses bonnes actions procèdent dans le Christ, des prévenances et des secours de l’Esprit Saint.

2009 *L’adoption filiale*, en nous rendant participants par grâce à la nature divine, peut nous conférer, suivant la justice gratuite de Dieu, un véritable mérite. C’est là un droit par grâce, le plein droit de l’amour, qui nous fait “ cohéritiers ” du Christ et dignes d’obtenir l’*“héritage promis de la vie éternelle ”* (Cc. Trente : DS 1546). Les mérites de nos bonnes œuvres sont des dons de la bonté divine (cf. Cc. Trente : DS 1548). “ La grâce a précédé ; maintenant on rend ce qui est dû (...) Les mérites sont des dons de Dieu ” (S. Augustin, serm. 298, 4-5).

2026 *La charité est en nous la source principale* du mérite devant Dieu.

2027 Personne ne peut mériter la grâce première qui est à l’origine de la conversion. Sous la motion du Saint-Esprit, nous pouvons mériter pour nous-mêmes et pour autrui toutes les grâces utiles pour parvenir à la vie éternelle, comme aussi les biens temporels nécessaires.

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l'Église Catholique*, IIIe partie, 1re section, ch. 3, art. 2 : Grâce et justification : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

- « Les enfants de notre mère la Sainte Église espèrent justement *la grâce de la persévérance finale et la récompense* de Dieu leur Père pour les bonnes œuvres accomplies avec sa grâce en communion avec Jésus (cf. Cc. Trente : DS 1576). Gardant la même règle de vie, les croyants partagent la “ bienheureuse espérance ” de ceux que la miséricorde divine rassemble dans la “ Cité sainte, la Jérusalem nouvelle qui descend du Ciel d’auprès de Dieu, prête comme une épouse parée pour son Époux ” (Ap 21, 2). » **(2016)**.
- Prendre quelques minutes pour méditer sur la grandeur du don de la grâce qui fait de nous des justes et nous communique une participation à la vie divine !
- Et récitons trois Ave Maria pour obtenir la grâce de la persévérance finale.

45. Année de la foi: 20e Dimanche après la Pentecôte

Tu ne tueras pas

Après avoir vu les principes de la vie dans le Christ qui dirigent toute la vie chrétienne, le *Catéchisme de l'Église Catholique* regarde sa réalisation concrète à travers la pratique des dix commandements. Nous avons déjà abordé ce qui concerne les quatre premiers commandements : - 1er commandement : *Tu adoreras le Seigneur, ton Dieu et tu le serviras* (fiche 6 ; Épiphanie) ; - 2e commandement : *Tu ne prononceras le Nom du Seigneur qu'avec respect* (fiche HS3 ; St Nom de Jésus) ; - 3e commandement : *Tu sanctifieras le Jour du Seigneur* (fiche 19) ; - 4e commandement : *Tu honoreras ton père et ta mère* (fiche 8 ; Noces de Cana). Étudions, aujourd'hui, le commandement fondamental du respect de la vie : *Tu ne tueras pas*. « *La vie humaine est sacrée parce que, dès son origine, elle comporte l'action créatrice de Dieu et demeure pour toujours dans une relation spéciale avec le Créateur, son unique fin. Dieu seul est le maître de la vie de son commencement à son terme : personne en aucune circonstance ne peut revendiquer pour soi le droit de détruire directement un être humain innocent* » (CDF, instr. "Donum vitæ" intr. 5). » (2258)

Le respect de la vie humaine

2261 L'Écriture précise l'interdit du cinquième commandement : « *Tu ne tueras pas l'innocent ni le juste* » (Ex 23, 7). *Le meurtre volontaire d'un innocent est gravement contraire à la dignité de l'être humain, à la règle d'or et à la sainteté du Créateur. La loi qui le proscriit est universellement valable : elle oblige tous et chacun, toujours et partout.*



+ La légitime défense :

2263 La défense légitime des personnes et des sociétés n'est pas une exception à l'interdit du meurtre de l'innocent que constitue l'homicide volontaire. « L'action de se défendre peut entraîner un double effet : l'un est la conservation de sa propre vie, l'autre la mort de l'agresseur ... L'un seulement est voulu ; l'autre ne l'est pas » (S. Thomas d'A., s. th. 2-2, 64, 7).

2264 L'amour envers soi-même demeure un principe fondamental de la moralité. Il est donc légitime de faire respecter son propre droit à la vie. Qui défend sa vie n'est pas coupable d'homicide même s'il est contraint de porter à son agresseur un coup mortel : « Si pour se défendre on exerce une violence plus grande qu'il ne faut, ce sera illicite. Mais si l'on repousse la violence de façon mesurée, ce sera licite... Et il n'est pas nécessaire au salut que l'on omette cet acte de protection mesurée pour éviter de tuer l'autre ; car on est davantage tenu de veiller à sa propre vie qu'à celle d'autrui. » (S. Thomas d'A., s. th. 2-2, 64, 7)

2265 En plus d'un droit, *la légitime défense peut être un devoir grave*, pour qui est responsable de la vie d'autrui. La défense du bien commun exige que l'on mette l'injuste agresseur hors d'état de nuire. A ce titre, les détenteurs légitimes de l'autorité ont le droit de recourir même aux armes pour repousser les agresseurs de la communauté civile confiée à leur responsabilité.

2266 L'effort fait par l'Etat pour empêcher la diffusion de comportements qui violent les droits de l'homme et les règles fondamentales du vivre ensemble civil, correspond à une exigence de la protection du bien commun. *L'autorité publique légitime a le droit et le devoir d'infliger des peines proportionnelles à la gravité du délit*. La peine a pour premier but de réparer le désordre introduit par la faute. Quand cette peine est volontairement acceptée par le coupable, elle a valeur d'expiation. La peine, en plus de protéger l'ordre public et la sécurité des personnes, a un but médicinal : elle doit, dans la mesure du possible, contribuer à l'amendement du coupable.

+ L'homicide volontaire :

2268 Le cinquième commandement *proscrit comme gravement peccamineux l'homicide direct et volontaire*. Le meurtrier et ceux qui coopèrent volontairement au meurtre commettent un péché qui crie vengeance au ciel (cf. Gn 4, 10). Des préoccupations d'eugénisme ou d'hygiène publique ne peuvent justifier aucun meurtre, fût-il commandé par les pouvoirs publics.

2269 Le cinquième commandement interdit de ne rien faire dans l'intention de provoquer indirectement la mort d'une personne. La loi morale défend d'exposer sans raison grave quelqu'un à un risque mortel ainsi que de refuser l'assistance à une personne en danger. L'homicide involontaire n'est pas moralement imputable. Mais on n'est pas excusé d'une faute grave si, sans raisons proportionnées, on a agi de manière à entraîner la mort, même sans l'intention de la donner.

+ L'avortement, l'euthanasie et le suicide :

2322 Dès sa conception, l'enfant a le droit à la vie. *L'avortement direct, c'est-à-dire voulu comme une fin ou comme un moyen, est une " pratique infâme "* (GS 27, § 3) gravement contraire à la loi morale.

2272 La coopération formelle à un avortement constitue une faute grave. L'Église sanctionne d'une *peine canonique d'excommunication* ce délit contre la vie humaine. " Qui procure un avortement, si l'effet s'ensuit, encourt l'excommunication *latæ sententiæ* " (CIC, can. 1398), " par le fait même de la commission du délit " (CIC, can. 1314) et aux conditions prévues par le Droit (cf. CIC, can. 1323-1324). L'Église n'entend pas ainsi restreindre le champ de la miséricorde. Elle manifeste la gravité du crime commis, le dommage irréparable causé à l'innocent mis à mort, à ses parents et à toute la société.

2273 Le droit inaliénable à la vie de tout individu humain innocent constitue un élément constitutif de la société civile et de sa législation : « Les droits inaliénables de la personne devront être reconnus et respectés par la société civile et l'autorité politique. Les droits de l'homme ne dépendent ni des individus, ni des parents, et ne représentent pas même une concession de la société et de l'état ; ils appartiennent à la nature humaine et sont inhérents à la personne en raison de l'acte créateur dont elle tire son origine. Parmi ces droits fondamentaux, il faut nommer le droit à la vie et à l'intégrité physique de tout être humain depuis la conception jusqu'à la mort. » (CDF, instr. " *Donum vitæ* " 3).

2274 Puisqu'il doit être traité comme une personne, dès la conception, l'embryon devra être défendu dans son intégrité, soigné et guéri, dans la mesure du possible comme tout autre être humain. Le diagnostic prénatal est moralement licite, " s'il respecte la vie et l'intégrité de l'embryon et du fœtus humain, et s'il est orienté à sa sauvegarde ou à sa

guérison individuelle ... Il est gravement en opposition avec la loi morale, quand il prévoit, en fonction des résultats, l'éventualité de provoquer un avortement. Un diagnostic ne doit pas être l'équivalent d'une sentence de mort " (CDF, instr. " Donum vitæ " 1, 2).

2276 Ceux dont la vie est diminuée où affaiblie réclament un respect spécial. Les personnes malades ou handicapées doivent être soutenues pour mener une vie aussi normale que possible.

2277 *Quels qu'en soient les motifs et les moyens, l'euthanasie directe consiste à mettre fin à la vie de personnes handicapées, malades ou mourantes. Elle est moralement irrecevable.* Ainsi une action ou une omission qui, de soi ou dans l'intention, donne la mort afin de supprimer la douleur, constitue un meurtre gravement contraire à la dignité de la personne humaine et au respect du Dieu vivant, son Créateur. L'erreur de jugement dans laquelle on peut être tombé de bonne foi, ne change pas la nature de cet acte meurtrier, toujours à proscrire et à exclure.

2278 La cessation de procédures médicales onéreuses, périlleuses, extraordinaires ou disproportionnées avec les résultats attendus peut être légitime. C'est le *refus de " l'acharnement thérapeutique "*. On ne veut pas ainsi donner la mort ; on accepte de ne pas pouvoir l'empêcher.

2280 *Chacun est responsable de sa vie devant Dieu* qui la lui a donnée. C'est Lui qui en reste le souverain Maître. Nous sommes tenus de la recevoir avec reconnaissance et de la préserver pour son honneur et le salut de nos âmes. *Nous sommes les intendants et non les propriétaires de la vie que Dieu nous a confiée.* Nous n'en disposons pas.

2281 - 2282 *Le suicide* contredit l'inclination naturelle de l'être humain à conserver et à perpétuer sa vie. Il est *gravement contraire au juste amour de soi*. Il offense également l'amour du prochain, parce qu'il brise injustement les liens de solidarité avec les sociétés familiale, nationale et humaine à l'égard desquelles nous demeurons obligés. Le suicide est contraire à l'amour du Dieu vivant. Des troubles psychiques graves, l'angoisse ou la crainte grave de l'épreuve, de la souffrance ou de la torture peuvent diminuer la responsabilité du suicidaire.

2283 On ne doit pas désespérer du salut éternel des personnes qui se sont donné la mort. Dieu peut leur ménager, par les voies que lui seul connaît, l'occasion d'une salutaire repentance. L'Église prie pour les personnes qui ont attenté à leur vie.

Le respect de l'âme d'autrui : le scandale

2284 Le scandale est *l'attitude ou le comportement qui portent autrui à faire le mal*. Celui qui scandalise se fait le tentateur de son prochain. Il porte atteinte à la vertu et à la droiture ; *il peut entraîner son frère dans la mort spirituelle*. Le scandale constitue une *faute grave* si par action ou omission il entraîne délibérément autrui à une faute grave.

2285 - 2286 Le scandale revêt une gravité particulière en vertu de l'autorité de ceux qui le causent ou de la faiblesse de ceux qui le subissent. Le scandale peut être provoqué par la loi ou par les institutions, par la mode ou par l'opinion. Ainsi se rendent coupables de scandale ceux qui instituent des lois ou des structures sociales menant à la dégradation des mœurs et à la corruption de la vie religieuse, ou à des " conditions sociales qui, volontairement ou non, rendent ardue et pratiquement impossible une conduite chrétienne conforme aux commandements " (Pie XII, discours 1er juin 1941).

Pour aller plus loin :

Catéchisme de l'Église Catholique, IIIe partie, 2e section, ch. 2, art. 5 : Le 5e commandement : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

- « Dans le Sermon sur la Montagne, le Seigneur rappelle le précepte : “ Tu ne tueras pas ” (Mt 5, 21), il y ajoute la *proscription de la colère, de la haine et de la vengeance*. Davantage encore, le Christ demande à son disciple de tendre l'autre joue (cf. Mt 5, 22-39), d'aimer ses ennemis (cf. Mt 5, 44). Lui-même ne s'est pas défendu et a dit à Pierre de laisser l'épée au fourreau (cf. Mt 26, 52). » **(2262)**
- Suis-je animé par l'esprit des béatitudes : “ *Heureux les artisans de paix, car ils seront appelés fils de Dieu* ” (Mt 5, 9) ?

46. Année de la foi: 21e Dimanche après la Pentecôte

Tu ne commettras pas d'adultère : la vocation à la chasteté

« Jésus est venu restaurer la création dans la pureté de ses origines. Dans le Sermon sur la Montagne, il interprète de manière rigoureuse le dessein de Dieu : “ Vous avez entendu qu’il a été dit : ‘Tu ne commettras pas d’adultère’. Eh bien ! moi je vous dis : ‘Quiconque regarde une femme pour la désirer a déjà commis, dans son cœur, l’adultère avec elle’. ” (Mt 5, 27-28). L’homme ne doit pas séparer ce que Dieu a uni (cf. Mt 19, 6). » (2336)

« Homme et femme, Il les créa... »

2331 “ Dieu est amour. Il vit en lui-même un mystère de communion et d’amour. En créant l’humanité de l’homme et de la femme à son image (...) Dieu inscrit en elle la vocation, et donc la capacité et la responsabilité correspondantes, à l’amour et à la communion ” (FC 11).

2332 La sexualité affecte tous les aspects de la personne humaine, dans l’unité de son corps et de son âme. Elle concerne particulièrement l’affectivité, la capacité d’aimer et de procréer, et, d’une manière plus générale, l’aptitude à nouer des liens de communion avec autrui.

2333 Il revient à chacun, homme et femme, de reconnaître et d’accepter son identité sexuelle. La différence et la complémentarité physiques, morales et spirituelles sont orientées vers les biens du mariage et l’épanouissement de la vie familiale. L’harmonie du couple et de la société dépend en partie de la manière dont sont vécus entre les sexes la complémentarité, le besoin et l’appui mutuels.

2335 Chacun des deux sexes est, avec une égale dignité, quoique de façon différente, image de la puissance et de la tendresse de Dieu. L’union de l’homme et la femme dans le mariage est une manière d’imiter dans la chair la générosité et la fécondité du Créateur : “ L’homme quitte son père et sa mère afin de s’attacher à sa femme ; tous deux ne forment qu’une seule chair ” (Gn 2, 24). De cette union procèdent toutes les générations humaines (cf. Gn 4, 1-2 ; 25-26 ; 5, 1).



+ La vocation à la chasteté :

2337 La chasteté signifie l’intégration réussie de la sexualité dans la personne et par là l’unité intérieure de l’homme dans son être corporel et spirituel. La sexualité, en laquelle s’exprime l’appartenance de l’homme au monde corporel et biologique, devient personnelle et vraiment humaine lorsqu’elle est intégrée dans la relation de personne à personne, dans le don mutuel entier et temporellement illimité, de l’homme et de la femme. La vertu de chasteté comporte donc l’intégrité de la personne et l’intégralité du don.

2338 La personne chaste maintient l’intégrité des forces de vie et d’amour déposées en elle. Cette intégrité assure l’unité de la personne, elle s’oppose à tout comportement qui la blesserait. Elle ne tolère ni la double vie, ni le double langage (cf. Mt 5, 37).

2339 La chasteté comporte un apprentissage de la maîtrise de soi, qui est une pédagogie de la liberté humaine. L’alternative est claire : ou l’homme commande à ses passions et obtient la paix, ou il se laisse asservir par elles et devient malheureux (cf. Si

1, 22).

2340 Celui qui veut demeurer fidèle aux promesses de son Baptême et résister aux tentations veillera à en prendre les moyens : la connaissance de soi, la pratique d'une ascèse adaptée aux situations rencontrées, l'obéissance aux commandements divins, la mise en oeuvre des vertus morales et la fidélité à la prière.

2530 - 2533 La lutte contre la convoitise charnelle passe par la purification du coeur et la pratique de la tempérance. La pureté du coeur demande la pudeur qui est patience, modestie et discrétion. La pudeur préserve l'intimité de la personne.

2345 La chasteté est une vertu morale. Elle est aussi un don de Dieu, une grâce, un fruit de l'oeuvre spirituelle (cf. Ga 5, 22). Le Saint-Esprit donne d'imiter la pureté du Christ (cf. 1 Jn 3, 3) à celui qu'a régénéré l'eau du Baptême.

Les divers régimes de la chasteté

2349 " La chasteté doit qualifier les personnes suivant leurs différents états de vie : les unes dans la virginité ou le célibat consacré, manière éminente de se livrer plus facilement à Dieu d'un coeur sans partage ; les autres, de la façon que détermine pour tous la loi morale et selon qu'elles sont mariées ou célibataires " (CDF, décl. " Persona humana " 11). Les personnes mariées sont appelées à vivre la chasteté conjugale ; les autres pratiquent la chasteté dans la continence.

2350 Les fiancés sont appelés à vivre la chasteté dans la continence. Ils verront dans cette mise à l'épreuve une découverte du respect mutuel, un apprentissage de la fidélité et de l'espérance de se recevoir l'un et l'autre de Dieu. Ils réserveront au temps du mariage les manifestations de tendresse spécifiques de l'amour conjugal. Ils s'aideront mutuellement à grandir dans la chasteté.

+ Les offenses à la chasteté :

2351 La luxure est un désir désordonné ou une jouissance déréglée du plaisir vénérien. Le plaisir sexuel est moralement désordonné, quand il est recherché pour lui-même, isolé des finalités de procréation et d'union.

2352 Par la masturbation, il faut entendre l'excitation volontaire des organes génitaux, afin d'en retirer un plaisir vénérien. " Dans la ligne d'une tradition constante, tant le magistère de l'Église que le sens moral des fidèles ont affirmé sans hésitation que la masturbation est un acte intrinsèquement et gravement désordonné ". " Quel qu'en soit le motif, l'usage délibéré de la faculté sexuelle en dehors des rapports conjugaux normaux en contredit la finalité ". La jouissance sexuelle y est recherchée en dehors de " la relation sexuelle requise par l'ordre moral, celle qui réalise, dans le contexte d'un amour vrai, le sens intégral de la donation mutuelle et de la procréation humaine " (CDF, décl. " Persona humana " 9). Pour former un jugement équitable sur la responsabilité morale des sujets et pour orienter l'action pastorale, on tiendra compte de l'immaturité affective, de la force des habitudes contractées, de l'état d'angoisse ou des autres facteurs psychiques ou sociaux qui peuvent atténuer, voire réduire au minimum la culpabilité morale.

2353 La fornication est l'union charnelle en dehors du mariage entre un homme et une femme libres. Elle est gravement contraire à la dignité des personnes et de la sexualité humaine naturellement ordonnée au bien des époux ainsi qu'à la génération et à l'éducation des enfants. En outre c'est un scandale grave quand il y a corruption des jeunes.

2354 La pornographie consiste à retirer les actes sexuels, réels ou simulés, de l'intimité des partenaires pour les exhiber à des tierces personnes de manière délibérée. Elle offense la chasteté parce qu'elle dénature l'acte conjugal, don intime des époux l'un à l'autre. Elle porte gravement atteinte à la dignité de ceux qui s'y livrent (acteurs, commerçants, public), puisque chacun devient pour l'autre l'objet d'un plaisir

rudimentaire et d'un profit illicite. Elle est une faute grave. Les autorités civiles doivent empêcher la production et la distribution de matériaux pornographiques.

2355 La prostitution porte atteinte à la dignité de la personne qui se prostitue, réduite au plaisir vénérien que l'on tire d'elle. Celui qui paie pêche gravement contre lui-même.

2356 Le viol désigne l'entrée par effraction, avec violence, dans l'intimité sexuelle d'une personne. Il est atteinte à la justice et à la charité. Le viol (...) crée un préjudice grave, qui peut marquer la victime sa vie durant. Il est toujours un acte intrinsèquement mauvais. Plus grave encore est le viol commis de la part des parents (cf. inceste) ou d'éducateurs envers les enfants qui leur sont confiés.

2357 L'homosexualité désigne les relations entre des hommes ou des femmes qui éprouvent une attirance sexuelle, exclusive ou prédominante, envers des personnes du même sexe. (...) S'appuyant sur la Sainte Écriture, qui les présente comme des dépravations graves (cf. Gn 19, 1-29 ; Rm 1, 24-27 ; 1 Co 6, 10 ; 1 Tm 1, 10), la Tradition a toujours déclaré que " les actes d'homosexualité sont intrinsèquement désordonnés " (CDF, décl. " Persona humana " 8). Ils sont contraires à la loi naturelle. Ils ferment l'acte sexuel au don de la vie. Ils ne procèdent pas d'une complémentarité affective et sexuelle véritable. Ils ne sauraient recevoir d'approbation en aucun cas.

+ L'amour des époux :

2360 La sexualité est ordonnée à l'amour conjugal de l'homme et de la femme. Dans le mariage l'intimité corporelle des époux devient un signe et un gage de communion spirituelle. Entre les baptisés, les liens du mariage sont sanctifiés par le sacrement. 2363 Par l'union des époux se réalise la double fin du mariage : le bien des époux eux-mêmes et la transmission de la vie. On ne peut séparer ces deux significations ou valeurs du mariage sans altérer la vie spirituelle du couple ni compromettre les biens du mariage et l'avenir de la famille. L'amour conjugal de l'homme et de la femme est ainsi placé sous la double exigence de la fidélité et de la fécondité. 2397 L'alliance que les époux ont librement contractée implique un amour fidèle. Elle leur confère l'obligation de garder indissoluble leur mariage. 2398 - 2399 La fécondité est un bien, un don, une fin du mariage. En donnant la vie, les époux participent à la paternité de Dieu. La régulation des naissances représente un des aspects de la paternité et de la maternité responsables. La légitimité des intentions des époux ne justifie pas le recours à des moyens moralement irrecevables (p. ex. la stérilisation directe ou la contraception). 2400 L'adultère et le divorce, la polygamie et l'union libre sont des offenses graves à la dignité du mariage.

Pour aller plus loin :

Catéchisme de l'Eglise Catholique, IIIe partie, 2e section, ch. 2, art. 6 : Le 6e commandement : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...> et art. 9 : le 9e commandement : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

- « La sixième béatitude proclame : " Bienheureux les cœurs purs, car ils verront Dieu " (Mt 5, 8). Les " cœurs purs " désignent ceux qui ont accordé leur intelligence et leur volonté aux exigences de la sainteté de Dieu, principalement en trois domaines : la charité (cf. 1 Th 4, 3-9 ; 2 Tm 2, 22), la chasteté ou rectitude sexuelle (cf. 1 Th 4, 7 ; Col 3, 5 ; Ep 4, 19), l'amour de la vérité et l'orthodoxie de la foi (cf. Tt 1, 15 ; 1 Tm 1, 3-4 ; 2 Tm 2, 23-26). Il existe un lien entre la pureté du cœur, du corps et de la foi » (2518)
- Où en suis-je dans le combat pour la chasteté et la pureté du cœur ?

47. Année de la foi: 22e Dimanche après la Pentecôte

Tu ne voleras pas

« Le septième commandement défend de *prendre ou de retenir le bien du prochain injustement* et de *faire du tort au prochain en ses biens* de quelque manière que ce soit. Il prescrit la justice et la charité dans la gestion des biens terrestres et des fruits du travail des hommes. Il demande en vue du bien commun le respect de la destination universelle des biens et du droit de propriété privée. La vie chrétienne s'efforce d'ordonner à Dieu et à la charité fraternelle les biens de ce monde. » (2401) « Le dixième commandement (...) interdit *la convoitise du bien d'autrui*, racine du vol, de la rapine et de la fraude, que proscrit le septième commandement. La "*convoitise des yeux*" (cf. 1 Jn 2, 16) conduit à la violence et à l'injustice (...). Le dixième commandement porte sur *l'intention du cœur*; il résume, avec le neuvième, tous les préceptes de la loi. » (2534)

La destination universelle et la propriété privée des biens

2402 Au commencement, Dieu a confié la terre et ses ressources à la gérance commune de l'humanité pour qu'elle en prenne soin, la maîtrise par son travail et jouisse de ses fruits (cf. Gn 1, 26-29). *Les biens de la création sont destinés à tout le genre humain.* Cependant la terre est répartie entre les hommes pour assurer la sécurité de leur vie, exposée à la pénurie et menacée par la violence. *L'appropriation des biens est légitime* pour garantir la liberté et la dignité des personnes, pour aider chacun à subvenir à ses besoins fondamentaux et aux besoins de ceux dont il a la charge. Elle doit permettre que se manifeste une solidarité naturelle entre les hommes.

2403 *Le droit à la propriété privée*, acquise ou reçue de manière juste, n'abolit pas la donation originelle de la terre à l'ensemble de l'humanité. *La destination*

universelle des biens demeure primordiale, même si la promotion du bien commun exige le respect de la propriété privée, de son droit et de son exercice.

2404 " L'homme, dans l'usage qu'il en fait, ne doit *jamais tenir les choses qu'il possède légitimement comme n'appartenant qu'à lui*, mais les regarder aussi comme communes : en ce sens qu'elles puissent profiter non seulement à lui, mais aux autres " (GS 69, § 1). La propriété d'un bien fait de son détenteur un *administrateur de la Providence* pour le faire fructifier et en communiquer les bienfaits à autrui, et d'abord à ses proches.



2405 Les biens de production – matériels ou immatériels – comme des terres ou des usines, des compétences ou des arts, *requièrent les soins de leurs possesseurs pour que leur fécondité profite au plus grand nombre*. Les détenteurs des biens d'usage et de consommation doivent *en user avec tempérance*, réservant la meilleure part à l'hôte, au malade, au pauvre.

Le respect des personnes et de leurs biens :

2407 En matière économique, le respect de la dignité humaine exige la pratique de la *vertu de tempérance*, pour modérer l'attachement aux biens de ce monde ; de la *vertu de justice*, pour préserver les droits du prochain et lui accorder ce qui lui est dû ; et de la solidarité, suivant la règle d'or (" Tout ce que vous désirez que les autres fassent pour vous, faites-le vous-mêmes pour eux " Mt 7, 12 ; cf. Lc 6, 31 ; Tb 4, 15) et selon la libéralité du Seigneur qui de riche qu'il était s'est fait pauvre pour nous enrichir de sa pauvreté (cf. 2 Co 8, 9).

2408 Le septième commandement interdit le vol, c'est-à-dire *l'usurpation du bien d'autrui contre la volonté raisonnable du propriétaire*. Il n'y a pas de vol si le consentement peut être présumé ou si le refus est contraire à la raison et à la destination universelle des biens. C'est le cas de la nécessité urgente et évidente où le seul moyen de subvenir à des besoins immédiats et essentiels (nourriture, abri, vêtement ...) est de disposer et d'user des biens d'autrui (cf. GS 69, § 1).

2409 Toute manière de *prendre et de détenir injustement le bien d'autrui*, même si elle ne contredit pas les dispositions de la loi civile, est contraire au septième commandement. Ainsi, retenir délibérément des biens prêtés ou des objets perdus ; frauder dans le commerce (cf. Dt 25, 13-16) ; payer d'injustes salaires (cf. Dt 24, 14-15 ; Jc 5, 4) ; hausser les prix en spéculant sur l'ignorance ou la détresse d'autrui (cf. Am 8, 4-6). Sont encore *moralement illicites* : la *spéculation* par laquelle on agit pour faire varier artificiellement l'estimation des biens, en vue d'en tirer un avantage au détriment d'autrui ; la *corruption* par laquelle on détourne le jugement de ceux qui doivent prendre des décisions selon le droit ; *l'appropriation et l'usage privés des biens sociaux* d'une entreprise ; les *travaux mal faits, la fraude fiscale, la contrefaçon des chèques et des factures, les dépenses excessives, le gaspillage*. Infliger volontairement un dommage aux propriétés privées ou publiques est contraire à la loi morale et demande réparation.

2410 *Les promesses doivent être tenues, et les contrats rigoureusement observés* dans la mesure où l'engagement pris est moralement juste. Une part notable de la vie économique et sociale dépend de la valeur des contrats entre personnes physiques ou morales. Ainsi les contrats commerciaux de vente ou d'achat, les contrats de location ou de travail. Tout contrat doit être convenu et exécuté de bonne foi.

2411 Les *contrats* sont soumis à la justice commutative qui règle les échanges entre les personnes et entre les institutions, dans l'exact respect de leurs droits. La justice commutative oblige strictement ; elle exige la sauvegarde des droits de propriété, le paiement des dettes et la prestation des obligations librement contractées. Sans la justice commutative, aucune autre forme de justice n'est possible. On distingue la *justice commutative* de la *justice légale* qui concerne ce que le citoyen doit équitablement à la communauté, et de la *justice distributive* qui règle ce que la communauté doit aux citoyens proportionnellement à leurs contributions et à leurs besoins.

2412 En vertu de la justice commutative, la *réparation de l'injustice commise exige la restitution* du bien dérobé à son propriétaire. (...) Sont également tenus de restituer à proportion de leur responsabilité et de leur profit tous ceux qui ont participé au vol en quelque manière, ou en ont profité en connaissance de cause ; par exemple ceux qui l'auraient ordonné, ou aidé, ou recelé.

2413 Les *jeux de hasard* (jeu de cartes, etc.) ou les *paris* ne sont pas en eux-mêmes contraires à la justice. Ils deviennent moralement inacceptables lorsqu'ils privent la

personne de ce qui lui est nécessaire pour subvenir à ses besoins et à ceux d'autrui. La passion du jeu risque de devenir un asservissement grave. Parier injustement ou tricher dans les jeux constitue une matière grave, à moins que le dommage infligé soit si léger que celui qui le subit ne puisse raisonnablement le considérer comme significatif.

2414 *Le septième commandement proscrit* les actes ou entreprises qui, pour quelque raison que ce soit, égoïste ou idéologique, mercantile ou totalitaire, *conduisent à asservir des êtres humains, à méconnaître leur dignité personnelle, à les acheter, à les vendre et à les échanger comme des marchandises.* C'est un péché contre la dignité des personnes et leurs droits fondamentaux que de les réduire par la violence à une valeur d'usage ou à une source de profit.

+ Le respect de l'intégrité de la création :

2415 Le septième commandement demande *le respect de l'intégrité de la création.* Les animaux, comme les plantes et les êtres inanimés, sont *naturellement destinés au bien commun de l'humanité passée, présente et future* (cf. Gn 1, 28-31). L'usage des ressources minérales, végétales et animales de l'univers, ne peut être détaché du respect des exigences morales. La *domination accordée par le Créateur à l'homme* sur les êtres inanimés et les autres vivants *n'est pas absolue* ; elle est mesurée par le souci de la qualité de la vie du prochain, y compris des générations à venir ; elle exige un respect religieux de l'intégrité de la création (cf. CA 37-38).

2457 ; 2418 Les *animaux* sont confiés à la gérance de l'homme qui leur doit bienveillance. Ils peuvent servir à la juste satisfaction des besoins de l'homme. Il est contraire à la dignité humaine de faire *souffrir inutilement* les animaux et de *gaspiller leurs vies.* Il est également *indigne de dépenser pour eux des sommes* qui devraient en priorité soulager la misère des hommes. On peut aimer les animaux ; on ne saurait détourner vers eux l'affection due aux seules personnes.

Justice sociale et amour des pauvres

2426 Le développement des activités économiques et la croissance de la production sont destinés à subvenir aux besoins des êtres humains. *La vie économique* ne vise pas seulement à multiplier les biens produits et à augmenter le profit ou la puissance ; elle *est d'abord ordonnée au service des personnes, de l'homme tout entier et de toute la communauté humaine.* Conduite selon ses méthodes propres, l'activité économique doit s'exercer dans les limites de l'ordre moral, suivant la justice sociale, afin de répondre au dessein de Dieu sur l'homme (cf. GS 64).

2459 L'homme est lui-même l'auteur, le centre et le but de toute la vie économique et sociale. Le point décisif de la question sociale est que les biens créés par Dieu pour tous arrivent en fait à tous, suivant la justice et avec l'aide de la charité.

2443 ; 2444 ; 2445 ; 2462 Dieu bénit ceux qui viennent en aide aux pauvres et réprovoque ceux qui s'en détournent : " A qui te demande, donne ; à qui veut t'emprunter, ne tourne pas le dos " (Mt 5, 42). L'amour des pauvres est même un des motifs du devoir de travailler, afin de " pouvoir faire le bien en secourant les nécessiteux " (Ep 4, 28). Il ne s'étend pas seulement à la *pauvreté matérielle*, mais aussi aux *nombreuses formes de pauvreté culturelle et religieuse* (cf. CA 57). L'amour des pauvres est incompatible avec l'amour immodéré des richesses ou leur usage égoïste. L'aumône faite aux pauvres est un témoignage de charité fraternelle : elle est aussi une pratique de justice qui plaît à Dieu.

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l'Église Catholique*, IIIe partie, 2e section, ch. 2, art. 7 : Le 7e commandement : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...> et art. 10 : le 10e commandement : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

- « *L'envie* est la tristesse éprouvée devant le bien d'autrui et le désir immodéré de se l'approprier. Elle est un *vice capital*. Le baptisé combat l'envie par la bienveillance, l'humilité et l'abandon à la providence de Dieu. Les fidèles du Christ " ont crucifié la chair avec ses passions et ses convoitises " (Ga 5, 24) ; ils sont conduits par l'Esprit et suivent ses désirs. Jésus enjoint à ses disciples de *Le préférer à tout et à tous* et leur propose de donner " congé à tous leurs biens " (Lc 14, 33) à cause de Lui et de l'Évangile (cf. Mc 8, 35). Le *détachement des richesses* est nécessaire pour entrer dans le Royaume des Cieux. " Bienheureux les pauvres de cœur ". » (**2553 ; 2554 ; 2555 ; 2544 ; 2556**)

- « Là où est ton trésor, là sera ton cœur. » (Mt 6, 21). Où est, en vérité, mon cœur ?

48. Année de la foi: 23e Dimanche après la Pentecôte

La vie en société

Dimanche, selon le calendrier traditionnel, nous fêtons le Christ-Roi. « Jésus répondit : " Tu le dis, *je suis roi*. Je suis né et je suis venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité : quiconque est de la vérité écoute ma voix." » (Jn 18, 37). Le Règne du Christ, " Règne de la justice, de la vérité et de la paix " (MR, Préface du Christ-Roi), s'étend sur les cœurs, les familles et toute la société. Il se réalise en particulier selon le 8e commandement, qui nous demande de ne pas « travestir la vérité dans les relations avec autrui. Cette prescription morale découle de la vocation du peuple saint à être témoin de son Dieu qui est et qui veut la vérité. Les offenses à la vérité expriment, par des paroles ou des actes, un refus de s'engager dans la rectitude morale : elles sont des infidélités foncières à Dieu et, en ce sens, sapent les bases de l'Alliance » (2464). Le Règne du Christ réclame de respecter tout homme et de travailler à instituer des relations justes entre les hommes et les sociétés, selon la « doctrine sociale de l'Eglise ».



Vivre dans la vérité

2466 En Jésus-Christ, la vérité de Dieu s'est manifestée tout entière. " Plein de grâce et de vérité " (Jn 1, 14), il est la " lumière du monde " (Jn 8, 12), il est la Vérité (cf. Jn 14, 6). Le disciple de Jésus, " demeure dans sa parole " afin de connaître " la vérité qui rend libre " (Jn 8, 32) et qui sanctifie (cf. Jn 17, 17). A ses disciples Jésus enseigne l'amour inconditionnel de la vérité : " Que votre langage soit : 'Oui ? oui', 'Non ? non' " (Mt 5, 37).

2467 L'homme se porte naturellement vers la vérité. Il est tenu de l'honorer et de l'attester : " En vertu de leur dignité, tous les hommes, parce qu'ils sont des personnes ... sont pressés par leur nature même et *tendus, par obligation morale, à chercher la vérité*, celle tout d'abord qui concerne la religion. Ils sont tenus aussi à adhérer à la vérité dès qu'ils la connaissent *et à régler toute leur vie selon les exigences de la vérité* " (DH 2).

2468 La vérité comme *rectitude de l'agir et de la parole humaine* a pour nom véracité, sincérité ou franchise. La vérité ou véracité est la vertu qui consiste à *se montrer vrai en ses actes et à dire vrai en ses paroles, en se gardant de la duplicité, de la simulation et de l'hypocrisie*.

2469 " Les hommes ne pourraient pas vivre ensemble s'ils n'avaient pas de confiance réciproque, c'est-à-dire s'ils ne se manifestaient pas la vérité " (S. Thomas d'A., s. th. 2-2, 109, 3, ad 1). *La vertu de vérité rend justement à autrui son dû*. La véracité observe un *juste milieu* entre ce qui doit être exprimé, et le secret qui doit être gardé : elle implique l'honnêteté et la discrétion. En justice, " un homme doit honnêtement à un autre la manifestation de la vérité " (ibid., 109, 3)..

+ + Les offenses à la vérité :

2476 Faux témoignage et parjure. Quand il est émis publiquement, un propos contraire à la vérité revêt une particulière gravité. Devant un tribunal, il devient un faux témoignage (cf. Pr 19, 9). Quand il est tenu sous serment, il s'agit d'un parjure. Ces manières d'agir contribuent, soit à condamner un innocent, soit à disculper un coupable ou à augmenter

la sanction encourue par l'accusé (cf. Pr 18, 5). Elles compromettent gravement l'exercice de la justice et l'équité de la sentence prononcée par les juges.

2477 Le *respect de la réputation* des personnes interdit toute attitude et toute parole susceptibles de leur causer un injuste dommage (cf. CIC, can. 220). Se rend coupable :
– de *jugement téméraire* celui qui, même tacitement, admet comme vrai, sans fondement suffisant, un défaut moral chez le prochain ; – de *médiance* celui qui, sans raison objectivement valable, dévoile à des personnes qui l'ignorent les défauts et les fautes d'autrui (cf. Si 21, 28) ; – de *calomnie* celui qui, par des propos contraires à la vérité, nuit à la réputation des autres et donne occasion à de faux jugements à leur égard.

2478 Pour éviter le jugement téméraire, chacun veillera à interpréter autant que possible dans un sens favorable les pensées, paroles et actions de son prochain : « Tout bon chrétien doit être plus prompt à sauver la proposition du prochain qu'à la condamner. Si l'on ne peut la sauver, qu'on lui demande comment il la comprend ; et s'il la comprend mal, qu'on le corrige avec amour ; et si cela ne suffit pas, qu'on cherche tous les moyens adaptés pour qu'en la comprenant bien il se sauve. » (S. Ignace, ex. spir. 22).

2479 Médiance et calomnie détruisent la réputation et l'honneur du prochain. Or, l'honneur est le témoignage social rendu à la dignité humaine, et *chacun jouit d'un droit naturel à l'honneur de son nom, à sa réputation et au respect*. Ainsi, la médiance et la calomnie lèsent les vertus de justice et de charité.

2482 « *Le mensonge* consiste à *dire le faux avec l'intention de tromper* » (S. Augustin, mend. 4, 5).

2483 Le mensonge est l'offense la plus directe à la vérité. *Mentir, c'est parler ou agir contre la vérité pour induire en erreur*. En blessant la relation de l'homme à la vérité et au prochain, le mensonge offense la relation fondatrice de l'homme et de sa parole au Seigneur.

2484 La *gravité* du mensonge se mesure selon la nature de la vérité qu'il déforme, selon les circonstances, les intentions de celui qui le commet, les préjudices subis par ceux qui en sont victimes. Si le mensonge, en soi, ne constitue qu'un péché véniel, il devient mortel quand il lèse gravement les vertus de justice et de charité.

2487 Toute faute commise à l'égard de la justice et de la vérité appelle le *devoir de réparation*, même si son auteur a été pardonné. Lorsqu'il est impossible de réparer un tort publiquement, il faut le faire en secret ; si celui qui a subi un préjudice ne peut être directement dédommagé, il faut lui donner satisfaction moralement, au nom de la charité. *Ce devoir de réparation concerne aussi bien les fautes commises à l'égard de la réputation d'autrui*. Cette réparation, morale et parfois matérielle, doit s'apprécier à la mesure du dommage qui a été causé. Elle oblige en conscience.

La doctrine sociale de l'Église

2419 « La révélation chrétienne conduit à une intelligence plus pénétrante des lois de la vie sociale » (GS 23, § 1). L'Église reçoit de l'Évangile la pleine révélation de la vérité de l'homme. Quand elle accomplit sa mission d'annoncer l'Évangile, elle atteste à l'homme, au nom du Christ, sa dignité propre et sa vocation à la communion des personnes ; *elle lui enseigne les exigences de la justice et de la paix, conformes à la sagesse divine*.

2420 L'Église porte un jugement moral, en matière économique et sociale, « quand les droits fondamentaux de la personne ou le salut des âmes l'exigent » (GS 76, § 5). Dans l'ordre de la moralité elle relève d'une *mission distincte* de celle des autorités politiques : *l'Église se soucie des aspects temporels du bien commun en raison de leur ordination au souverain Bien, notre fin ultime*. Elle s'efforce d'inspirer les attitudes justes dans le rapport aux biens terrestres et dans les relations socio-économiques. .

2423 La doctrine sociale de l'Église propose des principes de réflexion ; elle dégage des critères de jugement ; elle donne des orientations pour l'action : « Tout système suivant

lequel les rapports sociaux seraient entièrement déterminés par les facteurs économiques est contraire à la nature de la personne humaine et de ses actes. » (cf. CA 24)

2424 *Une théorie qui fait du profit la règle exclusive et la fin ultime de l'activité économique est moralement inacceptable.* L'appétit désordonné de l'argent ne manque pas de produire ses effets pervers. Il est une des causes des nombreux conflits qui perturbent l'ordre social (cf. GS 63, § 3 ; LE 7 ; CA 35). Un système qui " sacrifie les droits fondamentaux des personnes et des groupes à l'organisation collective de la production " est contraire à la dignité de l'homme (GS 65). Toute pratique qui réduit les personnes à n'être que de purs moyens en vue du profit, asservit l'homme, conduit à l'idolâtrie de l'argent et contribue à répandre l'athéisme. " Vous ne pouvez servir à la fois Dieu et Mammon " (Mt 6, 24 ; Lc 16, 13).

2425 L'Église a rejeté les *idéologies totalitaires et athées* associées, dans les temps modernes, au " *communisme* " ou au " *socialisme* ". Par ailleurs, elle a récusé dans la pratique du " *capitalisme* " *l'individualisme et le primat absolu de la loi du marché sur le travail humain* (cf. CA 10 ; 13 ; 44). La régulation de l'économie par la seule planification centralisée pervertit à la base les liens sociaux ; sa régulation par la seule loi du marché manque à la justice sociale " car il y a de nombreux besoins humains qui ne peuvent être satisfaits par le marché " (CA 34). Il faut préconiser une régulation raisonnable du marché et des initiatives économiques, selon une juste hiérarchie des valeurs et en vue du bien commun.

2254 L'autorité publique est tenue de respecter les droits fondamentaux de la personne humaine et les conditions d'exercice de sa liberté.

2255 Le devoir des citoyens est de travailler avec les pouvoirs civils à l'édification de la société dans un esprit de vérité, de justice, de solidarité et de liberté.

2242 Le citoyen est obligé en conscience de ne pas suivre les prescriptions des autorités civiles quand ces préceptes sont contraires aux exigences de l'ordre moral, aux droits fondamentaux des personnes ou aux enseignements de l'Évangile. Le refus d'obéissance aux autorités civiles, lorsque leurs exigences sont contraires à celles de la conscience droite, trouve sa justification dans la distinction entre le service de Dieu et le service de la communauté politique. " Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu " (Mt 22, 21). " Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes " (Ac 5, 29).

2246 Il appartient à la mission de l'Église de " porter un jugement moral, même en des matières qui touchent le domaine politique, quand les droits fondamentaux de la personne ou le salut des âmes l'exigent, en utilisant tous les moyens, et ceux-là seulement, qui sont conformes à l'Évangile et en harmonie avec le bien de tous, selon la diversité des temps et des situations " (GS 76, § 5).

Pour aller plus loin :

Catéchisme de l'Église Catholique, IIIe partie, 2e section, ch. 2, art. 8 : Le 8e commandement : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

- « Toute société réfère ses jugements et sa conduite à une vision de l'homme et de sa destinée. Hors des lumières de l'Évangile sur Dieu et sur l'homme, les sociétés deviennent aisément totalitaires. » (2257)

- Où en suis-je de ma connaissance de la doctrine sociale de l'Église, spécialement en ce qui concerne mon métier et mon engagement dans la cité ? Suis-je fidèle à la Vérité, en paroles et en actes ?

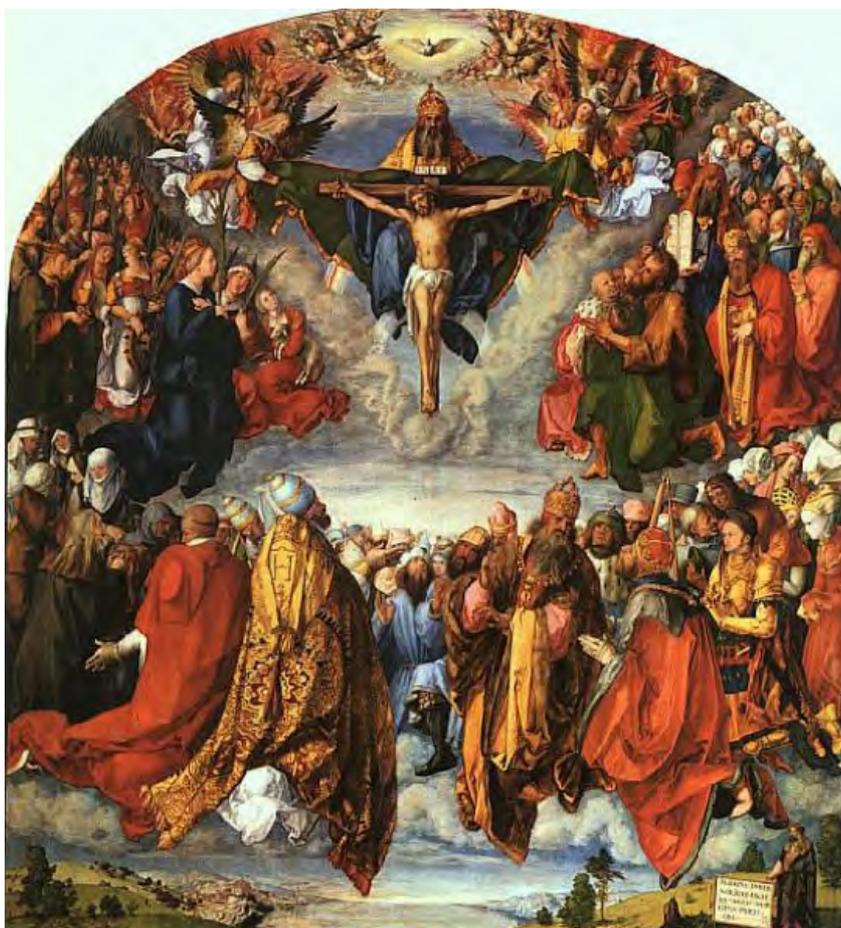
HS8. Année de la foi: Fête de la Toussaint

Toussaint

L'Eglise fête le 1er novembre la Toussaint, c'est-à-dire la fête de tous les saints qui sont au ciel. Le lendemain, 2 novembre, est consacré à la commémoration de tous les fidèles défunts. C'est l'occasion de lire ce que nous dit le *Catéchisme de l'Eglise Catholique* à propos du ciel et des saints comme de la mort et des défunts qui ont besoin de nos prières parce qu'ils sont encore au purgatoire.

Le ciel de tous les saints

1023 Ceux qui meurent dans la grâce et l'amitié de Dieu, et qui sont parfaitement purifiés, vivent pour toujours avec le Christ. Ils sont pour toujours semblables à Dieu, parce qu'ils le voient " tel qu'il est " (1 Jn 3, 2), face à face (cf. 1 Co 13, 12 ; cf. Ap 22, 4) : « De notre autorité apostolique nous définissons que, d'après la disposition générale de Dieu, les âmes de tous les saints (...) et de tous les autres fidèles morts après avoir reçu le saint Baptême du Christ, en qui il n'y a rien eu à purifier lorsqu'ils sont morts, (...) ou encore, s'il y a eu ou qu'il y a quelque chose à purifier, lorsque, après leur mort, elles auront achevé de le faire, (...) avant même la résurrection dans leur corps et le Jugement général, et cela depuis l'Ascension du Seigneur et Sauveur Jésus-Christ au ciel, ont été, sont et seront au ciel, au Royaume des cieux et au Paradis céleste avec le Christ, admis dans la société des saints anges. Depuis la passion et la mort de notre Seigneur Jésus-Christ, elles ont vu et voient l'essence divine d'une vision intuitive et même face à face, sans la médiation d'aucune créature. » (Benoît XII : DS 1000 ; cf. LG 49).



1024 Cette vie parfaite avec la Très Sainte Trinité, cette communion de vie et d'amour avec Elle, avec la Vierge Marie, les anges et tous les bienheureux est appelée " le ciel ". *Le ciel est la fin ultime et la réalisation des aspirations les plus profondes de l'homme, l'état de bonheur suprême et définitif.*

1025 Cette vie parfaite avec la Très Sainte Trinité, cette communion de vie et d'amour avec Elle, avec la Vierge Marie, les anges et tous les bienheureux est appelée " le ciel ". *Le ciel est la fin ultime et la réalisation des aspirations les plus profondes de l'homme, l'état de bonheur suprême et définitif.*

1025 Vivre au ciel c'est " être avec le Christ " (cf. Jn 14, 3 ; Ph 1, 23 ; 1 Th 4, 17). Les élus vivent " en Lui ", mais ils y gardent, mieux, ils y trouvent leur vraie identité, leur propre nom (cf. Ap 2, 17).

1026 Par sa mort et sa Résurrection Jésus-Christ nous a " ouvert " le ciel. La vie des bienheureux consiste dans la possession en plénitude des fruits de la rédemption opérée par le Christ qui associe à sa glorification céleste ceux qui ont cru en Lui et qui sont

demeurés fidèles à sa volonté. Le ciel est la communauté bienheureuse de tous ceux qui sont parfaitement incorporés à Lui.

1027 *Ce mystère de communion bienheureuse avec Dieu et avec tous ceux qui sont dans le Christ dépasse toute compréhension et toute représentation.* L'Écriture nous en parle en images : vie, lumière, paix, festin de noces, vin du royaume, maison du Père, Jérusalem céleste, paradis : « Ce que l'oeil n'a pas vu, ce que l'oreille n'a pas entendu, ce qui n'est pas monté au cœur de l'homme, tout ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment » (1 Co 2, 9).

1028 A cause de sa transcendance, Dieu ne peut être vu tel qu'il est que lorsqu'il ouvre lui-même son mystère à la contemplation immédiate de l'homme et qu'il lui en donne la capacité. Cette contemplation de Dieu dans sa gloire céleste est appelée par l'Église « *la vision béatifique* » : « Quelle ne sera pas ta gloire et ton bonheur : être admis à voir Dieu, avoir l'honneur de participer aux joies du salut et de la lumière éternelle dans la compagnie du Christ le Seigneur ton Dieu, (...) jouir au Royaume des cieux dans la compagnie des justes et des amis de Dieu, des joies de l'immortalité acquise. » (S. Cyprien, ep. 58, 10, 1).

1053 « Nous croyons que la multitude de celles (des âmes) qui sont rassemblées autour de Jésus et de Marie au Paradis forme l'Église du ciel, où (...) elles *sont aussi, à des degrés divers, associées avec les saints anges au gouvernement divin exercé par le Christ en gloire, en intercédant pour nous et aidant notre faiblesse par leur sollicitude fraternelle* » (SPF 29).

Mourir dans le Christ Jésus

1005 Pour ressusciter avec le Christ, il faut mourir avec le Christ, il faut « quitter ce corps pour aller demeurer auprès du Seigneur » (2 Co 5, 8). Dans ce « départ » (Ph 1, 23) qu'est la mort, *l'âme est séparée du corps*. Elle sera réunie à son corps le jour de la résurrection des morts (cf. SPF 28).

1006 « C'est en face de la mort que l'énigme de la condition humaine atteint son sommet » (GS 18). En un sens, la mort corporelle est naturelle, mais pour la foi elle est en fait « *salaires du péché* » (Rm 6, 23 ; cf. Gn 2, 17). Et pour ceux qui meurent dans la grâce du Christ, elle est une *participation à la mort du Seigneur*, afin de pouvoir participer aussi à sa Résurrection (cf. Rm 6, 3-9).

1007 *La mort est le terme de la vie terrestre.* Nos vies sont mesurées par le temps, au cours duquel nous changeons, nous vieillissons et, comme chez tous les êtres vivants de la terre, la mort apparaît comme la fin normale de la vie. Cet aspect de la mort donne *une urgence à nos vies* : le souvenir de notre mortalité sert aussi à nous rappeler que nous n'avons qu'un temps limité pour réaliser notre vie : « Souviens-toi de ton Créateur aux jours de ton adolescence, (...) avant que la poussière ne retourne à la terre, selon qu'elle était, et que le souffle ne retourne à Dieu qui l'avait donné. » (Qo 12, 1. 7).

1008 *La mort est conséquence du péché.* Interprète authentique des affirmations de la Sainte Écriture (cf. Gn 2, 17 ; 3, 3 ; 3, 19 ; Sg 1, 13 ; Rm 5, 12 ; 6, 23) et de la Tradition, le Magistère de l'Église enseigne que la mort est entrée dans le monde à cause du péché de l'homme (cf. DS 1511). Bien que l'homme possédât une nature mortelle, Dieu le destinait à ne pas mourir. La mort fut donc contraire aux desseins de Dieu Créateur, et elle entra dans le monde comme conséquence du péché (cf. Sg 2, 23-24). « La mort corporelle, à laquelle l'homme aurait été soustrait s'il n'avait pas péché » (GS 18), est ainsi « le dernier ennemi » de l'homme à devoir être vaincu (cf. 1 Co 15, 26).

1009 *La mort est transformée par le Christ.* Jésus, le Fils de Dieu, a souffert lui aussi la mort, propre de la condition humaine. Mais, malgré son effroi face à elle (cf. Mc 14, 33-34 ; He 5, 7-8), il l'assuma dans un acte de soumission totale et libre à la volonté de son Père. L'obéissance de Jésus a transformé la malédiction de la mort en bénédiction (cf. Rm 5, 19-21).

+ Le sens de la mort chrétienne :

1010 *Grâce au Christ, la mort chrétienne a un sens positif.* “ Pour moi, la vie c’est le Christ et mourir un gain ” (Ph 1, 21). “ C’est là une parole certaine : si nous mourons avec lui, nous vivrons avec lui ” (2 Tm 2, 11). La nouveauté essentielle de la mort chrétienne est là : par le Baptême, le chrétien est déjà sacramentellement “ mort avec le Christ ”, pour vivre d’une vie nouvelle ; et si nous mourons dans la grâce du Christ, la mort physique consomme ce “ mourir avec le Christ ” et achève ainsi notre incorporation à Lui dans son acte rédempteur.

1011 - 1012 Dans la mort, Dieu appelle l’homme vers Lui. C’est pourquoi le chrétien peut éprouver envers la mort un désir semblable à celui de S. Paul : “ J’ai le désir de m’en aller et d’être avec le Christ ” (Ph 1, 23) ; et il peut transformer sa propre mort en un acte d’obéissance et d’amour envers le Père, à l’exemple du Christ (cf. Lc 23, 46) : « Je ne meurs pas, j’entre dans la vie. » (Ste Thérèse de l’Enfant-Jésus, verba). « Pour tous ceux qui croient en toi, Seigneur, *la vie n’est pas détruite, elle est transformée* ; et lorsque prend fin leur séjour sur la terre, ils ont déjà une demeure éternelle dans les cieux. » (MR, Préface des défunts).

1013 La mort est la *fin du pèlerinage terrestre* de l’homme, du temps de grâce et de miséricorde que Dieu lui offre pour réaliser sa vie terrestre selon le dessein divin et pour décider son destin ultime. Quand a pris fin “ *l’unique cours* de notre vie terrestre ” (LG 48), nous ne reviendrons plus à d’autres vies terrestres. “ Les hommes ne meurent qu’une fois ” (He 9, 27). *Il n’y a pas de “ réincarnation ” après la mort.*

Le Purgatoire

1030 Ceux qui meurent *dans la grâce et l’amitié de Dieu, mais imparfaitement purifiés*, bien qu’assurés de leur salut éternel, souffrent après leur mort une purification, afin d’obtenir la sainteté nécessaire pour entrer dans la joie du ciel. **1031** *L’Église appelle Purgatoire cette purification finale des élus* qui est tout à fait distincte du châtement des damnés. L’Église a formulé la doctrine de la foi relative au Purgatoire surtout aux Conciles de Florence (cf. DS 1304) et de Trente (cf. DS 1820 ; 1580). La tradition de l’Église, faisant référence à certains textes de l’Écriture (par exemple 1 Co 3, 15 ; 1 P 1, 7), parle d’un *feu purificateur* : « Pour ce qui est de certaines fautes légères, il faut croire qu’il existe avant le jugement un feu purificateur, selon ce qu’affirme Celui qui est la Vérité, en disant que si quelqu’un a prononcé un blasphème contre l’Esprit Saint, cela ne lui sera pardonné ni dans ce siècle-ci, ni dans le siècle futur (Mt 12, 32). Dans cette sentence nous pouvons comprendre que certaines fautes peuvent être remises dans ce siècle-ci, mais certaines autres dans le siècle futur. » (S. Grégoire le Grand, dial. 4, 41).

1032 Cet enseignement s’appuie aussi sur la *pratique de la prière pour les défunts* dont parle déjà la Sainte Écriture : “ Voilà pourquoi il (Judas Maccabée) fit faire ce sacrifice expiatoire pour les morts, afin qu’ils fussent délivrés de leur péché ” (2 M 12, 46). Dès les premiers temps, l’Église a *honoré la mémoire des défunts et offert des suffrages en leur faveur, en particulier le sacrifice eucharistique* (cf. DS 856), afin que, purifiés, ils puissent parvenir à la vision béatifique de Dieu. *L’Église recommande aussi les aumônes, les indulgences et les œuvres de pénitence en faveur des défunts.*

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l’Église Catholique*, Ire partie, 2e section, ch. 3, art. 11, II : Mourir dans le Christ : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...> et art. 12, II : Le ciel et III : Le Purgatoire : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>
- Père Louis-Marie de Blignières : *Les fins dernières* (éd. Dominique Martin Morin, 1994).

Résolution pratique :

- « *L'Église nous encourage à nous préparer pour l'heure de notre mort* (" Délivre-nous, Seigneur, d'une mort subite et imprévue " : ancienne Litanie des saints), à demander à la Mère de Dieu d'intercéder pour nous " à l'heure de notre mort " (Prière Ave Maria), et à nous confier à saint Joseph, patron de la bonne mort : " Dans toutes tes actions, dans toutes tes pensées tu devrais te comporter comme si tu devais mourir aujourd'hui. Si ta conscience était en bon état, tu ne craindrais pas beaucoup la mort. Il vaudrait mieux se garder de pécher que de fuir la mort. Si aujourd'hui tu n'es pas prêt, comment le seras-tu demain ? " (Imitation du Christ 1, 23, 5 - 8). » **(1014)**
- Prendre quelques minutes pour méditer sur le sens de la mort pour le chrétien, l'espérance du ciel et l'importance d'intercéder pour les défunts (prières, messes, bonnes œuvres).

49. Année de la foi: 24ème Dimanche après la Pentecôte

La prière

La dernière section du *Catéchisme de l'Église Catholique* est consacrée à la prière dans la vie chrétienne.

Qu'est-ce que la prière ?

2559 “ La prière est l'élévation de l'âme vers Dieu ou la demande à Dieu des biens convenables ” (S. Jean Damascène, f. o. 3, 24). D'où parlons-nous en priant ? De la hauteur de notre orgueil et de notre volonté propre, ou des “ profondeurs ” (Ps 130, 14) d'un cœur humble et contrit ? *L'humilité est le fondement*



de la prière. “ Nous ne savons que demander pour prier comme il faut ” (Rm 8, 26). L'humilité est la disposition pour recevoir gratuitement *le don de la prière* : L'homme est un mendiant de Dieu (cf. S. Augustin, serm. 56, 6, 9).

2560 “ Si tu savais le don de Dieu ! ” (Jn 4, 10). La merveille de la prière se révèle justement là, au bord des puits où nous venons chercher notre eau : là, le Christ vient à la rencontre de tout être humain, il est le premier à nous chercher et c'est lui qui demande à boire. Jésus a soif, sa demande vient des profondeurs de *Dieu qui nous désire*. La prière, que nous le sachions ou non, est la rencontre de la soif de Dieu et de la nôtre. Dieu a soif que nous ayons soif de Lui (cf. S. Augustin, quæst. 64, 4).

2561 “ C'est toi qui l'en aurais prié et il t'aurait donné de l'eau vive ” (Jn 4, 10). Notre prière de demande est paradoxalement une réponse. Réponse à la plainte du Dieu vivant : “ Ils m'ont abandonné, moi la Source d'eau vive, pour se creuser des citernes lézardées ! ” (Jr 2, 13), réponse de foi à la promesse gratuite du salut (cf. Jn 7, 37-39 ; Is 12, 3 ; 51, 1), réponse d'amour à la soif du Fils unique (cf. Jn 19, 28 ; Za 12, 10 ; 13, 1).

+ La prière comme Communion :

2562 D'où vient la prière de l'homme ? Quel que soit le langage de la prière (gestes et paroles), c'est *tout l'homme qui prie*. Mais pour désigner le lieu d'où jaillit la prière, les Écritures parlent parfois de l'âme ou de l'esprit, le plus souvent du cœur (plus de mille fois). C'est *le cœur* qui prie. S'il est loin de Dieu, l'expression de la prière est vaine.

2563 Le cœur est la demeure où je suis, où j'habite (selon l'expression sémitique ou biblique : où je " descends "). Il est notre centre caché, insaisissable par notre raison et par autrui ; seul l'Esprit de Dieu peut le sonder et le connaître. Il est le lieu de la décision, au plus profond de nos tendances psychiques. Il est le lieu de la vérité, là où nous choisissons la vie ou la mort. Il est le lieu de la rencontre, puisque à l'image de Dieu, nous vivons en relation : il est le lieu de l'Alliance.

2564 La prière chrétienne est une relation d'Alliance entre Dieu et l'homme dans le Christ. Elle est *action de Dieu et de l'homme* ; elle jaillit de l'Esprit Saint et de nous, toute dirigée vers le Père, en union avec la volonté humaine du Fils de Dieu fait homme.

2565 Dans la nouvelle Alliance, la prière est la *relation vivante* des enfants de Dieu avec leur Père infiniment bon, avec son Fils Jésus Christ et avec l'Esprit Saint. La grâce du Royaume est " l'union de la Sainte Trinité tout entière avec l'esprit tout entier " (S. Grégoire de Naz., or. 16, 9). La vie de prière est ainsi d'être *habituellement en présence* du Dieu trois fois Saint et *en communion* avec Lui. Cette communion de vie est toujours possible parce que, par le Baptême, nous sommes devenus un même être avec le Christ (cf. Rm 6, 5). La prière est chrétienne en tant qu'elle est communion au Christ et se dilate dans l'Église qui est son Corps. Ses dimensions sont celles de l'Amour du Christ (cf. Ep 3, 18-21).

L'appel universel à la prière

2591 Dieu appelle *inlassablement chaque personne* à la rencontre mystérieuse avec Lui. La prière accompagne toute l'histoire du salut comme un appel réciproque entre Dieu et l'homme.

2592 La prière d'Abraham et de Jacob se présente comme un *combat de la foi* dans la confiance en la fidélité de Dieu et dans la certitude de la victoire promise à la persévérance.

2593 La prière de Moïse répond à l'initiative du Dieu vivant pour le salut de son peuple. Elle préfigure la *prière d'intercession* de l'unique médiateur, le Christ Jésus.

2596 - 2597 Les *psaumes* constituent le *chef d'œuvre de la prière* dans l'Ancien Testament. Ils présentent deux composantes inséparables : personnelle et communautaire. Ils s'étendent à toutes les dimensions de l'histoire, commémorant les promesses de Dieu déjà accomplies et espérant la venue du Messie. *Priés et accomplis dans le Christ*, les Psaumes sont un élément essentiel et permanent de la prière de son Église. Ils sont adaptés aux hommes de toute condition et de tout temps.

+ L'enseignement de Jésus :

2620 Dans le Nouveau Testament le *modèle parfait de la prière* réside dans la prière filiale de Jésus. Faite souvent dans la solitude, dans le secret, la prière de Jésus comporte une adhésion aimante à la volonté du Père jusqu'à la croix et une absolue confiance d'être exaucée.

2621 Dans son enseignement, Jésus apprend à ses disciples à prier *avec un cœur purifié, une foi vive et persévérante, une audace filiale*. Il les appelle à la vigilance et les invite à présenter à Dieu leurs demandes en son Nom. Jésus Christ exauce lui-même les prières qui lui sont adressées.

2608 Dès le Sermon sur la Montagne, Jésus insiste sur la *conversion du cœur* : la

réconciliation avec le frère avant de présenter une offrande sur l'autel (cf. Mt 5, 23-24), l'amour des ennemis et la prière pour les persécuteurs (cf. Mt 5, 44-45), prier le Père " *dans le secret* " (Mt 6, 6), *ne pas rabâcher* de multiples paroles (cf. Mt 6, 7), pardonner du fond du cœur dans la prière (cf. Mt 6, 14-15), la pureté du cœur et la recherche du Royaume (cf. Mt 6, 21. 25. 33). Cette conversion est toute polarisée vers le Père, elle est filiale.

Les formes de la prière

2644 L'Esprit Saint qui enseigne l'Église et lui rappelle tout ce que Jésus a dit, l'éduque aussi à la vie de prière, en suscitant des expressions qui se renouvellent au sein de formes permanentes : *bénédictio*, *demande*, *intercession*, *action de grâce et louange*.

2626 La *bénédictio* exprime le mouvement de fond de la prière chrétienne : elle est rencontre de Dieu et de l'homme ; en elle le Don de Dieu et l'accueil de l'homme s'appellent et s'unissent. La prière de bénédiction est la *réponse de l'homme aux dons de Dieu* : parce que Dieu bénit, le cœur de l'homme peut bénir en retour Celui qui est la source de toute bénédiction.

2628 L'*adoration* est la *première attitude de l'homme qui se reconnaît créature devant son Créateur*. Elle exalte la grandeur du Seigneur qui nous a fait (cf. Ps 95, 1-6) et la toute-puissance du Sauveur qui nous libère du mal. Elle est le prosternement de l'esprit devant le " Roi de gloire " (Ps 24, 9-10) et le silence respectueux face au Dieu " toujours plus grand " (S. Augustin, Psal. 62, 16). L'adoration du Dieu trois fois saint et souverainement aimable confond d'humilité et donne assurance à nos supplications.

2629 Le vocabulaire de la *supplication* est riche en nuances dans le Nouveau Testament : demander, réclamer, appeler avec insistance, invoquer, clamer, crier, et même " lutter dans la prière " (cf. Rm 15, 30 ; Col 4, 12). C'est par la *prière de demande* que nous traduisons la conscience de notre relation à Dieu : *créatures*, nous ne sommes ni notre origine, ni maître des adversités, ni notre fin ultime, mais *aussi, pécheurs*, nous savons, comme chrétiens, que nous nous détournons de notre Père. La demande est *déjà un retour vers Lui*.

2631 La *demande du pardon* est le premier mouvement de la prière de demande. Elle est le préalable d'une prière juste et pure.

2632 Il y a une *hiérarchie dans les demandes* : d'abord le Royaume, ensuite ce qui est nécessaire pour l'accueillir et pour coopérer à sa venue. (...)

2633 *Tout besoin* (peut) devenir objet de demande.

+ La prière d'intercession, d'action de grâces et de louange :

2634 L'*intercession* est une prière de demande qui nous conforme de près à la prière de Jésus. C'est Lui l'*unique Intercesseur* auprès du Père en faveur de tous les hommes, des pécheurs en particulier (cf. Rm 8, 34 ; 1 Jn 2, 1 ; 1 Tm 2, 5-8).

2635 Intercéder, demander en faveur d'un autre, est, depuis Abraham, le propre d'un cœur accordé à la miséricorde de Dieu. Dans le temps de l'Église, l'intercession chrétienne participe à celle du Christ : elle est *l'expression de la communion des saints*. Dans l'intercession, celui qui prie ne " recherche pas ses propres intérêts, mais songe plutôt à ceux des autres " (Ph 2, 4), jusqu'à prier pour ceux qui lui font du mal (cf. Etienne priant pour ses bourreaux, comme Jésus : cf. Ac 7, 60).

2637 L'*action de grâces* caractérise la prière de l'Église qui, en célébrant l'Eucharistie, manifeste et devient davantage ce qu'elle est.

2648 Toute joie et toute peine, tout événement et tout besoin peuvent être la *matière de l'action de grâce* qui, participant à celle du Christ, doit emplir toute la vie : " En toute condition, soyez dans l'action de grâce " (1 Th 5, 18).

2639 La louange est la forme de prière qui *reconnait le plus immédiatement que Dieu est Dieu !* Elle le chante pour Lui-même, elle lui rend gloire, au-delà de ce qu'il fait, parce qu'IL EST. La louange intègre les autres formes de prière et les porte vers Celui qui en est la source et le terme : “ le seul Dieu, le Père, de qui tout vient et pour qui nous sommes faits ” (1 Co 8, 6).

2649 La prière de louange, toute désintéressée, se porte vers Dieu ; elle le chante pour Lui, elle Lui rend gloire, au-delà de ce qu'il fait, parce qu'Il EST.

2643 L'Eucharistie contient et exprime toutes les formes de prière : elle est “ l'offrande pure ” de tout le Corps du Christ “ à la gloire de son Nom ” (cf. Mt 1, 11) ; elle est, selon les traditions d'Orient et d'Occident, “ le sacrifice de louange ”.

Pour aller plus loin :

Catéchisme de l'Église Catholique, IVe partie, 1e section, ch. 1 : La révélation de la prière. L'appel universel à la prière : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

- « Pour moi, la prière c'est un élan du cœur, c'est un simple regard jeté vers le ciel, c'est un cri de reconnaissance et d'amour au sein de l'épreuve comme au sein de la joie. » (Ste. Thérèse de l'Enfant-Jésus, ms. autob. C 25r) (2558)
- Où en suis-je dans ma vie de prière, personnelle, familiale

50. Année de la foi: 25ème Dimanche après la Pentecôte

La vie de prière

Quand et comment prier ? Comment faire face aux difficultés que l'on rencontre dans la prière ? *Le Catéchisme de l'Église Catholique* répond à ces questions. *Quand prier ?*

« La prière est la vie du cœur nouveau. Elle doit nous animer à tout moment. Or nous oublions Celui qui est notre Vie et notre Tout. C'est pourquoi les Pères spirituels, dans la tradition du Deutéronome et des prophètes, insistent sur la prière comme « *souvenir de Dieu* » réveil fréquent de la « mémoire du cœur » : « Il faut se souvenir de Dieu plus souvent qu'on ne respire » (S. Grégoire de Naz., or. theol. 1, 4). Mais on ne peut pas prier « en tout temps » si l'on ne prie pas à certains moments, en le voulant : ce sont les *temps forts* de la prière chrétienne, en intensité et en durée. La Tradition de l'Église propose aux fidèles des *rythmes de prière* destinés à nourrir la prière continuelle. Certains sont quotidiens : *la prière du matin et du soir*, avant et après les repas, la Liturgie des Heures. *Le dimanche, centré sur l'Eucharistie*, est sanctifié principalement par la prière. Le cycle de l'année liturgique et ses grandes fêtes sont les rythmes fondamentaux de la vie de prière des chrétiens. » (2697 - 2698)



« La prière est la vie du cœur nouveau. Elle doit nous animer à tout moment. Or nous oublions Celui qui est notre Vie et notre Tout. C'est pourquoi les Pères spirituels, dans la tradition du Deutéronome et des prophètes, insistent sur la prière comme « *souvenir de Dieu* » réveil fréquent de la « mémoire du cœur » : « Il faut se souvenir de Dieu plus souvent qu'on ne respire » (S. Grégoire de Naz., or. theol. 1, 4). Mais on ne peut pas prier « en tout temps » si l'on ne prie pas à certains moments, en le voulant : ce sont les *temps forts* de la prière chrétienne, en intensité et en durée. La Tradition de l'Église propose aux fidèles des *rythmes de prière* destinés à nourrir la prière continuelle. Certains sont quotidiens : *la prière du matin et du soir*, avant et après les repas, la Liturgie des Heures. *Le dimanche, centré sur l'Eucharistie*, est sanctifié principalement par la prière. Le cycle de l'année liturgique et ses grandes fêtes sont les rythmes fondamentaux de la vie de prière des chrétiens. » (2697 - 2698)

Les expressions de la prière

+ La prière vocale :

2700 Par sa Parole, Dieu parle à l'homme. C'est par des paroles, mentales ou vocales, que notre prière prend corps. Mais *le plus important est la présence du cœur à Celui à qui nous parlons* dans la prière. « Que notre prière soit entendue dépend, non de la quantité des paroles, mais de la ferveur de nos âmes » (S. Jean Chrysostome, ecl. 2).

2702 - 2703 Ce besoin d'associer les sens à la prière intérieure répond à une *exigence de notre nature humaine*. Nous sommes corps et esprit, et nous éprouvons le besoin de traduire extérieurement nos sentiments. Il faut prier avec tout notre être pour donner à notre supplication toute la puissance possible. Ce besoin répond aussi à une *exigence divine*. Dieu (...) veut aussi l'expression extérieure qui associe le corps à la prière intérieure, car elle Lui apporte cet *hommage parfait de tout ce à quoi Il a droit* (de notre corps comme de notre âme).

2704 La prière vocale est par excellence la *prière des foules*. Mais aussi la prière la plus intérieure ne saurait négliger la prière vocale. La prière devient intérieure dans la mesure où nous prenons conscience de Celui « à qui nous parlons » (Ste Thérèse de Jésus, cam. 26). Alors la prière vocale devient une première forme de la prière contemplative.



+ La méditation :

2723 La méditation est une *recherche priante* qui met en œuvre la pensée, l'imagination, l'émotion, le désir. Elle a pour but l'appropriation croyante du sujet considéré, confronté avec la réalité de notre vie.

2705 La méditation est *surtout une recherche*. (...) Habituellement, *on s'aide d'un livre*, et les chrétiens n'en manquent pas : les saintes Écritures, l'Évangile singulièrement, les saintes icônes, les textes liturgiques du jour ou du temps, les écrits des Pères spirituels, les ouvrages de spiritualité, le grand livre de la création et celui de l'histoire, la page de " l'Aujourd'hui " de Dieu.

2706 *Méditer ce qu'on lit conduit à se l'approprier* en le confrontant avec soi-même. Ici, un autre livre est ouvert : celui de la vie. On passe des pensées à la réalité. A la mesure de l'humilité et de la foi, on y découvre les mouvements qui agitent le cœur et on peut les discerner. Il s'agit de faire la vérité pour venir à la Lumière : " Seigneur, que veux-tu que je fasse ? "

2707 *Les méthodes de méditation sont aussi diverses que les maîtres spirituels*. Un chrétien se doit de vouloir méditer régulièrement, sinon il ressemble aux trois premiers terrains de la parabole du semeur (cf. Mc 4, 4-7. 15-19). Mais *une méthode n'est qu'un guide* ; l'important est d'avancer, avec l'Esprit Saint, sur l'unique chemin de la prière : le Christ Jésus.

2708 La prière chrétienne s'applique de préférence à *méditer " les mystères du Christ "*, comme dans la "*lectio divina* " ou le *Rosaire*. Cette forme de *réflexion priante* est de grande valeur, mais la prière chrétienne doit tendre plus loin : à la connaissance d'amour du Seigneur Jésus, à l'union avec Lui.

+ L'oraison :

2709 Qu'est-ce que l'oraison ? Ste Thérèse répond : " L'oraison mentale n'est, à mon avis, qu'un *commerce intime d'amitié où l'on s'entretient souvent seul à seul avec ce Dieu dont on se sait aimé* " (vida 8). L'oraison cherche " celui que mon cœur aime " (Ct 1, 7 ; cf. Ct 3, 1-4). C'est Jésus, et en lui, le Père. Il est cherché, parce que le désirer est toujours le commencement de l'amour, et il est cherché dans la *foi pure*, cette foi qui nous fait naître de lui et vivre en lui. On peut méditer encore dans l'oraison, toutefois le regard porte sur le Seigneur.

2724 L'oraison mentale est l'expression simple du mystère de la prière. Elle est un *regard de foi fixé sur Jésus, une écoute de la Parole de Dieu, un silencieux amour*. Elle réalise l'union à la prière du Christ dans la mesure où elle nous fait participer à son Mystère.

2710 Le choix *du temps et de la durée de l'oraison* relève d'une volonté *déterminée*, révélatrice des secrets du cœur. On ne fait pas oraison quand on a le temps : on prend le temps d'être pour le Seigneur, avec la ferme détermination de ne pas le lui reprendre en cours de route, quelles que soient les épreuves et la sécheresse de la rencontre.

2715 La *contemplation* est regard de foi, fixé sur Jésus. " Je L'avise et Il m'avise ", disait, au temps de son saint curé, le paysan d'Ars en prière devant le Tabernacle (cf. F. TROCHU, Le Curé d'Ars Saint Jean-Marie Vianney, p. 223-224). Cette attention à Lui est renoncement au " moi ". Son regard purifie le cœur. La lumière du regard de Jésus illumine les yeux de notre cœur ; elle nous apprend à tout voir dans la lumière de sa vérité et de sa compassion pour tous les hommes.

Le combat de la prière

2725 La prière est *un don de la grâce* et une *réponse décidée* de notre part. Elle suppose *toujours un effort*. Les grands priants de l'Ancienne Alliance avant le Christ, comme la Mère de Dieu et les saints avec Lui nous l'apprennent : *la prière est un combat*. Contre qui ? *Contre nous-mêmes et contre les ruses du Tentateur* qui fait tout pour détourner l'homme de la prière, de l'union à son Dieu. *On prie comme on vit, parce qu'on vit comme on prie*. Si l'on ne veut pas habituellement agir selon l'Esprit du Christ, on ne peut pas non plus habituellement prier en son Nom. Le "combat spirituel" de la vie nouvelle du chrétien est inséparable du combat de la prière.

+ Les objections à la prière :

2726 - 2727 Dans le combat de la prière, nous avons à faire face, en nous-mêmes et autour de nous, à des *conceptions erronées* de la prière. (...) Nous avons aussi à faire face à des *mentalités de "ce monde-ci"* ; elles nous pénètrent si nous ne sommes pas vigilants, par exemple : le vrai serait seulement ce qui est vérifié par la raison et la science (or *prier est un mystère* qui déborde notre conscience et notre inconscient) ; les valeurs de production et de rendement (la prière, improductive, est donc inutile) ; le sensualisme et le confort, critères du vrai, du bien et du beau (or la prière, "amour de la Beauté" (philocalie), est éprise de la Gloire du Dieu vivant et vrai) ; en réaction contre l'activisme, voici la prière présentée comme fuite du monde (or la prière chrétienne n'est pas une sortie de l'histoire ni un divorce avec la vie).

2728 Enfin, notre combat doit faire face à ce que nous ressentons comme nos *échecs* dans la prière : découragement devant nos sécheresses, tristesse de ne pas tout donner au Seigneur, car nous avons "de grands biens" (cf. Mc 10, 22), déception de ne pas être exaucés selon notre volonté propre, blessure de notre orgueil qui se durcit sur notre indignité de pécheur, allergie à la gratuité de la prière, etc. La conclusion est toujours la même : à quoi bon prier ? Pour vaincre ces obstacles, il faut *combattre pour l'humilié, la confiance et la persévérance*.

+ Face aux difficultés de la prière et aux tentations dans la prière :

2729 La difficulté habituelle de notre prière est la *distraction*. Elle peut porter sur les mots et leur sens, dans la prière vocale ; elle peut porter, plus profondément, sur Celui que nous prions, dans la prière vocale (liturgique ou personnelle), dans la méditation et dans l'oraison. Partir à la chasse des distractions serait tomber dans leurs pièges, alors qu'il suffit de revenir à notre cœur : une distraction nous révèle ce à quoi nous sommes attachés et cette prise de conscience humble devant le Seigneur doit réveiller notre amour de préférence pour lui, en lui offrant résolument notre cœur pour qu'il le purifie. Là se situe le combat, le choix du Maître à servir (cf. Mt 6, 21. 24).

2730 Positivement, le combat contre notre moi possessif et dominateur est la vigilance, la sobriété du cœur. Quand Jésus insiste sur la *vigilance*, elle est toujours relative à Lui, à sa Venue, au dernier jour et chaque jour : "aujourd'hui". L'Époux vient au milieu de la nuit ; la lumière qui ne doit pas s'éteindre est celle de la foi : "De toi mon cœur a dit : 'Cherche sa Face'" (Ps 27, 8).

2731 Une autre difficulté, spécialement pour ceux qui veulent sincèrement prier, est la *sécheresse*. Elle fait partie de l'oraison où le cœur est sevré, sans goût pour les pensées, souvenirs et sentiments, même spirituels. C'est le moment de la *foi pure* qui se tient fidèlement avec Jésus dans l'agonie et au tombeau. (...) Si la sécheresse est due au manque de racine, parce que la Parole est tombée sur du roc, le combat relève de la *conversion* (cf. Lc 8, 6. 13).

2732 La tentation la plus courante, la plus cachée, est notre *manque de foi*. Elle s'exprime moins par une incrédulité déclarée que par une *préférence de fait*. Quand nous commençons à prier, mille travaux ou soucis, estimés urgents, se présentent comme prioritaires ; de nouveau, c'est le moment de la vérité du cœur et de son amour de préférence. Tantôt nous nous tournons vers le Seigneur comme le dernier recours : mais y croit-on vraiment ? Tantôt nous prenons le Seigneur comme allié, mais le cœur est encore dans la présomption. Dans tous les cas, notre manque de foi révèle que nous ne sommes pas encore dans la disposition du cœur humble : “ *Hors de moi, vous ne pouvez rien faire* ” (Jn 15, 5).

Pour aller plus loin :

Catéchisme de l'Église Catholique, IVe partie, 1re section, ch. 3 : La vie de prière : <http://www.vatican.va/archive/FRA00...>

Résolution pratique :

- « “ *Priez sans cesse* ” (1 Th 5, 17). Prier est toujours possible. C'est même une nécessité vitale. Prière et vie chrétienne sont inséparables. “ Qui prie, se sauve certainement ; qui ne prie pas se damne certainement ” (S. Alphonse de Liguori, mez.) .» **(2757 – 2744)**
- Quel temps est-ce que je réserve à ma prière personnelle, chaque jour, chaque semaine ? Ai-je fait une retraite spirituelle pour approfondir ma vie de prière ?

51. Année de la foi: 26ème Dimanche après la Pentecôte

La Prière du Seigneur : « Notre Père »

« “ Un jour, quelque part, Jésus priait. Quand il eut fini, l'un de ses disciples lui demanda : ‘Seigneur, apprends-nous à prier, comme Jean l’a appris à ses disciples’ ” (Lc 11, 1). C’est en réponse à cette demande que le Seigneur confie à ses disciples et à son Église la prière chrétienne fondamentale. S. Luc en donne un texte bref (de cinq demandes : cf. Lc 11, 2-4), S. Matthieu une version plus développée (de sept demandes : cf. Mt 6, 9-13). C’est le texte de S. Matthieu que la tradition liturgique de l’Église a retenu (Mt 6, 9-13). » (2759)

La prière du « Notre Père »

2761 “ L’Oraison dominicale est vraiment *le résumé de tout l’Evangile* ” (Tertullien, or. 1).

2763 « L’Oraison dominicale est *la plus parfaite des prières* (...). En elle non seulement nous demandons tout *ce que nous pouvons désirer* avec rectitude, mais encore *selon l’ordre où il convient de le désirer*. De sorte que cette prière non seulement nous enseigne à demander, mais elle forme aussi toute notre affectivité. » (S. Thomas d’A., s. th. 2-2, 83, 9).

2765 L’expression traditionnelle “ *Oraison dominicale* ” (c’est-à-dire “ *prière du Seigneur* ”) signifie que la prière à Notre Père *nous est enseignée et donnée par le Seigneur Jésus*. Cette prière qui nous vient de Jésus est véritablement unique : elle est “ du Seigneur ”. D’une part, en effet, par les paroles de cette prière, le Fils unique nous donne les paroles que le Père lui a données (cf. Jn 17, 7) : il est le Maître de notre prière. D’autre part, Verbe incarné, il connaît dans son cœur d’homme les besoins de ses frères et soeurs humains, et il nous les révèle : il est le *Modèle de notre prière*.



+ « Notre Père qui êtes aux cieux » :

2780 Nous pouvons invoquer Dieu comme “ *Père* ” parce qu’il nous est *révélé* par son Fils devenu homme et que son Esprit nous le fait connaître. Ce que l’homme ne peut concevoir ni les puissances angéliques entrevoir, la relation personnelle du Fils vers le Père (cf. Jn 1, 1), voici que l’Esprit du Fils nous y fait participer, nous qui croyons que Jésus est le Christ et que nous sommes *nés de Dieu* (cf. 1 Jn 5, 1).

2782 Nous pouvons adorer le Père parce qu’il nous *a fait renaître à sa Vie en nous adoptant comme ses enfants dans son Fils unique* : par le Baptême, il nous incorpore au Corps de son Christ, et, par l’Onction de son Esprit qui s’épanche de la Tête dans les membres, il fait de nous des “ *christs* ” : « Dieu, en effet, qui nous a prédestinés à *l’adoption de fils*, nous a rendus conformes au Corps glorieux du Christ. Désormais donc, participants du Christ, vous êtes à juste titre appelés “ *christs* ”. » (S. Cyrille de Jérusalem, catech. myst. 3, 1). « L’homme nouveau, qui est rené et rendu à son Dieu par la grâce, dit d’abord “ *Père !* ”, parce qu’il est *devenu fils*. » (S. Cyprien, Dom. orat. 9).

2784 - 2785 Ce don gratuit de l’adoption exige de notre part une conversion continue et une vie nouvelle. Prier notre Père doit développer en nous *deux dispositions fondamentales* :

1/ Le désir et la volonté de lui ressembler. Créés à son image, c'est par grâce que la ressemblance nous est rendue et nous avons à y répondre. « Il faut nous souvenir, quand nous nommons Dieu 'notre Père' que nous devons nous comporter en fils de Dieu. » (S. Cyprien, Dom. orat. 11)

2/ Un cœur humble et confiant qui nous fait " retourner à l'état des enfants " (Mt 18, 3) : car c'est aux " tout-petits " que le Père se révèle (Mt 11, 25) : « Notre Père : ce nom suscite en nous, tout à la fois, *l'amour*, l'affection dans la prière, (...) *et aussi l'espérance* d'obtenir ce que nous allons demander (...). Que peut-il en effet refuser à la prière de ses enfants, quand il leur a déjà préalablement permis d'être ses enfants ? » (S. Augustin, serm. Dom. 2, 4, 16).

2787 Quand nous disons " *notre* " Père, nous reconnaissons d'abord que toutes ses promesses d'amour annoncées par les Prophètes sont accomplies dans la nouvelle et éternelle Alliance en son Christ : nous sommes devenus " *son* " *Peuple* et il est désormais " *notre* " *Dieu*. Cette relation nouvelle est une appartenance mutuelle donnée gratuitement : c'est par l'amour et la fidélité (cf. Os 2, 21-22 ; 6, 1-6) que nous avons à répondre à " la grâce et à la vérité " qui nous sont données en Jésus-Christ (cf. Jn 1, 17).

2794 « *Qui es aux cieux* » : cette expression biblique ne signifie pas un lieu ("l'espace"), mais *une manière d'être* ; non pas l'éloignement de Dieu mais sa *majesté*. Notre Père n'est pas " ailleurs ", il est " au-delà de tout " ce que nous pouvons concevoir de sa Sainteté. C'est parce qu'il est trois fois Saint, qu'il est tout proche du cœur humble et contrit : « C'est avec raison que ces paroles 'Notre Père qui es aux cieux' s'entendent *du cœur des justes*, où Dieu habite comme dans son temple. Par là aussi celui qui prie désirera voir résider en lui Celui qu'il invoque. » (S. Augustin, serm. Dom. 2, 5, 18).

+ Les sept demandes :

2857 Dans le " Notre Père ", les *trois premières demandes ont pour objet la Gloire du Père* : la sanctification du Nom, l'avènement du Règne et l'accomplissement de la volonté divine. Les *quatre autres lui présentent nos désirs* : ces demandes concernent notre vie pour la nourrir ou pour la guérir du péché et elles se rapportent à notre combat pour la victoire du Bien sur le Mal.

2858 En demandant : " *Que ton Nom soit sanctifié* " nous entrons dans le dessein de Dieu, la sanctification de son Nom – révélé à Moïse, puis en Jésus – par nous et en nous, de même qu'en toute nation et en chaque homme.

2807 Le terme " *sanctifier* " doit s'entendre ici, *non d'abord dans son sens causatif* (Dieu seul sanctifie, rend saint) mais surtout *dans un sens estimatif : reconnaître comme saint, traiter d'une manière sainte*. C'est ainsi que, dans l'adoration, cette invocation est parfois comprise comme *une louange et une action de grâces* (cf. Ps 111, 9 ; Lc 1, 49). Mais cette demande nous est enseignée par Jésus comme un optatif : *une demande*, un désir et une attente où Dieu et l'homme sont engagés. Dès la première demande à notre Père, nous sommes plongés dans le mystère intime de sa Divinité et dans le drame du salut de notre humanité. Lui demander que son Nom soit sanctifié nous implique dans " le Dessein bienveillant qu'il avait formé par avance " pour que " nous soyons saints et immaculés en sa présence, dans l'amour " (cf. Ep 1, 9. 4).

2859 « *Que ton Règne vienne*. » Par la deuxième demande, l'Église a principalement en vue le retour du Christ et la venue finale du Règne de Dieu. Elle prie aussi pour la croissance du Royaume de Dieu dans l' " aujourd'hui " de nos vies.

2816 Dans le Nouveau Testament, le même mot *Basileia* peut se traduire par *royauté* (nom abstrait), *royaume* (nom concret) ou *règne* (nom d'action). Le Royaume de Dieu est avant nous. Il s'est approché dans le Verbe incarné, il est annoncé à travers tout l'Évangile, il est venu dans la mort et la Résurrection du Christ. Le Royaume de Dieu vient dès la sainte Cène et dans l'Eucharistie, *il est au milieu de nous*. Le Royaume *viendra dans la gloire* lorsque le Christ le remettra à son Père : « Il se peut même que le Règne de Dieu signifie le Christ en personne, lui que nous appelons de nos vœux tous les jours, et dont nous voulons hâter l'avènement par notre attente. Comme il est notre Résurrection, car en lui nous ressuscitons, et peut être aussi le Règne de Dieu, car en lui nous

régnons. » (S. Cyprien, Dom. orat. 13).

2860 « *Que ta Volonté soit faite sur la terre comme au ciel.* » Dans la troisième demande, nous prions notre Père *d'unir notre volonté à celle de son Fils* pour accomplir son dessein de salut dans la vie du monde.

2823 « Il nous a fait connaître le mystère de sa Volonté, ce dessein bienveillant qu'il avait formé par avance (...) ramener toutes choses sous un seul Chef, le Christ (...). C'est en lui que nous avons été mis à part, selon le plan préétabli de Celui qui mène toutes choses au gré de sa Volonté ». (Ep 1, 9-11). Nous demandons instamment que se réalise pleinement ce dessein bienveillant, sur la terre comme il l'est déjà dans le ciel.

2861 « *Donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour.* » Dans la quatrième demande, en disant « Donne-nous », nous exprimons, en communion avec nos frères, notre confiance filiale envers notre Père des cieux. « Notre pain » désigne la nourriture terrestre nécessaire à notre subsistance à tous et signifie aussi le Pain de Vie : Parole de Dieu et Corps du Christ. Il est reçu dans l'« Aujourd'hui » de Dieu, comme la nourriture indispensable, (sur-)essentielle du Festin du Royaume qu'anticipe l'Eucharistie.

2862 « *Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés.* » La cinquième demande implore pour nos offenses la miséricorde de Dieu, laquelle ne peut pénétrer dans notre cœur que si nous avons su pardonner à nos ennemis, à l'exemple et avec l'aide du Christ.

2846 (La huitième) demande atteint la racine de la précédente, car nos péchés sont les fruits du consentement à la tentation. Traduire en un seul mot le terme grec est difficile : il signifie « ne permets pas d'entrer dans » (cf. Mt 26, 41), « *ne nous laisse pas succomber à la tentation* ». « Dieu n'éprouve pas le mal, il n'éprouve non plus personne » (Jc 1, 13), il veut au contraire nous en libérer. Nous lui demandons de *ne pas nous laisser prendre le chemin qui conduit au péché*. Nous sommes engagés dans le combat « entre la chair et l'Esprit ». Cette demande implore l'Esprit de discernement et de force. (La nouvelle traduction liturgique qui prévoit de dire : « *Ne nous laisse pas entrer en tentation* » est donc bien meilleure, à défaut d'utiliser celle traditionnelle.)

2864 Dans la dernière demande, « *Mais délivre-nous du Mal* », le chrétien prie Dieu avec l'Église de manifester la victoire, déjà acquise par le Christ, sur le « Prince de ce monde », sur Satan, l'ange qui s'oppose personnellement à Dieu et à son dessein de salut.

2865 Par l'« Amen » final nous exprimons notre « fiat » concernant les sept demandes : « Qu'il en soit ainsi... »

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l'Église Catholique*, IV^e partie, 2^e section, art. 2 : « Notre Père qui êtes aux cieux » et 3 : Les sept demandes : http://www.vatican.va/archive/FRA0013/___P9V.HTM - *Catéchisme du Concile de Trente* : 4^e partie, ch. 39 et sv. : De l'Oraison Dominicale : http://www.salve-regina.com/salve/Cat%C3%A9chisme_du_Concile_de_Trente:_Quatri%C3%A8me_partie#Chapitre_trente-neuvi.C3.A8me_.E2.80.94_De_l.E2.80.99Oraison_Dominicale

Résolution pratique :

- « Jésus ne nous laisse pas une formule à répéter machinalement (cf. Mt 6, 7). (...) Jésus nous donne non seulement les paroles de notre prière filiale, il nous donne en même temps l'Esprit par qui elles deviennent en nous « esprit et vie » (Jn 6, 63). Plus encore : la preuve et la possibilité de notre prière filiale c'est que le Père « a envoyé dans nos cœurs l'Esprit de son Fils qui crie : 'Abba, Père !' » (Ga 4, 6). » (**2766**)
- Prenons dix minutes pour méditer le Notre Père, en demandant la grâce de le réciter avec un esprit d'enfant plein de foi et de confiance.

52. Année de la foi: dernier Dimanche après la Pentecôte

La fin des temps

Dernier dimanche de l'année liturgique et, cette année, dernier dimanche de l'Année de la Foi promulguée par Benoît XVI et conclue par le pape François, le dernier dimanche après la Pentecôte tourne nos regards vers la fin des temps, lors du retour du Christ en gloire pour juger l'humanité et achever d'établir son Règne. L'Eglise nous remet ainsi devant les yeux les « fins dernières » de notre existence et celles de l'humanité. Nous avons déjà vu, à l'occasion de la fête de la Toussaint, la mort du chrétien, le purgatoire et le ciel. Regardons maintenant le *jugement particulier* qui suit la mort de chacun et celui *général*, à la fin des temps, *l'enfer* et le « monde nouveau » instauré par le Retour du Christ.

Le jugement particulier et le Jugement dernier

1021 *La mort met fin à la vie de l'homme comme temps ouvert à l'accueil ou au rejet de la grâce divine manifestée dans le Christ* (cf. 2 Tm 1, 9-10). Le Nouveau Testament parle du jugement principalement dans la perspective de la rencontre finale avec le Christ dans son second avènement, mais il affirme aussi à plusieurs reprises la *rétribution immédiate après la mort de chacun en fonction de ses oeuvres et de sa foi*. La parabole du pauvre Lazare (cf. Lc 16, 22) et la parole du Christ en Croix au bon larron (cf. Lc 23, 43), ainsi que d'autres textes du Nouveau Testament (cf. 2 Co 5, 8 ; Ph 1, 23 ; He 9, 27 ; 12, 23) parlent d'une destinée ultime de l'âme (cf. Mt 16, 26) qui peut être différente pour les unes et pour les autres.

1022 Chaque homme reçoit dans son âme immortelle sa *rétribution éternelle dès sa mort* en un *jugement particulier* qui réfère sa vie au Christ, soit à travers une purification (cf. Cc. Lyon : DS 856-858 ; Cc. Florence : DS 1304-1306 ; Cc. Trente : DS 1820), soit pour entrer immédiatement dans la béatitude du ciel (cf. Cc. Lyon : DS 857 ; Benoît XII : DS 1000-1001 ; Jean XXII : DS 990), soit pour se damner immédiatement pour toujours (cf. Benoît XII : DS 1002).

« Au soir de notre vie, nous serons jugés sur l'amour. » (S. Jean de la Croix, avisos 57)



1059 « La très sainte Église romaine croit et confesse fermement qu'au jour du Jugement *tous les hommes comparaitront avec leur propre corps devant le tribunal du Christ pour rendre compte de leurs propres actes.* » (DS 859 ; cf. DS 1549).

1038 *La résurrection de tous les morts, " des justes et des pécheurs " (Ac 24, 15), précédera le Jugement dernier.* Ce sera " l'heure où ceux qui gisent dans la tombe en sortiront à l'appel de la voix du Fils de l'Homme ; *ceux qui auront fait le bien ressusciteront pour la vie, ceux qui auront fait le mal pour la damnation* " (Jn 5, 28-29). Alors le Christ " viendra dans sa gloire, escorté de tous les anges (...). Devant lui seront rassemblées toutes les nations, et il séparera les gens les uns des autres, tout comme le berger sépare les brebis des boucs. Il placera les brebis à sa droite, et les boucs à sa gauche (...). *Et ils s'en iront, ceux-ci à une peine éternelle, et les justes à la vie éternelle* " (Mt 25, 31-33. 46).

1039 C'est face au Christ qui est la Vérité que sera définitivement mise à nu la vérité sur la relation de chaque homme à Dieu (cf. Jn 12, 48). *Le jugement dernier révélera jusque dans ses ultimes conséquences ce que chacun aura fait de bien ou omis de faire durant sa vie terrestre :*

« Tout le mal que font les méchants est enregistré – et ils ne le savent pas. Le Jour où " Dieu ne se taira pas " (Ps 50, 3) (...) il se tournera vers les mauvais : " J'avais, leur dira-t-il, placé sur terre mes petits pauvres, pour vous. Moi, leur chef, je trônais dans le ciel à la droite de mon Père – mais sur la terre mes membres avaient faim. Si vous aviez donné à mes membres, ce que vous auriez donné serait parvenu jusqu'à la Tête. Quand j'ai placé mes petits pauvres sur la terre, je les ai institués vos commissionnaires pour porter vos bonnes oeuvres dans mon trésor : vous n'avez rien déposé dans leurs mains, c'est pourquoi vous ne possédez rien auprès de moi ". » (S. Augustin, serm. 18, 4, 4).

1040 *Le jugement dernier* interviendra lors du retour glorieux du Christ. *Le Père seul en connaît l'heure et le jour*, Lui seul décide de son avènement. Par son Fils Jésus-Christ il prononcera alors sa parole définitive sur toute l'histoire. Nous connaissons le sens ultime de toute l'oeuvre de la création et de toute l'économie du salut, et nous comprendrons les chemins admirables par lesquels sa Providence aura conduit toute chose vers sa fin ultime. Le jugement dernier révélera que la justice de Dieu triomphe de toutes les injustices commises par ses créatures et que son amour est plus fort que la mort (cf. Ct 8, 6).

L'enfer

1033 Nous ne pouvons pas être unis à Dieu à *moins de choisir librement de l'aimer*. Mais nous ne pouvons pas aimer Dieu si nous péchons gravement contre Lui, contre notre prochain ou contre nous-même : " Celui qui n'aime pas demeure dans la mort. Quiconque hait son frère est un homicide ; or vous savez qu'aucun homicide n'a la vie éternelle demeurant en lui " (1 Jn 3, 14-15). Notre Seigneur nous avertit que nous serons séparés de Lui si nous omettons de rencontrer les besoins graves des pauvres et des petits qui sont ses frères (cf. Mt 25, 31-46). *Mourir en péché mortel sans s'en être repenti et sans accueillir l'amour miséricordieux de Dieu, signifie demeurer séparé de Lui pour toujours par notre propre choix libre.* Et c'est cet état d'auto-exclusion définitive de la communion avec Dieu et avec les bienheureux qu'on désigne par le mot " *enfer* ".

1034 Jésus parle souvent de la “ *géhenne* ” du “ *feu qui ne s’éteint pas* ” (cf. Mt 5, 22. 29 ; 13, 42. 50 ; Mc 9, 43-48), réservé à ceux qui refusent jusqu’à la fin de leur vie de croire et de se convertir, et où peuvent être perdus à la fois l’âme et le corps (cf. Mt 10, 28). Jésus annonce en termes graves qu’il “ *enverra ses anges, qui ramasseront tous les fauteurs d’iniquité (...), et les jetteront dans la fournaise ardente* ” (Mt 13, 41-42), et qu’il prononcera la condamnation : “ *Allez loin de moi, maudits, dans le feu éternel !* ” (Mt 25, 41).

1035 *L’enseignement de l’Église affirme l’existence de l’enfer et son éternité. Les âmes de ceux qui meurent en état de péché mortel descendent immédiatement après la mort dans les enfers, où elles souffrent les peines de l’enfer, “ le feu éternel ”* (cf. DS 76 ; 409 ; 411 ; 801 ; 858 ; 1002 ; 1351 ; 1575 ; SPF 12). *La peine principale de l’enfer consiste en la séparation éternelle d’avec Dieu en qui seul l’homme peut avoir la vie et le bonheur pour lesquels il a été créé et auxquels il aspire.*

1036 Les affirmations de la Sainte Écriture et les enseignements de l’Église au sujet de l’enfer sont un *appel à la responsabilité avec laquelle l’homme doit user de sa liberté en vue de son destin éternel*. Elles constituent en même temps un *appel pressant à la conversion* : “ *Entrez par la porte étroite. Car large et spacieux est le chemin qui mène à la perdition, et il en est beaucoup qui le prennent ; mais étroite est la porte et resserré le chemin qui mène à la Vie, et il en est peu qui le trouvent* ” (Mt 7, 13-14) : « *Ignorants du jour et de l’heure, il faut que, suivant l’avertissement du Seigneur, nous restions constamment vigilants pour mériter, quand s’achèvera le cours unique de notre vie terrestre, d’être admis avec lui aux noces et comptés parmi les bénis de Dieu, au lieu d’être, comme de mauvais et paresseux serviteurs, écartés par l’ordre de Dieu vers le feu éternel, vers ces ténèbres du dehors où seront les pleurs et les grincements de dents.* » (LG 48). **1037** *Dieu ne prédestine personne à aller en enfer* (cf. DS 397 ; 1567) ; il faut pour cela une *aversion volontaire* de Dieu (un péché mortel), et *y persister jusqu’à la fin*. Dans la liturgie eucharistique et dans les prières quotidiennes de ses fidèles, l’Église implore la miséricorde de Dieu, qui veut “ *que personne ne périsse, mais que tous arrivent au repentir* ” (2 P 3, 9).

L’espérance des cieux nouveaux et de la terre nouvelle

1042 A la fin des temps, le Royaume de Dieu arrivera à sa plénitude. Après le jugement universel, *les justes régneront pour toujours avec le Christ, glorifiés en corps et en âme, et l’univers lui-même sera renouvelé.*

1043 *Cette rénovation mystérieuse, qui transformera l’humanité et le monde, la Sainte Écriture l’appelle “ les cieux nouveaux et la terre nouvelle ”* (2 P 3, 13 ; cf. Ap 21, 1). Ce sera la réalisation définitive du dessein de Dieu de “ *ramener toutes choses sous un seul Chef, le Christ, les êtres célestes comme les terrestres* ” (Ep 1, 10).

1044 Dans cet “ *univers nouveau* ” (Ap 21, 5), la Jérusalem céleste, Dieu aura sa demeure parmi les hommes. “ *Il essuiera toute larme de leurs yeux ; de mort, il n’y en aura plus ; de pleur, de cri et de peine, il n’y en aura plus, car l’ancien monde s’en est allé* ” (Ap 21, 4 ; cf. 21, 27).

1045 Pour l'homme, cette consommation sera la réalisation ultime de l'unité du genre humain, voulue par Dieu dès la création et dont l'Église pèlerinante était " comme le sacrement " (LG 1). Ceux qui seront unis au Christ formeront la communauté des rachetés, la Cité Sainte de Dieu (Ap 21, 2), " l'Épouse de l'Agneau " (Ap 21, 9). Celle-ci ne sera plus blessée par le péché, les souillures (cf. Ap 21, 27), l'amour propre, qui détruisent ou blessent la communauté terrestre des hommes. *La vision béatifique, dans laquelle Dieu s'ouvrira de façon inépuisable aux élus, sera la source intarissable de bonheur, de paix et de communion mutuelle.*

1046 - 1047 Quant au cosmos, la Révélation affirme la *profonde communauté de destin du monde matériel et de l'homme* (cf. Rm 8, 19-23). L'univers visible est donc destiné, lui aussi, à être transformé, " afin que le monde lui-même, restauré dans son premier état, soit, sans plus aucun obstacle, au service des justes ", participant à leur glorification en Jésus-Christ ressuscité (S. Irénée, hær. 5, 32, 1).

1048 « *Nous ignorons le temps de l'achèvement de la terre et de l'humanité, nous ne connaissons pas le mode de transformation du cosmos. Elle passe, certes, la figure de ce monde déformée par le péché ; mais nous l'avons appris, Dieu nous prépare une nouvelle demeure et une nouvelle terre où régnera la justice et dont la béatitude comblera et dépassera tous les désirs de paix qui montent au coeur de l'homme.* » (GS 39, § 1).

Pour aller plus loin :

- *Catéchisme de l'Église Catholique*, Ire partie, 2e section, ch. 3, art. 12 : « Je crois à la vie éternelle » : http://www.vatican.va/archive/FRA0013/_P2G.HTM

- *Catéchisme du Concile de Trente* : Ire partie, ch. 13 : « Je crois à la vie éternelle » :
: http://www.salve-regina.com/salve/Cat%C3%A9chisme_du_Concile_de_Trente_Premi%C3%A8re_partie#Chapitre_treizi.C3.A8me_.E2.80.94_Du_douzi.C3.A8me_article_du_Symb_ole

Résolution pratique :

- « *Le message du Jugement dernier appelle à la conversion pendant que Dieu donne encore aux hommes " le temps favorable, le temps du salut " (2 Co 6, 2). Il inspire la sainte crainte de Dieu. Il engage pour la justice du Royaume de Dieu. Il annonce la " bienheureuse espérance " (Tt 2, 13) du retour du Seigneur qui " viendra pour être glorifié dans ses saints et admiré en tous ceux qui auront cru " (2 Th 1, 10).* » (**1041**)

- Prenons dix minutes pour méditer sur nos « fins dernières », en remerciant pour l'espérance dans la vie éternelle.